



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 151 N° 206
Le lundi 5 juin 2023

Présidence de l'honorable Anthony Rota



TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 juin 2023

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

• (1105)

[Traduction]

Le Président: La présidence souhaite faire des observations sur les rappels au Règlement soulevés le vendredi 2 juin par les députés de Calgary Forest Lawn et de Northumberland—Peterborough-Sud, et rendre sa décision sur la question de privilège soulevée par le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan concernant les délibérations sur le projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023.

[Français]

Les préoccupations soulevées concernent l'étude article par article du projet de loi par le Comité permanent des finances et la manière dont celle-ci doit orienter le choix et le regroupement des motions à l'étape du rapport par la présidence. De plus, la présidence souhaite aborder la situation entourant le déroulement du vote électronique pendant le vote par appel nominal de vendredi.

[Traduction]

PRIVILÈGE

LA PRÉSUMÉE ATTEINTE AU PRIVILÈGE AU COMITÉ — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je commencerai par examiner les préoccupations exprimées par le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan, puis je me pencherai sur la question du choix et du regroupement des motions à l'étape du rapport.

Dans son intervention, le député a soutenu que ses privilèges ont été bafoués lors de l'étude article par article du projet de loi par le Comité permanent des finances. Ses préoccupations gravitaient autour du fait que le président du Comité avait injustement limité son droit de voter, de proposer des sous-amendements, de prendre la parole et d'invoquer le Règlement. Il a expliqué que l'article 116(2)a du Règlement n'a pas été respecté. De plus, selon lui, le fait que le gouvernement a inscrit le projet de loi à l'ordre du jour de vendredi a nui à sa capacité de faire rédiger des motions à l'étape du rapport et de les présenter à temps aux fins de publication dans le Feuilleton des avis.

[Français]

L'article 116(2)a du Règlement indique clairement qu'un comité peut fixer des limites de durée concernant ses propres délibérations. Voici ce qu'on peut y lire:

Sauf si une limite à la durée d'un débat a été adoptée par le comité ou par la Chambre, le président d'un comité permanent, spécial ou législatif ne peut mettre fin à un débat alors que des membres présents souhaitent encore y participer. [...]

Cela s'applique également à l'examen des projets de loi.

[Traduction]

Il est d'usage qu'un comité adopte ses propres ordres, fixe ses propres échéances pour la présentation de motions ou limite le débat durant son étude article par article de projets de loi. Dans ce cas-ci, c'est ce qui semble s'être produit, soit que le Comité a adopté une motion pour limiter la durée de l'étude du projet de loi C-47. Puisqu'une telle décision a été prise par le Comité, comme le Règlement l'y autorise, je suis d'avis que la présidence n'a aucune raison d'invalider ses délibérations ni de les considérer comme une atteinte au privilège.

Quant aux autres affaires soulevées par le député, la présidence n'a pas l'habitude de se pencher sur des questions d'ordre procédural liées aux travaux d'un comité sans que celui-ci lui ait d'abord fait rapport des irrégularités de procédure qui se seraient produites. C'est ce qu'a déclaré la vice-présidente adjointe vendredi, et je n'ai aucune raison de penser qu'on doive déroger à cette pratique bien ancrée dans ce cas-ci.

[Français]

Quant à l'affirmation selon laquelle la mise à l'étude prévue du projet de loi à la Chambre vendredi dernier a nui à la capacité des députés de déposer des amendements à l'étape du rapport, je renvoie mes collègues à l'article 76.1(1) du Règlement, qu'on peut lire ainsi:

L'étude à l'étape du rapport d'un projet de loi dont un comité permanent, spécial ou législatif aura fait rapport, après que le projet de loi a été lu une deuxième fois, ne doit pas commencer avant le deuxième jour de séance suivant la présentation dudit rapport, à moins que la Chambre n'en ait décidé autrement.

Le rapport en question a été présenté le mercredi 31 mai 2023. Par conséquent, il pouvait être soumis au débat dès le vendredi 2 juin 2023.

[Traduction]

Cette règle impérative des deux séances, assortie du préavis de 24 heures exigé pour le dépôt des motions à l'étape du rapport, est courante et offre habituellement un délai suffisant pour que ces dernières soient rédigées et présentées.

Décision de la présidence

• (1110)

Ainsi, les députés qui souhaitent obtenir du soutien pour la rédaction de motions à l'étape du rapport doivent faire appel au personnel compétent du Bureau du légiste et conseiller parlementaire le plus tôt possible et leur fournir des directives de rédaction claires. Si les députés attendent de savoir quand le projet de loi sera mis à l'étude, ils risquent de voir leurs motions ne pas être rédigées à temps.

Pour toutes ces raisons, la présidence ne voit pas comment les droits et les privilèges du député ont pu être bafoués.

* * *

• (1115)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DEMANDE D'ÉTUDE DE MOTIONS D'AMENDEMENT — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je me penche maintenant sur les arguments avancés par le député de Calgary Forest Lawn.

Le député a indiqué que la motion d'organisation des travaux adoptée par le Comité relativement au projet de loi C-47 avait eu pour effet d'empêcher la proposition d'amendements durant l'étude article par article. Pour cette raison, il a demandé que ses motions soient choisies à l'étape du rapport. Le député de Northumberland—Peterborough-Sud a exprimé les mêmes préoccupations, ajoutant que les décisions rendues par le président du Comité avaient empêché les députés de présenter de nouvelles propositions au projet de loi.

Comme il est précisé aux pages 787 et 788 de l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition:

[...] le Président pourrait, s'il le juge à propos, demander à un député qui a donné un avis de motion d'amendement de l'expliquer pour lui permettre de porter un jugement sur l'objet de l'amendement, mais, dans la pratique, les députés enverraient un avis écrit au Président s'ils avaient le moindre doute quant à la sélection de leur amendement pour débat.

Je voudrais insister sur la dernière partie de la phrase. Cette importante pratique a également été mentionnée par la vice-présidente adjointe vendredi dernier lorsqu'elle répondait aux rappels au Règlement.

Si les députés désirent appuyer le Président dans ses délibérations, ils sont fortement encouragés à soumettre par écrit, lorsqu'ils font inscrire au Feuilleton leurs motions à l'étape du rapport, tout argument justifiant leur sélection. Ils peuvent néanmoins avoir l'assurance que le Président analyse toujours soigneusement toutes les motions à l'étape du rapport, même si elles ne sont pas accompagnées d'un avis écrit. Pour prendre sa décision, le Président se fonde sur une analyse approfondie de l'étude du projet de loi par le comité compétent, sur les précédents et sur l'orientation que donne le Règlement. Le Président se demande notamment si les motions auraient pu être présentées au comité.

[Français]

Comme le veut l'usage, le Président expliquera à la Chambre ce choix de motions concernant le projet de loi C-47, lorsque celui-ci sera mis en délibération à l'étape du rapport.

LES PROBLÈMES TECHNIQUES SOULEVÉS DURANT LE VOTE PAR APPEL NOMINAL — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Enfin, la présidence souhaite également revenir sur les problèmes techniques qui ont été soulevés durant le vote par appel nominal de vendredi. Il s'agit d'un enjeu d'une importance considérable étant donné que des votes par appel nominal sont prévus régulièrement.

[Traduction]

Voter fait partie intégrante de notre régime parlementaire et est au cœur des fonctions parlementaires de chaque député. Les députés peuvent exprimer leur vote en personne, en se levant à la Chambre lorsque leur nom est appelé, ou, depuis 2021, de manière électronique au moyen de l'application de vote.

Le processus de vote électronique est expliqué dans l'ordre adopté le 23 juin 2022. Le sous-alinéa o)(iv) de cet ordre précise que « tout député incapable de voter au moyen du système de vote électronique durant la période de 10 minutes en raison de difficultés techniques [peut] se joindre à la séance virtuelle pour indiquer à la présidence son intention de vote par système de vidéoconférence de la Chambre ».

[Français]

Tout député qui ne parvient pas à voter à l'aide de l'application peut se joindre à la séance de la Chambre par Zoom pour faire connaître la façon dont il veut voter. Il suffit au député de se connecter, d'utiliser la fonction « main levée », d'attendre que le Président lui accorde la parole puis, après avoir été invité à le faire, d'exprimer son vote rapidement — et je mets l'emphase sur le mot « rapidement » — sans entrer dans les détails ni fournir de renseignements inutiles. C'est d'autant plus important qu'il n'y a généralement pas d'interprétation pendant cette partie des travaux, le greffier prononçant le nom du député et annonçant son vote en anglais et en français.

[Traduction]

Vendredi dernier, un nombre exceptionnellement élevé de députés se sont joints à la séance en vidéoconférence en affirmant subir des difficultés techniques. Comme Président, j'ai trouvé la situation préoccupante et c'est pourquoi j'ai chargé l'Administration de la Chambre de procéder à une évaluation. J'aimerais féliciter nos employés dévoués qui ont pris le temps de réaliser une analyse exhaustive.

Je suis heureux de signaler qu'à part certains problèmes très mineurs qui n'ont touché que quelques députés, aucune panne généralisée ne s'est produite ce jour-là. L'application de vote fonctionnait comme il se doit.

Cela dit, des problèmes peuvent émerger de situations qui n'ont rien à voir avec le mauvais fonctionnement de l'application de vote. La présidence accorde le bénéfice du doute aux députés et les croit sur parole, mais elle n'a trouvé aucune preuve des difficultés alléguées par certains.

[Français]

Dans une déclaration faite le 7 mars 2023, j'ai affirmé que l'efficacité des interventions à distance reposait en grande partie sur l'utilisation de l'équipement approprié. Cela va d'une connexion Internet optimale au type d'appareil utilisé, en passant par une qualité sonore adéquate. Cela comprend le port de casques d'écoute appropriés munis d'un microphone intégré. J'encourage donc les députés à s'assurer d'avoir l'équipement qui convient avant de participer à une séance à distance, y compris lorsqu'il s'agit d'utiliser l'application de vote.

[Traduction]

La présidence respecte au plus haut point le processus de vote. La réussite de l'application de vote repose sur la bonne foi des députés. Il incombe à tous les députés de traiter leur droit de vote à la Chambre avec le respect qu'il mérite et d'une manière qui en reflète le caractère sacré.

Je remercie les députés de leur attention.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Traduction]

LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC) propose que le projet de loi C-281, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski), la Loi sur la radiodiffusion et la Loi interdisant les armes à sous-munitions, soit lu pour la troisième fois et adopté.

— Monsieur le Président, comme toujours, c'est un honneur et un privilège de prendre la parole à la Chambre au nom des habitants de Northumberland—Peterborough-Sud. Aujourd'hui, je suis particulièrement honoré de prendre la parole au sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-281, qui porte sur les droits de la personne.

J'aimerais d'abord faire une mise en contexte avant d'aborder le fond du projet de loi. Je tiens à dire que nous sommes extrêmement chanceux de vivre dans le meilleur pays au monde, un pays qui respecte la primauté du droit et où les gens peuvent exprimer leur désaccord sans être victimes de violence physique. Au cours des trois dernières semaines avant l'ajournement, j'imagine qu'il y aura des débats acrimonieux — et je suis convaincu que le Président assurera le bon déroulement des travaux dans cette enceinte —, et que nous entendrons des arguments et des propos qui ne sont pas toujours édifiants. Cependant, tout cela sera toujours mieux que la violence.

Dans trop de pays, les gens ont recours à la violence. Des gens passent la nuit à attendre de voir ce que leur gouvernement pourrait tenter de leur imposer. Les gens qui ne font que défendre leur identité et leurs croyances doivent rester éveillés durant la nuit et vivent dans la crainte d'un régime autoritaire ou d'un voyou qui pourrait venir les menacer, simplement à cause de leur mode de vie. Pire encore, ils risquent d'être arrêtés, emprisonnés ou torturés. En ce moment, de nombreuses personnes partout dans le monde vivent dans des conditions horribles et subissent de la torture et d'incroyables souffrances à cause de leur gouvernement. C'est pour cette raison

Affaires émanant des députés

que je suis très fier aujourd'hui de discuter de mon projet de loi d'initiative parlementaire afin d'améliorer les conditions de vie et de faire respecter les droits de la personne partout dans le monde.

Le projet de loi C-281 comporte quatre sections ou articles principaux. Le premier article concerne les prisonniers d'opinion. Les prisonniers d'opinion sont des personnes qui, partout dans le monde, sont détenues et emprisonnées en ce moment même, simplement en raison de leurs convictions ou de leurs pensées. Ils se battent pour des causes vertueuses telles que la liberté, la liberté de religion ou la liberté d'expression. Ils endurent des douleurs et des souffrances incroyables. Les Canadiens et le gouvernement canadien doivent faire le plus rapidement possible tout ce qu'ils peuvent pour alléger ou réduire leurs souffrances.

Le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté vise à donner à la population canadienne et au Parlement un droit de regard sur la défense par le gouvernement de ces personnes importantes dans le monde. Plus précisément, il impose au gouvernement un régime de déclaration qui l'oblige à rendre compte des mesures qu'il prend pour aider les prisonniers d'opinion dans le monde. Le ministère des Affaires étrangères devra indiquer le nombre de prisonniers d'opinion dont il est au fait de la situation et ce qu'il fait pour aider leur cause; il devra également déterminer si les familles de ces victimes jugent utile de publier leurs noms.

J'ai eu le grand privilège de parler à certaines personnes au Canada dont un membre de la famille est en prison ailleurs dans le monde. Il y a une personne en particulier au Venezuela dont la famille — il s'agit de leur frère — souhaite que le nom soit publié, car cela conférerait un caractère officiel à leurs démarches. Ils pourraient citer un rapport gouvernemental et dire: « Oui, le gouvernement du Canada est d'accord avec moi. La personne qui m'est chère, mon conjoint, ma sœur ou mon enfant est détenu en prison parce qu'il a commis un crime, mais parce qu'il croyait en la cause de la liberté, de la démocratie ou de la liberté de religion. » Le rapport indiquerait ensuite les actions du gouvernement canadien.

Je ne jeterai pas le discrédit dans cette enceinte, car je crois que ce ne serait pas parlementaire. Toutefois, je crois qu'il est juste de dire que de nombreux observateurs dénoncent à l'écrit le fait que la cause des droits de la personne a parfois été oubliée dans le cadre de la diplomatie internationale ou du commerce économique. Pourtant, les droits de la personne devraient être un principe que nous défendons. Les droits de la personne devraient commander la transparence et la responsabilité.

• (1120)

Ce projet de loi d'initiative parlementaire nous permettrait d'atteindre cet objectif de responsabilité et de transparence. Il obligerait le gouvernement à nous dire pourquoi il n'a pas pris de mesures à l'égard des prisonniers d'opinion ou des personnes qui considèrent être des prisonniers d'opinion. Divers groupes de personnes et organismes examineront ce rapport et demanderont pourquoi une certaine personne n'y figure pas ou pourquoi il n'y a que 10 prisonniers d'opinion au Venezuela, alors qu'il y en a certainement beaucoup plus. Cela permettrait aux familles et aux organismes de faire pression sur le gouvernement pour qu'il les aide à s'occuper de leurs proches, à les défendre et, avec un peu de chance, à les faire libérer. Comme je l'ai dit, ces personnes sont parmi les plus honorables que je puisse imaginer; ce sont des personnes qui ont donné leur vie à la cause de la liberté et de la démocratie. En tant que Canadiens, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les soutenir.

Affaires émanant des députés

L'article suivant concerne les sanctions prévues par la loi de Magnitski, en souvenir, bien sûr, de Sergueï Magnitski. M. Magnitski était un brillant avocat-fiscaliste en Russie et l'un des plus fervents adversaires du régime incroyablement corrompu et retors de Vladimir Poutine. Il a tenu tête à Poutine. Malheureusement, il a fini dans une prison en Russie. Véritable guerrier de la cause de l'intégrité et de l'honneur, Magnitski est décédé dans cette prison tandis qu'il luttait pour la justice, l'intégrité et l'honneur. Le président de la Russie de l'époque, le même qu'aujourd'hui, l'a laissé mourir dans cette prison d'un problème médical qui aurait pu être soigné et pour laquelle il n'a pas voulu l'autoriser à recevoir un traitement.

L'ami et collègue de M. Magnitski, Bill Browder, a ensuite parcouru le monde pour tenter d'obtenir la mise en place de sanctions de Magnitski. À mon avis, les sanctions de Magnitski sont des mécanismes extrêmement puissants. Elles visent à imposer des sanctions personnelles à certains des pires auteurs de violations des droits de la personne du monde. Trop souvent, dans le passé, des auteurs de violations des droits de la personne commençaient leur journée en torturant leurs victimes, puis sautaient dans leur avion pour assister à des cocktails dans certaines des économies les plus avancées de la planète, en compagnie de l'élite mondiale. Ils méritent d'être sanctionnés et de ne pas avoir accès à notre pays.

Ces sanctions de Magnitski sont des outils très importants dans notre arsenal, et lorsque la loi de Magnitski a été adoptée, une vague de sanctions a déferlé sur certains auteurs de violations des droits de la personne. Nous nous sommes engagés sur la voie de la responsabilisation. J'ajouterais que c'était un grand pas. Toutefois, ces dernières années, le rythme s'est ralenti et le nombre de personnes citées dans le cadre de la loi de Magnitski est infime. C'est une situation difficile.

La deuxième disposition de mon projet de loi d'initiative parlementaire appelle à envisager de donner au Parlement un rôle de surveillance. Nous ne retirerions pas le pouvoir d'imposer des sanctions prévues par la loi de Magnitski, bien que de nombreux organes législatifs dans le monde l'aient fait. Nous voulons simplement que le gouvernement fasse un rapport si le Sénat, la Chambre ou un de leurs comités déclare qu'une personne est un terrible individu qui torture des gens au Venezuela, en Russie ou à Pékin. Le Parlement devrait ensuite déterminer pourquoi le gouvernement n'impose pas de sanctions à cet individu. Tout ce qu'il faudrait, c'est un rapport très simple, mais qui renforcerait la transparence et la responsabilité du gouvernement lorsqu'il ne sanctionne pas un individu qui commet de terribles violations des droits de la personne, qu'il laisse torturer des innocents le matin, puis prendre son jet privé l'après-midi afin de se rendre à Toronto, en Colombie-Britannique ou ailleurs, pour frayer avec des membres de nos élites. Ce projet de loi est très raisonnable en ce sens qu'il ne cherche pas à aller trop loin, mais seulement à faire en sorte que les pires auteurs de violations des droits de la personne du monde répondent de leurs actes.

La disposition suivante concerne la Loi sur la radiodiffusion. Au moment de l'invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine par Vladimir Poutine, nous avons constaté qu'une puissance étrangère pouvait utiliser les ondes canadiennes pour diffuser sa propagande. Heureusement, le CRTC a fait ce qu'il fallait en retirant aujourd'hui la licence de la Russie, l'empêchant ainsi de diffuser la haine de Vladimir Poutine sur les ondes canadiennes. Malheureusement, aucune procédure n'était en place, et le CRTC a dû improviser. Ce projet de loi donnerait au CRTC une procédure à suivre lorsqu'un

État génocidaire utilise les ondes canadiennes pour diffuser ses propos haineux.

• (1125)

Nous ne voulons évidemment pas restreindre indûment la liberté de parole ou la liberté d'expression. Il s'agirait donc d'une interdiction très limitée puisqu'elle ne concerne que le cas où un État génocidaire utilise les ondes canadiennes. Le CRTC pourrait alors l'en empêcher. Le fait que cette possibilité n'existe pas est une erreur. L'idée qu'un État génocidaire puisse diffuser ses propos haineux et sa propagande et faire la promotion du génocide sur nos ondes est tout à fait inacceptable. Je suis très fier de la modification proposée à la Loi sur la radiodiffusion.

Le dernier amendement porte sur l'interdiction des armes à sous-munitions. Toutes les dispositions sont excellentes et importantes pour moi, mais celle-ci me semble particulièrement importante et pertinente. J'ai visité des champs de déminage. Nous parlons d'armes à sous-munitions, mais le concept est similaire dans les champs de déminage du monde entier. Les conséquences des armes à sous-munitions et des mines pour les civils sont d'une tristesse incroyable. Elles tuent surtout des gens innocents et, bien souvent, des enfants. Une fois que ces armes ou les mines ont été posées, il faut parfois des années, voire des décennies, pour les enlever, ce qui rend des terres agricoles fertiles et des zones où il pourrait y avoir des écoles et des entreprises complètement inutilisables pendant des années et des décennies.

Le pire, c'est que souvent ces munitions non explosées demeurent actives pendant des dizaines d'années. Celles que l'on ne trouve pas causent les dommages les plus affreux. De nombreux enfants ont perdu la vie en marchant au mauvais endroit, tout simplement. Le plus effrayant, triste et troublant est le fait que les armes à sous-munitions sont de petites bombes renfermées dans une bombe. Imaginez que des bombes contenant des milliers de petites bombes soient dispersées un peu partout sur une terre. Il n'y a aucun moyen de les voir, ce qui les rend particulièrement horribles et terrifiantes.

De plus, elles atterrissent n'importe où, et personne n'a pu cartographier et indiquer où ces petites bombes ont atterri, parce qu'elles retombent souvent depuis des milliers de pieds d'altitude. Le vent peut les pousser dans une myriade de directions différentes. Il est donc presque impossible de les cartographier. Même si les pays qui les ont lancées voulaient les retirer, ce serait extrêmement difficile. Il faudrait appliquer un processus de déminage.

Le plus troublant est le fait que ces petites bombes ressemblent souvent à de petits jouets brillants. De nombreux jeunes enfants les ont ramassées dans un terrain de jeu ou dans une cour. Évidemment, le pire est arrivé. Ces armes ne servent à rien dans un champ de guerre. Comme on ne peut pas les contrôler et les cibler, elles n'ont que peu d'utilité pour l'armée. Ce ne sont en fait que des armes de terreur, des armes incontrôlables. Voilà pourquoi elles menacent particulièrement les civils et les enfants.

Dans le cadre de ce processus d'initiative parlementaire, j'ai eu la possibilité de voyager à travers le pays et de rencontrer des gens de collectivités d'un peu partout qui se sont établis ici, au Canada, parce qu'ils croient, comme moi, que le Canada est le meilleur pays au monde. Ils m'ont raconté ce qu'ils ont vécu. Ils m'ont décrit leurs souffrances. Bien des fois, au cours de conversations individuelles et en groupe, j'ai eu les larmes aux yeux en les écoutant.

Ces gens ont sacrifié leur vie pour des objectifs importants. Ils voulaient que leurs filles puissent aller à l'école. Ils rêvaient que les enfants, où qu'ils vivent dans le monde, aient la possibilité de s'instruire et d'améliorer leur vie. Ils voulaient que les citoyens puissent voter pour leurs dirigeants, et non se voir forcés d'obéir aux règles d'une dictature. Ils désiraient que les gens jouissent de la liberté et du droit à l'autodétermination. Ils voulaient avoir le droit de vivre en liberté et de décider qui ils veulent être, comment l'exprimer et qui ils veulent aimer. Ces gens ont besoin de notre aide, et j'espère que nous ferons ici un petit pas dans cette direction, un pas vers le rétablissement du Canada comme champion des droits de la personne dans le monde, comme il se doit.

• (1130)

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, je salue le travail accompli par mon collègue au sujet de ce projet de loi. Ce fut pour moi un plaisir de travailler avec lui sur ce dossier.

L'un des amendements que le NPD a proposés en comité, au sujet de ce projet de loi, concernait l'élaboration d'une stratégie sur les droits de la personne, car en l'absence d'une telle stratégie, il est très difficile d'évaluer les progrès d'un gouvernement en matière de droits de la personne. Malheureusement, les libéraux ont jugé bon de voter contre cet amendement.

Comment le député pense-t-il que nous pourrions, en tant que parlementaires, en tant que gouvernement, mesurer les progrès accomplis si on n'a pas de stratégie relative aux droits de la personne?

M. Philip Lawrence: Madame la Présidente, les députés ne sont pas sans savoir que nous avons appuyé cet amendement et que nous maintenons notre position.

Quand j'étais plus jeune, mon père, qui était un homme d'affaires, avait l'habitude de me dire: « fiston, il faut d'abord mesurer avant de pouvoir améliorer les choses ». Quand on ne peut pas mesurer, il est très difficile de voir si on s'améliore. À mon avis, l'amendement du NPD était tout à fait justifié, car il nous aurait donné la possibilité de mesurer nos progrès en matière de droits de la personne. Encore une fois, comme le disait mon père, il faut d'abord mesurer avant de pouvoir améliorer les choses.

M. Irek Kusmierczyk (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap, Lib.): Madame la Présidente, quelques minutes après minuit, le 13 décembre 1981, la police secrète s'est présentée à notre domicile et a arrêté mon père. Mon père faisait partie du mouvement Solidarnosc. Il a été arrêté, détenu et jeté en prison. Comme beaucoup de militants de Solidarnosc, c'était un prisonnier d'opinion. Par la suite, quand nous avons reçu des lettres de soutien de nombreux pays comme les Pays-Bas, ainsi que des colis de réconfort, cela a beaucoup aidé ma famille à tenir le coup.

J'aimerais simplement demander au député comment ce projet de loi facilitera la mobilisation d'une aide internationale en faveur des prisonniers d'opinion et de leur famille, afin de les soutenir pendant ces moments difficiles.

M. Philip Lawrence: Madame la Présidente, je salue le combat de votre père en faveur de la liberté. Notre pays et beaucoup d'autres démocraties libérales ne jouiraient pas aujourd'hui d'autant de liberté si des gens comme votre père n'avaient pas combattu et fait des sacrifices au nom de cette noble cause. Je vous en remercie.

Affaires émanant des députés

Avec ce projet de loi, le gouvernement du Canada pourra se porter à la défense de personnes comme votre père, de sorte que leurs familles sauront que le gouvernement canadien prend fait et cause pour la cause qu'elles défendent.

• (1135)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je rappelle au député qu'il doit adresser ses questions et commentaires à la présidence.

Le député de Longueuil—Saint-Hubert a la parole.

[Français]

M. Denis Trudel (Longueuil—Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son important projet de loi, qui est tout de même une avancée par rapport à la transparence du gouvernement. Ma question portera là-dessus.

Le projet de loi C-281 soulève des enjeux. Toutefois, pensons notamment au cas de Raïf Badawi, le mari d'Ensaf Haidar, qui a été candidate pour le Bloc québécois. Il a passé 10 ans en prison en Arabie saoudite. Il est maintenant libéré, mais n'a pas le droit de voyager. Il n'a pas le droit de venir ici. En fait, il n'est pas vraiment libéré. Il est encore là-bas.

Cela a été long. En fait, le Canada n'a rien pu faire pour lui. Il a passé ses dix 10 ans en prison, et il est encore là-bas. On n'a toujours pas de reddition de comptes de la part du gouvernement. On ne sait pas quelles discussions entretient le gouvernement.

Au-delà de son projet de loi, mon collègue a-t-il des idées quant à la manière dont le gouvernement pourrait être encore plus transparent et agir concrètement?

[Traduction]

M. Philip Lawrence: Madame la Présidente, le projet de loi prévoit justement un cadre pour la production de rapports sur les droits de la personne et les prisonniers d'opinion. Plus nous ferons de sensibilisation auprès de la population canadienne — et je sais que tous les Canadiens sont pour la défense des droits de la personne —, plus il sera possible d'étoffer le dossier. J'ajouterais que l'amendement proposé par le NPD aurait été utile à ce sujet.

M. Francis Drouin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Madame la Présidente, j'aborde aujourd'hui le projet de loi C-281 et j'aimerais parler de deux grands thèmes.

Tout d'abord, j'aimerais faire un bref commentaire sur la partie du projet de loi qui modifierait la Loi sur la radiodiffusion. Mon collègue, l'honorable député de Pierrefonds-Dollard, a commencé à faire des commentaires à ce sujet au cours du débat à l'étape du rapport, et je pense qu'il convient de souligner quelques points qui viennent de ce côté-ci de la Chambre. Par la suite, je voudrais parler des droits de l'homme en général et de l'engagement du gouvernement à les promouvoir et à les protéger, tant au niveau mondial qu'à l'échelle nationale. Il s'agit d'un élément essentiel de notre politique étrangère qui est crucial à l'approche politique de notre parti.

Affaires émanant des députés

La radiodiffusion joue un rôle important dans la société canadienne. Elle permet aux Canadiens d'échanger des idées, d'enrichir notre démocratie et de jouer un rôle important dans la promotion des droits de la personne. Le projet de loi C-281 reconnaîtrait ce rôle important en interdisant la délivrance ou le renouvellement de licences de radiodiffusion aux radiodiffuseurs qui sont vulnérables à une influence importante de certains ressortissants étrangers ou entités préoccupantes. Il est important de prendre des mesures pour protéger le système de radiodiffusion des influences, surtout lorsqu'il s'agit de questions critiques liées aux droits de la personne, à la démocratie et à la primauté du droit.

Cela dit, malgré l'intention qui sous-tend cette proposition de veiller à ce que les émissions qui vont à l'encontre de l'engagement fondamental du Canada en matière de droits de la personne ne soient pas diffusées, le projet de loi, dans sa forme originale, était inquiétant. Je suis heureux qu'il ait été considérablement amélioré, grâce aux propositions libérales au comité. Il est essentiel de respecter l'indépendance du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, en tant que tribunal administratif quasi judiciaire qui exerce, indépendamment du gouvernement, sa fonction de réglementation de la radiodiffusion et des télécommunications. Au Canada, le CRTC est notre organisme de réglementation expert, composé de professionnels ayant une connaissance approfondie de l'industrie de la radiodiffusion. Il est indépendant, et est bien connu et reconnu, car il agit en dehors de la sphère politique, et ce, depuis 1968. Il doit continuer d'agir dans l'intérêt public et utiliser la trousse d'outils réglementaires complète. Le projet de loi permettrait maintenant au CRTC d'utiliser toute la portée de son pouvoir pour traiter avec les radiodiffuseurs sous l'influence considérable d'une personne s'est vu imposer des sanctions ou qui a été impliquée dans un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité.

De plus, je tiens à reconnaître le rôle important que jouent les tribunaux canadiens et les tribunaux internationaux dont le Canada est signataire, tels que la Cour pénale internationale et la Cour internationale de justice, dans la détermination juridique des génocides et autres crimes contre l'humanité. Bien que la Chambre ait un rôle utile à jouer en mettant en lumière les actes répréhensibles de ce genre et en étant à la pointe des réactions internationales, il est crucial que les décisions politiques que nous prenons à la Chambre ne soient pas confondues avec des décisions qui ont pleine valeur juridique tant au Canada qu'à l'étranger.

Ensuite, je voudrais parler du travail du Canada dans la promotion et la protection des droits de la personne dans le monde, qui va bien au-delà de la proposition contenue dans ce projet de loi. En fait, si les nouvelles exigences pour le gouvernement en matière de rapports qui sont proposées dans ce projet de loi étaient mises en œuvre, je suis convaincu que les Canadiens comprendraient mieux l'ampleur de la détermination du gouvernement sur ce front. Pas plus tard que le mois dernier, la ministre des Affaires étrangères a d'ailleurs annoncé que le Canada cherche à obtenir un siège à la Commission des droits de l'homme des Nations unies pour le mandat 2028-2030.

Les droits de la personne sont les fondations de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Lorsque les droits de la personne sont mieux respectés à l'échelle de la planète, le monde est plus stable, plus prospère et plus résilient. Malheureusement, ces droits sont actuellement remis en cause, et le système multilatéral qui les sous-tend est plus que jamais menacé. En témoignent les guerres d'agression illégales contre l'Ukraine, la montée du ra-

cisme, de l'antisémitisme, de l'islamophobie et de la discrimination, ainsi que l'intensification des répressions relativement aux droits les plus fondamentaux des femmes, des jeunes filles et des personnes 2ELGBTQI+.

Afin de faire face aux défis qui nous attendent, nous devons unir nos efforts pour affermir les fondements des droits de la personne et nous efforcer de créer des lendemains plus justes pour tous. Les institutions multilatérales jouent en tout temps un rôle indispensable, à la fois rassembleur et constructif, à l'égard des droits de la personne, en ligne et hors ligne, tout en obligeant les pays à respecter leurs obligations internationales en matière de droits de la personne, y compris le respect de l'égalité entre les sexes, de la liberté d'expression, du droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques, ainsi que de la liberté de religion ou de croyance. J'encourage les députés de tous les partis à soutenir d'une seule voix les initiatives qui font progresser le travail du Canada dans ce domaine, comme notre candidature à la Commission des droits de l'homme des Nations unies et bon nombre des concepts proposés dans ce projet de loi.

• (1140)

Dans son annonce, la ministre des Affaires étrangères a précisé que la candidature du Canada reposera sur six priorités. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, le Canada entend soutenir le travail vital et courageux des défenseurs des droits de la personne, œuvrer pour un avenir plus inclusif pour tous, favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones, accorder la priorité à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité, réduire les méfaits en ligne et collaborer avec d'autres pays afin de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, que les Canadiens dans le tout pays ne connaissent que trop bien, étant donné les feux de forêt qui font rage dans tout le Canada. Ces objectifs sont ambitieux, mais avec détermination et en étroite collaboration avec d'autres pays, nos partenaires autochtones et la société civile, nous poursuivrons ces objectifs afin de parvenir à un avenir meilleur pour tous.

La ministre a également souligné que les actions du gouvernement dans ce dossier reposent sur la volonté de renforcer le régime international des droits de la personne. Elles reflètent aussi son approche au Canada, où il défend les droits de la personne de tous les Canadiens. Par exemple, nous célébrons actuellement le Mois de la fierté. C'est l'occasion pour les communautés 2SLGBTQI+ et leurs alliés de se rassembler pour célébrer la résilience du mouvement de la fierté et pour montrer la beauté et le talent de nos concitoyens, tout en continuant de militer pour un Canada plus sûr et plus rassembleur. N'oublions pas que s'il est important de saisir l'occasion pour saluer les victoires du mouvement de la fierté, remportées de haute lutte, nous devons aussi continuer de résister face à la forte recrudescence de la haine anti-trans, des lois anti-2SLGBTQI+, des manifestations aux activités avec des drag queens, de la mise à l'index de livres éducatifs dans les écoles et des appels contre la levée du drapeau de la fierté. Je suis heureux que, de ce côté de la Chambre, le travail sur ce type d'enjeux soit un élément fondamental de notre approche des droits de la personne.

[Français]

À ce sujet, je tiens à remercier toutes les municipalités de chez nous qui ont levé le drapeau de la fierté le 1^{er} juin. Je tiens à les remercier parce que c'est important. On voit partout dans le monde qu'il y a une résistance. Je crois que c'est humble et je tiens à remercier tous les maires qui ont participé à cela la semaine passée.

Affaires émanant des députés

[Traduction]

La candidature du Canada au Conseil des droits de l'homme renforce les voix qui prônent toujours la protection et la promotion des droits de l'homme et l'adhésion aux valeurs démocratiques. Il va sans dire que les organes de défense des droits de la personne des Nations unies constituent le fondement d'un régime international des droits de la personne fort et efficace.

Le Canada est signataire de plusieurs instruments internationaux concernant les droits de la personne et de conventions sur le désarmement, notamment la Convention sur les armes à sous-munitions, dont il est partie depuis 2015. En fait, cette convention s'inspire du travail d'un autre éminent ancien ministre des Affaires étrangères libéral, Lloyd Axworthy, qui a dirigé les efforts dans les années 1990 pour interdire les mines antipersonnel. Les armes à sous-munitions représentent une menace dévastatrice et généralisée pour les civils durant et après les conflits. Ces armes ont des répercussions immédiates et à long terme étant donné leur taux de défaillance élevé et, outre leur dangerosité, elles nuisent au développement durable et au rétablissement après conflit des sociétés affectées.

Le Canada a joué un rôle crucial pour inciter la communauté internationale à adhérer à la convention pour enfin éliminer ces armes mortelles dans le monde. Le Canada respecte les obligations internationales qui lui incombent aux termes de la convention en appliquant la Loi interdisant les armes à sous-munitions. Le gouvernement finance également de façon substantielle divers programmes qui visent à éliminer les armes à sous-munitions et toutes les munitions de guerre non explosées. Au cours des deux dernières décennies, le Canada a consacré plus de 450 millions de dollars à cette fin. Nos programmes internationaux portent sur des volets névralgiques de l'enlèvement de munitions non explosées, dont l'appui à la mise en œuvre nationale, la destruction des stocks, l'intégration de l'égalité entre les sexes, la sensibilisation aux risques, la formation et l'aide aux victimes. Ces activités sont essentielles pour faciliter de façon durable le retour à la sécurité des populations civiles, la reconstruction des collectivités affectées et le rétablissement des services essentiels pour des générations à venir.

Aux termes du droit international et de la Charte des Nations Unies, il incombe à tous les pays de promouvoir et de défendre les droits de la personne.

Je remercie mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi et je suis enthousiaste à la perspective de poursuivre le débat.

• (1145)

[Français]

M. Denis Trudel (Longueuil—Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, avant de commencer mon discours, j'aimerais exprimer une petite pensée. En ce moment, au Québec, on vit une situation très difficile. Plus de 150 feux de forêt sévissent sur la Côte-Nord, en Abitibi et au Lac-Saint-Jean. Mes collègues sont aux avant-postes de cette situation. Des milliers de familles sont évacuées.

Parallèlement à cela, un autre drame est survenu sur la Côte-Nord. Cinq personnes sont allées à la pêche au capelan et se sont noyées. Parmi eux se trouvaient quatre enfants. On ne sait pas si ce sont des membres de la même famille, mais c'est un drame épouvantable.

Je veux donc dire aux familles explorées et aux familles évacuées que nous pensons à elles et que nos meilleures pensées les accom-

pagnent. Nous espérons qu'il y aura de la pluie le plus rapidement possible pour mettre fin aux feux de forêt.

Je remercie mon collègue d'avoir présenté le projet de loi C-281. C'est un projet de loi important qui est assez costaud et qui touche à beaucoup de questions. Je pense qu'il est plus nécessaire que jamais qu'il y ait plus de transparence en matière de droits de la personne. Je pense que c'est l'un des buts de ce projet de loi.

Ce projet de loi comporte quatre volets.

Le premier objectif du projet de loi est d'augmenter la transparence du gouvernement, qui devra faire rapport à la Chambre sur des questions de droits de la personne à l'international. Il devra donc faire des rapports plus fréquemment. Je vais en parler plus tard.

Le deuxième objectif du projet de loi est d'imposer des nouvelles mesures pour contrer les dirigeants étrangers corrompus, notamment en exigeant que le ministre des Affaires étrangères réponde en 40 jours à tout rapport de comité recommandant des sanctions contre un étranger en vertu de la loi de Magnitski.

Le troisième objectif du projet de loi est d'interdire l'attribution de licences de radiodiffusion aux entreprises de propagande étrangère lorsque l'État est reconnu par la Chambre des communes ou le Sénat comme ayant commis un génocide ou faisant l'objet de sanctions. Nul besoin d'être clairvoyant pour savoir qu'ici on vise principalement la Chine, mais aussi la Russie et d'autres États.

Le quatrième objectif du projet de loi est d'interdire tout investissement dans une entité qui enfreint la Loi interdisant les armes à sous-munitions. Aujourd'hui encore, dans le monde, des armes qui ont été utilisées dans une guerre sont encore dix ans plus tard dans des terrains. Des enfants fréquentent ces terrains où les bombes sont peut-être tombées et où une partie des engins peuvent encore exploser et faire des blessés graves et des morts. En plus, ce sont souvent des enfants qui sont les victimes. C'est inacceptable que cela se passe encore aujourd'hui.

Revenons au premier élément, soit la transparence du gouvernement en ce qui concerne les droits de la personne à l'international. Je pense que c'est plus nécessaire que jamais pour s'assurer que les mesures prises par le Canada font progresser les dossiers en cours concernant les personnes détenues injustement. La transparence permettrait un travail conjoint avec des organismes comme Amnesty internationale. Cela permettrait également aux familles de participer activement à une stratégie de diffusion cohérente avec leurs besoins. Cela permettrait à la société civile d'appuyer les revendications, et les élus pourraient faire un suivi des situations vécues, ce qui permettrait de faire progresser les droits de la personne à l'international.

Affaires émanant des députés

J'ai parlé plus tôt du cas de M. Raïf Badawi. C'est un cas patent d'emprisonnement injuste: M. Badawi a été emprisonné pendant 10 ans simplement pour avoir écrit sur Facebook des choses contre son gouvernement. Son cas a été très médiatisé. Sa femme milite encore. Elle se promène aux quatre coins du monde pour parler du cas de son mari, pour parler des droits de la personne et de tous ces enjeux. Au Canada, nous ne bougeons pas. Nous n'avons pas de nouvelles. Nous ne savons pas ce qui se passe. M. Badawi n'est plus en prison, mais il est encore pris dans son pays. Il voudrait venir rejoindre ses enfants, qu'il n'a pas vus depuis dix ans. Sa femme est ici et ses enfants grandissent. Cela n'a aucun sens qu'on n'ait pas de nouvelles et qu'il n'y ait pas plus de transparence de la part du gouvernement.

Le deuxième élément, l'imposition de nouvelles mesures pour contrer les dirigeants étrangers corrompus, fait écho à tous les problèmes d'ingérence étrangère dont on a entendu parler lors des dernières semaines. C'est complètement invraisemblable que des personnes étrangères au Canada puissent menacer des Canadiennes et des Canadiens ici, chez nous. On a entendu des histoires. Dans la communauté ouïghoure, des personnes ont été menacées et harcelées et des familles ont été divisées. C'est un drame invraisemblable.

Évidemment, on pense aussi immédiatement au cas du diplomate chinois en lien avec le député de Wellington—Halton Hills dont nous avons parlé ici pendant de longues semaines. Malgré toutes les nombreuses questions qui ont été posées, nous n'avons jamais vraiment su ce que le gouvernement savait ou ce qu'il ne savait pas. Nous n'avons jamais eu trop de réponses à cela. Je pense que c'est vraiment important, surtout que le gouvernement n'agit pas rapidement pour faire cesser les activités mettant à risque la sécurité d'une personne canadienne. C'est de cela qu'il s'agit. Nous avons posé des questions, mais nous ne savons pas ce que le gouvernement sait. Nous n'arrivons pas à aller au fond des choses.

• (1150)

Avec ce projet de loi, il va y avoir une reddition de comptes plus fréquente. On va peut-être pouvoir avoir des réponses.

Je siège au Comité spécial sur la relation entre le Canada et la République populaire de Chine. Dernièrement, nous avons soumis un rapport qui s'intitule « Une menace pour la souveraineté canadienne: Les dimensions de la sécurité nationale de la relation entre le Canada et la République populaire de Chine ». C'est un long titre pour rien, mais cela parle des droits de la personne en Chine. Le rapport indique ceci:

[...] le Comité spécial décrit les menaces et l'intimidation que certaines personnes ont subies aux mains d'acteurs étatiques de la République populaire de Chine] et de leurs mandataires en raison de leurs liens personnels avec la Chine et de leurs travaux liés à ce pays. Les témoins ont donné les exemples suivants, entre autres:

des tentatives de limiter la liberté d'expression au moyen d'appels téléphoniques menaçants, du piratage électronique et de la confrontation physique;

Je tiens d'ailleurs à dire que, la semaine passée, nous avons rencontré des représentants de Hong Kong Watch au Groupe d'amitié parlementaire Canada—Hong Kong. Ils ont témoigné un peu de la même chose que ce que les témoins sont venus nous dire au Comité spécial et qui se retrouve comme exemple de menaces ou d'intimidation dans le rapport, c'est-à-dire « le recours coordonné à des contre-manifestants, à des étudiants étrangers chinois et à des organisations pro-Pékin du Front uni pour bloquer et intimider des manifestants pacifiques à Toronto, à Montréal, à Calgary, à Vancouver et à Ottawa ».

Parmi d'autres manières de faire tirées du rapport, il y a « la publication en ligne de renseignements personnels afin d'intimider les participants aux manifestations. »

J'ajoute ceci:

Au cours de cette étude, des témoins ont soutenu que le harcèlement dont ils avaient été victimes avait été encouragé ou décidé par des diplomates de la [République populaire de Chine]. Le Comité spécial a donc recommandé au gouvernement du Canada de faire savoir à l'ambassadeur de la RPC au Canada que toute atteinte aux droits et aux libertés des personnes se trouvant au Canada entraînerait de graves conséquences. Il a aussi recommandé que le gouvernement du Canada examine attentivement le personnel diplomatique accrédité qui travaille dans les missions diplomatiques au Canada de la République populaire de Chine.

Après moult harcèlements à la Chambre, le Canada a fini par expulser le diplomate qui avait été impliqué avec le député. Cependant, cela a été long, compliqué et il a fallu que la chose soit publique pour que le gouvernement se décide à bouger.

Le Canada ne peut plus se permettre de laisser aller de telles situations. C'est inacceptable. On rit de nous. Des réponses rapides et cohérentes sont nécessaires pour contrer ce type d'ingérence qui menace notre souveraineté.

Le troisième élément du projet de loi C-281 vise à interdire l'attribution de licence de radiodiffusion aux entreprises de propagande étrangère lorsque l'État est reconnu par la Chambre des communes ou le Sénat comme ayant commis un génocide ou faisant l'objet de sanctions.

Toujours dans le même rapport du Comité spécial, il est mentionné que « la [République populaire de Chine] fait partie des pays qui tentent de s'ingérer dans les élections canadiennes ». Cela, c'est prouvé.

Je me souviens d'une représentante de Hong Kong Watch qui est venue témoigner au Comité. Je lui avais dit qu'à Brossard, il y avait eu un cas d'ingérence documenté d'une candidate qui s'était présentée aux élections municipales. Le régime chinois, par une plateforme appelée WeChat, envoyait des messages en mandarin à des gens de la communauté de Brossard pour les encourager à voter pour cette dame. Naïvement, j'avais demandé à la représentante de Hong Kong Watch si cette chose-là était possible au provincial ou au fédéral. Elle m'avait quasiment ri au nez, tellement elle trouvait que c'était ridicule comme question, car c'était une évidence pour elle.

C'est une évidence que, depuis des années, le régime chinois tente de toutes les façons possibles d'influer sur les élections municipales, provinciales et fédérales, ici, au Canada. C'est sûr que ces enjeux font surface. On en parle de plus en plus, mais on n'y fait toujours pas face.

Je reviens à un autre aspect du rapport du Comité spécial au sujet de l'organisation ACHK:

L'organisation a ajouté que « de nombreux acteurs politiques canadiens croient sincèrement qu'ils interagissent avec des organisateurs communautaires et des organisations de base, alors qu'en réalité ils interagissent avec des personnes ayant des liens étroits avec les consulats ou l'ambassade de Chine ».

On l'a vu à Brossard. On sait que, au début, les postes de police chinois sont des centres communautaires qui aident les gens avec toutes sortes de questions d'intégration, de pauvreté et d'aide à l'emploi. Or, dans le fond, tranquillement, ces centres migrent en centres de renseignements.

Affaires émanant des députés

• (1155)

On ne sait pas trop. Il y a toutes sortes de zones d'ombre. On a pensé naïvement que ces centres avaient été fermés, mais on a appris récemment qu'ils étaient toujours ouverts et qu'ils fonctionnaient toujours. Je parle des deux centres à Brossard et de celui à Montréal. Ils les auraient refermés. La GRC...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je m'excuse d'interrompre le député, mais je tiens à lui signaler que son temps de parole est écoulé. Je dois maintenant céder la parole à la prochaine oratrice.

L'honorable députée d'Edmonton Strathcona a la parole.

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, je remercie mes collègues qui se sont exprimés sur le projet de loi C-281.

Les néo-démocrates appuieront ce projet de loi en troisième lecture. Je tiens à remercier le député de Northumberland-Peterborough-Sud de l'avoir présenté. Ce fut un réel plaisir de travailler avec lui et son équipe à ce projet de loi au cours des derniers mois.

La raison d'être du projet de loi est la protection des droits de la personne au moyen des lois canadiennes, que nous voulons renforcer. Nous voulons que le Canada défende plus vigoureusement les droits de la personne à l'étranger. Pour ma part, je veux rappeler à la Chambre que pendant que nous faisons ce travail, des vies sont en danger. Des personnes sont détenues, ont disparu ou souffrent énormément. Le Canada pourrait jouer un rôle important en ce qui a trait à ces personnes.

Je voudrais commencer mon discours d'aujourd'hui en parlant de quelques-unes d'entre elles.

Parlons pour commencer de Vladimir Kara-Murza, qui a récemment été condamné à 25 ans de prison en Russie parce qu'il s'est opposé à la guerre illégale de Poutine en Ukraine. Je sais qu'un certain nombre de personnes de tous les partis espèrent que le gouvernement offrira à Vladimir Kara-Murza la citoyenneté honoraire du Canada pour le protéger.

D'autres personnes voient leurs droits violés. Cela fait plus de dix ans, presque deux décennies, que Huseyin Celil, un citoyen canadien, n'a pas pu voir sa famille. Le cas de Dong Guangping, dont la femme et la fille sont canadiennes, est également préoccupant. En effet, nous ne savons pas où il se trouve actuellement.

Il y a beaucoup de travail dans la défense des droits de la personne, et nous devons nous concentrer sur les personnes qui souffrent particulièrement de la violation de leurs droits fondamentaux.

Comme plusieurs l'ont dit avant moi, ce projet de loi modifie quatre lois canadiennes. Il oblige le ministre à publier un rapport annuel sur les droits de la personne, ainsi qu'une liste des prisonniers d'opinion pour lesquels le gouvernement travaille activement. Il modifie la Loi interdisant les armes à sous-munitions et la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus ou loi de Sergueï Magnitski. Il interdit également la délivrance ou le renouvellement de licences de radiodiffusion en cas de génocide. De toute évidence, il s'agit là de mesures très importantes et très rigoureuses.

Nous avons été heureux de proposer quelques amendements. Le premier, qui concerne la liste à produire, est important. Je sais que le député de Northumberland—Peterborough South s'est entretenu avec de nombreuses familles de victimes qui voulaient davantage de renseignements dans la liste. En revanche, nous sommes conscients des inquiétudes qu'on peut avoir. Nous ne voulons pas mettre la vie des gens en danger. Nous ne voulons pas aggraver la situation. Nous devons toujours agir avec grande prudence lorsque nous travaillons sur des sujets très délicats.

Le NPD a présenté un amendement qui modifierait les dispositions sur la liste afin de permettre au gouvernement de protéger les personnes tout en fournissant des renseignements aux familles, aux parlementaires, aux militants et aux défenseurs des droits de la personne dans le monde entier. Il s'agit d'un compromis, et d'un compromis très solide, qui améliore la loi. Ce fut magnifique de voir tous les partis appuyer cet amendement.

Notre deuxième amendement prévoyait l'adoption d'une stratégie de défense des droits de la personne. J'en ai déjà parlé à la Chambre. Nous voulons que le pays se dote d'une stratégie de défense des droits de la personne. La plupart des Canadiens pensent probablement que nous en avons une, mais ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas de point de référence pour évaluer le travail du gouvernement relativement aux droits de la personne. Cela n'existe pas.

Il me semble logique que le projet de loi prévoit une telle stratégie que nous demandions au gouvernement de l'élaborer. Je crois que c'est une question de bon sens. Malheureusement, le gouvernement a choisi de voter contre notre deuxième amendement. Ce choix qu'il a fait me porte à croire qu'il ne veut tout simplement pas faire le travail difficile. Il ne veut pas être obligé de créer la stratégie et de la mettre à jour.

C'est très décevant, d'autant plus que le gouvernement brigue actuellement un siège à la Commission des droits de l'homme des Nations unies. C'est très décevant parce que, bien que le gouvernement se pose souvent en défenseur des droits de la personne, il fuit systématiquement le dur travail qui doit être accompli pour protéger effectivement les droits de la personne. J'en veux pour preuve ce qu'a rapporté hier le *Globe and Mail*: le gouvernement libéral continue de vendre plus d'armes à l'Arabie saoudite que tout autre pays, à l'exception des États-Unis, et ce, même si l'Arabie saoudite a un bilan épouvantable en matière de droits de la personne, si lui vendre des armes ainsi n'est pas conforme au Traité sur le commerce des armes, dont le Canada est signataire, et même si le gouvernement prétend avoir cessé ces ventes d'armes.

• (1200)

On constate qu'en ce qui concerne la défense des droits de la personne, le gouvernement se contente de belles paroles qui ne se traduisent pas par des gestes concrets.

Affaires émanant des députés

L'un des sujets dont je veux absolument parler aujourd'hui est celui des dispositions du projet de loi portant sur les armes à sous-munitions. En effet, ce sujet est pour moi la preuve éclatante que les libéraux disent une chose quand ils sont dans l'opposition, mais font tout le contraire dès qu'ils accèdent au pouvoir. Dans la Loi interdisant les armes à sous-munitions, l'article 11 permet aux Forces canadiennes d'utiliser des armes à sous-munitions dans le cadre d'une coopération militaire avec un autre État qui utilise ce type d'armes. En 2013, le NPD avait collaboré étroitement avec le gouvernement libéral pour corriger cette échappatoire au moyen de restrictions. Paul Dewar, l'ancien porte-parole du NPD en matière d'affaires étrangères, avait dit: « [...] lorsque l'on signe un traité international, il est important d'honorer sa signature. Il est important que les lois que nous adoptons ne viennent pas miner les dispositions du traité que l'on a négocié, accepté et signé. »

Je me permets de citer également ceci:

Le Canada ne devrait pas se soustraire à ses responsabilités en choisissant d'appliquer un traité de cette façon. Ce serait désavouer notre engagement. Ce serait désavouer notre interprétation de la notion de mise en application d'un traité que nous avons signé. Cela jetterait la confusion la plus complète sur ce que le Canada et ses troupes se sont réellement engagés à faire.

Voilà pourquoi, même si nous voulons que le projet de loi soit renvoyé au comité, nous avons beaucoup de mal à concevoir la manière dont le gouvernement a choisi d'interpréter le traité dans l'article 11 du projet de loi.

On dirait que c'est Paul Dewar, mais, en fait, c'est Bob Rae, qui parlait en tant que député libéral et qui disait que les libéraux étaient contre l'article 11.

Le texte que les néo-démocrates ont inclus dans l'amendement afin d'éliminer l'échappatoire, dans le projet de loi C-281, est identique à celui que notre ancien collègue Marc Garneau a utilisé quand il a déclaré à la Chambre que l'article 11 représentait une échappatoire qu'il fallait éliminer. Nous nous retrouvons une fois de plus dans une situation bien connue: avant d'être au pouvoir, les libéraux ont répété à maintes reprises qu'ils souhaitaient éliminer cette échappatoire. D'éminents membres du caucus, dont M. Garneau et M. Rae, des gens reconnus comme de bons et fidèles libéraux, trouvaient qu'il était important d'éliminer cette échappatoire. Toutefois, quand est venu le moment d'agir afin de régler le problème, les libéraux ont choisi de ne rien faire.

Il m'est vraiment pénible d'entendre le gouvernement tenter de justifier son inaction. Il m'est pénible d'entendre les libéraux tenter de justifier leur choix de maintenir l'échappatoire relative aux armes à sous-munitions, ce qui nous rappelle qu'ils continuent de vendre des armes à l'Arabie saoudite. Avant de former le gouvernement, ils affirmaient aussi qu'ils appuieraient le désarmement nucléaire. Toutefois, chaque fois que nous leur avons demandé s'ils comptaient jouer au moins le rôle d'observateurs dans le cadre du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, comme le font de nombreux membres de l'OTAN, ils ont refusé d'y participer.

J'encouragerais donc les députés du gouvernement à redevenir, de grâce, les libéraux qu'ils étaient avant leur élection de 2015. Je les prie de penser au désarmement nucléaire et aux droits de la personne comme ils y pensaient avant 2015 car, depuis cette année-là, ils affichent un bilan atroce dans ce domaine, et les droits de la personne sont beaucoup trop importants pour être constamment un sujet politisé.

• (1205)

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, étant donné l'importance cruciale de ce débat, vous pourriez peut-être vérifier s'il y a quorum.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je vais vérifier.

Après le compte:

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Nous avons effectivement le quorum.

Le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan a la parole.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, je souhaite la bienvenue à mes collègues et je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-281, la Loi sur les droits de la personne à l'échelle internationale. Je félicite mon collègue. Au cours de l'étude de ce projet de loi, je n'ai pas toujours désigné sa circonscription par son nom exact, qui est Northumberland—Peterborough-Sud. Je tiens à rendre hommage au député de Northumberland—Peterborough-Sud pour avoir présenté ce projet de loi. J'ai parlé à l'étape du rapport des dispositions de ce projet de loi, et à l'étape de la troisième lecture, je veux plutôt mettre l'accent sur autre chose, c'est-à-dire l'utilisation que les gens pourront faire de ce projet de loi.

J'ai passé toute la semaine de relâche parlementaire dans la région du Grand Toronto, à rencontrer différentes communautés, dans le but premier de leur présenter le projet de loi C-281 et d'en discuter avec elles. Des communautés se sont montrées très favorables au projet de loi, notamment la communauté yézidie, la communauté persane, diverses communautés africaines, la communauté de Hong Kong et des communautés d'Europe de l'Est. Le projet de loi reçoit beaucoup d'appuis à cause des répercussions qu'il aurait. Les gens voulaient savoir comment nous l'utiliserions et quel effet concret il aurait.

J'espère que les Canadiens de tous horizons attendront avec impatience, chaque année, la publication par le gouvernement du rapport annuel sur les droits de la personne dans le monde. À la vue de ce rapport, les gens pourront comparer les réalisations véritables du gouvernement à ce qu'il prétend accomplir.

Les Canadiens seront en mesure d'exiger que le gouvernement leur rende des comptes. Ils pourront lui demander, par exemple, pourquoi il n'a pas parlé de l'Éthiopie, des yézidis ou des Rohingyas pendant l'année.

La population sera en mesure de voir dans quel domaine le gouvernement agit et dans quels autres domaines il demeure inactif. Elle pourra lui demander pourquoi il n'en fait pas davantage. L'année suivante, elle pourra comparer les rapports et voir si des progrès ont été réalisés par rapport à l'année précédente. Selon les communautés, le gouvernement devrait-il défendre certaines personnes et exiger leur libération? Les noms de ces personnes figurent-ils dans le rapport? Sinon, le rapport devrait être le point de départ de la démarche en vue de les inclure l'année suivante.

Actuellement, une grande partie des activités de défense des droits de la personne ont lieu sans que la population soit mise au courant, qu'il s'agisse de prisonniers d'opinions, de droits de la personne en général ou des individus qui sont officiellement soumis à des sanctions. Le gouvernement n'a pas l'obligation de produire des rapports à ce sujet. Si l'on souhaite inscrire des personnes sur une liste, pour qu'elles soient soumises à un régime de sanctions ou, inversement, pour que leurs droits soient défendus, il peut être très difficile de savoir ce que fait le gouvernement relativement à la personne. Les personnes qui veulent militer pour cette cause ne savent pas trop par où commencer.

Le projet de loi permettra, espérons-le, de raffermir l'engagement du gouvernement canadien en matière de droits de la personne. Il renforce les outils dont disposent les parlementaires, mais il accorde aussi un plus vaste ensemble d'outils aux citoyens de tout le pays qui se soucient des droits de la personne.

S'ils veulent qu'un individu soit sanctionné pour avoir pris part à des violations des droits de la personne, ils pourront s'adresser directement aux députés, qui pourront alors présenter des motions au comité. S'ils cherchent à savoir si le gouvernement agit dans un dossier en particulier, ils pourront consulter le rapport sur les droits de la personne et vérifier si le gouvernement fait quelque chose, s'il n'en fait pas assez ou s'il prend des mesures satisfaisantes. Ils pourront ensuite demander au gouvernement de modifier son approche, en espérant que ce changement soit pris en compte l'année suivante.

C'est important pour les gens qui ont à cœur les droits de la personne, non pas parce que le projet de loi est une panacée et que les choses seront parfaites après son adoption, mais bien parce qu'il fournit des outils et des mécanismes essentiels en matière de défense des droits pour que les gens sachent ce qui se passe, fassent leur plaidoyer et contribuent à changer les choses.

• (1210)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je cède la parole au député de Northumberland—Peterborough-Sud pour son droit de réplique.

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC): Madame la Présidente, je tiens d'abord à remercier toutes les personnes qui ont grandement contribué à ce que le projet de loi en soit où il en est aujourd'hui à la Chambre, c'est-à-dire à l'étape du vote final et, espérons-le, de son renvoi au Sénat.

Je remercie d'abord le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan. Il a collaboré étroitement avec moi pour préparer et rédiger la mesure législative. Je remercie également tous les organismes non gouvernementaux et les familles de victimes avec qui j'ai eu l'occasion de parler, sans oublier tous les groupes de diverses communautés du pays et du monde qui ont uni leur voix pour exprimer leur soutien. Je remercie aussi Bill Browder de son appui.

J'adresse mes remerciements aux députés des différents partis qui ont apporté leur contribution, notamment le Bloc québécois, le NPD et le Parti libéral. Des amendements de fond ont été apportés en comité. Il y a eu des débats importants et de longues discussions. Je suis fier de pouvoir dire que nous avons réussi à trouver un très bon compromis.

Un certain nombre de problèmes se sont posés. Je ne pense pas que toutes les attentes de l'un ou l'autre de nos partis à l'égard du processus d'amendement ont été satisfaites, mais c'est peut-être le signe que nous avons obtenu ce que nous devions obtenir, à une exception près. J'ai trouvé excellent l'amendement du NPD en faveur

Affaires émanant des députés

d'un plan de stratégie pour les droits de la personne. J'ai trouvé dommage que la présidence l'ait jugé irrecevable.

Comme je l'ai dit, le texte législatif comporte quatre parties essentielles qui, selon moi, contribueraient à la cause des droits de la personne au Canada et dans le monde. La première concerne les prisonniers de conscience, ces héros du monde entier qui luttent pour des droits importants, comme la possibilité pour les jeunes filles de faire des études, la possibilité pour les gens de vivre dans un pays sans tyrannie gouvernementale et la possibilité pour les gens de lutter pour la démocratie et la liberté et de vivre leur vie comme ils l'entendent sans craindre d'être emprisonnés ou pire encore. La partie qui concerne les prisonniers de conscience est fondamentale.

La deuxième partie fondamentale porte sur le contrôle des sanctions Magnitski par le Parlement. C'est important. J'espère que le texte de loi permettra non seulement au Parlement de soumettre ses rapports, mais aussi d'encourager le gouvernement, peut-être même les futurs gouvernements conservateurs, à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que des sanctions Magnitski soient mises en place contre certains des pires délinquants. Comme je l'ai dit à maintes reprises, il me semble tout simplement honteux qu'à notre époque, nous permettions aux auteurs de violations des droits de la personne de torturer leurs victimes le matin et de monter dans leur jet privé l'après-midi pour parcourir le monde et frayer avec les élites de ce monde.

Troisièmement, en ce qui a trait la Loi sur la radiodiffusion, je pense qu'il s'agit d'un changement parfaitement sensé. Les États génocidaires ne devraient pas être autorisés à utiliser les ondes canadiennes pour diffuser leur propagande. De surcroît, nous avons vu ce que l'ingérence étrangère peut signifier pour notre démocratie et les situations difficiles qu'elle peut imposer. Les Canadiens doivent avoir la possibilité de comprendre et de donner pleinement leur consentement en toute liberté et en toute transparence. Nous devrions également veiller à ce que les États génocidaires ne diffusent pas leur haine sur les ondes canadiennes. Cela semble relever du simple bon sens.

Enfin, en ce qui concerne les armes à sous-munitions, ce sont évidemment des choses horribles et terribles. Le Canada a joué un rôle de premier plan, depuis le gouvernement Harper, en interdisant ces armes et en les rendant illégales. Ce projet de loi permettra de limiter la capacité des entreprises canadiennes à financer la construction et la fabrication d'armes à sous-munitions.

Je suis fier d'être le parrain de ce projet de loi et de représenter Northumberland—Peterborough-Sud.

• (1215)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le vote porte sur la motion.

[*Français*]

Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

[*Traduction*]

Mme Sherry Romanado: Madame la Présidente, je demande un vote par appel nominal.

Recours au Règlement

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Conformément à l'ordre adopté le 23 juin 2022, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 7 juin, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour attirer l'attention sur une question de procédure liée à la question n° 1337, que j'ai soumise le 21 mars.

Dans cette question inscrite au Feuilleton, j'ai demandé une ventilation détaillée des dépenses du Fonds culturel des missions. Pour gagner du temps, j'éviterai de lire le texte de la question pour le compte rendu, mais mon rappel au Règlement porte sur un passage figurant à la page 523 de l'ouvrage de Bosc et Gagnon, qui se lit comme suit:

Alors que les questions orales sont posées sans préavis sur des sujets jugés urgents, les questions écrites sont inscrites au Feuilleton, après avis, dans le but d'obtenir du gouvernement des renseignements détaillés ou techniques concernant « quelque affaire publique ». Ils peuvent aussi demander que le gouvernement y réponde dans les 45 jours civils, habituellement en inscrivant une phrase à cet effet soit avant soit après le libellé de leur question, ou en l'indiquant au Greffier au moment où ils déposent l'avis de leur question.

À propos de la question n° 1337, le gouvernement a déclaré ce qui suit:

Affaires mondiales Canada gère un vaste réseau de 176 missions dans 110 pays dans le monde. Le ministère a entrepris une recherche préliminaire approfondie afin de déterminer la quantité d'informations qui entreraient dans le champ de la question et le temps nécessaire à la préparation d'une réponse complète. Le département a conclu que la production et la validation d'une réponse complète à cette question nécessiteraient une collecte d'informations qui n'est pas possible dans le temps imparti [...]

Pour résumer, le gouvernement a déclaré qu'il ne pouvait pas répondre à la question dans les 45 jours impartis. Il n'a donc pas répondu à la question dans le délai imparti, comme l'exige le règlement, parce que l'article 39(5)b) du Règlement stipule ce qui suit:

Dans le cas où une question reste sans réponse à l'expiration de ce délai de 45 jours, cette absence de réponse de la part du gouvernement est considérée comme réputée renvoyée au comité permanent concerné. Dans les cinq jours de séance suivant ce renvoi, le président du comité convoque une réunion pour se pencher sur l'absence de réponse de la part du gouvernement [...]

Le terme clé ici est « sans réponse ». J'ai exprimé mon souhait de recevoir une réponse à ma question dans les 45 jours, conformément au Règlement, et le gouvernement affirme qu'il ne peut pas répondre à la question dans ce délai. Par conséquent, après 45 jours, ma question demeure sans réponse, conformément au Règlement.

Avant que l'alinéa (5)b) de l'article 39 du Règlement n'entre en vigueur en 2001, les gouvernements ne tenaient pas compte du délai de 45 jours pour répondre aux questions. À la suite de l'adoption de cette règle, le gouvernement a commencé à respecter le délai de 45 jours. Cependant, il semble que le gouvernement tente de contourner cette règle pour contrecarrer la protection prévue aux députés par l'alinéa 39(5)b) du Règlement. Autrement dit, il a déclaré que le gouvernement ne pouvait pas répondre à cette question dans le délai alloué.

Je crois qu'il espère que le Président acceptera cette réponse. Voilà pourquoi ce rappel au Règlement exige un niveau d'examen et de réponse différent de celui des décisions antérieures sur des

questions connexes. Le Président dit souvent que ce qui ne peut pas être fait directement ne peut pas être fait indirectement. Le fait que le gouvernement ait reconnu qu'il n'avait pas répondu à la question n° 1337 en disant qu'il ne pouvait pas produire l'information dans le temps imparti est un exemple de ce principe.

Les décisions du Président ont établi que l'accès à l'information du gouvernement est un privilège fondamental des parlementaires. C'est aussi un aspect essentiel du fonctionnement de notre système démocratique. Le fait que le gouvernement se dérobe à sa responsabilité de fournir ces renseignements marque un échec du système. C'est pourquoi, dans un dossier connexe, de nombreux membres de la tribune des journalistes s'inquiètent de l'effondrement du système d'accès à l'information.

Le gouvernement a également commencé à faire valoir dans ses réponses que le délai fixé pour répondre aux questions pourrait entraîner des renseignements incomplets et trompeurs. C'est aussi une violation du Règlement.

Je demande au Président de se pencher sur cette question. Si le gouvernement n'a pas de processus en place pour répondre aux questions, il lui incombe de modifier ces processus et de ne pas contrevenir au Règlement. Je demande au Président de respecter ce principe dans sa décision. Si le Président décide que le gouvernement peut respecter le Règlement en disant qu'il n'est pas en mesure de répondre à la question dans le délai alloué, aucun d'entre nous ne devrait plus se donner la peine de soumettre des questions au Feuilleton.

● (1220)

Même si je suppose que cela arrangerait plutôt le gouvernement, il n'en reste pas moins que le Règlement de la Chambre autorise les parlementaires à demander accès aux informations dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce pour de bonnes raisons. Dans le cas qui nous intéresse, la décision du gouvernement de faire fi du Règlement entrave ma capacité, en tant que parlementaire, d'examiner un poste de dépenses qui fait couler beaucoup d'encre depuis plusieurs semaines. J'espère que vous en tiendrez compte dans votre décision et j'aimerais vous en donner les raisons.

Ma question portait sur les dépenses associées au Fonds culturel des missions. Chaque année, le gouvernement injecte des millions de dollars dans ce fonds qui est censé aider les diplomates canadiens dans leurs activités à l'étranger. Il se peut, étant donné la conjoncture internationale actuelle, que ce soit une dépense tout à fait raisonnable.

Cependant, étant donné que je n'ai pas cette information, je n'ai aucun moyen, tout comme les Canadiens d'ailleurs, de savoir comment le fonds en question sélectionne les projets et comment il en mesure les résultats. La décision du gouvernement de faire fi du Règlement n'a fait qu'aggraver les choses.

J'exige d'avoir une réponse à cette question, car l'année dernière, la ministre des Affaires étrangères a fait des déclarations assez percutantes sur l'impuissance militaire du Canada. Elle a dit que la stratégie actuelle du gouvernement fédéral consistait avant tout à optimiser sa capacité d'influence auprès des autres nations.

Le concept de diplomatie culturelle est l'expression officielle qui est utilisée pour signifier qu'un pays peut exercer de l'influence en partageant des valeurs comme la gastronomie, les arts visuels, la musique et la littérature. Or, l'un des principaux outils du gouvernement en matière de diplomatie culturelle est précisément ce Fonds culturel des missions dont la gestion est à la fois opaque et douteuse.

On a beaucoup parlé, récemment, de l'efficacité de ce fonds, et on s'est même demandé si le contribuable canadien en avait pour son argent. Qui plus est, de nombreux articles de journaux ont souligné le caractère provocateur de certains événements qui ont été financés par ce fonds.

Cependant, la question la plus grave, sur laquelle je demande à la présidence de se prononcer, concerne le refus du gouvernement de fournir l'information demandée. C'est parce que j'estime que vous ne pouvez pas juger recevable la réponse donnée par le gouvernement, à savoir qu'il ne peut pas fournir l'information dans les délais prévus par le Règlement.

Le gouvernement libéral s'est montré plutôt discret lorsqu'il s'agissait de défendre le programme ou d'expliquer comment le fonds allait faciliter la réalisation d'objectifs diplomatiques plus vastes. Comment, en tant que parlementaire, puis-je m'assurer que l'argent est dépensé à bon escient si le gouvernement invoque le Règlement pour ne pas répondre à mes questions?

Quand on sait que le gouvernement se plaît à dépenser tous azimuts et à le faire savoir, sa réponse à ma question en soulève beaucoup d'autres. Si le fonds n'enregistre pas des résultats impressionnants, pourquoi le cacher? Pourquoi le gouvernement ne se vante-t-il pas des sommes qui ont été dépensées, comme il le fait avec bien d'autres programmes? Pourquoi ne révèle-t-il pas quels projets il a financés, quels résultats il a obtenus, quels critères ont été utilisés pour sélectionner les projets et quels ont été les bénéficiaires des contrats?

Pour en revenir au sujet qui nous occupe, mon rappel au Règlement vous demande simplement de conclure que, lorsque le gouvernement fait fi d'une grande partie de la substance d'une question inscrite au Feuilleton en affirmant qu'il ne peut y répondre dans le temps imparti, on devrait considérer qu'il s'agit d'une question ouverte et d'une question à laquelle on n'a pas pu répondre aux termes de l'article 39(5)b) du Règlement.

De cette manière, le refus du gouvernement de répondre à une question écrite pourra être soumis à l'examen d'un comité. Il est inacceptable que le gouvernement déclare qu'il ne peut pas fournir les renseignements dans le délai de 45 jours. Ce n'est pas mon problème. Je demande à la présidence de statuer en ma faveur pour que cette question reste ouverte.

• (1225)

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Madame la Présidente, sur le même rappel au Règlement, je crois comprendre que la députée a reçu une réponse à sa question. Elle n'aime peut-être pas la réponse, mais elle en a reçu une.

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Madame la Présidente, comme l'intervenante précédente, j'aimerais parler aujourd'hui de certains problèmes que je trouve très graves en ce qui concerne les questions inscrites au Feuilleton.

Voici ce que dit l'article 39(5)b) de la version de septembre 2021 du Règlement de la Chambre des communes:

Recours au Règlement

Dans le cas où une question reste sans réponse à l'expiration de ce délai de 45 jours, cette absence de réponse de la part du gouvernement est considérée comme réputée renvoyée au comité permanent concerné. Dans les cinq jours de séance suivant ce renvoi, le président du comité convoque une réunion pour se pencher sur l'absence de réponse de la part du gouvernement et l'affaire est désignée comme étant renvoyée à un comité dans le Feuilleton. Nonobstant le paragraphe 39(4) du Règlement, le député peut présenter une autre question pour chaque question ainsi désignée. Le député qui a fait inscrire la question peut intervenir à la Chambre à l'appel de la rubrique Questions inscrites au Feuilleton et donner avis qu'il entend reporter la question et soulever le sujet visé à l'ajournement de la Chambre, et l'ordre renvoyant l'affaire au comité est de ce fait annulé.

J'observe une tendance qui prend de l'ampleur en ce qui concerne les réponses que le gouvernement fournit aux questions inscrites au Feuilleton et aux questions que je pose dans cette enceinte.

J'aimerais parler plus précisément d'une question que j'ai posée, la question Q-604. La réponse à cette question, signée par le secrétaire parlementaire de la ministre de la Défense nationale, contient de l'information très différente de celle qui a été publiée et de l'information que j'ai reçue de la part de membres des Forces armées canadiennes.

Pour fournir une mise en contexte à la présidence et à ceux qui nous écoutent, je précise que cette question porte sur certains membres des Forces armées canadiennes qui ont été mis en congé parce qu'ils ont choisi de ne pas...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je tiens à dire que je comprends l'argument du député et que je vais prendre la question en délibéré.

Je tiens à rappeler aux députés qui prennent la parole au sujet de ce rappel au Règlement que nos précédents sont clairs: il n'appartient pas à la présidence de se prononcer sur le contenu des réponses aux questions écrites.

D'ailleurs, dans une décision sur une affaire semblable rendue le 25 avril 2022 et qu'on retrouve à la page 4310 des Débats de la Chambre des communes, la présidence a déclaré ceci:

La présidence est d'avis que se prononcer sur l'exhaustivité des réponses aux questions écrites équivaut à se prononcer sur leur contenu. Tel n'est pas le rôle de la présidence.

Par conséquent, même si le député mentionne que l'information était différente, il n'aime peut-être pas l'information qu'il a reçue, mais il a quand même obtenu une réponse.

Je vais passer à un autre recours au Règlement, si le député a terminé. S'il veut continuer à parler de l'information qu'il vient de fournir, comme je l'ai indiqué, il n'est peut-être pas satisfait de la réponse qu'il a reçue, mais il est très clair qu'il n'incombe pas à la présidence de se prononcer sur l'information qu'il a reçue.

Je demanderais au député de bien vouloir conclure, car les recours au Règlement et les questions de privilège doivent être succincts, aller droit au but et ne pas s'éterniser.

Le député de Battle River—Crowfoot a la parole.

M. Damien Kurek: Madame la Présidente, absolument. Personnellement, je ne voudrais pas m'éterniser. Je me reporte simplement à l'article 19 du Règlement relatif aux recours au Règlement, qui indique qu'il faut s'efforcer d'être succinct lorsqu'on aborde les questions fondamentales qui se posent à nous.

Recours au Règlement

Il y a trois questions précises. Pour être effectivement succinct, je me contenterai de mentionner les deux autres questions que je demande à la présidence d'examiner, non seulement en ce qui concerne le fait que le gouvernement a fourni une réponse, mais aussi la pertinence de sa réponse pour déterminer si elle était satisfaisante ou non.

Compte tenu du travail que nous effectuons dans cette enceinte, il est d'une importance fondamentale que les Canadiens puissent avoir confiance dans les informations qui leur sont fournies. Par conséquent, il ne s'agit pas tant de savoir si je suis satisfait de la réponse, car ce n'est absolument pas pertinent pour la discussion, que de savoir si le gouvernement se cache derrière la procédure et s'il peut répondre simplement en disant qu'il ne peut pas répondre ou si, dans certains cas, il semble tout simplement ne pas vouloir faire le travail.

Je vous renvoie à la question n° 286, dont la réponse a été signée par le secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre des Finances. Il est très clair que le ministère n'est pas disposé à fournir des informations. Encore une fois, ce n'est pas que je ne sois pas satisfait de la réponse, mais le gouvernement semble réticent à fournir des informations sur le fond de la question. Je peux ne pas aimer la réponse, mais il ne revient pas au gouvernement de décider s'il aime ou non la question.

Je vous renvoie également à la question n° 565, dont la réponse a été signée par l'ancien secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, qui porte précisément sur le travail effectué par le comité de l'éthique, dont je fais partie. La question n'est pas de savoir si je suis d'accord avec le fond, mais si le gouvernement n'utilise pas le délai de 45 jours pour éviter de déposer une réponse dans cette enceinte. Il peut alors se laver les mains de toute question importante que, dans certains cas, mes concitoyens soulèvent, comme je l'ai mentionné avec...

• (1230)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Les renseignements que j'ai reçus me suffisent.

La députée de Surrey-Sud—White Rock souhaite-t-elle également intervenir au sujet de ce recours au Règlement?

L'hon. Kerry-Lynne Findlay: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour une raison différente.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La députée invoque le Règlement à propos d'une autre question.

La députée de Calgary Nose Hill souhaite-t-elle intervenir au sujet du même recours au Règlement?

L'hon. Michelle Rempel Garner: Madame la Présidente, je prends la parole au sujet du même recours au Règlement. Je veux simplement répondre à l'affirmation de la leader adjointe du gouvernement à la Chambre selon laquelle je n'ai pas aimé la réponse fournie à ma question.

Il est important que la présidence et le personnel du Bureau qui pourrait éclairer ses décisions sachent que le gouvernement a dit ne pas pouvoir répondre à la question dans le temps alloué. Il a donc déclaré être dans l'impossibilité de répondre.

Que j'aime ou non cela ou que le gouvernement aime cela n'a aucune importance. Le gouvernement a lui-même admis ne pas pouvoir répondre à la question dans le temps alloué. Par conséquent, la question demeure en suspens. Donc, le Règlement n'a pas été res-

pecté et je vous demande de tenir également compte de cela dans votre examen.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je remercie la députée de ces renseignements supplémentaires. Toutefois, je ne suis pas certaine que le gouvernement ait déclaré qu'il ne répondra jamais à la question. Quoi qu'il en soit, je prends la question en délibéré.

Le député de Barrie—Innisfil souhaite-t-il intervenir au sujet de ce même recours au Règlement?

M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC): Madame la Présidente, je tiens à remercier la députée de Calgary Nose Hill d'avoir attiré votre attention sur cette très importante question, parce que je suis dans une situation similaire. Je ne vais pas invoquer de nombreux articles du Règlement, comme la députée de Calgary Nose Hill l'a fait, si je ne m'abuse. Mon problème est lié à la question n° 1357. Si vous le permettez, voici la question que j'ai posée au gouvernement:

En ce qui concerne les dépenses gouvernementales liées aux voyages du premier ministre à l'extérieur du Canada, depuis le 4 novembre 2015, ventilées par chaque voyage: a) quelle était la date et l'emplacement de chaque voyage; b) pour chaque voyage en a), quels ont été les coûts totaux encourus par le gouvernement, y compris ceux liés aux agents de sécurité et au personnel de soutien, pour (i) l'hébergement, (ii) les indemnités journalières, (iii) les autres dépenses, ventilées par type de dépense; c) quel était le montant total des dépenses associées aux voyages, telles que les vols, encourues par le gouvernement et remboursées par le premier ministre; d) quel nombre de voyageurs le montant du remboursement...

Le gouvernement a répondu dans les 45 jours, mais il n'a pas répondu aux questions que j'ai posées; voilà le problème. Il n'a fait état que du Bureau du Conseil privé.

Je reviens encore une fois sur l'importance de l'intervention de la députée de Calgary Nose Hill. Au nom des Canadiens et des gens de Barrie—Innisfil que je représente, je signale que le gouvernement n'a pas répondu à ma question. Or, il incombe au gouvernement de répondre pour assurer la transparence et l'ouverture qu'exigent les questions inscrites au Feuilleton. Je souhaite que vous teniez compte de cet élément dans le cadre de votre réflexion.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je le ferai assurément.

Le député de Cariboo—Prince George souhaite aussi obtenir la parole. Est-ce au sujet du recours au Règlement?

M. Todd Doherty: Madame la Présidente, c'est pour un recours au Règlement différent, mais sur une question similaire.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): D'accord, il s'agit d'un recours au Règlement différent.

Je mentionne que j'ai assez entendu d'arguments sur la question soulevée. Je vais prendre la question en délibéré et j'y reviendrai au besoin.

Il y a un nombre assez élevé de recours au Règlement. D'autres députés avaient levé la main avant le député de Cariboo—Prince George, alors je vais céder la parole à la députée de Surrey-Sud—White Rock.

L'hon. Kerry-Lynne Findlay: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement au sujet du vote qui a eu lieu le vendredi 2 juin 2023. Je tiens à remercier la présidence d'avoir présenté à la Chambre les résultats de son enquête sur les problèmes techniques qui ont eu lieu. Je demande l'indulgence de la présidence pour faire quelques brèves observations afin de donner un peu de contexte et de demander ensuite des éclaircissements à la présidence.

Tout d'abord, en tant que whip en chef de l'opposition, j'aimerais souligner que des votes ont rarement lieu les vendredis. Dans notre caucus, nous permettons aux députés qui n'ont pas d'autres responsabilités parlementaires le vendredi de rentrer dans leur circonscription afin de s'occuper de leur communauté et de leur famille. Cette pratique facilite la vie des députés qui ont de longs trajets à faire pour faire l'aller-retour entre leur circonscription et Ottawa.

Le caucus conservateur compte 14 députés de la Saskatchewan, 29 de l'Alberta, et 13 de la Colombie-Britannique. Cela fait 56 députés de l'Ouest. Afin de faciliter la tâche aux députés qui sont appelés à parcourir de longues distances pour s'acquitter de leurs responsabilités d'élus, le gouvernement évite généralement de tenir des votes les vendredis. Cependant, le gouvernement est pressé de faire adopter son projet de loi d'exécution du budget, et le NPD est tout disposé à l'y aider.

Lorsque le secrétaire...

• (1235)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je rappelle à la députée de ne pas entrer dans un débat et de s'en tenir au sujet de son intervention. Il serait préférable qu'elle s'en tienne à l'objet de son intervention.

L'hon. Kerry-Lynne Findlay: Madame la Présidente, j'essaie d'y arriver.

Pour mettre les choses en contexte, lorsque le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes a surpris la Chambre avec une motion visant à passer à l'ordre du jour, une motion ne pouvant pas faire l'objet d'un débat, les libéraux ont déclenché un vote à court préavis, ce qui a pris de nombreux députés au dépourvu, et nous...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Cela relève du débat. La députée...

L'hon. Kerry-Lynn Findlay: Madame la Présidente...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): J'ai la parole en ce moment.

Je tiens à rappeler à la députée que son intervention actuelle relève davantage du débat. La députée et tous les autres députés savent très bien que des votes peuvent avoir lieu à tout moment et que nous devons être prêts à réagir au besoin.

Si la députée veut discuter des problèmes techniques qui se sont posés, je suis prête à le faire, à la lumière du rapport de la présidence. Je ne suis pas prête à autoriser un débat sur cette question.

La whip de l'opposition officielle a la parole.

L'hon. Kerry-Lynne Findlay: Madame la Présidente, j'essaie de fournir un contexte, car nous demandons des éclaircissements à la présidence, y compris en ce qui a trait à ma propre situation, étant donné que ma caméra ne fonctionnait pas sur mon ordinateur et que j'ai dû utiliser mon téléphone. Vous vous rappelez peut-être que je n'avais pas les bons écouteurs non plus. Je suis heureuse que mon vote ait été compté, mais cela s'est produit un vendredi. Je vais certainement encourager tous les députés à s'assurer tout de même d'avoir le bon matériel et un accès adéquat en tout temps, compte tenu de ce que vous venez de dire.

La précision que je demande est la suivante: la présidence examine-t-elle la question de privilège soulevée par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre? Comme vous le

Recours au Règlement

savez, le secrétaire parlementaire a pris la parole à la Chambre après le vote pour accuser les conservateurs d'outrage au Parlement, ce qui est une grave accusation. Une telle accusation fait normalement l'objet d'une question de privilège qui est ensuite examinée par la présidence, qui décide s'il y a de prime abord matière à question de privilège. Je souligne que le député n'a pas explicitement déclaré qu'il soulevait une question de privilège.

Il est courant que d'autres députés reviennent à la Chambre présenter des arguments s'ils le souhaitent, si la question est considérée comme une question de privilège. Par conséquent, il serait utile pour tous les députés que la présidence précise si une question de privilège est examinée. Pour notre part, je peux assurer à la Chambre que le caucus conservateur a le plus grand respect pour l'institution parlementaire. Nous méprisons, cependant, le gouvernement libéral-NPD qui est en train de faire adopter un budget de force.

Des voix: Cela relève du débat.

L'hon. Kerry-Lynne Findlay: Cela dit, je remercie la présidence de clarifier cette question.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je sais que les députés essaient de faire valoir que cela tient du débat, mais c'est moi qui assume la présidence et, à ce titre, je suis bien placée pour décider ce qu'il en est.

Je tiens à informer la députée qu'aucune question de privilège n'a été soulevée. Je n'ai aucun moyen de savoir si quelqu'un envisage d'en présenter une. Il est donc inutile de revenir là-dessus à la Chambre.

Pour ce qui est du vote, comme on l'a indiqué, tous les députés ont la responsabilité de s'assurer qu'ils disposent des outils nécessaires, que ce soit leur casque d'écoute, leur téléphone ou leur ordinateur. Il existe déjà des procédures bien définies sur ce que doivent faire les députés s'ils ne sont pas en mesure de voter.

Comme je l'ai dit, l'équipe technique a vérifié la situation de notre côté, à la Chambre, pour voir s'il y avait des problèmes techniques, et elle n'a rien décelé de tel. Je tiens à rappeler aux députés qu'ils ont tous des responsabilités à assumer. Nous savons que la possibilité de participer à une séance de la Chambre à partir de notre circonscription est un privilège, et nous devons nous assurer d'avoir les outils nécessaires pour réagir immédiatement, au besoin.

Le leader à la Chambre de l'opposition officielle invoque le Règlement.

• (1240)

LE DÉCORUM

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Madame la Présidente, il s'agit d'un point différent, mais il se rapporte à une décision de la présidence.

Je souhaite obtenir des précisions au sujet de l'utilisation du mot « *phony* » à la Chambre des communes. Vous vous souviendrez que, la semaine dernière, j'ai qualifié le rapporteur spécial, David Johnston, de « *phony rapporteur* », ou « rapporteur fantôme » parce que les conservateurs croient tout simplement qu'on lui a confié une tâche bidon.

Recours au Règlement

Ce mandat est bidon. L'idée qu'il est indépendant est bidon. Il a lui-même reconnu qu'il rendait des comptes au gouvernement, et non au Parlement ni aux Canadiens. En fait, il a été nommé conseiller spécial du premier ministre. On ne peut pas parler d'indépendance pour quelqu'un qui travaille pour le gouvernement, qui travaille pour le premier ministre et qui a reconnu qu'il n'était pas indépendant. C'est le premier point...

Des voix: Oh, oh!

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre. Si certains d'entre vous désirent tenir des conversations, qu'ils le fassent à l'extérieur. Les députés peuvent s'adresser à moi et essayer de tenir une conversation discrète ici, mais ils ne peuvent pas s'interpeler de part et d'autre de la Chambre pendant que j'essaie d'écouter un rappel au Règlement.

Le leader parlementaire de l'opposition officielle a la parole.

L'hon. Andrew Scheer: Madame la Présidente, comme je le disais, nous sommes d'avis — tout comme un nombre grandissant de Canadiens — que le poste de rapporteur spécial est une supercherie et qu'il est faux de prétendre que son titulaire agit en toute indépendance. Le gouvernement peut bien ne pas être du même avis, nous avons toutefois le droit en tant que parti de l'opposition de contester cette affirmation.

Jeudi dernier, le Président m'a interrompu alors que je posais ma question parce que j'ai utilisé ce mot. Cela m'a laissé perplexe, car j'ai déjà occupé ce siège et je sais à quel processus de réflexion il faut s'astreindre pendant les interventions afin de déterminer si elles contribuent à maintenir l'ordre ou à lui nuire. C'est un exercice qui dépend totalement du contexte.

Quand j'ai utilisé l'expression « phony rapporteur » la semaine dernière, je n'attribuais aucune intention à mes collègues et je ne suggérerais pas que des déclarations trompeuses sont faites à la Chambre. À mon avis, utiliser le mot « *phony* » était acceptable et parlementaire dans les circonstances. Au commentaire 490 du *Beauchesne*, on trouve une liste d'exemples d'expressions utilisées durant la période allant de 1958 jusqu'au milieu des années 1980 et que l'on jugeait tout à fait parlementaires. Or, ces expressions énoncées dans le *Beauchesne* contiennent des termes qui ont été déclarés parlementaires. Non seulement le terme que j'ai utilisé n'apparaît pas dans la liste des mots non parlementaires, mais il est inscrit sur la liste des mots jugés parlementaires. Je vous renvoie à la page 147 de la sixième édition du *Beauchesne*.

Le mot « *phony* » figure sur cette liste avec quatre décisions distinctes selon lesquelles c'est une expression parlementaire: celle du Président Michener, le 7 juillet 1959, à la page 5624 des *Débats en anglais*; celle du vice-président des comités pléniers Charles Rea, le 11 juillet 1959, à la page 5849 des *Débats en anglais*; celle du vice-président des comités pléniers Charles Rea, le 19 mai 1960, à la page 4051 des *Débats en anglais*; et celle du président des comités pléniers Herman Batten, le 21 avril 1967, à la page 15206 des *Débats en anglais*.

Plus important encore, l'expression est couramment utilisée à la Chambre depuis cette époque. En tapant le mot « *phony* » dans le moteur de recherche des publications parlementaires, sur le site Web de la Chambre, on obtient des centaines de résultats où l'expression apparaît dans le *hansard*. Je sais que je l'ai souvent entendue lorsque j'occupais la présidence entre 2006 et 2015.

Voici un exemple qui a été prononcé par le leader de l'époque, Bob Rae, à la page 6077 des *Débats en anglais*, le 12 mars 2012, et qui a beaucoup de pertinence pour mon argument. Voici ce qu'il a dit:

[...] if the hon. member is so certain about his phony allegations, perhaps he would agree with me that the time has now come for a royal commission into what happened in the last election and what happened in previous elections to ensure that it never happens again.

Le 14 février 2013, le député de Charlottetown, à la page 14160 des *Débats en anglais*, qualifie le comportement d'un ministre de « phony performance ». Le 1^{er} avril 2015...

● (1245)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je crois en avoir assez entendu à ce sujet. Étant donné que le leader de l'opposition à la Chambre a déjà occupé le fauteuil, je sais qu'il est bien au courant de ce qui suit:

Lorsqu'il doit décider si des propos sont non parlementaires, le Président tient compte du ton, de la manière et de l'intention du député qui les a prononcés, de la personne à qui ils s'adressaient, du degré de provocation et, ce qui est plus important, du désordre éventuel qu'ils ont causé à la Chambre. Ainsi, des propos jugés non parlementaires un jour pourraient ne pas nécessairement l'être un autre jour. La codification du langage non parlementaire s'est révélée impossible, car c'est du contexte dans lequel les mots ou phrases sont utilisés que la présidence doit tenir compte lorsqu'elle décide s'ils devraient ou non être retirés.

Compte tenu du fait que la présidence a déjà rendu une décision à ce sujet, je considère qu'il est clos.

L'hon. Andrew Scheer: Madame la Présidente, je prends note de votre intervention. Comme je m'attendais à ce que vous mentionniez cette décision, j'étais prêt à faire valoir un point que je vous demanderais d'examiner. Une période des questions suivra plus tard aujourd'hui...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je demande au député de conclure en une minute.

L'hon. Andrew Scheer: Je vais faire de mon mieux, madame la Présidente.

Vous avez tout à fait raison de dire qu'il y a un contexte et qu'il incombe à la présidence de juger de nombreux facteurs pour déterminer si un terme ou un mot est non parlementaire. Toutefois, je voudrais signaler que le gouvernement a pour tactique de s'offusquer de mots ou de phrases qui ont été utilisés auparavant et ce sont eux qui ont généré du désordre...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Tout cela commence à relever du débat, je vais donc y mettre un terme. La présidence a déjà pris une décision à ce sujet. Je vais certainement prendre en délibéré les renseignements supplémentaires que le député a fournis, et nous en reparlerons à la Chambre au besoin.

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, au sujet de ce rappel au Règlement...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je viens de mettre fin à ce rappel au Règlement du leader de l'opposition officielle à la Chambre. Une décision a été prise. Si le secrétaire parlementaire a un autre rappel au Règlement, je lui donnerai la parole plus tard, car quelqu'un d'autre en a un.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

Recours au Règlement

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, vous dites que vous prendrez la question en délibéré. Si c'est le cas, j'aimerais ajouter une chose. En effet, si vous avez besoin de points de comparaison, vous pouvez revenir à un moment marquant de l'histoire canadienne, lorsque Wayne Easter a traité l'actuel chef de l'opposition de pigeon et que le Président est intervenu à ce moment-là. Je serai heureux de vous transmettre la vidéo si vous souhaitez la voir.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): J'en ai assez entendu sur la question. Comme je l'ai dit, la présidence a déjà rendu sa décision. Je doute qu'elle présente une autre conclusion à la Chambre, mais elle se penchera certainement sur les renseignements soumis et fera part de ses réflexions s'il y a lieu.

Je prie les députés qui souhaitent avoir une conversation de bien vouloir se déplacer à l'extérieur de la Chambre.

Le député de Dauphin—Swan River—Neepawa a la parole.

M. Dan Mazier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement afin d'attirer votre attention sur...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre. J'invite le leader à la Chambre de l'opposition officielle à tenir sa conversation à l'extérieur de l'enceinte.

M. Dan Mazier: Madame la Présidente, il s'agit d'une question de procédure liée à la question n° 1013, que j'ai soumise le 23 novembre 2022. Ma question était la suivante:

En ce qui concerne l'attribution par le gouvernement des licences d'utilisation du spectre, ventilée par niveau: a) combien de licences d'utilisation du spectre sont actuellement inutilisées; b) combien de titulaires de licence d'utilisation du spectre (i) n'ont pas respecté l'exigence de déploiement, (ii) ont déployé moins de 50 % de leur licence d'utilisation du spectre, (iii) ont déployé moins de 75 % de leur licence d'utilisation du spectre, (iv) ont déployé moins de 100 % de leur licence d'utilisation du spectre; c) quelle est la ventilation de chaque réponse en a) et b), par licences d'utilisation du spectre...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je rappelle simplement au député que je n'ai vraiment pas besoin de connaître la question, et qu'il devrait simplement me dire quel est le problème.

Comme je l'ai déjà dit, si le député n'est pas satisfait de la réponse du gouvernement, la présidence ne rendra pas de décision à ce sujet. Je demande donc au député d'expliquer exactement ce qu'il soulève dans son recours au Règlement, sans entrer dans tous ces détails.

Mr. Dan Mazier: Madame la Présidente, il s'agit d'une question très détaillée qui touche tous les spectres, ce qui est un sujet très complexe. Nous avons tenté d'examiner les choses plus en profondeur et de comprendre ce que fera le gouvernement en matière de gestion du spectre au cours des prochains jours. Toutefois, le gouvernement n'a répondu à personne, n'a mentionné aucune cause, n'a même pas parlé de mégahertz ou de gigahertz et n'a utilisé aucun terme technique pour aborder une question pourtant très technique.

Madame la Présidente, je vous demande de vous reporter à l'article 39(5)b) du Règlement, qui dit:

Dans le cas où une question reste sans réponse à l'expiration de ce délai de 45 jours, cette absence de réponse de la part du gouvernement est considérée comme réputée renvoyée au comité permanent concerné. Dans les cinq jours de séance suivant ce renvoi, le président du comité convoque une réunion pour se pencher sur l'absence de réponse de la part du gouvernement [...]

Comme je l'ai fait observer, ou essayé de le faire observer, mes questions sont restées sans réponse. L'absence de réponse à ces questions m'empêche de remplir mes fonctions de député. L'absence d'une réponse à cette question portant sur ce sujet particulier

soulevé dans une question inscrite au Feuilleton m'empêche de remplir mes fonctions de ministre du cabinet fantôme pour le développement économique rural.

Je vous demande, madame la Présidente, de statuer que lorsque le gouvernement fait abstraction l'essence d'une question inscrite au Feuilleton, cela doit être considéré comme une absence de réponse aux fins de l'article 39(5)b) du Règlement. De cette façon, le refus du gouvernement de répondre à une question écrite peut être renvoyé à un comité pour examen.

• (1250)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je remercie beaucoup le député. Toutefois, je tiens à rappeler aux députés que, bien qu'ils doivent avoir accès à des renseignements pertinents et exacts pour pouvoir s'acquitter de leurs fonctions de parlementaires, il n'appartient pas à la présidence d'évaluer le contenu des réponses aux questions écrites. La réponse de la présidence demeure la même. Comme pour les questions orales, il est acceptable que le gouvernement, en répondant à une question, indique à la Chambre qu'il n'est pas en mesure de fournir une réponse.

Je prendrai en compte les informations supplémentaires fournies par le député et je rendrai une décision à la Chambre à ce sujet si cela est nécessaire.

Le député de Barrie—Springwater—Oro-Medonte souhaite également faire un rappel au Règlement.

M. Doug Shipley: Madame la Présidente, il semble que l'on assiste à l'apparition d'une tendance. Je voudrais également faire part d'un problème de non-réponse, ou plutôt d'absence de réponse à une question que j'ai posée, à savoir la question n° 1002. Cette question est très courte. Le problème n'est pas que je n'ai pas aimé la réponse; c'est que je n'en ai obtenu aucune. Le gouvernement a répondu en disant qu'il ne donnait pas de réponse. J'aimerais que ma question soit consignée au compte rendu pour vous donner rapidement un autre exemple. Ma question était brève:

En ce qui concerne les réunions et autres communications entre le premier ministre, le ministre de la Sécurité publique ou leur personnel exonéré, et la commissaire de la GRC, Brenda Lucki, depuis le 1^{er} janvier 2020: quels sont les détails relatifs à toutes ces réunions ou autres communications, y compris, pour chacune, (i) la date, (ii) le type de communication (message texte, séance de clavardage en groupe, rencontre en personne, etc.), (iii) les participants, (iv) le sujet abordé, (v) les points à l'ordre du jour ou un résumé de la discussion, (vi) les décisions prises, le cas échéant?

C'est ici que j'aimerais vraiment entrer dans les détails...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Encore une fois, je n'ai pas besoin de connaître les détails de ces questions. J'ai une idée de la question qui a été posée. Je voudrais simplement encourager une meilleure coopération entre les députés et les ministres dans leurs échanges de renseignements et de correspondance. Cela fait partie de ce dont nous avons discuté.

Je vais passer à l'ordre du jour.

J'ai une question de privilège. Le député de Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes a la parole.

Privilège

PRIVILÈGE

LA VIOLATION PRÉSUMÉE DE L'OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DE
NOMMER UN MANDATAIRE DU PARLEMENT

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Madame la Présidente, je crois comprendre que, m'étant déjà levé pour demander la parole sur une question de privilège, j'aurais dû pouvoir prendre la parole avant que vous déclariez que l'on passait à l'ordre du jour. Je demanderais à la présidence de se prononcer là-dessus et je vous demanderais de revenir à la Chambre avec une décision.

J'ai donné avis à la présidence de la question de privilège que je soulève. Elle concerne le fait que le gouvernement n'a pas nommé de commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. J'aimerais attirer votre attention aux pages 80 et 81 de la troisième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, où on peut lire ceci:

Tout acte tenant du mépris ou constituant une attaque contre les droits, pouvoirs et immunités de la Chambre et de ses députés, soit par une personne ou un organisme de l'extérieur, soit par un de ses députés, est considéré comme une « atteinte aux privilèges » et est punissable par la Chambre. Il existe toutefois d'autres affronts contre la dignité et l'autorité du Parlement qui peuvent ne pas constituer une atteinte aux privilèges comme telle. Ainsi, la Chambre revendique le droit de punir au même titre que l'outrage tout acte qui, sans porter atteinte à un privilège précis, nuit ou fait obstacle à la Chambre, à un député ou à un haut fonctionnaire de la Chambre dans l'exercice de ses fonctions, ou transgresse l'autorité ou la dignité de la Chambre, par exemple la désobéissance à ses ordres légitimes ou des propos difamatoires à son endroit ou à l'endroit de ses députés ou hauts fonctionnaires. Comme l'indiquent les auteurs d'*Odgers' Senate Practice* (Australie): «Le fondement du pouvoir de punir les outrages, qu'il s'agisse d'un outrage au tribunal ou aux chambres, est que les tribunaux et les chambres doivent pouvoir se prémunir contre les actes qui entravent directement ou indirectement l'exercice de leurs fonctions». En ce sens, toutes les atteintes aux privilèges constituent des outrages à la Chambre, mais les outrages ne sont pas tous forcément des atteintes aux privilèges.

À la page 82, il y a une liste de ces infractions. Cette liste contient notamment « empêcher ou entraver une personne qui exécute un ordre légal de la Chambre ou d'un comité ». Dans ce cas-ci, le gouvernement refuse de pourvoir le poste d'un mandataire du Parlement qui est chargé d'exécuter les ordres légaux de la Chambre. À la même page, on trouve aussi l'infraction suivante: « manquer à une exigence de la Chambre stipulée dans un code de déontologie ou autrement et visant la possession, la déclaration ou l'enregistrement d'intérêts financiers ou la participation à un débat ou à d'autres délibérations. »

Sans commissaire à l'éthique, personne n'est chargé de veiller à ce que les députés respectent les exigences de la Chambre, telles qu'elles sont décrites dans la loi et dans son Règlement. De graves questions restent sans réponse, comme celle de Michael Sabia, l'ancien sous-ministre des Finances, qui travaille maintenant à Hydro-Québec. M. Sabia et le ministère des Finances ont fait l'objet de pressions répétées de la part d'Hydro-Québec tout au long de son mandat de sous-ministre. Hydro-Québec a offert à M. Sabia un poste au sein de l'entreprise, mais M. Sabia a refusé d'y donner suite jusqu'à ce que le budget soit publié. Il savait en quoi consistait le poste et, comme par hasard, le budget contenait des avantages directs pour Hydro-Québec. Cette affaire soulève de nombreuses questions auxquelles seul le commissaire à l'éthique peut répondre, et il n'y en a pas. M. Sabia a-t-il signalé cette offre d'emploi? Hydro-Québec a fait du lobbying auprès du ministère des Finances, et tant l'entreprise que l'ancien sous-ministre avaient tout à gagner des décisions qu'il venait de prendre au sein du gouvernement. Ce sont des actions comme celles-ci qui nuisent à la confiance du public dans les institutions.

Le gouvernement libéral — celui-ci en particulier, son premier ministre et ses ministres — a à son actif des manquements répétés à l'éthique qui renforcent encore la question de privilège que je soulève maintenant au sujet de la nécessité de nommer un commissaire à l'éthique.

Il y a plusieurs références dans des rapports qui ont été déposés à la Chambre et que j'aimerais examiner. Il s'agit notamment du « Rapport Trudeau » et du « Rapport Trudeau II ». Ces deux rapports soulignent que, pour la première fois dans l'histoire du gouvernement, un premier ministre a été reconnu coupable d'avoir enfreint la Loi sur l'éthique. Nous avons également l'actuel ministre des Affaires intergouvernementales, qui a été reconnu coupable d'avoir enfreint la Loi sur l'éthique, et l'ancien président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, qui avait accordé un contrat d'une valeur de 24 millions de dollars à un membre de sa famille. Il en va de même pour l'ancien ministre des Finances. Nous avons eu connaissance à plusieurs reprises d'infractions aux règles d'éthique.

• (1255)

Madame la Présidente, j'aimerais porter à votre attention ce qui est dit à la page 237 de la deuxième édition de l'ouvrage *Le privilège parlementaire au Canada*, de Joseph Maingot. Il y est dit: « Finalement, en cas d'incertitude, le Président se pose la question suivante: L'acte en question constitue-t-il à première vue une atteinte au privilège [...] autrement dit, la plainte du député est-elle fondée? Si le Président a le moindre doute, il devra [...] laisser à la Chambre le soin de trancher la question. » Cette citation renvoie à une décision de la présidence datant du 21 mars 1978, à la page 3975 des Débats de la Chambre des communes, où le Président cite le rapport du Comité spécial sur les privilèges parlementaires du Royaume-Uni, ainsi qu'à une décision de la présidence datant du 10 octobre 1989, aux pages 4457 à 4461 des Débats de la Chambre des communes.

Dans une décision rendue le 24 octobre 1966, à la page 9005 des Débats de la Chambre des communes, le Président a déclaré:

Considérant cette question, je me demande quel est le devoir de l'Orateur en cas de doute. Nous devons nous rappeler que l'Orateur n'a pas à décider actuellement si l'article en litige constitue une atteinte aux privilèges [...] L'Orateur est le gardien du Règlement, des droits et privilèges de la Chambre et des députés, et il ne peut pas les priver de ces privilèges en cas de doute [...] Au stade préliminaire où en sont les choses, je crois donc que mon incertitude devrait être interprétée en faveur du député.

Enfin, le 27 mars 1969, à la page 7182 des Débats des communes, le Président a indiqué ce qui suit:

[Le député] a peut-être un grief contre le gouvernement à ce titre plutôt qu'à celui de député. Par contre, les députés savent que la Chambre a toujours eu à cœur de protéger les droits et les privilèges de tous ses membres. Comme l'interprétation des précédents suscite un certain doute dans ce cas-ci, je serais enclin à faire bénéficier le député de ce doute.

Nous nous trouvons dans une situation sans précédent où le gouvernement a l'obligation, d'après les lois adoptées par les députés dûment élus à la Chambre, de nommer l'un de ces gardiens, une personne dont la fonction est d'assurer la confiance des Canadiens envers l'institution démocratique que nous formons. Comme pour la question que j'ai soulevée au sujet de l'ancien sous-ministre, M. Sabia, le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique a entendu le témoignage — qui figure maintenant dans le hansard — de représentants du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique, qui ont indiqué être incapables de remplir leurs obligations parce que personne n'a encore été nommé au poste de commissaire.

Les députés ont le droit de déposer une plainte auprès du commissaire, qui a ensuite l'obligation d'enquêter sur ces plaintes et de déterminer s'il y a eu ou non violation de la loi. Dans le cas présent, il s'agit d'une affaire extrêmement grave. Il s'agit d'un sous-ministre qui a accepté un poste lucratif au sein d'une société comme Hydro-Québec, qui a grandement bénéficié du budget que M. Sabia a présidé en tant que sous-ministre. Une fois que l'argent est arrivé sur la table, il a pris la porte et s'est retrouvé à Hydro-Québec.

Il est tout à fait raisonnable que les députés, au nom des Canadiens, afin de garantir leur confiance dans les processus en place, soient en mesure de soulever cette question auprès d'un mandataire indépendant du Parlement afin qu'une enquête puisse être menée. Si ce mandataire du Parlement constate qu'il y a effectivement eu violation, il y a des conséquences; dans le cas contraire, l'affaire est réglée.

Ce n'est qu'un exemple, car nous n'entendrons pas aujourd'hui tous les députés de l'opposition officielle nous parler d'autres problèmes qu'ils ont observés et qu'ils souhaiteraient voir soulevés auprès du commissaire à l'éthique ou examinés par celui-ci, car personne n'occupe ce poste. En fait, lorsqu'un comité permanent de la Chambre a demandé à entendre un représentant de ce bureau, celui-ci n'avait personne à envoyer, à l'exception d'une directrice des communications. J'ai vérifié, et si le Président consulte la loi, il verra que les députés n'ont pas à faire part de leurs préoccupations au directeur des relations gouvernementales, au directeur des relations publiques ou au directeur des communications en ce qui concerne les bureaux des mandataires indépendants de cet endroit.

• (1300)

La loi ne leur confère pas de pouvoirs à cet effet. C'est une obligation qui incombe au gouvernement. Le gouvernement a également le pouvoir de nommer quelqu'un à titre intérimaire, mais il refuse d'exercer ce pouvoir. Dans ces circonstances, le gouvernement se permet donc d'agir sans avoir de comptes à rendre.

Tous les députés ont été dûment élus par leurs commettants. L'opposition officielle est composée de députés qui ont exercé leur droit de saisir le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique de certains dossiers. Par le passé, ce commissariat indépendant a constaté des infractions de la part de ministres et d'autres titulaires de charges publiques.

Madame la Présidente, je vous demande de prendre cette question en délibéré, puis de faire savoir à la Chambre si vous parvenez à la conclusion que, dans ce cas-ci, le gouvernement a porté atteinte à mon privilège de député, tant par ses actions que par son inaction.

• (1305)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je remercie le député d'avoir porté cette question à mon attention. Nous reviendrons certainement au député avec une réponse à ce sujet.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

LOI N^O 1 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2023

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Ordres émanant du gouvernement

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Il y a 904 motions d'amendement inscrites au Feuilleton à l'étape du rapport du projet de loi C-47. Je parlerai des recours au Règlement lorsque j'aurai terminé.

[Français]

Les motions n^{os} 690 et 750 ne seront pas choisies par la présidence, car elles auraient pu être présentées en comité. Les motions n^{os} 456 à 683 ne seront pas choisies par la présidence, car elles sont répétitives et auraient pu être présentées en comité.

[Traduction]

Toutes les autres motions ont été examinées, et la présidence est convaincue qu'elles sont conformes aux lignes directrices concernant la sélection des motions d'amendement à l'étape du rapport énoncées dans l'annotation à l'article 76.1(5) du Règlement.

Les motions n^{os} 1 à 455, 684 à 689, 691 à 749 et 751 à 904 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix selon les modalités que l'on peut consulter au Bureau.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n^{os} 1 à 455, 684 à 689, 691 à 749 et 751 à 904 à la Chambre.

[Traduction]

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC) propose:

Motion n^o 1

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression du titre abrégé.

Motion n^o 2

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 2.

Motion n^o 3

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 4.

Motion n^o 4

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 5.

Motion n^o 5

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 6.

Motion n^o 6

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 7.

Motion n^o 7

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 8.

Motion n^o 8

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 9.

Motion n^o 9

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 10.

Motion n^o 10

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 11.

Motion n^o 11

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 12.

Motion n^o 12

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 13.

Motion n^o 13

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 14.

Motion n° 279

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 281.

Motion n° 280

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 282.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1355)

[Traduction]

LE MOIS DU PATRIMOINE PHILIPPIN

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, juin est le Mois du patrimoine philippin au Canada. J'aimerais donc souhaiter un très joyeux Mois du patrimoine philippin à la communauté philippine du Canada.

La fin de semaine dernière, j'ai assisté à la conférence de la Filipino Canadian National Congress à Halifax en compagnie de la députée d'Halifax-Ouest, et j'ai constaté encore une fois à quel point cette communauté a laissé sa marque dans tous les coins du Canada.

La communauté philippine est l'une des communautés qui croissent le plus vite au Canada. Elle compte des médecins, des infirmiers, des aides familiaux, des restaurateurs, des vedettes sportives et des entrepreneurs. Nombre d'entre eux étaient sur les lignes de front pendant la pandémie. Ils ont travaillé fort pour que nous puissions rester chez nous et aplanir la courbe.

La députée de Mississauga—Streetsville et la sénatrice Gigi Osler servent de modèles à la prochaine génération, et j'espère que nous verrons beaucoup d'autres Canadiens d'origine philippine prendre leur place dans la vie publique.

J'ai bien hâte de célébrer le Mois du patrimoine philippin avec tout le monde.

Mabuhay Canada. Mabuhay Philippines.

* * *

• (1400)

LA CHASSE, LA PÊCHE ET LE PIÉGEAGE

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour défendre le plein air, un mode de vie qui est cher à des millions de Canadiens.

Avec plus de huit millions de pêcheurs enthousiastes, deux millions de chasseurs passionnés et d'innombrables amateurs férus de plein air, nous devons défendre et promouvoir ce précieux patrimoine. Ces activités, qui procurent d'immenses bienfaits individuels, rapportent aussi la somme stupéfiante de 18 milliards de dollars à l'économie nationale.

N'oublions pas que la chasse, la pêche et le piégeage font partie intégrante de l'histoire du Canada, et ont contribué à en faire le pays résilient que nous connaissons aujourd'hui. Cependant, les huit dernières années sous la houlette du gouvernement libéral ont été une source de frustration sans précédent pour certains chasseurs et pêcheurs, notamment à cause des fermetures de pêche qui ne sont pas fondées sur des données scientifiques, des décisions tardives sur la pêche sélective de poissons marqués et l'inaction à l'égard du contrôle des pinnipèdes qui déciment les populations de poissons. Sans compter l'attaque idéologique totale contre les propriétaires lé-

Déclarations de députés

gitimes d'armes à feu, qui aurait interdit des milliers de carabines et de fusils de chasse utilisés par les chasseurs.

Seuls les conservateurs respectent vraiment ceux qui chassent, qui pêchent et qui piègent des animaux. Seuls les conservateurs accorderont la priorité à la conservation. Seuls les conservateurs protégeront le mode de vie axé sur le plein air du Canada, créeront de nouvelles possibilités et assureront l'abondance pour les générations à venir.

* * *

[Français]

LA LEVÉE DU DRAPEAU ITALIEN

M. Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Monsieur le Président, le Canada et l'Italie sont des partenaires et de fidèles amis depuis plus de 75 ans. Dans cet esprit d'amitié profonde fondée sur des valeurs communes et pour poursuivre les festivités de la *Festa della Repubblica*, tous les députés sont invités, demain à 9 heures, à la levée du drapeau italien devant la Flamme du centenaire.

Dans sa simplicité, le tricolore incarne l'esprit et l'essence de l'Italie. Le vert vif symbolise l'espoir, la croissance et les terres fertiles de la péninsule italienne. Le blanc pur représente la foi, la pureté et la paix, ainsi que l'engagement en faveur de l'harmonie. Enfin, le rouge passionné signifie le courage, la force et l'esprit indomptable du peuple italien. Il évoque sa détermination et la fierté farouche qu'il tire de son héritage.

A domani mattina!

* * *

LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, le 5 juin, nous soulignons le 50^e anniversaire de la Journée mondiale de l'environnement. Cette année, l'ONU nous invite à en faire davantage contre l'utilisation du plastique à usage unique. Nous devons être plus responsables, mais ce n'est pas de cela que je veux parler aujourd'hui.

En cette journée de l'environnement, nos pensées vont vers les milliers de Québécoises et de Québécois, les milliers de Canadiennes et de Canadiens dont la vie est bouleversée par les feux de forêt qui sévissent un peu partout. Au Québec, la SOPFEU est intervenue sur 416 feux qui font rage à ce jour. C'est absolument dramatique.

Les changements climatiques ont un impact réel sur la population, sur nos forêts. Il va falloir, à un moment donné, commencer à entamer pour vrai la transition écologique. Il faudra qu'on entame vraiment la sortie du pétrole, mais, pour l'instant, remercions les milliers d'hommes et de femmes qui luttent contre ces incendies. Remercions aussi les forces armées, qui les soutiennent et qui soutiennent la population touchée par les feux de forêt.

Ils nous aident à garder espoir. Nous les remercions.

*Déclarations de députés***LE FONDS DE PRÉVENTION DES ESPÈCES
AQUATIQUES ENVAHISSANTES**

Mme Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Monsieur le Président, avec ses nombreux lacs et rivières, l'Estrie est confrontée à de nombreux défis pour préserver ses eaux et ses écosystèmes. Le mois dernier, la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne a annoncé la création du Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes, auquel 875 millions de dollars seront consacrés au cours des cinq prochaines années pour des projets partout au pays.

Mes collègues de l'Estrie et moi avons annoncé un financement de 644 000 \$ provenant de ce fonds qui sera accordé au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, dont fait partie le Conseil régional de l'environnement, ou CRE, de l'Estrie. Je remercie le CRE de l'Estrie et tous les partenaires régionaux de leur concertation afin de trouver des solutions durables pour protéger notre eau.

Dans cette thématique, ma collègue de Compton—Stanstead a partagé un excellent guide pratique sur la navigation qui sera prochainement livré aux portes de Sherbrooke afin de nous sensibiliser sur la fragilité de nos lacs et de nos rivières.

C'est en travaillant ensemble que nous allons protéger cette richesse collective.

Bonne Journée mondiale de l'environnement.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, notre planète et notre pays sont littéralement en feu. Objectivement, le ministre de l'Environnement libéral aggrave la situation. En plus d'avoir permis aux émissions de gaz à effet de serre du Canada d'atteindre un niveau record, il a appliqué de façon dogmatique des politiques qui ne donnent pas de résultats et qui font augmenter le coût de la vie.

À cause de la crise de l'inflation alimentée par les déficits des libéraux, les Canadiens ne peuvent pas se permettre de remplacer leurs voitures à émissions élevées, même s'ils le veulent, ni d'améliorer l'efficacité énergétique des maisons qu'ils n'ont pas ou dans lesquelles ils n'ont pas les moyens de vivre.

Nous devons nous attaquer au changement climatique et rendre la vie plus abordable. Aujourd'hui, j'implore les libéraux de prendre des mesures plus intelligentes, notamment d'adopter plus de projets de loi concernant le transport en commun, de construire plus de centrales électriques sans émissions et, surtout, d'annuler les politiques qui ne fonctionnent pas, comme les dépenses et les taxes inefficaces qui causent les déficits et sont à l'origine de l'inflation.

Aucun d'entre nous ne peut se permettre de laisser ces échecs se poursuivre. Il suffit de regarder dehors aujourd'hui.

* * *

• (1405)

LE MARCHÉ DU VILLAGE DE HESPELER

Mme Valerie Bradford (Kitchener-Sud—Hespeler, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie d'annoncer l'ouverture, pour une septième saison, du marché du village de Hespeler, un centre

dynamique et axé sur la collectivité qui est un paradis pour les marchands locaux et les acheteurs.

Niché au cœur du village de Hespeler, ce marché très attendu rassemble un large éventail de marchands qui présentent leurs meilleurs produits et créations. Cependant, le marché est bien plus qu'un simple lieu de vente et d'achat. C'est une célébration de la richesse de la culture, du patrimoine et de l'artisanat de Hespeler. Les visiteurs peuvent s'attendre à découvrir une abondance de produits frais, de produits de boulangerie, d'œuvres d'art uniques et bien plus encore. Au-delà des étals, le marché de Hespeler sert également de lieu de rassemblement pour des événements et des divertissements. C'est un lieu de rencontre apprécié où les voisins peuvent nouer des liens, les familles peuvent se découvrir et des souvenirs peuvent être créés. C'est véritablement le centre de Hespeler.

Je demande aux députés de la Chambre de se joindre à moi pour célébrer l'ouverture du marché de Hespeler. J'encourage mes collègues à visiter Hespeler et à découvrir ce marché unique en son genre.

* * *

**UNE GAGNANTE DU CONCOURS D'AFFICHES DE
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS**

M. Churence Rogers (Bonavista—Burin—Trinity, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner l'exploit d'une jeune fille de ma circonscription, Bonavista—Burin—Trinity. Elle s'appelle Trinity Hogan et elle a récemment participé à un concours d'affiches sur la paix organisé par l'Association internationale des Lions Clubs.

Mlle Hogan, qui vient de Port Rexton, s'est classée première au concours local et au concours des écoles de l'Est de Terre-Neuve. Son affiche a ensuite été envoyée à l'Association internationale des Lions Clubs, où elle s'est classée parmi les 23 premières places sur plus de 600 000 participants dans le monde.

Comme toute la collectivité, je suis inspiré par l'affiche de Trinity et son message pour la paix dans le monde. J'ai également un grand espoir pour l'avenir grâce à des jeunes comme Trinity.

Je tiens à féliciter Trinity Hogan au nom de la Chambre et de toute ma circonscription, et je souhaite que tout le monde se joigne à Trinity dans ses vœux de paix et d'espoir.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, le coût du gouvernement libéral fait grimper le coût de la vie. Plus les libéraux dépensent, plus les choses coûtent cher. Ils ont ajouté plus de 60 milliards de dollars en nouvelles dépenses, et qu'est-ce que les Canadiens obtiennent? Ils ont plus d'inflation, plus d'impôts, des coûts plus élevés et des services gouvernementaux moins bons.

Les Canadiens sont aux prises avec des difficultés. Les paiements hypothécaires et les loyers ont doublé sous le premier ministre libéral, et ce, en supposant que l'on peut se permettre d'acheter une maison ou trouver un endroit où vivre. Le coût de la nourriture n'a jamais été aussi élevé depuis 40 ans, ce qui a poussé plus de 1,5 million de Canadiens à se tourner vers les banques alimentaires en un seul mois. Aujourd'hui, les libéraux ajoutent une deuxième taxe sur le carbone, augmentant le prix de la nourriture et des produits de première nécessité, ce qui coûtera à la famille moyenne 600 \$ de plus par an.

La situation s'est tellement détériorée que des personnes âgées à la retraite tentent de réintégrer le marché du travail parce qu'elles doivent choisir entre se chauffer et manger. Après huit ans de règne du premier ministre libéral, rien ne va plus, et les Canadiens ont moins d'argent en poche.

Les conservateurs ramèneront un gouvernement qui travaille pour les gens qui travaillent. Il est temps de ramener le bon sens pour les gens ordinaires.

* * *

L'ATTAQUE CONTRE LE TEMPLE D'AMRITSAR

M. Randeep Sarai (Surrey-Centre, Lib.): Monsieur le Président, pour beaucoup de gens, le lieu de culte sacré est Jérusalem, La Mecque ou Varanasi. Pour la communauté sikhe, ce lieu est le Harmandir Sahib, mondialement connu sous le nom de Temple d'or.

Cependant, en juin 1984, le lieu de culte le plus sacré des sikhs a été pris d'assaut dans une opération militaire orchestrée. Lors de cette effroyable attaque, des milliers de personnes ont été tuées, dont bon nombre à bout portant, et le sarovar est devenu rouge de sang. L'Akal Takht a été dynamité. La bibliothèque de référence sikhe, qui contenait des milliers de manuscrits, de peintures et de textes sacrés, a été réduite en cendres. Quarante autres gurdwaras du pays ont également été attaqués et, 39 ans plus tard, les sikhs du monde entier se souviennent encore de ce jour tragique.

La communauté sikhe adressera toujours ses prières aux victimes de ce massacre, tout en priant pour qu'une telle attaque épouvantable contre un lieu de culte ne se reproduise jamais. Nous n'oublions jamais 1984.

* * *

• (1410)

LE BUDGET

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, le budget libéral est l'œuvre d'une ministre des Finances qui dit une chose et en fait une autre. Elle ne répond pas à une seule des questions qui lui sont posées dans cette enceinte et elle fait la leçon aux Canadiens qui ne sont pas d'accord avec elle. Les 60 milliards de dollars de nouvelles dépenses jettent de l'huile sur le feu de l'inflation. Elle a admis que c'était vrai. Elle a dit qu'elle ne le ferait pas, mais elle l'a fait quand même. Elle a dit aux Canadiens que le budget serait équilibré en 2027. Aujourd'hui, elle affirme qu'il ne sera jamais équilibré. Elle a dit que le ratio de la dette diminuerait, mais elle ne peut pas donner le chiffre à la Chambre, parce qu'il a augmenté.

Les Canadiens ne peuvent pas se permettre les dépenses du premier ministre et du gouvernement actuel. Ils croient que nous pouvons dépenser pour atteindre la prospérité, mais les huit dernières

Déclarations de députés

années ont créé une crise. Il y a cependant de bonnes nouvelles. Les conservateurs feront baisser les prix et augmenteront les salaires en plafonnant les dépenses, en mettant fin aux déficits et en supprimant la taxe sur le carbone. Telles sont nos exigences à l'égard de ce budget. Le choix est clair: la liberté ou le contrôle, la prospérité ou la pauvreté, la technologie ou l'augmentation des impôts.

La ministre nous a suffisamment fait la leçon. Les Canadiens ne peuvent plus se permettre d'être dupés par elle.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, « De l'eau, de l'eau partout, alors buvons en un peu ». C'est du moins ce que croyait Homer Simpson en prenant une gorgée d'eau de mer pour étancher sa soif. Bien sûr, même si cela peut donner l'illusion d'un soulagement, boire de l'eau de mer n'apaisera pas la soif; ça ne fera que l'aggraver. C'est un peu comme le budget libéral. Il est plein d'eau salée.

Les Canadiens sont assoiffés par l'inflation causée par les déficits massifs des libéraux. Même d'éminents libéraux, comme John Manley, Bill Morneau et la ministre des Finances elle-même, ont admis que des déficits plus importants ne feraient qu'aggraver le problème. Non seulement les libéraux salent l'eau en triplant la première taxe sur le carbone et en instaurant une deuxième, mais ils accumulent également 63 milliards de dollars de nouveaux déficits inflationnistes. Qui dit dépenses supplémentaires dit emprunts supplémentaires, ce qui signifie des taux d'intérêt plus élevés pour les Canadiens.

Par conséquent, l'illusion que les libéraux proposent en réponse à la crise du coût de la vie ne fera qu'aggraver la situation. Les Canadiens ne seront pas dupes. Ils sont plus intelligents qu'Homer Simpson et que la ministre des Finances, et ils réclament la véritable aide que les conservateurs proposent. Nous leur offrons l'eau fraîche d'une baisse des impôts, la fin des déficits inflationnistes et l'arrêt du gaspillage et de la mauvaise gestion.

* * *

[Français]

LE 40^E ANNIVERSAIRE DU GÎTE AMI

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, lundi dernier était le 40^e anniversaire du Gîte Ami, un véritable symbole de compassion et de communauté dans ma circonscription.

Depuis quatre décennies, cet organisme extraordinaire a touché d'innombrables vies en offrant un refuge et un soutien aux personnes dans le besoin. Le Gîte Ami est devenu une partie intégrante de notre région, offrant un abri, de la nourriture et une lueur d'espoir aux plus vulnérables d'entre nous. Son engagement dans la lutte contre le sans-abrisme et la pauvreté a transformé des vies et inspiré une vague de changements positifs.

Grâce au dévouement de son personnel et de ses bénévoles, le Gîte Ami a créé un héritage de compassion, d'unité et de résilience. Il a favorisé un sentiment d'appartenance et redonné de la dignité à des personnes confrontées à des défis inimaginables.

Déclarations de députés

En cette occasion mémorable, rendons hommage au Gîte Ami pour ses contributions remarquables à la population de l'Outaouais. Que sa lumière continue de briller, éclairant le chemin vers une société plus inclusive et plus compatissante. Félicitations pour ces 40 années incroyables!

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Taylor Bachrach (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, puisque c'est la Semaine canadienne de l'environnement, je tiens à saluer le travail des gardiens des terres autochtones ainsi que le mouvement de protection des territoires autochtones, car c'est un mouvement inspirant et plein d'espoir qui joue un rôle déterminant dans la protection des territoires et des plans d'eau de notre beau pays.

Ce mouvement part du principe que les personnes les mieux placées pour protéger le territoire sont celles qui y vivent. Je pense aux Haïdas dont, de nos jours, les gardiens des terres patrouillent le territoire et les eaux de Gwaïi Haanas depuis 1981. Je pense aux Kaskas, qui ont une vision audacieuse en matière de protection des territoires, dans le Nord de la Colombie-Britannique; cette vision s'intitule *Dene K'éh Kusan* en kaska, qui se traduit par « Nous serons toujours là ». Je pense à feu Jarett Quock, qui a accompli un travail important dans le cadre du programme des gardiens des terres tahlantans et dont nous regrettons grandement les qualités de leadership.

Il y a plus de 120 programmes de gardiens des terres au Canada. Je n'ai pas le temps de tous les mentionner. Je me contenterai de dire qu'à une époque où nous sommes assaillis de nouvelles déprimantes au sujet de l'environnement, les gardiens des terres et le programme de protection des territoires autochtones sont véritablement une source d'espoir. Je suis très fier que le NPD appuie les gardiens des terres et le programme de protection des territoires autochtones.

* * *

• (1415)

[Français]

LES FEUX DE FORÊT AU QUÉBEC

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, les feux de forêt qui sévissent actuellement chez nous, au Québec, sont d'une ampleur absolument terrifiante. Des feux s'étendent sur une superficie comparable à celle de l'île de Montréal. Il y a des gens évacués en Abitibi—Témiscamingue et au Nord-du-Québec, ainsi que sur la Côte-Nord. Le ciel recouvert d'un smog nous rappelle que la situation n'est pas normale.

Encore une fois, en temps de crise, il y a la solidarité des hommes et des femmes qui sont évacués et qui collaborent avec les autorités de la sécurité civile. Il y a la solidarité de la SOPFEU, des pompiers et des pompières qui combattent sans relâche le brasier, des pompiers et des pompières venus de partout au Québec, mais aussi du reste du Canada, de la France, du Portugal et des États-Unis. Ils sont tous solidaires pour lutter contre ce feu dévastateur. Il y a aussi la solidarité des membres des forces armées qui viennent en soutien pour toutes les facettes opérationnelles, à commencer par l'aide aux évacués. Finalement, il y a la solidarité des paliers de gouvernements, parce que l'on peut et l'on doit, face à une calamité de cette ampleur, travailler ensemble, main dans la main.

Ces feux de forêt seront éteints. Nous y faisons face ensemble; ensemble, nous les vaincrons.

À tous, au nom du Bloc québécois, je souhaite bon courage.

* * *

[Traduction]

LA TARIFICATION DU CARBONE

Mme Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, les libéraux cherchent à rejeter la responsabilité des émissions sur la personne âgée qui souhaite simplement rendre visite à ses petits-enfants ou sur l'agriculteur qui récolte les produits de son champ pour les transformer en produits finis destinés à se retrouver sur les tablettes des épiceries. Les libéraux préfèrent pénaliser la mère célibataire qui doit conduire de longues heures pour subvenir aux besoins de sa famille plutôt que d'admettre que cela ne change absolument rien pour l'environnement — en tous cas, pas pour les Canadiens. Le comble, c'est que le gouvernement prévoit d'augmenter la taxe en ajoutant une deuxième le 1^{er} juillet. Les libéraux savent vraiment faire la fête, n'est-ce pas?

Les Canadiens n'ont certainement pas les moyens de faire face à tout cela et ils réclament un changement. Les personnes âgées retardent leur départ à la retraite, un nombre astronomique d'étudiants ont recours aux banques alimentaires et la moitié des Canadiens disent être au bord de la faillite. Pour répondre au changement climatique, la solution n'est pas plus de taxes, mais une meilleure technologie. Cela signifie que les Canadiens sont la solution et non le problème. Ce sont eux qui montrent la voie à suivre. Ils résolvent les problèmes et sont les innovateurs dont notre pays a besoin. Il est temps pour le gouvernement de les traiter comme tels.

De ce côté-ci de la Chambre, nous demandons au gouvernement de supprimer cette taxe.

* * *

DES FÉLICITATIONS À L'OCCASION D'UN DÉPART À LA RETRAITE

Mme Joanne Thompson (St. John's-Est, Lib.): Monsieur le Président, le 12 mai, l'honorable George Furey a pris sa retraite en tant que 45^e Président du Sénat. Il a été nommé en 1999 et, au moment de sa retraite, il était le sénateur comptant le plus d'années d'ancienneté. Il est toutefois bien plus que cela. M. Furey est né en 1948, un an avant que Terre-Neuve ne se joigne au Canada. Il a vécu pertes et défis dès son plus jeune âge, et découvert l'importance de la famille, du travail acharné et de la résilience. Ces principes directeurs lui ont été utiles en tant qu'enseignant, directeur d'école, avocat et homme politique.

Je suis heureuse de me joindre aux Canadiens et aux habitants de Terre-Neuve-et-Labrador de toutes allégeances politiques pour célébrer la retraite de M. Furey. Je tiens à remercier Karen, l'épouse et la meilleure amie de M. Furey, ses quatre enfants et leur famille pour l'avoir partagé avec notre pays et ma province.

J'ai hâte de voir comment M. Furey se façonnera une retraite traditionnelle. Il a servi son pays et sa province en tant qu'homme d'État et leader courageux, tout en faisant preuve d'humilité et de décence.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Français]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il y a six mois, la ministre des Finances a promis un budget équilibré au cours de l'année 2027. Elle avait dit que les déficits alimentent l'inflation comme en mettant de l'huile sur le feu inflationniste. Elle avait raison. Or, son budget ajoute 60 milliards de dollars d'huile inflationniste. Cela veut dire 4 200 \$ par famille.

La ministre des Finances va-t-elle finalement reconnaître que les Canadiens ne peuvent plus payer, mettre devant la Chambre des communes un plan pour équilibrer le budget afin de réduire l'inflation et les taux d'intérêt?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, les conservateurs démontrent qu'ils sont complètement irresponsables et que, pour eux, la seule chose importante, ce sont les chicanes partisanes parlementaires.

Aujourd'hui, les conservateurs essaient d'enlever aux Canadiens l'aide nécessaire que le budget va leur donner. Par exemple, dans le budget, nous allons améliorer l'Allocation canadienne pour les travailleurs. C'est l'aide pour les travailleurs les plus...

• (1420)

Le Président: L'honorable chef de l'opposition officielle a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce qui est irresponsable, ce sont des politiques qui augmentent l'inflation et les taux d'intérêt quand les consommateurs canadiens sont les plus endettés parmi tous les pays du G7. En fait, les consommateurs ont plus de dettes. La dette totale de tous les consommateurs au Canada est plus grande que l'économie canadienne.

L'inflation que la ministre cause et qu'elle avoue causer avec les dépenses inflationnistes va faire augmenter les taux d'intérêt sur le dos de ces mêmes consommateurs endettés, ce qui peut mener à une crise.

La ministre des Finances va-t-elle mettre en place un budget équilibré pour réduire l'inflation et les taux d'intérêt avant qu'il y ait une crise?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la chose qui est vraiment étonnante, c'est la position complètement irresponsable et adolescente des conservateurs. Ils préfèrent les chicanes partisanes plutôt que donner de l'aide aux Canadiens.

Je vais expliquer ce qu'il y a dans le budget et de quoi les Canadiens ont besoin. Par exemple, une avance automatique pour l'Allocation canadienne pour les travailleurs et le doublement de la déduction pour les outils de gens de métier. Il y a beaucoup d'autres choses et je vais en faire une liste...

Le Président: L'honorable chef de l'opposition officielle a la parole.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il y a à peine six mois, la ministre a promis un budget équilibré d'ici 2027. Elle a avoué que les déficits alimentent l'inflation.

tion. Selon l'ancien ministre libéral des Finances, John Manley, la situation se résume à ceci: pendant que la Banque du Canada appuie sur la pédale de frein de l'inflation en augmentant les taux d'intérêt, le gouvernement met le pied sur l'accélérateur en augmentant les dépenses. Voilà qui pourrait faire exploser le moteur au complet quand viendra le temps de renouveler les prêts hypothécaires des Canadiens, à moins que les taux ne baissent.

Par conséquent, la ministre agira-t-elle dès maintenant pour mettre en place un plan de retour à l'équilibre budgétaire afin de réduire l'inflation et les taux d'intérêt?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis vraiment consternée de voir aujourd'hui le comportement imprudent et irresponsable des conservateurs. Ils montrent ainsi qu'ils préfèrent se livrer à des jeux partisans puérils plutôt que d'offrir une aide concrète aux Canadiens.

Parlons donc de ce que leurs enfantillages parlementaires font perdre aux Canadiens. Ils empêchent les gens de métier canadiens de profiter du doublement de la déduction pour leurs dépenses d'outils. Ils nous empêchent de mettre en place une taxe sur les reventes précipitées qui mettra fin à la spéculation dans...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce qui est vraiment imprudent, c'est d'alimenter l'inflation et de faire grimper les taux d'intérêt au détriment des Canadiens qui sont les consommateurs les plus endettés des pays du G7. En fait, la dette totale des consommateurs canadiens atteint presque la valeur du PIB du pays. Le renouvellement à des taux plus élevés des grosses hypothèques que les Canadiens ont prises — sur les conseils du gouvernement en 2021-2022 — pourrait entraîner une énorme crise hypothécaire.

Par conséquent, la ministre des Finances fera-t-elle ce qu'elle a promis il y a six mois, soit cesser d'alimenter la flambée inflationniste et équilibrer le budget afin de juguler l'inflation et de faire baisser les taux d'intérêt, oui ou non?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, une personne qui a conseillé aux Canadiens d'investir dans la cryptomonnaie pour déjouer l'inflation est plutôt mal placée pour donner des conseils en matière d'économie, quels qu'ils soient. Que fait le chef de l'opposition plutôt que de présenter un plan économique responsable? Il empêche l'adoption de mesures de soutien dont les Canadiens ont besoin, qui sont de véritables mesures prévues dans le projet de loi d'exécution du budget. Je songe notamment aux mesures pour lutter contre les pratiques de prêt à des conditions abusives. Qui pourrait s'opposer à de telles mesures? De telles mesures ne répondent-elles pas aux besoins des Canadiens à l'heure actuelle? Les conservateurs, avec leur comportement frivole et puéril, empêchent les Canadiens d'obtenir l'aide dont ils ont besoin.

* * *

[Français]

LA PROTECTION CIVILE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les familles et les communautés québécoises sont frappées par de grands feux de forêt. Cela inclut des feux ailleurs aussi.

Questions orales

Les conservateurs sont ici pour appuyer n'importe quelle action gouvernementale qui sera nécessaire pour protéger les Canadiens et pour minimiser les feux de forêt.

Je remercie le ministre pour le breffage qu'il m'a donné et j'aimerais bien lui donner l'occasion de fournir une mise à jour à la Chambre et à tous les Canadiens sur l'état des feux de forêt et sur ce que le gouvernement fait pour y répondre.

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Bill Blair (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je remercie tous les députés de défendre si ardemment leurs collectivités.

Il y a actuellement 370 incendies de forêt au Canada, dont 217 ne sont pas maîtrisés. Plus de 26 000 évacuations ont été menées dans des collectivités d'un bout à l'autre du pays. En réponse à une demande d'aide de l'Alberta, du Québec et de la Nouvelle-Écosse, nous avons déployé des membres des Forces armées canadiennes dans ces trois provinces. Dans chacune de ces provinces, il y a maintenant des membres des Forces armées canadiennes sur le terrain qui contribuent à la lutte contre les incendies.

[Français]

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, au nom du Bloc québécois, j'aimerais exprimer toute notre solidarité aux Québécois évacués en raison des feux de forêt et à tous ceux qui s'inquiètent. Nous sommes là avec eux. Nos députés sont sur le terrain et il faut souligner que la collaboration entre les gouvernements se déroule bien actuellement.

Il va falloir que nous nous parlions dans le blanc des yeux au sujet des changements climatiques, mais, dans l'immédiat, contenons les feux et soutenons pleinement les sinistrés.

Est-ce que le gouvernement va saisir la main tendue et notre collaboration?

L'hon. Pablo Rodriguez (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes tous préoccupés par cette situation.

D'entrée de jeu, je veux remercier les pompiers de leur travail et saluer leur courage. Nous avons reçu la requête de Québec samedi dernier et avons répondu oui dans les heures qui ont suivi. Il y a actuellement 150 membres des Forces armées canadiennes qui sont maintenant déployés. Nous continuerons d'être présents pour les Québécois.

* * *

LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, Radio-Canada révélait que David Johnston a embauché la firme Navigator, spécialisée dans la gestion de crise médiatique. Il a le droit d'embaucher qui il veut; là n'est pas le problème. Ce qui est bizarre, c'est qu'il n'a pas embauché cette firme de gestion de crise pendant qu'il était en crise, la semaine passée, à la suite du dépôt de son rapport qui disait non à une commission d'enquête. Il l'a embauchée le jour 1 de son mandat.

Est-ce que M. Johnston savait déjà, dès le début, qu'il allait s'opposer à l'enquête publique exigée par la population?

L'hon. Dominic LeBlanc (ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue sait fort bien que la réponse simple à sa question est non. M. Johnston a pris le temps de regarder l'ensemble des documents et a fait plusieurs entrevues avec ceux et celles qui sont impliqués directement dans ces questions d'ingérence étrangère. M. Johnston est arrivé à sa conclusion sur une base indépendante et sérieuse. C'est quelque chose qui fera du bien dans la Chambre des communes aussi.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, selon une enquête récente, près de la moitié des propriétaires et plus de la moitié des locataires de notre pays ont du mal à faire leurs paiements mensuels. Je sais que ni le premier ministre ni le chef de l'opposition n'ont jamais eu à se préoccuper de cela, mais c'est effrayant. En outre, la Banque du Canada s'apprête très probablement à augmenter les taux d'intérêt, ce qui ne fera qu'aggraver la situation.

Quand le premier ministre prendra-t-il cette question au sérieux et prendra-t-il des mesures pour faire baisser le coût des loyers?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est tout à fait conscient des difficultés auxquelles les gens sont confrontés en raison du coût de la vie, en particulier les Canadiens qui sont locataires. C'est pourquoi, l'automne dernier, nous avons fourni un supplément aux personnes qui avaient besoin d'aide pour payer leur loyer. C'est également pourquoi nous sommes très heureux d'être en mesure de fournir, le 5 juillet, le remboursement pour l'épicerie, qui vise à aider 11 millions de Canadiens vulnérables et de familles canadiennes qui ont le plus besoin de cette aide.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, il y a une crise, et le gouvernement libéral doit commencer à agir en conséquence.

[Français]

La Banque du Canada va probablement augmenter les taux d'intérêt, ce qui va empirer les choses et mettre davantage de pression sur les épaules des travailleurs. Or, ce gouvernement n'a rien fait pour faire face à l'avarice des grandes entreprises qui contribuent massivement à la hausse de l'inflation.

Ce gouvernement est-il du côté des travailleurs ou du côté des grandes entreprises?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement est du côté de tous les Canadiens et les Canadiennes dans chaque région et chaque province de notre pays.

C'est pourquoi nous allons aider les plus vulnérables le 5 juillet avec une aide ciblée et importante. C'est pourquoi, pour nous, les emplois et la croissance économique sont les cibles les plus importantes, et c'est pourquoi nous sommes fiers que 900 000 emplois aient été récupérés.

C'est une réussite pour les Canadiennes et les Canadiens.

Questions orales

• (1430)

[Traduction]

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, après huit ans de gouvernement libéral, la ministre des Finances est toujours prête à alourdir le fardeau fiscal, à prendre plus d'argent dans les poches des contribuables et à cumuler les déficits. À cause de ses dépenses illimitées, nous sommes en crise. Les Canadiens doivent payer davantage pour s'acheter des aliments, pour faire le plein d'essence et pour chauffer leur maison, quand ils ont les moyens d'en acheter une.

Va-t-elle finalement mettre fin aux déficits irresponsables, remplir un seul de ces engagements envers les Canadiens et nous dire exactement à quel mois de l'année elle s'attend à ne jamais équilibrer le budget?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est irresponsable, ce sont les enfantillages parlementaires des conservateurs qui empêchent les Canadiens de recevoir l'aide dont ils ont besoin.

J'aimerais d'abord fournir aux Canadiens qui nous écoutent quelques exemples de mesures auxquelles les conservateurs font obstacle.

Ils nous empêchent d'apporter une amélioration aux régimes enregistrés d'épargnes-études qui aiderait les étudiants à obtenir plus facilement l'argent que leurs parents ont épargné pour payer leurs études. Ils nous empêchent d'adopter des mesures pour interdire les essais de cosmétiques sur des animaux. Ils s'opposent à nos efforts pour...

Le Président: La députée de Thornhill a la parole.

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, la ministre des Finances peut continuer de faire la leçon aux Canadiens, mais ce n'est pas ce qui leur permettra de payer leurs factures. Elle peut continuer de prétendre que tout va bien, mais il n'en demeure pas moins que les gens souffrent et qu'ils souffrent à cause de ses déficits inflationnistes, des hausses de taxes et des promesses brisées qui figurent au piètre bilan économique de son patron.

Elle a dit qu'elle équilibrerait le budget. Elle a dit que le ratio d'endettement diminuerait. Elle a dit qu'il n'y aurait plus de dépenses effrénées. Elle n'a pas respecté sa parole. Elle ne répond pas aux questions à la Chambre. Pourquoi croirait-on un mot de ce qu'elle dit?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne ferais jamais la leçon aux Canadiens et je n'ai aucune leçon à recevoir des conservateurs. Ce groupe irresponsable et puénil de députés empêche aujourd'hui l'adoption des mesures essentielles prévues dans le projet de loi d'exécution du budget.

Ils empêchent la mise en œuvre des crédits d'impôt pour les technologies propres que nous avons présentés, lesquels stimuleront la création d'emplois et la croissance économique, en plus de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Ils font obstacle au prolongement du programme d'assurance-emploi pour les demandeurs saisonniers. J'aimerais savoir ce que les députés conservateurs du Canada atlantique en particulier pensent de cet acte inconsideré de leur...

Le Président: Le député de Calgary Forest Lawn a la parole.

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC): Monsieur le Président, la ministre des Finances a prétendu avoir une épiphanie inflationniste en novembre dernier. Elle a enfin admis que les déficits engendrent l'inflation. Elle a dit qu'elle ne voulait pas jeter de l'huile sur le feu de l'inflation. Elle a promis qu'il n'y aurait plus de déficits après 2027, ces mêmes déficits qui ont provoqué la pire crise du coût de la vie que les Canadiens ont jamais vécu.

Il ne lui a fallu que six mois pour faire un virage à 180 degrés et admettre, dans son budget lamentable, qu'elle ne mettrait jamais fin à ses dépenses déficitaires, en versant un bidon d'huile de 60 milliards de dollars sur le feu inflationniste qu'elle a elle-même allumé.

Va-t-elle admettre qu'elle a induit les Canadiens en erreur et mettre fin à ses dépenses déficitaires et inflationnistes?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de dire pour quelle raison, à mon avis, les conservateurs ont recours à des tactiques parlementaires dangereuses, pathétiques et puénils. C'est parce qu'ils ne veulent pas que les Canadiens se souviennent de leur gestion épouvantable de la récession de 2008.

En 2008, le taux d'activité au Canada a mis 110 mois à remonter la pente. Après la récession causée par la COVID, qui était bien pire, le taux d'activité n'a mis que 24 mois à se redresser.

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC): Monsieur le Président, les conservateurs continueront d'empêcher le gouvernement libéral—néo-démocrate d'endetter de 4 200 \$ supplémentaires les Canadiens, qui peinent déjà à joindre les deux bouts.

Les déficits de la ministre des Finances continuent d'alimenter l'inflation, de faire grimper le coût de tout et de pousser plus de Canadiens que jamais à se tourner vers les banques alimentaires. Ses dépenses inflationnistes ont rendu le logement plus inabordable, et les loyers et les hypothèques ont doublé à cause des politiques inefficaces du gouvernement.

Quand la ministre des Finances va-t-elle enfin faire preuve de responsabilité et équilibrer le budget afin que les taux d'intérêt baissent et que les Canadiens aient enfin les moyens de se loger et de chauffer leur logement?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le produit intérieur brut du Canada a augmenté de 3,1 % au cours du premier trimestre de cette année. C'est la croissance la plus rapide du G7. Nous avons récupéré plus de 900 000 emplois depuis le creux de la COVID.

En revanche, après 2008, les conservateurs n'ont pas appuyé les Canadiens et n'ont pas aidé le Canada à se remettre de la récession de 2008. En fait, comme David Dodge l'a dit, « puisqu'il s'est concentré de manière obsessionnelle sur la réduction du déficit fédéral [...] le gouvernement Harper a inutilement contribué à...

• (1435)

Le Président: Le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a la parole.

Questions orales

[Français]

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, Stephen McNeil, ancien premier ministre libéral de Nouvelle-Écosse, a déclaré que si les gouvernements continuent de dépenser au-delà de leurs moyens, ils continueront d'avoir une inflation, qui continuera d'exercer une pression sur le budget des ménages.

L'ancien ministre libéral John Manley a lui aussi déclaré que c'est un peu comme conduire sa voiture avec un pied sur l'accélérateur et l'autre sur le frein; ce n'est pas un bon plan pour contrôler la direction de l'économie.

Le premier ministre n'écoute ni l'opposition ni même ses amis libéraux. Nous sommes clairs: il faut revenir à l'équilibre budgétaire maintenant.

Est-ce que le premier ministre va agir dans l'intérêt de nos générations futures?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai énormément de respect pour le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, mais je lui lance un conseil, celui d'écouter les Canadiens et les Canadiennes.

Les Canadiens et les Canadiennes nous ont dit trois choses. Ils veulent de l'aide avec le coût de la nourriture. C'est exactement ce que nous faisons avec le rabais pour la nourriture. C'est 11 millions de Canadiens et de Canadiennes qui vont en bénéficier. La deuxième chose qu'ils nous ont dite, c'est d'investir en santé, parce qu'ils veulent avoir des médecins de famille. La troisième chose, c'est d'investir dans l'économie du futur pour bâtir l'économie de demain, l'économie du XXI^e siècle.

C'est exactement ce que nous faisons, et les conservateurs auraient avantage à écouter les Canadiens et les Canadiennes des fois.

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, je pense que nous ne faisons que cela, écouter les Canadiens. Ce que les Canadiens nous disent, de ce côté-ci de la Chambre, c'est qu'ils en arrachent, qu'ils manquent d'argent et que tout coûte plus cher. Pourquoi est-ce que tout coûte plus cher? C'est à cause des mesures inflationnistes prises par ce gouvernement. C'est assez clair. Tout le monde le dit, même des anciens ministres et premiers ministres libéraux le disent. Cela ne fonctionne pas.

Avec tout le respect pour mon collègue, est-ce qu'il peut nous dire s'ils vont arrêter leurs mesures inflationnistes pour permettre aux citoyens d'avoir plus d'argent dans leurs poches, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis sûr que les gens de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles qui écoutent les débats à la Chambre aujourd'hui sont surpris un peu. Le gouvernement propose d'aider les gens, justement, parce que, comme le député le disait, les gens ont besoin d'un coup de main. Quand les Canadiens et les Canadiennes ont besoin d'un coup de main, ils savent de quel côté de la Chambre se tourner.

C'est exactement pour cela que la ministre des Finances a présenté dans son budget une aide alimentaire, un rabais pour la nourriture, ce qui va aider 11 millions de Canadiens et de Canadiennes, dont plusieurs, j'en conviens, vont certainement être dans la région de Québec et à Charlesbourg—Haute-Saint-Charles.

Il faut aider les Canadiens en temps de besoin. C'est exactement ce que nous faisons.

* * *

LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

M. René Villemure (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, il est impossible d'obtenir des réponses en matière d'ingérence chinoise. Lorsque le Bloc québécois demande combien d'élus au total ont fait l'objet de menaces ou de désinformation, le gouvernement refuse de répondre. Lorsque les conservateurs lui demandent combien de postes de police chinois demeurent en activité, il refuse de répondre. Lorsque le NPD le questionne sur les liens entre le personnel du rapporteur spécial et le Parti libéral, il refuse de répondre. Puis, lorsque les trois partis demandent une enquête publique, le gouvernement refuse encore. C'est un déni de démocratie.

Où trouverons-nous les réponses si le gouvernement refuse de les fournir et qu'il refuse une enquête publique?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je veux rassurer mon collègue. Le gouvernement continue de prendre cette question très sérieusement. C'est un sujet sérieux, la lutte contre l'ingérence étrangère. Il y a un nouveau champion pour David Johnston. C'est le chef des conservateurs. Oui, c'est vrai. Il a dit que M. Johnston est un homme avec beaucoup de crédibilité.

Malgré tout l'historique entre M. Johnston et les conservateurs, nous allons continuer de lui accorder notre confiance pour déterminer les prochaines étapes sur cet enjeu important.

M. René Villemure (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, ce n'était pas la réponse à la question, mais quand même. C'est cousu de fil blanc, la solution libérale. Devant un premier ministre qui cache la vérité aux citoyens, il voudrait forcer les chefs des partis de l'opposition à le rejoindre dans ses cachoteries. Tout le monde dans le secret et personne pour informer la population.

Les libéraux prennent le problème à l'envers. Le problème n'est pas que la population sache que la Chine s'ingère dans la démocratie. Le problème, au contraire, c'est que la Chine puisse continuer à s'ingérer dans l'ombre. Le problème n'est pas la lumière, c'est l'ombre.

À quand une enquête publique et indépendante?

L'hon. Dominic LeBlanc (ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, Lib.): Monsieur le Président, je crois que mon ami du Bloc est peut-être confus à propos de ce qui a gardé les Canadiens dans l'ombre. C'est le Parti conservateur qui n'a absolument rien fait sur les questions d'ingérence étrangère, malgré le fait que les agences du renseignement ont soulevé publiquement le problème en 2013. Notre gouvernement a fait le contraire. Nous avons mis sur pied des mesures pour contrer l'ingérence étrangère. Nous les avons renforcées davantage chaque fois que les experts nous conseillaient de le faire. C'est exactement ce que nous allons faire avec les recommandations de M. Johnston aussi.

Questions orales

• (1440)

Mme Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement parle des chefs de l'opposition, il ne parle pas de l'ingérence de la Chine. C'est à cela qu'on doit s'attaquer. Or, en vertu du rapport Johnston, il n'y aura pas d'enquête sur les postes de police chinois, pas d'enquête sur les candidats aux élections soutenus par la Chine, pas d'enquête sur l'intimidation envers la diaspora chinoise, et pas d'enquête sur les menaces envers nos élus. Alors, à quoi bon laisser M. Johnston poursuivre son travail s'il nous dit lui-même qu'il n'enquêtera pas sur l'ingérence chinoise dans notre démocratie?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois à ma collègue, notre gouvernement a une liste d'actions concrètes sur le problème de l'ingérence étrangère avec la création de nouveaux pouvoirs pour le SCRS, avec la création d'un nouveau coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère et avec une consultation publique pour la création d'un nouveau registre des agents étrangers. Nous sommes prêts à travailler ensemble avec le Bloc et avec tous les députés pour la lutte contre l'ingérence étrangère pour mieux protéger nos institutions démocratiques.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC): Monsieur le Président, le prix des aliments augmente. Le taux d'inflation augmente. Les paiements hypothécaires augmentent. La confiance dans le premier ministre diminue.

Quand le premier ministre va-t-il mettre fin à ces déficits inflationnistes, éliminer la taxe et revenir au gros bon sens des gens ordinaires?

L'hon. Karina Gould (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas certaine d'avoir entendu une question, mais je n'ai aucune objection à partager avec les conservateurs...

Le Président: Je souligne aux députés qu'il y a des bavardages en cours. Je ne pointe pas du doigt qui que ce soit, mais je tiens à vous rappeler que la technologie utilisée ici est beaucoup plus avancée que celle de notre ancienne Chambre et qu'elle perçoit tous les sons. Si quelqu'un parle à un voisin près d'un micro, on entend ce qu'il dit même si le micro est situé quelques sièges plus loin.

Je demande à tous les députés de garder cela à l'esprit lorsque quelqu'un a la parole.

La ministre de la Famille peut reprendre du début afin qu'on puisse bien l'entendre. Tout le monde va se tenir tranquille.

L'hon. Karina Gould: Monsieur le Président, je ne suis pas certaine si le député a posé une question, mais je veux bien l'éclairer sur les mesures que nous avons prises pour aider les Canadiens à faire face au coût élevé de la vie.

Par exemple, nous avons présenté l'Allocation canadienne pour le logement, qui aide des millions de locataires canadiens à faible revenu. Nous avons présenté la Prestation dentaire canadienne, qui a permis à plus de 300 000 enfants canadiens d'avoir accès à des soins dentaires. Nous avons présenté l'Allocation canadienne pour enfants, qui verse près de 7 000 \$ par enfant par année aux familles canadiennes à très faible revenu qui ont des enfants de moins de six ans.

J'aimerais également souligner le remboursement pour l'épicerie qui sera versé à 11 millions de Canadiens en juillet.

M. Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, les déficits des libéraux stimulent l'inflation et les Canadiens en paient le prix.

John Manley a déclaré que la politique budgétaire du gouvernement rendait l'inflation plus difficile à contenir, et Stephen Poloz a indiqué que les déficits publics de l'année dernière avaient incité la Banque du Canada à augmenter les taux d'intérêt, ce qui signifie que les Canadiens paient un prix plus élevé pour les dépenses du gouvernement. Le mois dernier, l'inflation a encore augmenté alors que la ministre des Finances avait déclaré que les Canadiens devaient s'attendre à une baisse de celle-ci.

Y a-t-il un plan pour éliminer les déficits et les dépenses inflationnistes afin de réduire l'inflation et les taux d'intérêt?

L'hon. Karina Gould (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je me permets de donner une petite leçon d'histoire aux conservateurs. En effet, lorsque les libéraux ont quitté le gouvernement en 2006, ils ont laissé aux conservateurs un excédent important et sain. Qu'ont fait les conservateurs? Ils ont accumulé des années de déficit tout en réduisant les services et en traversant une récession mondiale.

En revanche, qu'avons-nous fait? Nous avons investi dans les Canadiens. Nous les avons soutenus. En fait, nous savons que l'inflation est élevée, mais un nouveau rapport a annoncé aujourd'hui qu'en matière d'inflation alimentaire, le Canada occupe l'avant-dernière place au niveau mondial.

Nous savons qu'il reste beaucoup à faire. Nous savons que nous devons soutenir les Canadiens. Nous faisons le nécessaire.

M. Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes fiers d'avoir réussi, pendant une récession, à réduire le fardeau fiscal des Canadiens.

Cela dit, parlons un peu du coût de l'énergie et des aliments, deux des principaux éléments qui contribuent à l'inflation. Il est étrange que le gouvernement continue d'augmenter la taxe sur le carbone, ce qui a pour effet d'augmenter les taxes sur le carburant et sur les aliments et de faire grimper leur prix. Selon la banque centrale, ces taxes sur le carbone ont un effet inflationniste. Le gouvernement souhaite pourtant imposer une deuxième taxe sur le carbone, qui fera encore grimper le prix du carburant et des aliments puisque les agriculteurs utilisent du carburant pour leurs activités agricoles et que les aliments doivent être transportés de la ferme jusqu'à la table.

Quand le gouvernement comprendra-t-il que ses politiques attisent l'inflation?

• (1445)

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, l'Alberta avait connu sa pire année pour les feux de forêt en 2016, mais nous sommes déjà en voie de battre ce record cette année, alors que nous ne sommes que le 4 juin. La Nouvelle-Écosse vient de subir les pires feux de forêt de son histoire, et nous ne sommes que le 4 juin. Le Québec a demandé l'aide du gouvernement fédéral pendant la fin de semaine, en disant qu'il n'arriverait pas à s'attaquer seul à tous les feux de forêts qui se produisent actuellement, et ce n'est que le début juin.

Questions orales

Comment le Parti conservateur du Canada réagit-il à tout cela? Les conservateurs souhaitent que l'on puisse de nouveau polluer gratuitement. Selon eux, il faudrait permettre aux pires pollueurs du Canada de polluer autant qu'ils le désirent. Il faudrait cesser d'utiliser l'outil le plus utile qui soit pour lutter contre les changements climatiques, c'est-à-dire la tarification du carbone...

Le Président: Le député de Rosemont—La Petite-Patrie a la parole.

* * *

[Français]

LE LOGEMENT

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, partout, la crise du logement fait mal. Les gens paient des prix de fou ou sont forcés à déménager. Les libéraux ne construisent pas assez de logements sociaux ou abordables et n'investissent pas assez pour prendre soin de ceux qui existent.

Hier, avec le chef du NPD, nous avons visité un projet de logements abordables dans Notre-Dame-de-Grâce qui a dû condamner et fermer des unités entières d'appartements, faute de ressources pour l'entretien et les rénovations. Ça n'a aucun sens.

Quand est-ce que les libéraux vont se réveiller et investir sérieusement dans des logements accessibles pour tout le monde?

Mme Soraya Martínez Ferrada (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion (Logement), Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Nous sommes d'accord avec lui que les logements sont actuellement difficiles à trouver et qu'ils sont beaucoup plus chers. Nous avons mis en place une première Stratégie nationale sur le logement qui permet d'investir dans le logement abordable et qui reconnaît le droit à un logement, parce qu'il faut légiférer en la matière pour s'attaquer à la spéculation du marché. C'est exactement ce que nous faisons.

* * *

[Traduction]

L'AIDE AUX SINISTRÉS

M. Blake Desjarlais (Edmonton Griesbach, NPD): Monsieur le Président, les incendies de forêt qui font rage en Alberta ont dévasté d'innombrables collectivités. Lorsque des familles ont été autorisées à rentrer chez elles, je me suis joint à des personnes de l'établissement métis d'East Prairie pour constater la destruction et pleurer la perte de leurs maisons, de leurs objets culturels et de leurs souvenirs familiaux.

Même s'ils ont été les plus durement touchés, les établissements des Premières Nations et des Métis n'ont reçu que des vœux pieux de la part des gouvernements provincial et fédéral. Le gouvernement prendra-t-il au sérieux sa relation avec les établissements métis et des Premières Nations et offrira-t-il une aide immédiate au logement à ceux qui ont tout perdu?

L'hon. Bill Blair (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais informer le député que, la semaine dernière, le premier ministre et plusieurs d'entre nous ont rencontré le Ralliement national des Métis, par exemple, et ont parlé de collaborer avec lui pour établir une priorité en matière de gestion des urgences. Je tiens également à assurer au député d'en face que Ser-

vices aux Autochtones Canada et le gouvernement du Canada travaillent en étroite collaboration avec les communautés des Premières Nations et des Métis qui sont touchées par ces incendies, et que nous continuerons de les soutenir de toutes les façons possibles.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, juin est le Mois national de l'histoire autochtone. C'est l'occasion de reconnaître et de célébrer les contributions des Premières Nations, des Inuits et des Métis partout au Canada, ainsi que leur culture, leurs langues et leur patrimoine. C'est aussi l'occasion de réfléchir aux injustices du passé, à la façon dont elles ont marqué les relations avec les peuples autochtones, et aux efforts déployés pour favoriser la réconciliation.

La réalité de l'histoire coloniale du Canada, y compris la dépossession des peuples autochtones de leurs terres, est encore palpable aujourd'hui. Le ministre des Relations Couronne-Autochtones pourrait-il informer la Chambre des efforts déployés par le Canada pour promouvoir la réconciliation et remédier aux injustices du passé...

Le Président: Le ministre a la parole.

L'hon. Marc Miller (ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, l'an dernier, nous avons réglé 56 revendications particulières, un nombre record, ce qui correspond à une indemnisation de 3,5 milliards de dollars. De plus, en avril dernier, nous avons conclu une entente historique avec les Premières Nations du Traité n° 8, qui prévoit la restitution d'un peu plus de 44 000 hectares de terres à ces communautés. Nous nous attaquons également à un certain nombre de préjudices passés, notamment les préjudices causés par la tragédie des pensionnats et la destruction de la langue et de la culture, par le truchement du règlement *Gottfriedson*, dont le processus de réclamation a été lancé plus tôt en janvier et auquel sont affectés 2,8 milliards de dollars.

Le Mois national de l'histoire autochtone est certes l'occasion de réfléchir à tout ce qui va bien dans ce pays pour les peuples autochtones, mais il nous rappelle également...

● (1450)

Le Président: La députée d'Hastings—Lennox and Addington a la parole.

* * *

LA TARIFICATION DU CARBONE

Mme Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, le 1^{er} juillet, le gouvernement libéral introduira une deuxième taxe sur le carbone, une autre ponction fiscale auprès des familles canadiennes qui sont déjà à court d'argent. Les gens ont déjà de la difficulté à se nourrir, à payer la facture d'électricité et le loyer — comment le gouvernement peut-il justifier un nouvel obstacle pour eux à surmonter?

Il est peut-être souhaitable pour le gouvernement d'enregistrer des déficits historiques et d'accumuler des dettes inconsidérées, mais, pour de nombreux Canadiens, ce n'est pas une option. Le gouvernement fera-t-il ce qui s'impose en annulant les augmentations prévues de la taxe sur le carbone?

Questions orales

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de Calgary Nose Hill pour les propos qu'elle a tenus tout à l'heure dans cette enceinte. Elle a en effet parlé du changement climatique, ce que son chef n'a jamais fait et que très peu de députés du Parti conservateur ont fait. Elle nous a suppliés de faire des choses plus intelligentes, comme appuyer les transports en commun. Or, les conservateurs ont voté contre chacune de nos propositions concernant les transports en commun. Elle a parlé de « construire plus de centrales électriques sans émissions ». C'est exactement ce que nous essayons de faire avec notre règlement sur l'électricité propre, auquel s'oppose le Parti conservateur.

Mme Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, il est clair que les députés d'en face n'écourent pas les gens qui les ont élus.

Les Canadiens devront payer en moyenne 1 500 \$ par année au titre de la première taxe sur le carbone, et 573 \$ de plus au titre de la deuxième taxe sur le carbone. Cela représente plus de 2 000 \$ pour une famille moyenne. Le gouvernement libéral doit réduire les taux d'intérêt et maîtriser l'inflation. Il pourrait commencer dès aujourd'hui.

Je repose la question après avoir reçu une réponse aussi peu convaincante la première fois. Le gouvernement va-t-il faire preuve de bon sens et annuler ses taxes sur le carbone, oui ou non?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à ma collègue que dans leur programme électoral de 2021, les conservateurs proposaient de mettre en place une tarification du carbone. Ce n'était pas un plan pour l'environnement, mais au moins ils en parlaient. C'était un plan pour encourager les gens à polluer davantage. Ce n'est pas le principe du pollueur-payeur, mais nous nous en approchons. La semaine dernière, ils ont même refusé que nous déposions leur propre programme à la Chambre. Ils ont honte, mais ce n'est pas la première fois qu'ils disent aux Canadiens qu'ils vont mettre en place une tarification du carbone et qu'ils reviennent sur leurs promesses.

[Français]

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, on sait qu'en novembre dernier, la ministre des Finances a dit que, pour nourrir l'inflation, il fallait avoir des déficits. Résultat: quelques mois plus tard, les militants du Parti libéral lui ont dit qu'ils en voulaient, des déficits.

C'est sûr que ce n'est pas vraiment une bonne nouvelle pour quelqu'un qui rêve de devenir la cheffe du Parti libéral, mais c'est ainsi que les militants ont répondu. De plus, ce qui n'est vraiment pas une bonne nouvelle pour tous les Canadiens, c'est qu'il va y avoir une deuxième taxe libérale sur le carbone.

La ministre des Finances peut-elle nous confirmer ce que le directeur parlementaire du budget a affirmé, c'est-à-dire que cela va coûter 436 \$ de plus en moyenne par famille québécoise?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à mon honorable collègue que, dans la plateforme électorale de son parti lors de la dernière campagne électorale, les conservateurs ont proposé de mettre en place une norme sur les carburants propres. La différence entre eux et nous, c'est que, eux, quand ils arrivent au pouvoir, font le contraire de ce qu'ils ont dit.

Nous, de notre côté, faisons exactement ce que nous avons dit. Nous sommes engagés à lutter contre les changements climatiques, à créer de bons emplois et à soutenir l'économie. C'est exactement ce que nous faisons.

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, je n'ai strictement rien contre le ministre de l'Environnement, mais c'était à la future cheffe du Parti libéral ou à tout le moins à celle qui souhaite le devenir, la vice-première ministre et ministre des Finances, que je posais la question.

Pourquoi? C'est parce que cela touche directement le porte-monnaie de toutes les familles canadiennes. Le directeur parlementaire du budget a dit que cela allait coûter en moyenne, pour les familles au Québec, 436 \$.

La ministre des Finances, vice-première ministre et aspirante première ministre pourrait-elle dire aux Canadiens si cela est vrai ou pas?

L'hon. Pascale St-Onge (ministre des Sports et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs n'arrêtent pas de parler de déficit, mais je tiens à leur rappeler que, quand le Parti libéral a quitté le pouvoir avant le gouvernement Harper, il y avait des surplus budgétaires, qu'ils ont brûlés. Ils les ont brûlés en faisant des compressions dans les revenus, les services et les programmes. Chaque fois que quelque chose ne va pas, la réponse des conservateurs est de faire des compressions à l'égard de tout le monde.

Nous, de notre côté, avons décidé d'aider les Canadiens, et nous demandons aux conservateurs d'accélérer les choses pour que nous puissions adopter le budget, afin que les Canadiens puissent en bénéficier.

* * *

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, encore 3 milliards de dollars dans le pipeline Trans Mountain: c'est ce que l'agence Reuters révélait vendredi. Ottawa a cosigné deux autres prêts à la fin mars et au début mai pour finalement les publier en douce la semaine passée sur un site Internet peu consulté.

Les changements climatiques, c'est maintenant et aujourd'hui. Nous sommes dedans.

Pendant combien de temps encore le fédéral va-t-il gaspiller des milliards de dollars pour exporter du pétrole sale en pleine crise climatique?

● (1455)

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en tant que Canadiens, nous savons à quel point il est important d'obtenir un juste prix pour nos ressources sur les marchés. C'est important pour le Canada, c'est important pour tous les Canadiens.

On peut même dire que, du point de vue du souverainisme économique du Canada, pour moi, c'est un point très important.

Je veux souligner que le gouvernement n'a pas l'intention d'être le propriétaire à long terme du projet.

Questions orales

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, tous ces milliards de dollars en prêts que le fédéral cosigne sont inscrits où? Dans le Compte du Canada.

Je cite les critères de ce compte, c'est écrit noir sur blanc: « les risques sont assumés par le gouvernement fédéral. » En d'autres mots, les contribuables sont imputables pour chaque sou investi dans Trans Mountain.

Qui a encore aujourd'hui le culot d'affirmer que ces milliards de dollars sont plus utiles dans Trans Mountain que dans la lutte contre les catastrophes causées par les changements climatiques?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas l'intention d'être le propriétaire à long terme de ce projet.

Notre gouvernement comprend aussi l'importance de la souveraineté économique et, pour le Canada, d'avoir le contrôle de ses exportations et de ses ressources naturelles.

Or, je suis d'accord avec mon honorable collègue en ce qui concerne le climat. C'est pourquoi le Canada a investi 120 milliards de dollars dans notre plan pour la transition industrielle verte.

* * *

[Traduction]

LA TARIFICATION DU CARBONE

M. Marty Morantz (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, PCC): Monsieur le Président, la première taxe sur le carbone ajoutera 41 ¢ au prix du litre d'essence. La deuxième taxe sur le carbone, elle, y ajoutera 17 ¢ de plus. Pour rendre la situation encore pire, les libéraux appliqueront la TPS à ces deux taxes. On arrive à la somme faramineuse de 61 ¢ le litre. Ces taxes feront grimper le prix de tout ce qu'on achète alors que les Canadiens arrivent à peine à joindre les deux bouts.

Il est temps que les libéraux retirent leur pied de l'accélérateur. Quand élimineront-ils la taxe?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais plus tôt, les Canadiens sont aux prises avec des feux de forêt partout au pays. Cette année sera possiblement la pire de l'histoire du Canada pour ce qui est des feux de forêt. Pendant ce temps, pas plus tard que la semaine dernière, le député de Red Deer—Mountain View a pris la parole à la Chambre pour dire aux Canadiens que les changements climatiques sont quelque chose de normal. Ce n'est pas qu'ils ne se soucient pas des changements climatiques. Ce n'est pas qu'ils refusent de comprendre. C'est qu'ils ne croient pas qu'il s'agit d'un problème, alors, selon eux, il est inutile de nous doter de plans de lutte contre les changements climatiques. Pourquoi concevoir des plans pour aider les Canadiens à s'adapter au climat changeant, alors que de plus en plus de Canadiens doivent faire face aux impacts des changements...

Le Président: Le député de Calgary Confederation a la parole.

M. Len Webber (Calgary Confederation, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens planifient leurs vacances d'été, et ils sont nombreux à être stupéfaits par l'augmentation vertigineuse des prix, comme les tarifs des motels, le prix des aliments et, plus particulièrement, le prix de l'essence. Les taxes sur le carbone des libéraux vont faire augmenter le prix du litre d'essence de la somme exorbitante de 61 ¢, sans oublier la TPS qui vient s'y ajouter. La majorité des Canadiens n'ont pas la chance de pouvoir s'envoler vers leur

destination de vacances en faisant payer leur facture de carburant aux contribuables.

Que compte faire le gouvernement libéral pour s'assurer que les Canadiens auront les moyens de payer leur essence pour rendre visite à leur famille, à leurs amis et visiter leur pays?

L'hon. Sean Fraser (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, au fil des années, j'ai eu l'honneur et le privilège de faire la connaissance du député, une personne que je respecte profondément. Cependant, je dois dire que lorsque nous sommes confrontés aux effets du changement climatique, nous savons que nous devons réduire la pollution. Nous savons également que le moyen le plus efficace de lutter contre le changement climatique est de fixer un prix sur la pollution.

En ce qui concerne cette politique précise, huit familles canadiennes sur 10 récupéreront plus d'argent qu'elles n'en auront payé. Ce que les conservateurs préconisent, c'est de prendre l'argent des contribuables pour le donner aux pollueurs. C'est une politique absurde. Nous allons continuer à mettre en œuvre un programme environnemental ambitieux tout en rendant la vie plus abordable pour les Canadiens.

* * *

● (1500)

[Français]

LES FINANCES

Mme Jenica Atwin (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, après des heures et des heures de retard qui a été causé par l'obstruction des conservateurs, mais grâce au travail acharné des députés libéraux, le Comité permanent des finances a fait rapport de la loi d'exécution du budget la semaine dernière.

Malheureusement, les conservateurs continuent de retarder l'avancement de ce projet de loi à la Chambre.

L'honorable ministre du Tourisme et ministre associé des Finances peut-il expliquer à la Chambre comment les mesures contenues dans ce projet de loi viendront en aide aux Canadiennes et aux Canadiens et pourquoi il est si essentiel que ce projet de loi soit adopté rapidement?

L'hon. Randy Boissonnault (ministre du Tourisme et ministre associé des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Fredericton de cette excellente question.

Après plus de 28 heures de retard causé par les conservateurs, le Comité permanent des Finances a enfin pu renvoyer le projet de loi C-47 à la Chambre. Ce projet de loi permettra d'obtenir plus rapidement des versements de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, d'améliorer les régimes d'épargne-études et de réduire les fardeaux fiscaux des commerçants en réduisant leurs frais pour les cartes de crédit.

Je demande aux conservateurs d'arrêter leurs politiques ridicules et d'adopter ce projet de loi.

Questions orales

[Traduction]

LA TARIFICATION DU CARBONE

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, les libéraux, qui aiment taxer et dépenser, récidivent. Non seulement des Canadiens doivent sauter des repas et avoir recours aux banques alimentaires parce qu'ils n'ont pas les moyens de se nourrir ou de chauffer leur maison à cause des taxes punitives que le gouvernement compte tripler, mais voilà maintenant que les libéraux veulent en rajouter avec une taxe sur les carburants propres et une taxe sur la taxe. Ensemble, ces taxes vont faire grimper de 61 ¢ le prix du litre d'essence, ce qui coûtera des milliers de dollars de plus aux Canadiens qui ne peuvent pas se le permettre.

Quand les libéraux vont-ils éliminer la taxe sur le carbone 1.0 et 2.0, ainsi que la taxe sur la taxe?

L'hon. Karina Gould (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, à un moment où notre pays brûle, littéralement, et que des dizaines de milliers de Canadiens ont dû fuir leur maison, il est incroyable d'entendre les conservateurs continuer de dénigrer les efforts de lutte contre les changements climatiques. Je suis désolée, mais il est difficile de les croire lorsqu'ils affirment prendre l'environnement au sérieux. Il est encore plus difficile de les croire lorsqu'ils parlent d'abordabilité, car chaque fois que nous avons présenté des mesures visant à soutenir les Canadiens, ils ont voté contre.

Le 5 juillet prochain, le remboursement pour l'épicerie, qui s'élèvera en moyenne à 467 \$, sera envoyé aux Canadiens. Nous allons continuer de soutenir les Canadiens.

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, je vais rappeler aux députés la réalité. Cela fait des années qu'il existe une taxe sur le carbone qui n'a rien fait pour arrêter les incendies de forêt au Canada et qui n'arrêtera jamais les incendies de forêt. Il s'agit d'un plan fiscal et non d'un plan environnemental. La seule chose que fait la taxe sur le carbone, c'est punir les Canadiens qui travaillent fort.

Les libéraux vont-ils cesser de multiplier leurs efforts à l'égard de la triple taxe sur le carbone et la supprimer?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, cette question montre que le Parti conservateur du Canada ne comprend absolument rien aux données scientifiques sur les changements climatiques. C'est comme si nous pouvions contrer les changements climatiques du jour au lendemain. C'est comme la pensée magique selon laquelle tout ira bien pour l'économie du Canada si nous investissons de l'argent dans les cryptomonnaies. C'est la même chose.

Si le chef de l'opposition refuse d'assister à une séance d'information sur l'ingérence chinoise, il acceptera peut-être d'assister à une séance d'information sur les changements climatiques. Mon ministre serait très heureux d'organiser une telle séance pour lui et tout député du Parti conservateur du Canada.

[Français]

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Monsieur le Président, contrairement à ce qu'affirment les libéraux, la taxe sur le carbone aura un impact au Québec. On peut en parler aux agriculteurs et aux camionneurs. Comme si ce n'était pas assez, ce gouvernement veut ajouter une deuxième taxe, une taxe sur une taxe. Au Québec, cela représente 436 \$ par famille par année. Les Canadiens sont déjà

pris à la gorge avec les taux d'intérêt et l'inflation qui n'arrêtent pas d'augmenter. Les gens sont écœurés.

Est-ce que ce premier ministre va leur donner un répit et renoncer à sa deuxième taxe sur le carbone?

L'hon. Marie-Claude Bibeau (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme on le sait tous, au Québec, il y a la bourse du carbone depuis longtemps, alors le prix sur la pollution fédérale ne s'applique pas.

Notre gouvernement a plusieurs mesures pour le secteur agricole. Il s'agit notamment du Programme pour les technologies propres en agriculture, qui est ouvert en ce moment. J'invite les producteurs qui veulent acquérir ces nouvelles technologies pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et devenir plus résilients face aux changements climatiques à profiter de ce programme.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Charles Sousa (Mississauga—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, en cette Journée mondiale de l'environnement, nous reconnaissons notre responsabilité commune de protéger notre planète et de lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, maintenant et à l'avenir. Cette année, le thème de la Journée mondiale de l'environnement est axé sur les solutions à la pollution plastique. C'est l'occasion de souligner les initiatives prises par le Canada, comme l'interdiction de certains plastiques nocifs à usage unique pour préserver la propreté de nos côtes.

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut-il nous dire quelles solutions notre gouvernement propose pour réduire la pollution plastique?

● (1505)

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de ses efforts dans ce dossier.

Bonne Journée mondiale de l'environnement! Je suis heureux d'annoncer que, dans quelques semaines seulement, soit le 20 juin, l'interdiction des plastiques à usage unique entrera pleinement en vigueur. Après cette date, il sera interdit d'utiliser, de vendre et d'importer au Canada les plastiques nocifs comme les pailles et les couverts de plastique. C'est une nouvelle qui mérite d'être célébrée. Les produits en plastique nuisent à notre faune, à nos océans et à nos lacs. C'est pourquoi le gouvernement continue de prendre des mesures pour atteindre l'objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2040.

Mme Lisa Marie Barron (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Monsieur le Président, malgré les répercussions indéniables des navires abandonnés sur la sécurité alimentaire, la vie marine et l'environnement, les libéraux n'en ont pas fait assez. Les gens des régions côtières ne le savent que trop bien, car ils voient les navires abandonnés, ou ce qu'ils appellent les « cimetières de navires », au large de nos côtes. Les Premières Nations et les groupes communautaires sont prêts à réparer le gâchis créé par le gouvernement. Tout ce qui manque, c'est la volonté politique du gouvernement.

Par conséquent, les libéraux accorderont-ils immédiatement les fonds nécessaires aux Premières Nations et à la population locale pour retirer ces navires nuisibles et destructeurs?

Travaux des subsides

L'hon. Omar Alhabra (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'an dernier, le premier ministre a annoncé le renouvellement du Plan de protection des océans, qui représente le plus gros investissement jamais fait par le Canada pour protéger nos océans et nos cours d'eau. Ce plan vise, entre autres, à assurer une collaboration avec les localités côtières et les communautés autochtones pour veiller à ce que nous préservions la santé de nos cours d'eau, notamment en collaborant à l'enlèvement des navires abandonnés. Nous avons consacré les ressources nécessaires pour travailler avec les communautés autochtones à cette fin, et nous allons poursuivre dans cette voie.

* * *

[Français]

L'EMPLOI

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, Ind.): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai interrogé le gouvernement sur la chute radicale du budget du programme Emplois été Canada de plus de 30 % par rapport à l'année dernière. Le premier ministre m'avait alors répondu que nous étions revenus au montant d'avant la pandémie. Pourtant, lorsque l'on regarde les chiffres, on constate plutôt que le budget est de 60 millions de dollars de moins que celui des années précédant la pandémie.

Compte tenu des répercussions que cela a sur les organismes communautaires, les municipalités, le secteur agricole, les petites entreprises et, naturellement, les possibilités d'emploi pour les jeunes, est-ce que le premier ministre peut nous assurer qu'il fera en sorte de corriger la situation lors du prochain budget?

[Traduction]

L'hon. Marci Ien (ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Lib.): Monsieur le Président, les jeunes passent avant tout au Canada, et nous avons une série de programmes dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, notamment le programme Emplois d'été Canada. Nous sommes revenus aux niveaux de financement d'avant la pandémie, car le nombre d'emplois qui sont destinés aux jeunes a diminué d'environ 20 %. Cette série comprend un certain nombre de programmes. Je serais ravie d'en parler un peu plus avec le député.

* * *

LA TARIFICATION DU CARBONE

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, alors que les Canadiens doivent choisir entre chauffer leur maison et nourrir leur famille, et alors qu'un nombre record de Canadiens se rendent dans les banques alimentaires — près de 1,5 million de Canadiens y ont eu recours en un seul mois —, la réponse du gouvernement libéral est d'augmenter les taxes sur tout.

Avec la deuxième taxe sur le carbone, les Canadiens vont payer plus de 61 ¢ le litre de taxe sur l'essence, ce qui va non seulement augmenter le prix des visites chez le médecin, mais aussi celui de la production alimentaire pour les agriculteurs qui cultivent nos aliments. Pourquoi le gouvernement continue-t-il d'imposer aux Canadiens des taxes plus élevées?

L'hon. Karina Gould (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs savent que c'est le contraire. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons réduit les impôts des Canadiens de la classe moyenne et augmenté les prestations des Canadiens à faible revenu.

Nous avons également réduit de moitié la pauvreté infantile depuis notre arrivée au pouvoir en 2015.

Nous savons toutefois que certains Canadiens ont des difficultés. C'est pourquoi, le 5 juillet, nous proposerons un deuxième remboursement pour les articles d'épicerie qui permettra aux familles de quatre personnes de ce pays de recevoir, en moyenne, 467 \$. C'est également la raison pour laquelle nous avons proposé des services de garde d'enfants abordables. Si les conservateurs se soucient vraiment de l'accessibilité financière, ils pourraient facilement soutenir...

● (1510)

Le Président: La période des questions est maintenant terminée.**ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

[Français]

TRAVAUX DES SUBSIDES**MOTION DE L'OPPOSITION — LA TAXE SUR LE CARBONE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1^{er} juin, de la motion.

Le Président: Comme il est 15 h 10, conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 juin 2022, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Mégantic—L'Érable relative aux travaux des subsides.

[Traduction]

Convoquez les députés.

● (1540)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 345)**POUR**

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Berthold	Bezan
Block	Bragdon
Brassard	Brock
Calkins	Caputo
Carrie	Chambers
Chong	Cooper
Dalton	Dancho
Davidson	Deltell
d'Entremont	Doherty
Dowdall	Dreeshen
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Ellis
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster)
Falk (Provencher)	Fast
Ferreri	Findlay
Gallant	Généreux
Genius	Gladu
Godin	Goodridge
Gourde	Gray
Hallan	Hoback
Jeneroux	Kelly
Kitchen	Kmieciak
Kram	Kramp-Neuman
Kurek	Kusie
Lake	Lantsman
Lawrence	Lehoux
Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Liepert	Lloyd

Travaux des subsides

Lobb
Martel
McCauley (Edmonton West)
Melillo
Morantz
Motz
Nater
Patzner
Perkins
Redekopp
Rempel Garner
Roberts
Ruff
Schmale
Shields
Small
Steinley
Strahl
Thomas
Uppal
Vecchio
Vien
Vis
Wagantall
Waugh
Williams
Zimmer — 115

Maguire
Mazier
McLean
Moore
Morrison
Muys
O'Toole
Paul-Hus
Poilievre
Reid
Richards
Rood
Scheer
Seeback
Shipley
Soroka
Stewart
Stubbs
Tochor
Van Popta
Vidal
Viersen
Vuong
Warkentin
Webber
Williamson

Hutchings
Idlout
Jaczek
Joly
Julian
Kelloway
Khera
Kusmierczyk
Lalonde
Lametti
Lapointe
Lattanzio
LeBlanc
Lemire
Long
Louis (Kitchener—Conestoga)
MacDonald (Malpeque)
MacKinnon (Gatineau)
Martinez Ferrada
Mathysen
May (Saamich—Gulf Islands)
McGuinty
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McPherson
Mendicino
Michaud
Morrice
Murray
Ng
Normandin
Oliphant
Pauzé
Petipas Taylor
Powlowski
Rayes
Rodriguez
Romanado
Saks
Sarai
Scarpaleggia
Serré
Shanahan
Sidhu (Brampton East)
Simard
Singh
Ste-Marie
Sudds
Taylor Roy
Therrien
Trudeau
Turnbull
Van Bynen
Vandal
Vignola
Virani
Wilkinson
Zahid
Zuberi — 209

Iacono
Ien
Johns
Jowhari
Kayabaga
Khalid
Koutrakis
Kwan
Lambropoulos
Lamoureux
Larouche
Lauzon
Lebouthillier
Lightbound
Longfield
MacAulay (Cardigan)
MacGregor
Maloney
Masse
May (Cambridge)
McDonald (Avalon)
McKay
McLeod
Mendès
Miao
Miller
Morrissey
Naqvi
Noormohamed
O'Connell
O'Regan
Perron
Plamondon
Qualtrough
Robillard
Rogers
Sajjan
Samson
Savard-Tremblay
Schieffe
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Sinclair-Desgagné
Sousa
St-Onge
Tassi
Thériault
Thompson
Trudel
Valdez
van Koeverden
Vandenbeld
Villemure
Weiler
Yip
Zarrillo

CONTRE

Députés

Aldag
Ali
Anandasangaree
Arseneault
Ashton
Bachrach
Bains
Barron
Battiste
Beech
Bennett
Bibeau
Blaikie
Blanchet
Blaney
Boissonnault
Bradford
Brunelle-Duceppe
Casey
Chagger
Champagne
Chatel
Chiang
Collins (Victoria)
Coteau
Damoff
Desbiens
Desjarlais
Dhillon
Dong
Dubourg
Duguid
Ehsassi
Erskine-Smith
Fisher
Fortier
Fragiskatos
Freeland
Gaheer
Garrison
Gazan
Gill
Green
Hajdu
Hardie
Holland
Hughes

Alghabra
Anand
Angus
Arya
Atwin
Badawey
Baker
Barsalou-Duval
Beaulieu
Bendayan
Bérubé
Bittle
Blair
Blanchette-Joncas
Blois
Boulerice
Brière
Cannings
Chabot
Chahal
Champoux
Chen
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Cormier
Dabrusin
DeBellefeuille
Desilets
Dhaliwal
Diab
Drouin
Duclos
Dzerowicz
El-Khoury
Fergus
Fonseca
Fortin
Fraser
Fry
Garon
Gaudreau
Gerretsen
Gould
Guilbeault
Hanley
Hepfner
Housefather
Hussen

PAIRÉS

Députés

Bergeron

Sorbara — 2

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA SANTÉ

L'hon. Jean-Yves Duclos (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport sur l'achat et la distribution de tests rapides de dépistage de la COVID-19.

* * *

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'alinéa 36(8)a) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à sept pétitions. Ces réponses seront déposées en format électronique.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

M. Randeep Sarai (Surrey-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les deux rapports suivants du Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Le premier est le 11^e rapport et porte sur le projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence. Le comité a étudié le projet de loi et a décidé de le renvoyer à la Chambre avec des amendements.

Le second est le 12^e rapport et porte sur la motion adoptée le mercredi 31 mai concernant le régime des talibans et les droits de la personne.

* * *

LOI SUR LA MÉDAILLE DE LA DÉFENSE DU CANADA (1946-1989)

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusksing, NPD) demande à présenter le projet de loi C-335, Loi prévoyant la création et l'attribution de la médaille de la défense du Canada (1946-1989).

— Monsieur le Président, l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie a été difficile à regarder de loin. Comme un des alliés les plus proches de l'Ukraine, le Canada a soutenu et continuera de soutenir les efforts les courageux Ukrainiens qui défendent leur patrie. À bien des égards, ce conflit peut évoquer des souvenirs de Canadiens qui ont collaboré avec nos alliés d'autres pays démocratiques pour combattre un ennemi commun: l'Union soviétique et les pays du bloc de l'Est pendant la guerre froide, qui a duré de 1946 jusqu'à la chute du mur de Berlin en 1989.

Beaucoup de Canadiens ont servi leur pays pendant cette période tendue de notre histoire. Afin de reconnaître adéquatement leurs efforts et leurs sacrifices, je suis fière de présenter la Loi prévoyant la création et l'attribution de la médaille de la défense du Canada aux hommes et femmes qui ont servi le Canada pendant la guerre froide.

[Français]

Cette médaille serait décernée à ceux qui ont servi dans les Forces armées canadiennes, les réserves, les organisations de police, l'organisation des mesures d'urgence et les organisations d'assistance civile, comme l'Ambulance Saint-Jean.

[Traduction]

Cette mesure législative, qui correspond à la vision d'un résident d'Algoma—Manitoulin—Kapusksing, le capitaine à la retraite Ulrich Krings, jouit d'un vaste appui à l'échelle du pays, particulièrement de la part de ceux qui n'ont ménagé absolument aucun effort pour que nous soyons en sécurité et prêts à toute éventualité en cette période trouble.

Je suis ravie que ma collègue de North Island—Powell River, la porte-parole du NPD pour les anciens combattants, appuie mon projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1545)

LOI VISANT À RESSERRER LES OBLIGATIONS DE COMPARUTION POUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS (LOI DE NOAH)

M. Gerald Soroka (Yellowhead, PCC) demande à présenter le projet de loi C-336, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels.

— Monsieur le Président, je présente mon premier projet de loi d'initiative parlementaire, la Loi visant à resserrer les obligations de comparution pour les délinquants sexuels, ou Loi de Noah, qui est appuyé par le député de Battle River—Crowfoot.

Ce projet de loi protégerait les personnes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, en soumettant les délinquants sexuels qui sont très fortement susceptibles de récidive et qui sont sous le coup d'une ordonnance d'un tribunal aux conditions énoncées dans la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels.

Pour la plupart des gens, le 16 septembre 2021 a été une journée comme les autres, mais pour Cody McConnell, ce fut le jour où sa vie a basculé à cause d'un événement tragique: Mchale Busch, sa fiancée de 24 ans, et leur fils de 16 mois, Noah, ont été tués par un délinquant sexuel inscrit de 53 ans qui était considéré comme fortement susceptible de récidive. Aujourd'hui, Cody McConnell souhaite que personne ne vive le drame qu'il a vécu et n'éprouve la souffrance qu'il ressent jour après jour à cause de cet horrible crime.

La Loi de Noah permettrait aux tribunaux d'ordonner que les délinquants sexuels très fortement susceptibles de récidive soient assujettis à la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels pendant 30 ans, dans le but de protéger la population; qu'ils suivent un programme de réadaptation comportementale ou un traitement avant la fin de l'ordonnance; qu'ils se présentent plus régulièrement au bureau d'inscription s'ils changent d'adresse; et que soit érigé en infraction le défaut de se présenter à un bureau d'inscription conformément à la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels.

Affaires courantes

Je tiens à souligner le travail de Laura MacRae, avocate et amie de la famille de Cody McConnell, qui a rédigé la Loi de Noah. Je suis aussi extrêmement heureux de savoir que le sénateur Boisvenu présentera ce projet de loi au Sénat demain après-midi. J'aimerais aussi remercier le député de Red Deer—Lacombe d'appuyer la Loi de Noah en parrainant la pétition électronique e-4460. La pétition est en ligne depuis un peu plus d'une semaine et elle a déjà obtenu plus de 1 100 signatures.

Je suis de tout cœur avec Cody McConnell ainsi que sa famille et ses amis. Mchale Busch et Noah McConnell ne sont pas oubliés. Leur mort doit mener à des changements importants dans le système de justice pénale au Canada afin que plus jamais d'autres familles n'aient à subir une tragédie similaire. C'est justement le but de ce projet de loi. Les députés et les sénateurs devraient adopter rapidement ce projet de loi. Je remercie en outre Cody McConnell, les membres de sa famille et ses amis qui se sont déplacés de l'Alberta pour se joindre à nous aujourd'hui.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC) propose que le 20^e rapport du Comité permanent des comptes publics, présenté le jeudi 20 octobre 2022, soit adopté.

— Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de pouvoir prendre la parole au sujet de ce très important rapport du comité. J'ai eu l'honneur de travailler au sein de l'équipe du comité des comptes publics. Je vais partager mon temps de parole.

Le 20^e rapport porte sur les comptes publics en tant que tels. Les volumes des comptes publics, qui sont présentés chaque année, fournissent des détails sur les dépenses de l'État. Le rapport contient divers éléments importants. J'aimerais surtout attirer l'attention sur le rapport dissident soumis par les conservateurs, puisqu'il parle d'un sujet qui est au cœur des préoccupations de bon nombre de Canadiens, c'est-à-dire la taxe sur le carbone. Notre rapport dissident rend compte des renseignements clés que les comptes publics révèlent sur les coûts liés à la taxe sur le carbone que les Canadiens doivent assumer et il indique ce que nous voulons que le gouvernement fasse, c'est-à-dire éliminer la taxe sur le carbone.

Le rapport dissident des conservateurs fait ressortir ce que nous disons à la Chambre depuis longtemps, soit que les dépenses du gouvernement libéral font augmenter le coût de la vie. Sous le gouvernement actuel, les dépenses sont incontrôlées, et le fardeau fiscal s'alourdit. Cela fait augmenter le coût de la vie pour un grand nombre de Canadiens. Plus l'État dépense, plus cela coûte cher aux Canadiens, et cela se reflète dans le fardeau fiscal et la hausse des prix causée par l'inflation. Chaque fois que le gouvernement dépense de l'argent, cela a des conséquences pour les Canadiens, qui doivent composer avec une hausse des prix et du fardeau fiscal. Le rapport dissident des conservateurs indique que le prix des aliments a connu la hausse la plus rapide depuis 40 ans. Une famille moyenne de quatre personnes doit maintenant dépenser au-delà de 1 200 \$ de plus par année pour se nourrir. Nous avons vu des coûts augmenter de façon vertigineuse, en particulier au chapitre du logement et des loyers.

La taxe sur le carbone s'applique au carburant que les Canadiens utilisent ainsi qu'aux marchandises qui doivent être transportées à l'aide de carburant, c'est-à-dire à presque tout. C'est donc ce que nous mangeons et beaucoup des choses que nous achetons. La taxe sur le carbone est intégrée aux prix, et les Canadiens voient ces prix augmenter. Par le passé, le gouvernement a tenté de prétendre que la taxe ne coûterait rien à qui que ce soit, une affirmation plutôt commode, mais absurde. Or, les comptes publics ont révélé l'énorme coût pour les Canadiens qui est associé à la taxe sur le carbone, ce que les conservateurs ont été en mesure de découvrir lors de notre étude au comité des comptes publics. Parmi les éléments qui montrent que la taxe sur le carbone n'est manifestement pas sans effet sur les recettes, il y a la TPS. La TPS s'ajoute à la taxe sur le carbone; c'est donc une taxe sur une taxe. Je me souviens d'une époque où un ancien député conservateur, le regretté Mark Warawa, je crois, avait présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à soustraire la taxe sur le carbone à la TPS, mais les libéraux s'y sont opposés. Ils ont voté en faveur d'une double imposition, ce qui n'est manifestement pas neutre sur le plan des recettes.

Pour les Canadiens qui se préoccupent du coût de la taxe sur le carbone, excusez-moi, mais tant que le premier ministre restera au pouvoir, la situation ne fera qu'empirer. Le plan des libéraux consiste à tripler la taxe sur le carbone au cours des prochaines années. J'espère qu'un gouvernement conservateur reviendra sur cette décision. Le plan des conservateurs ne consiste pas à ne pas augmenter la taxe sur le carbone, mais plutôt à l'éliminer. Nous voulons alléger le fardeau fiscal des Canadiens. Nous voulons nous concentrer sur le déploiement de la technologie et non sur les impôts, car c'est la technologie qui aidera le Canada à se rapprocher de ses objectifs environnementaux.

Les libéraux n'ont pas de plan environnemental. De toute évidence, leur plan ne fonctionne pas. Leur seul plan consiste à augmenter les impôts, ce qui nuit aux Canadiens. Ce plan fait augmenter le coût de la vie et rend tout plus difficile pour les Canadiens. Je suis...

● (1550)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le téléphone du député vibre.

Le député a la parole.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, je suis désolé, et je présente mes excuses aux interprètes.

Les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts à cause de l'augmentation des coûts, et ces coûts découlent d'une politique budgétaire inefficace du gouvernement actuel. Nous écoutons la façon dont le gouvernement parle de dépenses, et chaque fois que les choses tournent mal, les libéraux disent que ce n'est pas leur faute. Les libéraux dépensent de l'argent mais ils n'ont aucune idée d'où vient cet argent. Nous entendons des députés ministériels, des ministres et d'autres députés dire que les coûts sont élevés et que la situation est difficile. C'est comme si, lorsque des problèmes surviennent, ils se demandent: « Comment est-ce arrivé? Nous sommes au pouvoir depuis huit ans, et les coûts augmentent. Cela n'a certainement rien à voir avec les politiques que nous avons adoptées. »

Affaires courantes

Il est en fait très clair pour les Canadiens qu'il existe un lien de causalité direct entre les décisions prises par le gouvernement et la souffrance des Canadiens. Les libéraux ont pour politique d'augmenter les impôts, en particulier la taxe sur le carbone. Nous venons de voter sur ce qui est, en fait, une deuxième taxe sur le carbone que les libéraux veulent imposer. Non seulement ils veulent tripler la taxe existante sur le carbone, mais ils ont également une deuxième taxe sur le carbone en tête. Ils restent éveillés la nuit à chercher de nouvelles façons originales de taxer les Canadiens. Le résultat est que les Canadiens paient plus. Ils versent plus d'argent au gouvernement, mais aussi, comme les dépenses du gouvernement continuent d'augmenter et dans des proportions encore plus importantes que les augmentations d'impôts, nous assistons à une hausse des prix due à l'inflation et au fait qu'il y a plus d'argent pour moins de biens.

Tout cela figure dans le rapport dissident des conservateurs pour le Comité des comptes publics. Les conservateurs ont demandé un allègement fiscal pour les Canadiens. Nous avons demandé plus de liberté, la suppression des obstacles, l'élimination de la taxe sur le carbone, la non-imposition d'une deuxième taxe sur le carbone, la suppression d'une taxe sur une taxe et d'autres attaques de ce genre contre les efforts des Canadiens pour mener une vie abordable et prospère.

Il y a autre chose que je vais dire qui découle des discussions que nous avons eues au sujet de l'étude des comptes publics au comité des comptes publics. J'ai trouvé intéressant de constater que, dans certains cas, le gouvernement a accordé des radiations de prêts à diverses sociétés. Il peut s'agir de très grandes sociétés très rentables qui ont bénéficié de prêts de la part du gouvernement, qui les dispense de les rembourser, de sorte que ces prêts se transforment en subventions. C'est pourquoi, dans le cadre de la discussion sur les comptes publics, nous avons demandé si le gouvernement serait disposé à fournir les noms de ces entreprises et à divulguer des informations sur les bénéficiaires d'une subvention d'entreprise. Il me semble relever du bon sens que, à tout le moins, si une grande entreprise rentable bénéficie d'une subvention du gouvernement fédéral sous la forme d'une radiation de dette, c'est-à-dire que les intéressés ont contracté un prêt qu'ils étaient censés rembourser et qu'ils n'ont pas remboursé, et que le gouvernement leur dit qu'ils n'ont pas à le rembourser, alors à ce moment-là, ils devraient en informer non seulement le gouvernement, mais aussi les Canadiens, qui devraient pouvoir savoir que l'entreprise a bénéficié d'une subvention de l'État.

De nombreuses personnes ont des questions et les exploitants d'entreprises devraient être tenus de fournir une explication. L'aide sociale aux entreprises parasites ne devrait pas être fournie en secret. Peut-être ne devrait-elle pas l'être du tout, mais en tout cas, elle ne devrait pas l'être en secret. C'est pourquoi nous avons demandé, dans le cadre des travaux du comité des comptes publics, s'il était possible d'obtenir davantage de renseignements sur les entreprises qui ont obtenu la radiation de leur prêt. Ces renseignements n'ont pas été fournis.

Nous avons également demandé des renseignements semblables dans le cadre de questions inscrites au Feuilleton. Certains points ont été soulevés aujourd'hui sur le fait que le gouvernement ne répond pas aux questions inscrites au Feuilleton et qu'il fournit ce qui est très manifestement des non-réponses aux questions inscrites au Feuilleton. Les réponses sont censées fournir des renseignements. Une fois de plus, nous constatons, au sein du comité des comptes publics, en fonction des réponses aux questions inscrites au Feuille-

ton et ailleurs, que le gouvernement est de moins en moins enclin à fournir des renseignements en général en réponse aux questions des députés, des comités, du public et des journalistes, et cetera.

Toutefois, comme je l'ai dit, l'essentiel de notre rapport dissident porte sur le fait que la vie est devenue plus chère. Cela fait huit ans que le premier ministre est au pouvoir. Rien ne va plus. Les coûts sont en hausse. Le coût des aliments, des loyers et des maisons est en hausse et les députés ministériels se comportent comme s'ils n'y étaient pour rien et que tout cela n'était qu'un accident, comme s'ils disaient: « C'est terrible tout ce qui arrive pendant que nous sommes aux commandes » et « Quel terrible destin nous avons ».

• (1555)

Ce n'est évidemment pas le cas. Le gouvernement libéral adopte des politiques qui rendent la vie moins abordable. Il accroît le fardeau fiscal. Il a instauré une deuxième taxe sur le carbone, qui s'ajoute au triplement de la première. L'inflation est en hausse à cause des dépenses du gouvernement. Le gouvernement actuel, sous la direction du premier ministre, a accumulé plus de dettes que tous les gouvernements de l'histoire du Canada.

Les politiques des libéraux ne fonctionnent visiblement pas. Elles n'améliorent pas la vie des Canadiens. Elles n'améliorent pas la vie de la classe moyenne et de ceux qui travaillent dur pour en faire partie.

C'est pourquoi nous avons besoin d'une politique qui mise sur la créativité, le potentiel et le génie créatif de chaque personne, et qui offre plus de latitude et de possibilités afin que les personnes puissent concrétiser leurs idées sans se heurter au genre d'obstacles que nous voyons constamment de la part du gouvernement libéral. Nous devons exploiter le potentiel créatif du Canada en éliminant les gardiens et les obstacles, notamment en allégeant le fardeau réglementaire imposé aux Canadiens et en réduisant les impôts. C'est pourquoi nous avons proposé des politiques concrètes qui vont dans le sens de...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Il est maintenant temps de passer aux questions et observations.

Le secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien a la parole.

M. Chris Bittle (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, une fois de plus, il est décevant d'entendre la position des conservateurs au sujet des changements climatiques, qui se résume à dire « Pas de souci. »

La province du député est en train de brûler. Des incendies non maîtrisés font rage partout au pays, et les conservateurs chahutent. Ils ne prennent pas cela au sérieux. Ils ne prennent pas du tout la menace existentielle des changements climatiques au sérieux.

Comment le député peut-il proposer que l'on puisse de nouveau polluer gratuitement au Canada alors que les changements climatiques forcent des résidents de sa propre province et d'ailleurs au pays à évacuer leur domicile?

• (1600)

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, le député voudrait nous faire croire que les libéraux ont un plan.

Affaires courantes

Où en est ce plan? La taxe sur le carbone était censée régler le problème, mais le député vient me voir pour me dire que nous avons toujours un problème. Le plan libéral ne fonctionne pas. Le plan libéral ne donne pas de résultats. Les conservateurs ne croient pas qu'augmenter les impôts des Canadiens soit la solution. Les solutions les plus efficaces, celles que nous avons proposées, mettent l'accent sur la technologie et non sur les impôts.

Soyons honnêtes. La taxe sur le carbone est une excuse que le gouvernement a avancée, en la qualifiant de plan environnemental, dans le but de générer simplement plus de recettes.

[Français]

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné (Terrebonne, BQ): Madame la Présidente, je voulais poser une question à mon collègue sur le 20^e rapport du Comité permanent des comptes publics.

La troisième recommandation du rapport porte sur la transparence des sociétés d'État. J'aimerais l'entendre à ce sujet, en particulier, sur le manque de transparence des sociétés d'État, du fait qu'on ne sait pas où va l'argent qui, finalement, est de l'argent public.

[Traduction]

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, c'est une excellente question de la part de ma collègue.

C'est généralement un plaisir de travailler ensemble au sein du comité des comptes publics, bien qu'aujourd'hui nous ayons dû assister à une longue obstruction de la part des libéraux parce qu'ils ne veulent pas nous permettre d'examiner les documents de la fondation Trudeau. Néanmoins, c'est généralement un plaisir, et s'il y a un manque de plaisir, ce n'est pas la faute de la députée.

La troisième recommandation, que la députée rappelle, demande au gouvernement du Canada d'envisager d'exiger des sociétés d'État qu'elles divulguent toutes leurs dépenses de la même manière que les ministères fédéraux, entre autres. Comme la députée s'en souvient, nous devons parfois négocier pour mettre fin aux obstructions causées par les membres gouvernementaux du comité des comptes publics. Si je me souviens bien, je crois qu'il a fallu recourir à la négociation. J'aurais préféré une recommandation plus forte, mais elle va dans la bonne direction.

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Madame la Présidente, depuis plusieurs jours, les conservateurs bloquent le budget, qui permettrait de financer des soins dentaires parce que le NPD a tordu le bras du gouvernement. Cette mesure profiterait à environ 11 000 personnes dans la circonscription du député, en moyenne. Le budget prévoit également un remboursement des frais d'épicerie qui profiterait à environ 10 000 personnes dans sa circonscription, ainsi que des logements abordables, un domaine dans lequel les gouvernements, qu'ils soient conservateurs ou libéraux, ont fait preuve d'une incroyable négligence. C'est grâce au NPD si cette mesure figure dans le budget.

Surtout, la motion du député, qui est indubitablement une motion dilatoire, vise à bloquer la demande que le NPD présentera pour la tenue d'un débat d'urgence ce soir sur les incendies de forêt qui ravagent la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario. Ces incendies touchent l'ensemble du pays. Nous voulons un débat d'urgence. Le député sait très bien que le débat d'urgence va avoir lieu, mais il essaie de bloquer la demande, qui serait certainement accordée.

Comment le député peut-il faire cela quand dans sa province et dans toutes les provinces du pays les Canadiens souffrent et ont besoin de ce débat?

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, je suis surpris que le leader parlementaire du NPD connaisse si mal la procédure de la Chambre. Je ne savais absolument pas que les néo-démocrates prévoient demander la tenue d'un débat d'urgence.

Le député l'a peut-être dit sur son compte Twitter. Je ne suis pas abonné à son fil Twitter, alors je n'en avais pas la moindre idée, mais...

M. Peter Julian: C'est dans les médias. On en parle à la télévision et dans les journaux.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je prierais les députés d'écouter la réponse que donne le député à la question qu'on lui a posée.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, j'ai présenté une motion qui n'est pas dilatoire. C'est une motion sujette à débat. Nous sommes en train de la débattre. Lorsque ce débat aura été conclu, nous passerons aux affaires courantes, et le député aura alors l'occasion de faire sa demande pour la tenue d'un débat d'urgence.

Je crois que si le député veut en apprendre davantage sur les questions de procédure, le leader parlementaire du Parti conservateur serait probablement disponible pour lui en dire un peu plus sur ce qui se passe pendant un débat d'adoption et ce qui se passe après.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je connais bien les tactiques derrière les débats sur les motions d'adoption, qui permettent de retarder longuement les affaires courantes. Mais laissons cela de côté. La stratégie dilatoire des conservateurs est aussi dans les médias.

J'aimerais relancer mon ami sur l'idée que le gouvernement est responsable des prix élevés du carburant et des aliments. Il est très clair que les attaques de Poutine contre l'Ukraine ont entraîné une volatilité des prix des combustibles fossiles à l'échelle planétaire. Il est aussi très clair que la crise climatique — et d'autres événements — perturbe les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Je dirais au député que je peux critiquer le gouvernement sur bien des sujets, des sujets par ailleurs très différents des siens, car le gouvernement n'en a pas fait assez pour lutter contre la crise climatique. Il continue de croire qu'il est sensé de construire un pipeline de 30 milliards de dollars.

Cela dit, mon collègue prétend-il vraiment que toutes ces hausses de prix au Canada n'ont rien à voir avec l'attaque de Poutine en Ukraine, qu'elles n'ont rien à voir...

● (1605)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je dois laisser au député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan le temps de répondre à la question de la députée.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, il y a évidemment une grande variété de facteurs qui ont une incidence sur les prix de l'énergie, voire sur les prix de n'importe quoi. Toutefois, en ajoutant une taxe sur les prix de l'énergie, on fait en sorte que, quel que soit le prix courant, on l'augmente en y ajoutant une taxe. Il est donc inévitable que la taxe sur le carbone fasse augmenter le prix du carburant, ce qui est d'ailleurs son objectif. Le prix du carburant sur les marchés et tous les autres facteurs qui peuvent influencer ce prix ne changent rien à l'équation.

Affaires courantes

M. Chris Bittle: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Comme il l'avait fait pour moi, je crois que vous constaterez qu'il y a un consentement unanime pour souhaiter au député de Kingston et les Îles un très joyeux anniversaire.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Ce n'est pas vraiment un rappel au Règlement, mais nous souhaitons un joyeux anniversaire au secrétaire parlementaire.

Nous reprenons le débat. Le député de Calgary Forest Lawn a la parole.

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC): Madame la Présidente, c'était une arnaque depuis le début, et les conservateurs le savaient. Les libéraux et les néo-démocrates ont présenté cette taxe sur le carbone comme un moyen d'améliorer l'environnement, en affirmant que plus elle serait élevée, plus la situation environnementale s'améliorerait. La situation climatique s'améliorerait aussi. Ils ont également affirmé que les Canadiens récupéreraient plus d'argent que ce qu'ils auraient payé pour cette arnaque. Avaient-ils tort? Dieu sait qu'ils se sont carrément trompés! Les conservateurs avaient raison depuis le début.

Maintenant, les libéraux et les néo-démocrates ne peuvent plus se cacher. Cette arnaque a fait grimper le coût de l'essence, des produits d'épicerie et du chauffage domestique. Rappelez-vous qu'au début, les libéraux ont présenté cette mesure comme un prélèvement. Ils ont dit qu'il s'agirait d'un prélèvement sur le véhicule des gens. Ils ont dit que plus on conduirait, plus on devrait payer, et que les gens allaient peut-être changer leurs habitudes. Quelle erreur!

Il n'est pas nécessaire d'être économiste au gouvernement pour comprendre que les Canadiens ont été trompés. Selon le directeur parlementaire du budget, ce sont les Canadiens à faible revenu qui sont les plus durement touchés par cette arnaque. Les Canadiens sont déjà pénalisés parce que le gouvernement libéral-néo-démocrate a tellement dépensé qu'il a endetté les Canadiens plus que tous les gouvernements précédents réunis. Il a fait grimper l'inflation.

Au cours d'un seul mois, 1,5 million de Canadiens ont eu recours à une banque alimentaire. Un Canadien sur cinq saute des repas au Canada. Un Canadien sur quatre doit aujourd'hui emprunter de l'argent à des amis et à la famille simplement pour mettre de la nourriture sur la table, et aujourd'hui, de plus en plus de Canadiens qui sont poussés à faire appel aux banques alimentaires demandent l'assistance médicale à mourir parce qu'ils ont faim. Voilà la situation au Canada aujourd'hui sous le gouvernement libéral-néo-démocrate.

Ma famille et moi sommes venus ici pour vivre le rêve canadien. Sous les libéraux et leurs coûteux partenaires de coalition, les néo-démocrates, ce rêve canadien est mort. Les Canadiens travaillent plus que jamais, ils occupent parfois deux ou trois emplois, et ils ne reçoivent rien en retour. Ils paient des impôts plus élevés que jamais parce que le gouvernement continue de dépenser. Il continue de ne pas tenir ses promesses. Il a promis un budget équilibré en 2015. Il a dit qu'il équilibrerait le budget et qu'en 2019, il n'y aurait plus de dépenses déficitaires. Nous sommes en 2023, et il continue de ne pas tenir sa promesse. Il rompt cette promesse sur le dos des familles canadiennes qui travaillent dur et qui peinent à joindre les deux bouts.

Il y a la poursuite d'expériences qui se sont soldées par un échec, comme la première taxe sur le carbone. Ils s'apprêtent maintenant à introduire la deuxième taxe sur le carbone, une autre arnaque. Cette dernière ne s'accompagne pas de rabais bidon. La première taxe sur

le carbone est une arnaque qui va coûter en moyenne 1 500 \$ à chaque ménage canadien. La deuxième est une arnaque qui coûtera en moyenne 537 \$ à chaque ménage canadien. Cela représente plus de 2 000 \$ prélevés sur le dos des familles canadiennes qui travaillent dur.

Je suis en constante communication avec de nouveaux arrivants dans ce pays et ils se plaignent tous de la même chose. Ils nous demandent: « Pourquoi avons-nous quitté le pays où nous habitons? Nous sommes venus au Canada à la recherche d'un avenir meilleur. On nous a promis beaucoup de choses. On nous a promis un avenir meilleur. On nous a promis un avenir plus sûr. On nous avait promis que plus nous travaillerions fort, plus nous pourrions prospérer. » Aujourd'hui, ils ont l'impression d'avoir été arnaqués.

Ils viennent ici en travaillant plus dur que jamais. Au bout du compte, ils se retrouvent avec un gouvernement libéral-néo-démocrate qui travaille contre eux et tout leur labeur, à tel point qu'aujourd'hui, un nouvel arrivant sur cinq envisage de faire ses valises et quitter ce pays. La plupart d'entre eux ne vivent ici que depuis deux ans environ. Ils n'ont pas les moyens d'assumer le coût de la vie, et le gouvernement est déterminé à soutirer davantage de ces nouveaux arrivants que des Canadiens. Lorsqu'ils ont présenté l'arnaque de la première taxe sur le carbone, ils ont dit aux Canadiens qu'ils auraient plus d'argent dans leurs poches. Ils ont promis: « Nous allons vous prendre un peu d'argent et nous vous promettons de vous en redonner davantage. » Les conservateurs n'y ont jamais cru. Nous savions depuis le début que c'était une arnaque.

● (1610)

Dans ma province, l'Alberta, les Albertains paieront 2 500 \$ de plus pour cette arnaque que ce qu'ils recevront en retour. En Ontario, c'est presque 2 000 \$. Dès le premier jour, l'arnaque de la taxe sur le carbone n'a pas été conforme à ce qui avait été annoncé. Dieu merci, le directeur parlementaire du budget a dévoilé la vérité et l'arnaque qui se cachait derrière ce que les libéraux avaient fait valoir depuis des années. Les députés se rappellent-ils que les libéraux avaient promis que la taxe ne dépasserait pas 50 \$ la tonne? Ils n'ont pas tenu leur promesse, comme lorsqu'ils avaient dit qu'ils équilibreraient le budget.

De plus en plus de Canadiens ont du mal à se nourrir et à chauffer leur maison. Nous entendons parler de personnes âgées qui doivent s'emmitoufler dans des couvertures l'hiver pour ne pas avoir à payer les factures de chauffage élevées qu'elles reçoivent chaque mois. Les factures de chauffage ont presque doublé dans tout le pays. Pourquoi? Parce que le gouvernement libéral-néo-démocrate, obsédé par le climat et idéologue, a bloqué et interrompu la réalisation de tout projet énergétique dans notre pays. Ces projets auraient pu contribuer à faire baisser non seulement le prix de l'énergie au pays, mais aussi le prix du combustible pour chauffer nos maisons, des biens et même de la nourriture. Pourtant, le gouvernement continue d'y faire obstacle encore et encore. Pourquoi? Parce qu'il veut avoir l'air woke. Il semble que plus les libéraux sont woke, plus les finances des Canadiens sont glauques.

Nous avons un ministre de l'Environnement qui, pour autant que je sache, est la seule personne à la Chambre à avoir porté des moustaches et une combinaison orange en même temps. Il tient mordicus à ce que le prix de l'énergie au pays soit le plus élevé au monde. Tout le monde n'a pas le luxe d'avoir des transports en commun à proximité ou de pouvoir aller partout en vélo. Il y a des Albertains qui travaillent dur et des habitants du Nord du Canada qui n'ont pas d'autre choix que de conduire une camionnette. Que font les libéraux? Ils punissent les personnes qui essaient d'améliorer notre pays, les personnes qui construisent ni plus ni moins ce pays de leurs mains et qui ne ménagent aucun effort pour faire du Canada le meilleur endroit au monde. Que tient à faire le gouvernement? Il les punit. Il punit les aînés et tous les travailleurs au pays.

Il est triste que les nouveaux arrivants n'aient pas les mêmes possibilités que celles dont ma famille et moi avons bénéficié. Nous ne venons pas d'un milieu vraiment aisé. Nous nous sommes démenés pendant de nombreuses années. À l'époque, au Canada, si on faisait les efforts nécessaires, on obtenait quelque chose en retour. Toutefois, sous le gouvernement actuel, plus les gens travaillent fort, plus ils paient et plus ils seront punis. Je n'ai jamais vu de ma vie des gens qui, auparavant, donnaient de leur temps et de leur argent à des banques alimentaires se retrouver à y faire eux-mêmes la file. Voilà l'état lamentable où se trouve notre pays après huit ans de gouvernement libéral—néo-démocrate.

Il est triste de voir des gens qui ne veulent plus rester au Canada et y apporter leur contribution parce qu'ils n'en voient pas l'utilité. Certains ont risqué leur vie et laissé tout derrière eux pour venir dans notre pays mais, maintenant, ils veulent plier bagage et s'en aller, en emportant avec eux leur talent, leur énergie et leur esprit d'entreprise, parce que le gouvernement continue de s'en prendre à eux et de rendre tout plus cher.

Voilà pourquoi les conservateurs entendent présenter un plan qui ramènera le gros bon sens, annuler l'arnaque que sont les deux taxes sur le carbone et régler le problème en misant sur la technologie plutôt que sur les taxes et les impôts.

Sur ce, je propose:

Que le débat soit maintenant ajourné.

• (1615)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le vote porte sur la motion.

Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence, ou désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

M. Adam Chambers: Madame la Présidente, je suis heureux de vous revoir. Je demande un vote par appel nominal.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Convoquez les députés.

• (1700)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 346)

POUR

Députés

Aboultaif
Albas
Arnold
Barlow

Aitchison
Allison
Baldinelli
Barrett

Berthold
Block
Brassard
Calkins
Carrie
Chong
Dalton
Davidson
d'Entremont
Dowdall
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Epp
Falk (Provencher)
Ferrerri
Gallant
Genuis
Godin
Gourde
Hallan
Jeneroux
Kitchen
Kram
Kurek
Lake
Lawrence
Lewis (Essex)
Liepert
Maguire
Mazier
McLean
Moore
Morrison
Muys
O'Toole
Paul-Hus
Poilievre
Reid
Richards
Rood
Scheer
Seeback
Shiple
Soroka
Stewart
Stubbs
Tochor
Uppal
Vecchio
Vien
Vis
Warkentin
Webber
Williamson

Bezan
Bragdon
Brock
Caputo
Chambers
Cooper
Dancho
Deltell
Doherty
Dreeshen
Ellis
Falk (Battlefords—Lloydminster)
Fast
Findlay
Généreux
Gladu
Goodridge
Gray
Hoback
Kelly
Kmiec
Kramp-Neuman
Kusie
Lantsman
Lehoux
Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lloyd
Martel
McCaulley (Edmonton West)
Melillo
Morantz
Motz
Nater
Patzner
Perkins
Redekopp
Rempel Garner
Roberts
Ruff
Schmale
Shields
Small
Steinley
Strahl
Thomas
Tolmie
Van Popta
Vidal
Viersen
Wagantall
Waugh
Williams
Zimmer— 114

Affaires courantes

CONTRE

Députés

Aldag
Ali
Anandasangaree
Arseneault
Ashton
Bachrach
Bains

Alghabra
Anand
Angus
Arya
Atwin
Badawey
Baker

Affaires courantes

Barron
Battiste
Beech
Bennett
Bittle
Blair
Blanchette-Joncas
Blois
Boulerice
Brière
Cannings
Chabot
Chahal
Champoux
Chen
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Coteau
Damoff
Desbiens
Desjarlais
Dhillon
Dong
Dubourg
Duguid
Ehsassi
Erskine-Smith
Fisher
Fortier
Fragiskatos
Freeland
Gaheer
Garrison
Gazan
Gill
Green
Hajdu
Hardie
Holland
Hughes
Hutchings
Idlout
Jaczek
Joly
Julian
Kelloway
Khera
Kusmierczyk
Lalonde
Lametti
Lapointe
Lattanzio
LeBlanc
Lemire
Long
Louis (Kitchener—Conestoga)
MacDonald (Malpeque)
MacKinnon (Gatineau)
Martinez Ferrada
Mathysen
May (Saenich—Gulf Islands)
McGuinty
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McPherson
Mendicino
Michaud
Morrice
Murray
Ng
Normandin
Oliphant
Pauzé
Petipas Taylor
Powlowski
Rayes
Rodriguez
Romanado
Saks
Sarai

Barsalou-Duval
Beaulieu
Bendayan
Bibeau
Blaikie
Blanchet
Blaney
Boissonnault
Bradford
Brunelle-Duceppe
Casey
Chagger
Champagne
Chatel
Chiang
Cormier
Dabrusin
DeBellefeuille
Desilets
Dhaliwal
Diab
Drouin
Duclos
Dzerowicz
El-Khoury
Fergus
Fonseca
Fortin
Fraser
Fry
Garon
Gaudreau
Gerretsen
Gould
Guilbeault
Hanley
Hepfner
Housefather
Hussen
Iacono
Ien
Johns
Jowhari
Kayabaga
Khalid
Koutrakis
Kwan
Lambropoulos
Lamoureux
Larouche
Lauzon
Lebouthillier
Lightbound
Longfield
MacAulay (Cardigan)
MacGregor
Maloney
Masse
May (Cambridge)
McDonald (Avalon)
McKay
McLeod
Mendès
Miao
Miller
Morrissey
Naqvi
Noormohamed
O'Connell
O'Regan
Perron
Plamondon
Qualtrough
Robillard
Rogers
Sajjan
Samson
Savard-Tremblay

Scarpaleggia
Serré
Shanahan
Sidhu (Brampton East)
Simard
Singh
Ste-Marie
Sudds
Taylor Roy
Therrien
Trudeau
Turnbull
Van Bynen
Vandal
Vignola
Virani
Weiler
Yip
Zarrillo

Schiefke
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Sinclair-Desgagné
Sousa
St-Onge
Tassi
Thériault
Thompson
Trudel
Valdez
van Koeverden
Vandenbeld
Villemure
Vuong
Wilkinson
Zahid
Zuberi— 208

PAIRÉS

Députés

Bergeron

Sorbara— 2

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le Président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Mission—Matsqui—Fraser Canyon, Le logement; la députée de Nunavut, Les affaires du Nord.

* * *

LOI SUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS AU CANADA

PROJET DE LOI C-35 — AVIS DE MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Mark Holland (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'informe la Chambre qu'il n'a pas été possible d'arriver à un accord visé aux articles 78(1) ou 78(2) du Règlement en ce qui concerne l'étape du rapport et celle de la troisième lecture du projet de loi C-35, Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada.

En vertu des dispositions de l'article 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, un ministre proposera une motion prévoyant pour les délibérations à ces étapes respectives un certain nombre de jours ou d'heures.

* * *

LOI N^o 1 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2023

PROJET DE LOI C-47 — AVIS DE MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Mark Holland (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'informe la Chambre qu'il n'a pas été possible d'arriver à un accord visé aux articles 78(1) ou 78(2) du Règlement en ce qui concerne l'étape du rapport et celle de la troisième lecture du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023.

Affaires courantes

En vertu des dispositions de l'article 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, un ministre proposera une motion prévoyant pour les délibérations à ces étapes un certain nombre de jours ou d'heures.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Mark Holland (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien des séances du 6 juin, du 7 juin et du 8 juin soit fixée à minuit, conformément à l'ordre adopté le mardi 15 novembre 2022.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 15 novembre 2022, la demande pour prolonger lesdites séances est réputée adoptée.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les interventions du député de Calgary Forest Lawn et du député conservateur qui l'a précédé.

Je ne peux pas m'empêcher de penser au fait que ces deux députés se sont présentés aux élections de 2021 en promettant la tarification du carbone, à laquelle ils s'opposent maintenant catégoriquement. Ils s'y opposent tellement qu'ils ont présenté à cet effet 10 motions de l'opposition à la Chambre au cours des 18 derniers mois. Aucune d'entre elles n'a cependant obtenu l'appui de députés autres que les députés conservateurs.

Que pense le député du fait que, pendant la campagne électorale, il a promis de tarifier la pollution, mais que, maintenant, il s'y oppose et il présente d'innombrables motions à cet effet?

● (1705)

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC): Parlant d'élections, madame la Présidente, permettez-moi de féliciter l'Alberta et tous les Albertains d'avoir élu un autre gouvernement majoritaire du Parti conservateur uni, qui a rejeté une fois de plus le gouvernement le gouvernement libéral—néo-démocrate, y compris la taxe sur le carbone néfaste pour l'emploi, cette taxe sur le carbone inflationniste...

Des voix: Oh, oh!

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Les députés auraient-ils la courtoisie de laisser le député répondre à la question?

Le député de Calgary Forest Lawn a la parole.

M. Jasraj Singh Hallan: Madame la Présidente, je suis tout aussi emballé qu'ils le sont à l'idée que les Albertains ont rejeté la même taxe inefficace sur le carbone que le gouvernement libéral—néo-démocrate ne cesse de vanter. Je félicite les Albertains, Danielle Smith et le gouvernement majoritaire du Parti conservateur uni...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Nous poursuivons les questions et observations. Le député de New Westminster—Burnaby a la parole.

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Madame la Présidente, Edmonton est maintenant complètement orange. Tous les députés provinciaux d'Edmonton sont maintenant des néo-démocrates, et la plupart des députés provinciaux de Calgary sont aussi, en fait, des néo-démocrates. Je pense que le député a omis de dire que les conservateurs avaient — bien sûr — perdu dans les villes de l'Alberta.

Plus important encore, en présentant sa motion dilatoire, le député empêche que d'autres députés demandent la tenue d'un débat d'urgence ce soir sur les feux de forêt qui ravagent l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse. C'est un manque de respect flagrant de la part des conservateurs à l'égard des pompiers bénévoles qui combattent sans relâche ces incendies, ainsi qu'à l'égard des habitants du Nord de l'Alberta qui luttent contre les feux de forêt. Les conservateurs disent qu'ils se fichent...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le député de Calgary Forest Lawn.

M. Jasraj Singh Hallan: Madame la Présidente, je commencerais par rappeler au député que la ville d'Edmonton est située en Alberta, et que les Albertains ont massivement choisi d'élire un gouvernement conservateur majoritaire. Autrement dit, ils ont rejeté la même taxe sur le carbone dont nous débattons en ce moment.

Il veut parler du manque de respect. Dans ce cas, je lui rappelle qu'un Canadien sur cinq saute des repas et que 1,5 million de personnes fréquentent les banques alimentaires parce que la taxe inefficace sur le carbone de son parti fait constamment augmenter le prix de la nourriture, de l'épicerie, du chauffage résidentiel et du carburant. Son parti ne peut plus être considéré comme un parti de l'opposition parce qu'il fait maintenant partie du gouvernement.

Il n'a atteint aucune cible de réduction des émissions, et pourtant, il rend la vie encore plus difficile pour les Canadiens vulnérables et il augmente le fardeau des familles canadiennes en leur imposant de nouvelles hausses de taxe.

M. Peter Julian: Madame la Présidente, voici ma réplique. Qu'est-ce que les conservateurs bloquent, en fait? Ils bloquent l'adoption du programme de soins dentaires destinés aux aînés, aux personnes handicapées et aux familles qui comptent des enfants de moins de 18 ans. Ils bloquent l'adoption d'un remboursement pour l'épicerie dont bénéficieraient quelque 11 000 résidents de la circonscription du député. Ils bloquent des logements abordables.

En fait, les conservateurs se comportent comme des cerbères pyromanes: ils bloquent toutes les mesures que le NPD a forcé le gouvernement à mettre en place, des mesures dont les résidents de la circonscription du député pourraient bénéficier.

Pourquoi les conservateurs jouent-ils cette comédie?

M. Jasraj Singh Hallan: Madame la Présidente, je tiens à être très clair. Ce que les conservateurs bloquent, c'est l'idée que ce gouvernement libéral—néo-démocrate puisse ajouter une dette qui correspondrait à 4 200 \$ de plus par personne, alors que les travailleurs canadiens sont déjà dans une situation difficile. Voilà ce que nous continuerons de bloquer.

Affaires courantes

Nous avons deux demandes simples: le gouvernement libéral—néo-démocrate doit réduire le déficit et réduire l'inflation. On sait que 9 jeunes Canadiens sur 10 n'ont pas les moyens de devenir propriétaires; on sait aussi que les paiements hypothécaires et les loyers sont à la hausse. Cela se produit parce que ces deux partis ont uni leurs forces et fait croître la dette du pays plus que jamais auparavant, ce qui a fait grimper les taux d'intérêt. Nous sommes confrontés à une crise du logement et à une crise du coût de la vie à cause des politiques inefficaces du gouvernement actuel.

Les conservateurs continueront de défendre les intérêts des Canadiens et de s'employer à faire baisser les prix et à obtenir des résultats pour les Canadiens.

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, je remercie les députés d'avoir rejeté la motion d'ajournement. Cela me donne l'occasion de parler du sujet, qui est très important. Je trouve intéressant que, bien qu'il s'agissait d'une motion portant adoption d'un rapport du comité des comptes publics, très peu d'observations aient été formulées au sujet du dit rapport.

Au lieu de quoi, on a beaucoup parlé de la tarification de la pollution, dossier dans lequel les conservateurs devraient se rendre compte qu'ils ont perdu. Ils continuent de mener cette bataille en pensant que, d'une manière ou d'une autre, les députés vont changer d'avis sur la question, ce qui ne se produira tout simplement pas.

Les Canadiens devraient savoir ce qui se passe vraiment en ce moment, c'est-à-dire que les soldats du chef de l'opposition sont en train de faire le sale boulot à sa place. Plus tôt aujourd'hui, au cours d'une conférence de presse, il a déclaré qu'il érigerait toutes les barrières possibles pour empêcher l'adoption du budget.

J'ai des nouvelles pour les conservateurs. Je peux leur garantir que nous serons là tant et aussi longtemps qu'il le faudra pour que le budget soit adopté. Le budget sera adopté; nous ne nous plierons pas à leurs deux exigences ridicules. Ces petits jeux peuvent continuer tant qu'ils le veulent. Nous pouvons siéger jusqu'en juillet, si c'est ce qu'ils souhaitent, mais nous obtiendrons des résultats pour les Canadiens. C'est ce pour quoi nous avons été élus.

Les Canadiens doivent aussi être informés des petits jeux auxquels les conservateurs se sont livrés vendredi dernier. Un superbe montage résume bien tout ce qui s'est passé, et je l'ai diffusé sur Twitter. On peut y voir comment ils ont utilisé les dispositions pour les séances hybrides à la Chambre, dispositions qui visent à aider les députés à prendre part aux débats à distance, afin de retarder absolument tout.

J'espère que les Canadiens sont au courant. En général, pour une motion de ce genre, il y a peut-être une ou deux personnes qui doivent invoquer le Règlement après le vote. C'est le cas lorsque les députés ont un problème avec leur téléphone, lorsqu'ils n'arrivent pas à utiliser l'application ou lorsqu'on leur demande de vérifier si leur vote a bien été comptabilisé. Savons-nous...

• (1710)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le député de Selkirk—Interlake—Eastman invoque le Règlement.

M. James Bezan: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire sait très bien que nous débattons du projet de loi d'exécution du budget. Or, son propos n'a rien à voir avec le budget.

Deuxièmement, il convient de rappeler que le Président s'est engagé vendredi à examiner tous les problèmes que nous avons eus pendant ce vote.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): La question a été réglée, et le Président a rendu une décision.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, le député ne sait même pas de quoi nous débattons en ce moment. Je ne le blâme pas, car les conservateurs se livrent à toutes sortes de manigances. À titre d'information, nous débattons d'une motion d'adoption d'un rapport du comité des comptes publics que son collègue a présentée. Voilà ce dont nous débattons, mais je ne suis pas étonné que les conservateurs n'aient absolument aucune idée de ce qui se passe à la Chambre en ce moment, étant donné que 40 députés conservateurs ont invoqué le Règlement vendredi dernier après le vote et qu'ils ont gaspillé 23 minutes dans le cadre d'un seul vote. Donc...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le député de Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley invoque le Règlement.

M. Marty Morantz: Madame la Présidente, nous débattons d'une motion d'adoption. Je ne vois pas quel est le lien avec la motion d'adoption. Le député...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le député sait qu'il y a une grande marge de manœuvre par rapport à la pertinence, et je la lui accorde. Le député dispose de 20 minutes pour ramener le débat au sujet pertinent.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, la pertinence, c'est que je souligne l'intention derrière la motion d'adoption dont la Chambre est saisie. La pertinence est là. Néanmoins, je pense qu'il est important de revenir aux travaux prévus.

Par conséquent, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à la présentation de pétitions.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le vote porte sur la motion.

[Français]

Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

[Traduction]

M. Philip Lawrence: Madame la Présidente, je demande un vote par appel nominal.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Convoquez les députés.

• (1755)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*(Vote n° 347)***POUR**

Députés

Aldag	Alghabra
Ali	Anand
Anandasangaree	Angus
Arseneault	Arya
Atwin	Bachrach
Badawey	Bains
Baker	Barron
Battiste	Beech
Bendayan	Bennett
Bibeau	Bittle
Blair	Blaney
Blois	Boissonnault
Boulerice	Bradford
Brière	Cannings
Casey	Chagger
Chahal	Champagne
Chatel	Chen
Chiang	Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Cormier	Coteau
Dabrusin	Damoff
Davies	Desjarlais
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Drouin
Dubourg	Duclos
Duguid	Dzerowicz
Ehsassi	El-Khoury
Fergus	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Freeland	Fry
Gaheer	Garrison
Gazan	Gerretsen
Gould	Green
Guilbeault	Hajdu
Hanley	Hardie
Hepfner	Holland
Housefather	Hughes
Hussen	Hutchings
Iacono	Idlout
Ien	Jaczek
Johns	Joly
Jowhari	Julian
Kayabaga	Kelloway
Khalid	Khera
Kmicic	Koutrakis
Kusmierczyk	Kwan
Lalonde	Lambropoulos
Lametti	Lamoureux
Lapointe	Lattanzio
LeBlanc	Lebouthillier
Lightbound	Long
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)
MacGregor	MacKinnon (Gatineau)
Maloney	Martinez Ferrada
Masse	Mathysen
May (Cambridge)	May (Saainich—Gulf Islands)
McDonald (Avalon)	McGuinty
McKay	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McPherson	Mendès
Mendicino	Miao
Miller	Morrice
Morrissey	Murray
Naqvi	Ng
Noormohamed	O'Connell
Oliphant	O'Regan
Petitpas Taylor	Powlowski
Qualtrough	Robillard
Rogers	Romanado
Sajjan	Saks
Samson	Sarai
Scarpaleggia	Schiefke
Serré	Sgro

Affaires courantes

Shanahan	Sheehan
Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)
Singh	Sousa
St-Onge	Sudds
Tassi	Taylor Roy
Thompson	Trudeau
Turnbull	Valdez
Van Bynen	van Koeverden
Vandal	Vandenbeld
Virani	Weiler
Wilkinson	Yip
Zahid	Zarrillo
Zuberi — 171	

CONTRE

Députés

Abouttaif	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Barsalou-Duval	Beaulieu
Berthold	Bezan
Blanchette-Joncas	Block
Bragdon	Brassard
Brock	Brunelle-Duceppe
Calkins	Caputo
Carrie	Chabot
Chambers	Champoux
Chong	Cooper
Dalton	Dancho
Davidson	DeBellefeuille
Deltell	Desbiens
Desilets	Doherty
Dowdall	Dreeshen
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Ellis
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster)
Falk (Provencher)	Fast
Ferreri	Findlay
Fortin	Gallant
Garon	Gaudreau
Généreux	Genuis
Gill	Gladu
Godin	Gourde
Kwan	Hallan
Hoback	Jeneroux
Kelly	Kitchen
Kram	Kramp-Neuman
Kurek	Kusie
Lake	Lantsman
Larouche	Lawrence
Lehoux	Lemire
Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Liepert	Lloyd
Maguire	Martel
Mazier	McCaughey (Edmonton West)
McLean	Melillo
Michaud	Moore
Morantz	Morrison
Motz	Muys
Nater	Normandin
O'Toole	Patzer
Paul-Hus	Pauzé
Perkins	Perron
Plamondon	Poillievre
Rayes	Redekopp
Reid	Rempel Garner
Richards	Roberts

Affaires courantes

Rood	Ruff
Savard-Tremblay	Scheer
Schmale	Seeback
Shields	Shiple
Simard	Sinclair-Desgagné
Small	Soroka
Steinley	Ste-Marie
Strahl	Stubbs
Thériault	Therrien
Thomas	Tochor
Tolmie	Trudel
Uppal	Van Popta
Vecchio	Vidal
Vien	Viersen
Vignola	Villemure
Vis	Vuong
Wagantall	Warkentin
Waugh	Webber
Williams	Williamson
Zimmer — 141	

PAIRÉS

Députés

Bergeon

Sorbara — 2

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'habitants de Central Okanagan—Similkameen—Nicola. Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'appuyer le projet de loi C-257, qui ajouterait des mesures de protection pour les personnes ayant des divergences politiques afin que ce droit ait autant de valeur que les autres droits de la personne dans la sphère de compétence fédérale. Il s'agit d'une initiative importante et ces pétitionnaires ont certainement besoin d'être entendus par leur gouvernement. J'espère que le gouvernement répondra en conséquence et de manière favorable.

LE BIEN-ÊTRE DES OISEAUX

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPDP): Aujourd'hui, monsieur le Président, je présente la pétition e-4281, signée par près de 2 000 Canadiens. Les pétitionnaires soulignent que les collisions avec les fenêtres et les bâtiments sont une cause majeure de mortalité des oiseaux. L'une des normes de l'Association canadienne de normalisation concerne la conception de bâtiments respectueuse des oiseaux, que mettent déjà en pratique les architectes, l'industrie et les municipalités. Ces conceptions réduisent considérablement les taux de mortalité des oiseaux, à un coût minimal.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement fédéral incorpore cette norme dans le Code national du bâtiment et ils réclament un plan national pour faire diminuer le nombre de décès d'oiseaux causés par les collisions avec des fenêtres et des bâtiments.

LA JUSTICE

M. Dan Mazier (Dauphin—Swan River—Neepawa, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour la septième fois au nom des habitants de Swan River, au Manitoba, afin de présenter une pétition sur la montée de la criminalité.

Les habitants de Swan River réclament une solution sensée pour supprimer les politiques laxistes du gouvernement libéral, qui ont entraîné une recrudescence de la criminalité dans leur collectivité.

Une vague de vols commis par des récidivistes a contraint presque tous les commerces à installer des barreaux aux fenêtres et des alarmes aux portes. Par conséquent, de nombreuses entreprises locales envisagent maintenant de mettre la clé sous la porte pour de bon. Dire que la criminalité a eu une incidence majeure sur l'économie locale serait un euphémisme.

Les habitants de Swan River exigent que le gouvernement libéral mette fin à ses politiques laxistes à l'égard de la criminalité, qui menacent directement leur gagne-pain et leur collectivité. Je soutiens les bonnes gens de Swan River.

● (1800)

L'ENVIRONNEMENT

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NPDP): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre à nouveau la parole pour présenter une pétition signée par plus de 141 habitants de mon secteur d'Hamilton, qui s'inquiète de la proposition du gouvernement de Doug Ford de construire l'autoroute 413, ce qui entraînerait l'asphaltage de plus de 2 400 acres de terres, y compris la ceinture de verdure protégée, des terres agricoles, des forêts, des terres humides, ainsi qu'une partie des territoires autochtones traditionnels des Mississaugas, des Haudenosaunee, des Hurons-Wendat, des Chippewas et des Six Nations.

Les pétitionnaires prient le ministre de l'Environnement et du Changement climatique d'entamer une évaluation fédérale exhaustive et approfondie des répercussions environnementales afin de cibler, de prévoir et d'évaluer les effets que pourrait avoir sur l'environnement le projet d'autoroute 413, ainsi que de tenir des audiences publiques avant le début de la construction.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

La première appuie le projet de loi C-257, qui vise à ajouter aux droits de la personne une protection contre la discrimination politique. Comme le savent les députés, malheureusement, un grand nombre de Canadiens peuvent être exposés à la discrimination politique. Le projet de loi vise à protéger leurs droits politiques et la liberté d'expression qui s'y rattache.

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je présente vient d'un groupe de pétitionnaires qui s'opposent à l'idée d'élargir l'aide médicale à mourir jusqu'à permettre les infanticides. Ils sont d'avis que la vie des enfants est sacrée et qu'on ne doit pas avoir recours à l'aide médicale à mourir pour les bébés.

LES SERVICES DE SAUVETAGE POUR SURFEURS

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPDP): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidents de la Colombie-Britannique et des visiteurs de la réserve de parc national Pacific Rim.

Les pétitionnaires demandent au ministre de l'Environnement et du Changement climatique de rétablir la tour de surveillance et les services de sauvetage destinés aux surfeurs et de prolonger la durée du programme de surveillance des surfeurs, afin de faire face au nombre croissant de visiteurs et de situations d'urgence à Long Beach, dans la réserve de parc national Pacific Rim.

Affaires courantes

Parcs Canada s'occupe des urgences à Long Beach, en collaboration avec la Garde côtière canadienne, les services de recherche et de sauvetage de Westcoast Inland, le groupe d'intervention d'urgence de la Colombie-Britannique et la Gendarmerie royale du Canada. Cependant, les sauvetages sont initialement assurés par les surfeurs, les baigneurs et les écoles de surf qui se trouvent dans le parc.

En février 2018, un homme est décédé à Lovekin Rock. En mai 2018, dans le même secteur, une femme est décédée. En mars 2016, quatre personnes ont été sauvées par la Garde côtière canadienne et les Forces armées canadiennes. En août 2021, un autre homme s'est noyé au même endroit.

Pendant 40 ans, des sauveteurs ont surveillé cette plage dans le cadre du programme de surveillance pour surfeurs de la réserve de parc national Pacific Rim, jusqu'à ce que le gouvernement conservateur mette fin à ce programme en 2012. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rétablir ce programme afin d'éviter que d'autres vies ne soient perdues.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour faire entendre 35 Canadiens au moyen d'une pétition en faveur du projet de loi C-257.

Ces Canadiens conviennent que la démocratie est importante et qu'il faut la protéger. Ils estiment que personne ne devrait faire l'objet de discrimination en raison de ses convictions politiques. Chez les conservateurs, c'est un principe auquel nous tenons tous fermement.

Nous espérons que ce projet de loi sera adopté rapidement afin que les Canadiens ne soient plus victimes de discrimination en raison de leurs opinions différentes, comme on a pu le voir à maintes reprises sous le gouvernement libéral. Nous espérons pouvoir faire adopter ce projet de loi afin de protéger les droits des Canadiens de tout le pays.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition au nom de nombreux Canadiens qui s'inquiètent de la protection des droits de la personne en Turquie, au Pakistan et à Bahreïn.

Les pétitionnaires affirment que des responsables turcs et pakistanais ont commis des violations flagrantes des droits de la personne à l'encontre de milliers de Turcs, dont huit Canadiens d'origine turque. Ils affirment que les autorités turques ont tué des centaines de personnes, dont Gökhan Açikkollu.

Les pétitionnaires affirment que les autorités turques ont détenu à tort plus de 300 000 personnes sans aucune raison. Ils affirment que de multiples atteintes flagrantes aux droits de la personne se produisent à cause de la Turquie.

Les pétitionnaires affirment que le gouvernement canadien devrait surveiller de près la situation des droits de la personne en Turquie et sanctionner les responsables turcs qui ont commis des violations flagrantes des droits de la personne à l'encontre de huit Canadiens. Ils demandent à la Turquie et au Pakistan de mettre fin à toutes les violations des droits de la personne et les détentions abusives.

• (1805)

LES ORGANISMES DE BIENFAISANCE

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je présente aujourd'hui vient de Canadiens de partout au pays qui souhaitent attirer l'attention de la Chambre des communes sur le programme électoral de 2021 du Parti libéral, dans laquelle ce dernier met en péril le statut d'organisme de bienfaisance d'hôpitaux, de lieux de culte, d'écoles, de refuges pour sans-abri et d'autres organismes de bienfaisance qui ne sont pas du même avis que le Parti libéral au sujet de l'avortement. De nombreux Canadiens dépendent et bénéficient de la bienfaisance de tels organismes.

Les pétitionnaires font remarquer que le gouvernement a déjà tenté d'imposer un « critère des valeurs » dans le cadre du programme Emplois d'été Canada. Ils demandent à la Chambre des communes et au gouvernement de protéger et de préserver l'application des règles concernant le statut d'organisme de bienfaisance en toute neutralité sur le plan politique et idéologique, sans discrimination fondée sur les valeurs politiques ou religieuses, ainsi que d'affirmer le droit des Canadiens à la liberté d'expression.

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, la pétition suivante a été signée par des Canadiens de partout au pays qui sont préoccupés par les commentaires de Louis Roy, du Collège des médecins du Québec, qui a recommandé d'élargir l'euthanasie aux bébés de zéro à un an qui viennent au monde avec des malformations sérieuses et atteints de graves syndromes. Cette proposition visant à légaliser le meurtre de bébés inquiète profondément ces Canadiens, qui affirment que l'infanticide est toujours indéfendable. Les pétitionnaires appellent le gouvernement à empêcher toute tentative pour autoriser l'euthanasie d'enfants.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, la dernière pétition que je souhaite présenter aujourd'hui est signée par des Canadiens de partout au pays qui veulent être protégés contre la discrimination. Des Canadiens subissent de la discrimination politique alors qu'ils ont le droit fondamental de participer aux affaires politiques et d'exprimer leurs opinions politiques. Il est dans l'intérêt supérieur de la démocratie canadienne d'entretenir le débat public et l'échange de points de vue opposés.

Les pétitionnaires appuient le projet de loi C-257, qui vise à ajouter à la Loi canadienne sur les droits de la personne une mesure de protection contre la discrimination politique. Ils demandent au gouvernement du Canada et à la Chambre d'adopter ce projet de loi et de défendre le droit des Canadiens d'exprimer leurs opinions politiques d'une manière pacifique.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter plusieurs pétitions à la Chambre aujourd'hui.

La première pétition est la même que celle que mon collègue a présentée au sujet de la situation des droits de la personne en Turquie, au Pakistan et à Bahreïn. Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que des responsables de ces trois pays commettent des violations des droits de la personne à l'encontre de milliers de Turcs, notamment des Canadiens d'origine turque.

Affaires courantes

Les pétitionnaires sont préoccupés par l'assassinat de centaines de personnes, dont Gokhan Acikkollu, par des responsables turcs. De plus, les pétitionnaires affirment que les autorités turques ont détenu illégalement plus de 300 000 personnes sans fournir de motif, et que de nombreux groupes internationaux de défense des droits de la personne ont confirmé que de graves violations des droits de la personne ont lieu en Turquie.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de suivre de près la situation des droits de la personne en Turquie, d'imposer des sanctions aux responsables qui ont bafoué les droits fondamentaux de ces Canadiens et à ceux qui ont tué Gokhan Acikkollu, et de presser les gouvernements turc, pakistanais et bahreïniens de faire cesser toutes les violations des droits de la personne qui se produisent dans leurs pays respectifs.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la pétition suivante met en lumière la détention horrible et injuste de M. Huseyin Celil.

Les pétitionnaires indiquent qu'ils ont été très satisfaits de la libération des deux Michael qui étaient détenus depuis 1 000 jours en Chine. Ils soulignent que M. Celil est détenu depuis plus de 5 000 jours, qu'il est un citoyen canadien et une personne d'origine ouïghoure qui a défendu avec vigueur les droits de la personne pour les Ouïghours. Les Ouïghours sont bien entendu actuellement victimes d'un génocide, comme l'ont reconnu la Chambre et la plupart des partis représentés ici.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de prendre certaines mesures pour défendre les droits des Ouïghours et obtenir la libération de M. Celil, notamment, d'exiger que le gouvernement chinois reconnaisse la citoyenneté canadienne de M. Celil et lui fournisse des services consulaires et juridiques conformément au droit international; de déclarer officiellement que la libération de M. Celil et son retour au Canada constituent une priorité pour le gouvernement canadien, au même titre que la détention injuste de Michael Kovrig et de Michael Spavor; de nommer un envoyé spécial pour travailler à la libération de M. Celil et de demander l'aide de l'administration Biden et d'autres alliés dans le monde pour obtenir la libération de M. Celil.

LES RESTRICTIONS LIÉES À LA COVID-19

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, j'ai reçu de nombreux exemplaires de la prochaine pétition qui est restée sur mon bureau pendant quelque temps. À certains égards, cette pétition est un peu dépassée, mais j'estime qu'elle vaut la peine d'être remise à l'ordre du jour. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement du Canada mette fin à toutes les restrictions liées à la COVID-19. Je suis heureux de présenter cette pétition aussi.

• (1810)

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, je présente plusieurs pétitions qui concernent la situation des droits de la personne à Hong Kong.

Tout d'abord, les pétitionnaires notent que les jeunes diplômés de Hong Kong peuvent demander un permis de travail ouvert dans le cadre d'une politique publique temporaire qui vise les résidents de Hong Kong. En juin 2021, deux filières, la filière A et la filière B, ont été annoncées pour les résidents de Hong Kong qui travaillaient ou étudiaient au Canada et qui souhaitaient obtenir la résidence permanente.

La filière B exigeait que les diplômés aient une année d'expérience professionnelle au Canada et aient obtenu, au cours des cinq dernières années, un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien ou d'un établissement d'enseignement postsecondaire étranger équivalent. Le 6 février dernier, le Canada a annoncé l'élargissement du programme de permis de travail ouvert visant les Hongkongais admissibles et sa prolongation de deux ans. Cependant, cet élargissement ne prend pas en compte les contraintes temporelles auxquelles sont confrontés les demandeurs au titre de la filière B qui souhaitent devenir admissibles à la résidence permanente. Les diplômés de 2016-2017 qui ont satisfait à l'exigence de diplomation au cours des cinq dernières années au moment de demander un permis de travail ouvert deviennent inadmissibles à la résidence permanente au titre de la filière B pendant qu'ils attendent leur permis de travail et qu'ils accumulent le nombre d'heures de travail requis.

Les pétitionnaires pressent le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté de supprimer cette restriction de cinq ans pour inclure toutes les personnes qui satisfont aux exigences en matière d'éducation de la filière B.

HONG KONG

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la prochaine pétition porte également sur la situation à Hong Kong.

Les pétitionnaires soulignent les injustices que subit Hong Kong et le fait que les personnes qui ont participé au mouvement démocratique ont pu faire l'objet de poursuites motivées par des raisons politiques et, à ce titre, pourraient être considérées comme interdites de territoire au Canada dans le cadre de l'approche actuelle. Les pétitionnaires sont préoccupés par le fait qu'on demande à ces personnes de présenter des certificats de police ou d'autres documents de ce type. Il serait difficile pour les gens qui ont participé au mouvement démocratique et qui ont fait l'objet de poursuites motivées par des raisons politiques d'obtenir ces certificats.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de reconnaître la politisation du pouvoir judiciaire à Hong Kong; d'affirmer son engagement à considérer comme nulles et non avenues, aux fins de l'alinéa 36(1)c), toutes les accusations et condamnations liées à la sécurité nationale; de créer un mécanisme par lequel les Hongkongais reconnus coupables d'infractions liées au mouvement prodémocratie pourront fournir des explications sur ces condamnations, afin que les fonctionnaires du gouvernement puissent accorder des exemptions aux Hongkongais déclarés interdits de territoire; et de collaborer avec le Royaume-Uni, les États-Unis, la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres démocraties pour que les habitants de Hong Kong qui ont été condamnés pour des raisons politiques et qui n'ont autrement pas de casier judiciaire ne soient pas interdits de territoire pour motif de criminalité.

Sur ce, je propose, avec l'appui du député de Stormont—Dundas—South Glengarry:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion.

Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence, ou désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Mme Anna Roberts: Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

Affaires courantes

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1855)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 348)

POUR

Députés

Abouttaif	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Berthold	Bezan
Block	Bragdon
Brassard	Brock
Calkins	Caputo
Carrie	Chambers
Chong	Cooper
Dalton	Davidson
Deltell	Doherty
Dowdall	Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Ellis	Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster)	Falk (Provencher)
Fast	Ferri
Findlay	Gallant
Généreux	Genius
Gladu	Godin
Goodridge	Gourde
Gray	Hallan
Hoback	Jeneroux
Kelly	Kitchen
Kram	Kramp-Neuman
Kurek	Kusie
Lantsman	Lawrence
Lehoux	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Liepert
Lloyd	Martel
Mazier	McCauley (Edmonton West)
McLean	Melillo
Moore	Morantz
Morrison	Motz
Muys	Nater
O'Toole	Patzer
Paul-Hus	Perkins
Poilievre	Redekopp
Reid	Rempel Garner
Richards	Roberts
Rood	Ruff
Schmale	Seeback
Shields	Shiple
Small	Soroka
Steinley	Strahl
Stubbs	Thomas
Tochor	Tolmie
Uppal	Van Popta
Vecchio	Vidal
Vien	Viersen
Vis	Vuong
Wagantall	Warkentin
Waugh	Webber
Williams	Williamson— 106

CONTRE

Députés

Aldag	Alghabra
Ali	Anand
Angus	Arseneault
Arya	Ashton
Atwin	Bachrach
Badawey	Bains
Baker	Barron
Barsalou-Duval	Battiste
Beaulieu	Beech
Bendayan	Bennett
Bibeau	Bittle

Blair	Blanchette-Joncas
Blaney	Blois
Boissonnault	Boulerice
Bradford	Brière
Brunelle-Duceppe	Cannings
Casey	Chabot
Chagger	Chahal
Champagne	Champoux
Chatel	Chen
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)	Collins (Victoria)
Cormier	Coteau
Dabrusin	Damoff
Dancho	DeBellefeuille
Desbiens	Desilets
Desjarlais	Dhaliwal
Dhillon	Diab
Drouin	Duclos
Dzerowicz	Ehsassi
El-Khoury	Erskine-Smith
Fergus	Fisher
Fonseca	Fortier
Fortin	Fragiskatos
Fraser	Freeland
Fry	Gaheer
Garon	Garrison
Gaudreau	Gazan
Gerretsen	Gill
Gould	Green
Guilbeault	Hajdu
Hanley	Hardie
Hepfner	Holland
Housefather	Hughes
Hussen	Hutchings
Iacono	Idlout
Ien	Jaczek
Johns	Joly
Jowhari	Julian
Kayabaga	Kelloway
Khalid	Khera
Koutrakis	Kusmierczyk
Kwan	Lalonde
Lambropoulos	Lametti
Lamoureux	Lapointe
Larouche	Lattanzio
Lauzon	LeBlanc
Lebouthillier	Lemire
Lightbound	Long
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)
MacGregor	MacKinnon (Gatineau)
Maloney	Martinez Ferrada
Masse	Mathysen
May (Cambridge)	May (Saanic—Gulf Islands)
McDonald (Avalon)	McGuinty
McKay	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLeod	McPherson
Mendès	Mendicino
Miao	Michaud
Miller	Morrice
Morrissey	Murray
Naqvi	Ng
Noormohamed	Normandin
O'Connell	Oliphant
O'Regan	Pauzé
Perron	Petitpas Taylor
Plamondon	Powlowski
Qualtrough	Rayes

Affaires courantes

Robillard	Rodriguez
Rogers	Romanado
Sahota	Sajjan
Saks	Samson
Sarai	Savard-Tremblay
Scarpaleggia	Schiefke
Serré	Sgro
Shanahan	Sheehan
Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)
Simard	Sinclair-Desgagné
Singh	Sousa
Ste-Marie	St-Onge
Sudds	Tassi
Taylor Roy	Thériault
Therrien	Thompson
Trudel	Turnbull
Valdez	Van Bynen
van Koeverden	Vandal
Vandenbeld	Vignola
Villemure	Virani
Weiler	Wilkinson
Yip	Zahid
Zarrillo	Zuberi — 202

PAIRÉS

Députés

Bergeron

Sorbara — 2

Le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 1400, 1409, 1413, 1416 et 1418.

[Texte]

Question n^o 1400 — **Mme Cheryl Gallant:**

En ce qui concerne le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile dans le contexte de l'article 83.05 du Code criminel: a) quelle est la procédure que suit le ministère pour déterminer si un État soutient le terrorisme; b) la Fédération de Russie répond-elle aux critères de l'article susmentionné du Code criminel servant à désigner les États qui soutiennent le terrorisme, et quelle est l'explication détaillée du processus qui a mené à la décision prise; c) quels autres lois, critères ou facteurs le ministère emploie-t-il pour désigner les États qui soutiennent le terrorisme?

Mme Pam Damoff (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, la liste des États qui soutiennent le terrorisme n'est pas établie en vertu de l'article 83.05 du Code criminel, mais en vertu de l'article 6.1 de la Loi sur l'immunité des États.

L'article 83.05 du Code criminel fournit pour gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de SP, établit une liste d'entités terroristes.

Selon le Code criminel le terme « entité » désigne une personne, un groupe, une fiducie, une société de personnes ou de fonds, ou une organisation ou association non dotée de la personnalité morale.

Pour inscrire une entité sur la liste, le gouverneur en conseil doit être convaincu qu'il existe des motifs raisonnables de croire: [art. 83.05(1a)] que, sciemment, elle s'est livrée ou a tenté de se livrer à une activité terroriste, y a participé ou l'a facilitée; [art. 83.05(1b)] que, sciemment, elle a agi au nom d'une entité impliquée dans une activité terroriste, sous sa direction ou en collaboration avec elle.

La décision de désigner ou non une entité se fonde sur des informations, des renseignements et des analyses juridiques. Elle implique des consultations pan gouvernementales et la préparation de rapports de sécurité ou de renseignements criminels, qui sont évalués de manière indépendante par le ministère de la Justice afin de vérifier si une entité répond à l'un des seuils d'inscription prévus au paragraphe 83.05(1) du Code criminel.

Concernant la partie b) de la question, la liste des États qui soutiennent le terrorisme n'est pas établie en vertu de l'article 83.05 du Code criminel, mais en vertu de l'article 6.1 de la Loi sur l'immunité des États, qui est décrite dans la réponse qui suit concernant la partie c) de la question.

Avec respect de la liste des entités terroristes en vertu du Code criminel, le processus d'ajout ou d'enlever des entités est itératif et continu et le gouvernement du Canada ne révèle pas les spécificités publiquement.

À l'égard d'un État étranger, la définition d'« activité terroriste » inscrite dans la Loi sur l'immunité des États s'entend au sens du paragraphe 83.01(1) du Code criminel, pourvu qu'un État étranger figurant sur la liste visée au paragraphe 6.1(2) commette l'acte ou l'omission le 1^{er} janvier 1985 ou après cette date.

Au sujet de la partie c) de la question, en ce qui concerne la Liste des États soutenant le terrorisme, créée en 2012 en vertu de l'article 6.1 de la Loi sur l'immunité des États, le gouverneur en conseil peut créer une liste d'États lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un État a fourni un appui à une entité terroriste inscrite sur la liste du Code criminel canadien. Le terme « appui » est défini dans la Loi sur l'immunité des États comme un acte ou une omission en rapport avec une entité terroriste inscrite sur la liste qui, s'il avait été commis au Canada, serait punissable en vertu de dispositions antiterroristes du code pénal. Ainsi, sur recommandation du ministre des Affaires étrangères en consultation avec le ministre de la Sécurité publique, le gouverneur en conseil a le pouvoir de dresser une liste des États étrangers qui ont soutenu une entité terroriste désignée en vertu du Code criminel. En figurant sur cette liste, les États perdent leur immunité de juridiction devant les tribunaux canadiens en relation avec les actions intentées eux en rapport avec leur soutien au terrorisme en vertu de la Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme.

Question n^o 1409 — **Mme Lisa Marie Barron:**

En ce qui concerne la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux, ventilé par exercice depuis 2011-2012: a) quel est le nombre total de pénalités infligées à des (i) particuliers, (ii) sociétés; b) combien d'argent a été perçu au moyen d'amendes imposées aux termes de la Loi; c) quel est le nombre total de bâtiments (i) qui ont été confisqués pour le compte du gouvernement, (ii) qui ont été retenus jusqu'au règlement d'une amende, (iii) dont il a été disposé pour payer une amende?

L'hon. Omar Alghabra (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, à compter d'avril 2023, et depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux en juillet 2019, 105 situations de navires préoccupants ont été résolues avec la collaboration du propriétaire. Transports Canada n'a infligé qu'une seule pénalité à une personne depuis 2011-2012. L'amende a été émise en 2020-2021 et s'élevait à 5 000 \$. Le compte ou la dette a été enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada mais aucun paiement n'a été reçu. Transports Canada n'a pas confisqué, retenu en attendant le paiement d'une amende ou disposé d'un bâtiment en vue du paiement d'une amende depuis 2011-2012.

*Affaires courantes***Question n° 1413 — M. Stephen Ellis:**

En ce qui concerne la décision de Marine Atlantique de faire construire son nouveau traversier dans un chantier maritime en Chine: a) quelle est la valeur du marché pour l'acquisition du nouveau traversier; b) Marine Atlantique a-t-elle étudié l'impact économique du choix d'un chantier maritime en Chine plutôt qu'au Canada et, le cas échéant, quel est cet impact, y compris (i) le nombre d'emplois créés à l'étranger plutôt qu'au Canada, (ii) la valeur approximative en dollars des retombées économiques directes et indirectes pour l'économie de Chine plutôt que du Canada; c) Marine Atlantique a-t-elle invité les chantiers maritimes canadiens à soumissionner la construction du traversier et, le cas échéant, quels sont les chantiers maritimes qui ont soumissionné et pourquoi leurs soumissions n'ont-elles pas été acceptées; d) Marine Atlantique planifie-t-elle modifier ses processus d'approvisionnement à l'avenir afin de s'assurer d'acheter des navires construits au Canada et, le cas échéant, quels sont les détails de son plan à ce sujet; e) quelles mesures, le cas échéant, le ministre responsable a-t-il prises pour s'assurer que, à l'avenir, l'acquisition de navires suppose leur construction dans des chantiers maritimes canadiens; f) Marine Atlantique sera-t-elle tenue de payer des droits à l'importation sur le traversier et, le cas échéant, quels sont la valeur en dollars et le pourcentage des droits qui devraient être payés?

L'hon. Omar Alghabra (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président concernant la partie e) de la question, Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État indépendante qui fonctionne sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada et qui est responsable de la gestion de ses décisions et de ses activités commerciales, y compris celles liées à l'approvisionnement.

En ce qui concerne les travaux d'immobilisation de ses navires, Marine Atlantique continue d'effectuer ses travaux de carénage et d'entretien au Canada, dans la mesure où cela est possible sur le plan opérationnel, afin de soutenir l'économie régionale.

Au sujet de la partie a) de la question, le contrat d'affrètement contre nue coûte environ 100 millions de dollars.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, Marine Atlantique a lancé un processus d'approvisionnement concurrentiel ouvert aux soumissionnaires nationaux et internationaux pour l'affrètement de cinq ans d'un navire nouvellement construit. Stena North Sea Ltd a été le promoteur le mieux classé. L'impact économique du chantier naval choisi par Stena pour construire le navire n'a pas été pris en compte dans la compétition.

Relativement à la partie c) de la question, la compétition était ouverte aux fournisseurs nationaux et internationaux expérimentés dans l'exploitation et l'affrètement de navires Ro-Pax. Stena North Sea Ltd a été le promoteur le mieux classé sur la base des critères d'évaluation établis.

En réponse à la partie d) de la question, les processus d'approvisionnement de Marine Atlantique sont assujettis aux traités commerciaux nationaux et internationaux.

En ce qui a trait à la partie f) de la question, Marine Atlantique ne prévoit pas devoir payer des droits d'importation.

Question n° 1416 — M. Stephen Ellis:

En ce qui concerne le Programme de soutien aux victimes d'une vaccination: a) combien de demandes d'indemnisation financière ont été (i) reçues, (ii) approuvées, (iii) rejetées; b) à combien s'élève la somme versée dans le cadre du programme; c) quel est le montant moyen payé aux personnes dont la demande a été approuvée; d) quels types de blessures ont eu droit à l'indemnisation, et combien de demandes concernaient chaque type?

M. Adam van Koevreden (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et de la ministre des Sports, Lib.): Monsieur le Président, le Programme de soutien aux victimes de vaccins, ou PSVV, offre un soutien financier aux personnes au Canada dans le cas rare où elles subissent une blessure grave et permanente à la suite de la réception d'un vaccin autorisé par Santé Canada, administré au Canada, à compter du 8 décembre 2020. Le programme

offre également des prestations de décès et un soutien pour les frais funéraires dans les rares cas où un décès survient à la suite de l'administration d'un vaccin autorisé par Santé Canada.

Le PSVV a été lancé le 1^{er} juin 2021; il est administré de manière indépendante par Raymond Chabot Grant Thornton Consulting Inc., ou RCGT, avec le financement de l'Agence de la santé publique du Canada, ou ASPC. L'ASPC ne participe pas à la prise de décision concernant les cas individuels, que ce soit la causalité ou l'indemnisation.

En tant qu'administrateur tiers indépendant, RCGT supervise tous les aspects de la réception et de l'évaluation des demandes et il lui incombe de fournir des rapports publics périodiques sur les statistiques du programme. Les premiers rapports publics ont été publiés le 1^{er} décembre 2021 et les données sur le PSVV sont mises à jour deux fois par année. Les rapports publics les plus récents sont disponibles à l'adresse <https://www.soutienvictimesvaccination.ca/fr/statistiques-du-programme>.

Le Québec continue d'administrer son programme de longue date d'indemnisation des victimes d'une vaccination grâce à des fonds fédéraux. Des renseignements sur le PSVV du Québec, y compris des statistiques sur le programme, sont disponibles à l'adresse <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/indemnisation-des-victimes-vaccination#c3895>.

Concernant la partie a) de la question, en date du dernier rapport public de RCGT, le 1^{er} décembre 2022, RCGT avait reçu 1299 demandes; 221 demandes avaient été évaluées par un comité d'examen médical et 50 avaient été approuvées pour indemnisation; 171 des demandes évaluées par un comité d'examen médical avaient été jugées inadmissibles à l'indemnisation et 209 demandes ne répondaient pas aux critères d'admissibilité. De plus amples informations concernant les statistiques du programme sont disponibles à l'adresse <https://www.soutienvictimesvaccination.ca/fr/statistiques-du-programme>.

Le Québec met à jour les statistiques de son programme une fois par année. Au 31 mars 2022 le programme québécois d'indemnisation des victimes d'une vaccination avait reçu 410 demandes; 199 demandes avaient été évaluées par un comité d'examen médical et 56 avaient été jugées admissibles à une indemnisation; 143 des demandes évaluées par un comité d'examen médical n'avaient pas été jugées admissibles à une indemnisation et 45 demandes reçues sont restées sans suite. De plus amples informations concernant les statistiques du programme sont disponibles à l'adresse <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/indemnisation-des-victimes-vaccination#c3895>.

Au sujet de la partie b) de la question, du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} décembre 2022, un total de 2 779 277 \$ en indemnisation a été approuvé ou versé par RCGT.

Depuis sa création en 1988 jusqu'au 31 mars 2022, le programme québécois d'indemnisation des victimes d'une vaccination a versé un total de 7 853 000 \$ en indemnisation.

Affaires courantes

Relativement à la partie c) de la question, le montant de l'indemnité qu'une personne admissible peut recevoir est déterminé au cas par cas, en fonction de la nature de la blessure. Les personnes admissibles pourraient recevoir une prestation de remplacement du revenu, des indemnités pour blessure, une prestation de décès, dont les frais funéraires, et le remboursement de coûts admissibles, dont les frais médicaux non couverts. Étant donné les différents types de soutien disponibles, la valeur monétaire moyenne des demandes acceptées ne représente pas le montant qu'un demandeur admissible peut recevoir par le biais du PSVV ou du PIVV.

En ce qui a trait à la partie d) de la question, une blessure grave et permanente se définit comme une blessure grave, modifiant les conditions de vie ou mettant la vie en danger ou causant des troubles possiblement mortels, qui pourrait nécessiter une hospitalisation en personne ou une prolongation de l'hospitalisation existante et qui entraîne une incapacité ou un handicap persistant ou important, ou qui entraîne une malformation congénitale ou un décès. Conformément aux lois et politiques en matière de protection de la vie privée, l'ASPC ne recueille que les renseignements nécessaires à l'administration du programme. Conformément aux modalités des ententes de financement avec RCGT et le Québec, l'ASPC ne recevra jamais de données désagrégées sur les détails de la nature des blessures pour lesquelles des demandes sont soumises ou approuvées par RCGT et le Québec.

Question n° 1418 — M. Robert Kitchen:

En ce qui concerne l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC): a) en quoi consistent la Réponse et le plan d'action de la direction établis par l'ASPC dans l'éventualité d'une future pandémie ou épidémie; b) quels sont les détails de tout exercice de préparation aux situations d'urgence et toute simulation auxquels l'ASPC a pris part depuis le 1^{er} janvier 2020, y compris, pour chacun (i) la date, (ii) le lieu, (iii) les entités et les organisations participantes, (iv) un résumé de l'exercice ou de la simulation, (v) les observations et les résultats?

M. Adam van Koevorden (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et de la ministre des Sports, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, depuis le début de la pandémie, l'Agence de la santé publique du Canada, ou ASPC, a procédé à plusieurs examens et évaluations de ses activités d'intervention d'urgence, y compris des liens avec les principaux plans de gestion des urgences. Au cours de cette période, ces plans ont fourni un cadre utile pour la mise en place de structures de gouvernance et de structures opérationnelles clés afin de diriger les activités d'intervention conformément aux meilleures pratiques reconnues à l'échelle internationale.

L'apprentissage collectif tiré de l'expérience du Canada face à la pandémie de COVID-19 guide l'ASPC dans la planification de la préparation aux futures pandémies ou épidémies, en collaboration avec un large éventail de partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones et de multiples partenaires multisectoriels, en s'appuyant sur tous les éléments clés de la réponse de santé publique à la pandémie de COVID-19, y compris: renforcer la surveillance, le contrôle des eaux usées et la détection des maladies infectieuses?; améliorer les processus de surveillance et d'alerte précoces?; mettre à jour et tester notre plan d'urgence?; sécuriser et distribuer des vaccins, des produits thérapeutiques et d'autres équipements?; améliorer la communication sur les risques en matière de santé publique et renforcer la confiance entre les personnes vivant au Canada?; et, élaborer des orientations de santé publique fondées sur des données probantes.

Le Bureau du vérificateur général, ou BVG, a publié quatre rapports sur les audits de performance de COVID 19 concernant la planification de la pandémie, la surveillance de la santé, l'alerte pré-

coce en cas de menaces pour la santé publique, les mesures aux frontières, la réserve stratégique et le soutien à l'achat de vaccins. De plus amples informations sur les conclusions du rapport de l'AG sont disponibles à l'adresse <https://www.oag-bvg.gc.ca>. De plus amples informations sur les plans d'action de la réponse de la direction de l'ASPC aux diverses recommandations du rapport du BVG sont disponibles sur Rapports d'audit interne - Canada.ca

Les travaux de l'ASPC et d'autres travaux prospectifs de préparation à la pandémie sont déjà en cours dans le cadre de plusieurs plans d'action de réponse de la direction de l'ASPC en réponse aux audits du BVG liés au COVID-19.

Par exemple, l'ASPC travaille déjà avec des partenaires provinciaux et territoriaux pour renforcer le partage d'informations, la gestion et les améliorations technologiques; l'ASPC a créé un nouveau centre d'évaluation intégrée des risques; l'ASPC a créé un nouveau centre pour la gestion des données, l'innovation et l'analyse; l'ASPC a restructuré son programme de santé des frontières et des voyageurs afin de mieux répondre à l'évolution de la pandémie et de mettre davantage l'accent sur le respect des règles; l'ASPC continue de collaborer avec les partenaires FPT et les fabricants de vaccins pour gérer son approvisionnement en vaccins COVID-19, mettre les doses de vaccins excédentaires à la disposition d'autres pays pour qu'ils en fassent don et se préparer à une éventuelle mise à disposition de vaccins contre la grippe pandémique; l'ASPC continue de soutenir et d'améliorer l'échange de données sur les vaccins entre les autorités sanitaires fédérales, provinciales et territoriales et les partenaires autochtones, les professionnels de la santé et les fabricants de vaccins.

Fortes des enseignements tirés, l'ASPC continuera à soutenir la santé et le bien-être des Canadiens et à se préparer à de futures pandémies ou épidémies.

Nous savons à quel point il est important de faire le point sur ce que nous avons appris au cours de cette pandémie, afin de nous préparer à de futures urgences sanitaires. Nous pouvons toujours en faire plus, c'est pourquoi notre gouvernement s'est engagé à procéder à un examen de la réponse au COVID au futur. En attendant, nous continuerons à travailler avec les provinces et les territoires pour améliorer notre système de soins de santé et maintenir les Canadiens en bonne santé et en sécurité.

Au sujet de la partie b) de la question, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ASPC a dirigé 21 exercices de préparation aux situations d'urgence ou y a contribué. Cela comprend 15 exercices fondés sur des discussions, tels que des séminaires, des ateliers ou des exercices sur table, et 6 exercices fondés sur des opérations, tels que des exercices, des postes de commandement ou des exercices à grande échelle.

Les activités d'exercice ont impliqué divers partenaires internes du portefeuille de la santé, d'autres ministères fédéraux et des partenaires provinciaux, territoriaux ou municipaux, selon les besoins des sujets et des scénarios désignés. Les exercices visaient à atteindre les objectifs fixés pour chaque activité individuelle, en testant les plans et processus pertinents impliqués dans l'intervention d'urgence. En outre, les exercices ont mis en évidence les meilleures pratiques, les lacunes et les possibilités d'amélioration pour l'avenir.

Affaires courantes

Dans le cadre du traitement des rapports parlementaires, le gouvernement applique les principes énoncés dans la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection de la vie privée. Les informations demandées dans la partie b) concernant les exercices et simulations de préparation aux situations d'urgence sont considérées comme des informations protégées, c'est pourquoi les détails spécifiques n'ont pas été divulgués en raison de la confidentialité des informations commerciales.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Monsieur le Président, si les réponses du gouvernement aux questions n^{os} 1399, 1401 à 1408, 1410 à 1412, 1414, 1415, 1417 et 1419 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 1399 — **M. James Bezan:**

En ce qui concerne les personnes qui travaillent pour le ministère de la Défense nationale (MDN) ou pour les Forces armées canadiennes (FAC): a) combien de personnes travaillent actuellement pour (i) le MDN, (ii) les FAC; b) combien des personnes en a) sont des (i) civils, (ii) membres de la force régulière, (iii) membres de la force de réserve; c) combien de personnes en a)(ii) font partie (i) de l'Armée canadienne, (ii) de la Marine royale canadienne, (iii) de l'Aviation royale canadienne, (iv) du Commandement des Forces d'opérations spéciales du Canada, (v) du Commandement du renseignement des Forces canadiennes, et quel est le rang de chacune?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1401 — **M. James Bezan:**

En ce qui concerne la fonction publique fédérale, au 1^{er} avril 2023, ventilé par ministère, agence, société d'État ou autre entité gouvernementale: a) combien d'employés ou d'équivalents temps plein sont employés; b) quel est le montant dépensé pour les salaires, les avantages sociaux et les autres compensations au cours du dernier exercice; c) quelle est la ventilation de a) et de b) pour les entités publiques où l'on trouve à la fois des employés civils et des employés enrôlés ou des agents, comme les Forces armées canadiennes ou la GRC, par type de salariés?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1402 — **M. John Nater:**

En ce qui concerne les voyageurs entrés au Canada et l'application ArriveCAN: a) combien de voyageurs sont entrés au Canada entre le 1^{er} janvier 2023 et le 15 avril 2023; b) quel est le nombre et le pourcentage de voyageurs en a) qui ont soumis leurs renseignements par l'entremise d'ArriveCAN avant leur arrivée au Canada; c) quelle est la ventilation du nombre en a) et b) selon le type de point d'entrée utilisé (air, terre, mer)?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1403 — **Mme Rosemarie Falk:**

En ce qui concerne les interactions et les dépenses du gouvernement relative à Canada 2020, depuis le 1^{er} octobre 2022, ventilées par ministère, organisme, société d'État et autre entité gouvernementale: a) quels sont les détails de toutes les dépenses, y compris, pour chacune d'elles, (i) la date, (ii) le montant, (iii) la description des biens ou des services, y compris le volume, (iv) les détails des activités connexes, le cas échéant, y compris les dates, les lieux et le titre des activités; b) quels sont les détails de toutes les commandes versées par le gouvernement à Canada 2020, y compris (i) la date, (ii) le lieu, (iii) le montant de la commande, (iv) le titre de l'activité, et le but d'une telle commande; c) quels sont les détails de chacun des cadeaux, y compris les billets de faveur, reçus par les ministres, le personnel ministériel ou d'autres représentants du gouvernement de la part de Canada 2020, y compris (i) la date, (ii) le bénéficiaire, (iii) la valeur, (iv) la description du cadeau, y compris le volume et la date de l'activité, le cas échéant?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1404 — **M. Frank Caputo:**

En ce qui concerne les consultations sur la réforme du système de mise en liberté sous caution menées auprès des intervenants par le ministre de la Justice ou le ministre de la Justice, depuis le 1^{er} octobre 2022: a) combien d'intervenants ont été consultés; b) quels sont les détails entourant chaque consultation, y compris, pour chacune (i) la date, (ii) le lieu, (iii) les groupes et les personnes consultés, (iv) le nom ou le titre des personnes qui ont tenu la consultation, (v) un résumé des commentaires reçus, (vi) la forme de consultation?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1405 — **M. Kevin Vuong:**

En ce qui concerne le Fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et des sports annoncé dans le budget de 2021, et la modification de l'entente de contribution concernant les fonds attribués au Harbourfront Centre de Toronto, signée le 10 novembre 2022: a) quels changements la modification a-t-elle apportés exactement au programme initial et à la liste de projets initiale; b) en quoi la modification a-t-elle respecté les exigences de l'entente de contribution et le principe de la responsabilité financière à l'égard du projet; c) en quoi la modification a-t-elle assuré la bonne gestion des fonds publics; d) la modification a-t-elle indiqué que Harbourfront devait consulter le public quant aux changements au programme et à la liste de projets?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1406 — **M. Blake Desjarlais:**

En ce qui concerne le Village à Griesbach, administré par la Société immobilière du Canada, depuis l'acquisition de la propriété: a) comment la Société immobilière du Canada définit-elle le logement abordable aux fins de l'administration de ce projet et quel est le montant, en dollars, correspondant à ce qui est considéré comme abordable dans le contexte de ce projet; b) quel est le nombre d'unités dont le prix est (i) inférieur à 600 \$ par mois, (ii) inférieur à 800 \$ par mois, (iii) inférieur à 1 000 \$ par mois, (iv) inférieur à 1 500 \$ par mois, (v) inférieur à 2 000 \$ par mois, (vi) supérieur à 2 000 \$ par mois; c) quel est le nombre total d'unités qui répondent à la définition en a) et qui sont (i) prévues, (ii) en cours de construction, (iii) achevées; d) quel est le nombre total d'unités qui ne répondent pas à la définition de logement abordable et qui sont (i) à l'étape de la planification, (ii) en cours de construction, (iii) achevées; e) quel est le montant total du financement qui a été (i) engagé, (ii) conclu, (iii) versé aux demandeurs?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1407 — **Mme Lisa Marie Barron:**

En ce qui concerne l'inventaire national des épaves, des navires abandonnés ou dangereux, ventilé par exercice depuis 2011-2012: a) parmi les navires inscrits à l'inventaire, combien provenaient (i) de la côte pacifique, (ii) de la côte arctique, (iii) de la côte atlantique, (iv) des Grands Lacs, (v) de la voie maritime du Saint Laurent; b) parmi les navires qui ont été retirés de l'inventaire, combien provenaient (i) de la côte pacifique, (ii) de la côte arctique, (iii) de la côte atlantique, (iv) des Grands Lacs, (v) de la voie maritime du Saint Laurent; c) quelles catégories de risque le gouvernement utilise-t-il pour déterminer les navires à retirer en priorité; d) combien y a-t-il de navires à l'heure actuelle dans l'inventaire, ventilés par catégorie de risque; e) le gouvernement a-t-il une idée du nombre de navires abandonnés qui ne figurent pas dans l'inventaire?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1408 — **Mme Lisa Marie Barron:**

En ce qui concerne le financement gouvernemental pour l'enlèvement des navires épaves, abandonnés ou dangereux, ventilé par exercice et par ministère ou organisme depuis 2011-2012: a) quels sont les détails de tous les projets ou initiatives menés par des collectivités ou organisations des Premières Nations, inuites ou métisses, y compris (i) le groupe recevant le financement, (ii) la date à laquelle le financement a été reçu, (iii) le montant total des fonds engagés, (iv) l'emplacement du ou des navires devant être enlevés, (v) l'état actuel du ou des navires; b) quel est le nombre total de projets ou d'initiatives menés par des Autochtones qui se sont vu refuser le financement pour l'enlèvement de navires?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1410 — **Mme Kerry-Lynne D. Findlay:**

En ce qui concerne les personnes qui sont entrées au Canada par voie terrestre en Colombie-Britannique: a) combien de personnes ont franchi la frontière de manière irrégulière ou illégale, au total et ventilées par mois, depuis le 1^{er} janvier 2022; b) quelle est la ventilation du nombre en a) par endroit géographique approximatif de l'entrée?

(Le document est déposé.)

Article 52 du Règlement

Question n° 1411 — M. James Bezan:

En ce qui concerne l'annonce du ministère de la Défense nationale (MDN) et du gouvernement, en août 2019, intitulée « Le Canada négocie l'achat de nouveaux véhicules blindés d'appui tactique »: a) à quelle date les 360 véhicules blindés légers (VBL) de General Dynamic Land Systems Canada seront mis en service; b) quel est le nom de chaque type de conception de VBL acheté; c) combien de VBL de chaque type de conception ont été achetés; d) à quelle date le MDN s'attend-il à obtenir la signature ou les dernières approbations nécessaires aux véhicules blindés légers qui sont encore chez General Dynamic Land Systems Canada?

(Le document est déposé.)

Question n° 1412 — M. John Brassard:

En ce qui concerne la hausse du nombre d'employés de la fonction publique de 2016 à 2023: a) quel était le nombre de fonctionnaires en date du (i) 1^{er} janvier 2016, (ii) 1^{er} janvier 2023, au total et ventilés par ministère ou organisme; b) quel est le nombre total de postes qui se sont ajoutés à la fonction publique du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2023, ventilé par groupe professionnel, par niveau, par catégorie d'emploi de la classification du Conseil du Trésor et par ministère ou organisme?

(Le document est déposé.)

Question n° 1414 — M. Dean Allison:

En ce qui concerne les contrats conclus par le gouvernement avec Baylis Medical depuis le 1^{er} janvier 2020, ventilés par ministère, organisme, société d'État ou autre entité gouvernementale: a) quels sont les détails de tous ces contrats, y compris, pour chacun, la (i) date du contrat, (ii) valeur du contrat, (iii) description des biens ou des services fournis, y compris la quantité et si les biens ont été fabriqués par Baylis Medical ou un tiers, (iv) façon dont le contrat a été octroyé (fournisseur unique, appel d'offre, etc.), (v) date à laquelle les biens ou les services ont été fournis; b) pour chacun des contrats en a), l'entreprise a-t-elle respecté ses obligations contractuelles et, si ce n'est pas le cas, quelle mesure corrective le gouvernement a-t-il prise?

(Le document est déposé.)

Question n° 1415 — M. Warren Steinley:

En ce qui concerne les crédits de carbone compensatoire achetés par le gouvernement depuis le 1^{er} janvier 2016, ventilés par année: a) combien chaque ministère, organisation, société d'État ou autre entité gouvernementale ont-ils dépensé à cette fin; b) quels sont les détails relatifs à toutes les transactions, y compris, pour chacune (i) la date, (ii) le coût, (iii) la quantité d'émissions que l'achat visait à compenser, (iv) le fournisseur?

(Le document est déposé.)

Question n° 1417 — M. Luc Berthold:

En ce qui concerne les dépenses liées au voyage du premier ministre au Montana en avril 2023: a) quels ont été les coûts totaux encourus par le gouvernement pour (i) l'hébergement, (ii) les indemnités journalières, (iii) les autres dépenses, de l'équipage de vol et des fonctionnaires qui se sont rendus au Montana dans le cadre du voyage du premier ministre; b) dans quelle ville l'équipage de vol et les fonctionnaires ont-ils séjourné au Montana; c) combien le premier ministre a-t-il remboursé au gouvernement en ce qui concerne le vol pour ces vacances; d) le premier ministre a-t-il remboursé d'autres dépenses liées à ces vacances et, le cas échéant, quel a été le montant du remboursement et à quoi a-t-il servi; e) des fonctionnaires se sont-ils rendus au Montana autrement que par le vol Challenger qui transportait le premier ministre et, le cas échéant, combien de fonctionnaires ont voyagé par d'autres moyens et combien a coûté leurs billets d'avion; f) y a-t-il des coûts engagés ou prévus par le gouvernement relativement à ce voyage qui ne sont pas inclus dans la réponse en a) et, le cas échéant, quels sont-ils, ventilés par poste et par type de dépense?

(Le document est déposé.)

Question n° 1419 — Mme Laila Goodridge:

En ce qui concerne les Forces armées canadiennes (FAC): a) quels sont les effectifs des FAC, ventilés par type (civils, militaires, réservistes) et division en date du (i) 1^{er} janvier 2016, (ii) 1^{er} janvier 2020, (iii) 1^{er} janvier 2023; b) quels sont les effectifs pour chaque rang en date du (i) 1^{er} janvier 2016, (ii) 1^{er} janvier 2020, (iii) 1^{er} janvier 2023?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, enfin, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LES INCENDIES DE FORÊT AU CANADA

Le vice-président: Je désire signaler à la Chambre que j'ai reçu un avis de demande de débat d'urgence. J'invite le député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest à faire une courte déclaration.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je me lève pour demander un débat d'urgence sur la situation urgente et de plus en plus grave des incendies de forêt au Canada.

Je tiens tout d'abord à dire que nous sommes de tout cœur avec les 30 000 Canadiens qui ne sont toujours pas chez eux et avec les centaines de personnes qui ont tout perdu dans ces incendies. Je remercie les pompiers pour leur travail courageux et dangereux qu'ils accomplissent, sur terre et dans les airs, afin d'assurer la sécurité de tous.

Plus de 400 incendies font rage en ce moment au pays, de Vancouver à la Nouvelle-Écosse. Plus de 3,6 millions d'hectares ont été calcinés jusqu'à présent cette année, et nous n'en sommes qu'à la première semaine de juin. La saison des incendies s'annonce longue et chaude.

Les premiers intervenants locaux et provinciaux sont débordés. Il est clair que nous devons réévaluer le rôle du gouvernement fédéral en matière de protection et d'intervention contre les incendies de forêt afin de mettre en place un processus plus proactif, au lieu de l'actuel processus réactif, et nous devons agir le plus rapidement possible au cours des prochaines semaines, avant que l'été s'installe vraiment.

Ce processus et le soutien aux régions touchées du pays devraient être éclairés par un débat d'urgence au Parlement, c'est pourquoi je demande un débat d'urgence ce soir, ici, à la Chambre des communes.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le vice-président: Je remercie le député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest pour son intervention. Le Président est prêt à autoriser la tenue d'un débat d'urgence sur le problème des feux de forêt d'un bout à l'autre du Canada. Ce débat aura lieu aujourd'hui à 22 heures, conformément à l'ordre adopté le 15 novembre 2022.

● (1900)

LE LOGEMENT

Le vice-président: Je désire informer la Chambre que j'ai reçu trois avis de demande de débat d'urgence sur le même sujet. J'invite les députés de Regina—Qu'Appelle, de Calgary Forest Lawn et de Parry Sound—Muskoka à faire de brèves interventions.

Le député de Calgary Forest Lawn a la parole.

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC): Monsieur le Président, je demande moi aussi la tenue d'un débat d'urgence, qui porterait sur une situation très grave partout au pays, c'est-à-dire la crise du logement. Le ministre du Logement refuse de reconnaître que nous traversons en ce moment une telle crise.

De nouvelles données du Fonds monétaire international ont été publiées. Elles indiquent que les ménages canadiens courent le plus grand risque de défaut de paiement hypothécaire alors qu'ils peinent à composer avec l'augmentation des taux d'intérêt. Ces taux d'intérêt élevés ont été causés par les importantes dépenses déficitaires et inflationnistes du gouvernement. Le gouverneur de la Banque du Canada a dû augmenter les taux pour cette raison, ce qui donne des maux de tête aux Canadiens et leur cause toutes sortes de difficultés dans le contexte de la crise du logement.

En novembre, la ministre des Finances a dit qu'elle ne voulait pas jeter de l'huile sur le feu de l'inflation. Or, dans le dernier budget, elle a rajouté 68 milliards de dollars qui alimenteront la flambée. Cela a aggravé le problème de l'inflation et amènera possiblement la Banque du Canada à augmenter encore une fois les taux d'intérêt, ce qui entraînerait encore plus de problèmes.

Nous savons que 9 jeunes sur 10 ne peuvent pas s'imaginer devenir propriétaires. De nouveaux arrivants n'osent même pas rêver d'accéder à la propriété alors que le coût de la vie grimpe à cause des dépenses déficitaires et inflationnistes du gouvernement libéral.

Monsieur le Président, avant de prendre une décision, je vous implore de tenir compte du fait que nous sommes rendus à une étape avancée du processus d'adoption du budget, ce qui limite la portée du débat. Nous voulons l'élargir en raison de la gravité de la crise du logement, qui deviendra beaucoup plus grave lorsque les gens commenceront à ne pas rembourser leurs prêts hypothécaires, selon la Banque Royale du Canada et le rapport du Fonds monétaire international.

Je demande la tenue d'un débat d'urgence sur cette question très sérieuse.

[Français]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président: Je remercie l'honorable député de son intervention. La présidence estime toutefois que la demande ne répond pas aux exigences du Règlement.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

LOI N^O 1 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2023

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

[Traduction]

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC) propose:

Motion n^o 281

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 283.

Motion n^o 282

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 284.

Motion n^o 283

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 285.

Motion n^o 284

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 286.

Motion n^o 285

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 287.

Ordres émanant du gouvernement

Motion n^o 286

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 288.

Motion n^o 287

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 289.

Motion n^o 288

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 290.

Motion n^o 289

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 291.

Motion n^o 290

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 292.

Motion n^o 291

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 293.

Motion n^o 292

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 294.

Motion n^o 293

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 295.

Motion n^o 294

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 296.

Motion n^o 295

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 297.

Motion n^o 296

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 298.

Motion n^o 297

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 299.

Motion n^o 298

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 300.

Motion n^o 299

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 301.

Motion n^o 300

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 302.

Motion n^o 301

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 303.

Motion n^o 302

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 304.

Motion n^o 303

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 305.

Motion n^o 304

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 306.

Motion n^o 305

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 307.

Motion n^o 306

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 308.

Motion n^o 307

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 309.

Motion n^o 308

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 310.

Motion n^o 309

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 311.

Motion n^o 310

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 312.

Motion n^o 311

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 313.

Motion n^o 312

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 314.

Ordres émanant du gouvernement

Motion n° 313

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 315.

Motion n° 314

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 316.

Motion n° 315

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 317.

Motion n° 316

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 318.

Motion n° 317

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 319.

Motion n° 318

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 320.

Motion n° 319

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 321.

Motion n° 320

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 322.

Motion n° 321

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 323.

Motion n° 322

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 324.

Motion n° 323

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 325.

Motion n° 324

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 326.

Motion n° 325

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 327.

Motion n° 326

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 328.

Motion n° 327

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 329.

Motion n° 328

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 330.

Motion n° 329

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 331.

● (1910)

Le vice-président: La députée de Longueuil—Charles-LeMoine invoque le Règlement.

Mme Sherry Romanado: Monsieur le Président, je crois que tous les partis ont avisé le Bureau qu'ils acceptent que la présidence soit dispensée de lire les motions en entier.

Le vice-président: Je suggère que nous confirmions que le Bureau a bien reçu l'information.

Je veux simplement préciser qu'une fois que tous les partis se sont entendus, même s'il est après 18 h 30, une motion pour accélérer les choses serait probablement recevable. Il serait utile que quelqu'un propose une motion en ce sens.

Assurons-nous que tout est en ordre. Faisons une petite pause pour confirmer que le texte reflète bien l'entente qui est intervenue entre les partis.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 19 h 14.)

● (1915)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 19 h 18.)

Le vice-président: La leader adjointe du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement.

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Monsieur le Président, nous demandons le consentement unanime pour que les autres motions soient réputées avoir été proposées par le député de Calgary Forest Lawn et appuyées par le député de Stormont—Dundas—South Glengarry.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'opposent à ce que la députée propose la motion veuillent bien dire non. C'est d'accord.

La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC) propose:

Motion n° 330

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 332.

Motion n° 331

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 333.

Motion n° 332

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 334.

Motion n° 333

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 335.

Motion n° 334

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 336.

Motion n° 335

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 337.

Motion n° 336

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 338.

Motion n° 337

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 339.

Motion n° 338

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 340.

Motion n° 339

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 341.

Motion n° 340

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 342.

Motion n° 341

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 343.

Motion n° 342

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 344.

Motion n° 343

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 345.

Motion n° 344

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 346.

Motion n° 345

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 347.

Motion n° 346

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 348.

Motion n° 347

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 349.

Motion n° 896

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 673.

Motion n° 897

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 674.

Motion n° 898

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 675.

Motion n° 899

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 676.

Motion n° 900

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 677.

Motion n° 901

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 678.

Motion n° 902

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 679.

Motion n° 903

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 680.

Motion n° 904

Que le projet de loi C-47 soit modifié par suppression de l'article 681.

— Monsieur le Président, comme l'a déjà dit Tupac: « Tout ce que j'essaie de faire, c'est de survivre et de faire de mon mieux malgré ces saloperies de conditions de vie exécrables, à peine croyables, où j'étais relégué. » De plus en plus de Canadiens avec qui je parle ces jours-ci croient que c'est exactement dans cette position que le gouvernement libéral actuel les a mis avec son gaspillage: une saloperie de position exécrable, à peine croyable.

Autrefois, au Canada, tout le monde avait la possibilité de vivre le rêve canadien. Après huit ans de gouvernement libéral—néo-démocrate, ce rêve est inatteignable pour de nombreux Canadiens. Je vais expliquer aux députés pourquoi. Aujourd'hui, un Canadien sur cinq saute des repas, et 1,5 million de Canadiens ont recours aux banques alimentaires chaque mois. Deux Canadiens sur cinq empruntent de l'argent à leurs proches simplement pour se nourrir, et près du tiers des Canadiens peinent à joindre les deux bouts.

Lorsque l'on pense à ce que représentait le rêve canadien, on constate que ce rêve est aujourd'hui inaccessible pour de nombreux nouveaux arrivants et pour ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts. Bien que ces chiffres ne soient pas ceux d'un pays prospère où les gens ont envie d'aller s'installer, telle est pourtant la réalité après huit ans de politiques inefficaces du gouvernement.

Les députés se demandent peut-être pourquoi les Canadiens se sentent ainsi. Comme l'a déjà dit Thomas Sowell: « L'objectif réel devrait être de réduire les dépenses publiques plutôt que de chercher à équilibrer les budgets en augmentant toujours le taux d'imposition pour éponger l'augmentation infinie des dépenses. » C'est parce que le gouvernement actuel a, aux dépens des Canadiens, creusé davantage la dette que tous les gouvernements avant lui réunis que nous nous retrouvons dans la pire crise du logement de l'histoire.

L'inflation ravage le pays et cause du tort aux Canadiens depuis très longtemps. De surcroît, le gouvernement libéral en place n'arrête pas d'alourdir le fardeau fiscal. Les gens sont déjà frappés de plein fouet par la crise du coût de la vie à cause des dépenses effrénées du gouvernement qui ont aussi fait grimper les taux d'intérêt et les libéraux ajoutent encore plus de taxes et impôts. Il y a deux charges sociales pour les travailleurs: la taxe d'accise indexée, la taxe sur le carbone 1.0, qui a augmenté, et la deuxième taxe sur le carbone que les libéraux entendent instaurer et qui rendra l'essence, l'épicerie et le chauffage résidentiel plus chers.

Ordres émanant du gouvernement

Je rappelle aux députés ce qui s'est passé il y a quelques mois, en novembre. Se souviennent-ils du moment où la ministre des Finances nous a tous bernés? Elle a déclaré qu'elle avait eu une révélation. Premièrement, elle a finalement admis que les déficits alimentent l'inflation. C'est ce qu'elle a dit. Elle a aussi dit qu'elle allait faire attention. Elle a dit qu'elle ne voulait pas jeter de l'huile sur le feu de l'inflation.

Même dans son énoncé économique de l'automne, la ministre nous a bernés encore une fois. Dans ce document, elle a indiqué qu'elle aurait un budget équilibré d'ici 2027. Elle a affirmé qu'il n'y aurait plus de déficit. Elle l'avait même mis par écrit pour que les Canadiens puissent en prendre connaissance. Il lui a fallu seulement six mois pour faire complètement volte-face et dire qu'elle plaisantait, et que non seulement elle ne cesserait jamais de dépenser de l'argent, mais que ses déficits inflationnistes ne prendraient jamais fin. Elle a soutenu qu'elle n'équilibrerait jamais le budget. Elle a renié sa parole, et elle a ajouté 60 milliards de dollars de dépenses, alimentant la flambée inflationniste qu'elle avait elle-même provoquée.

Les députés ne devraient pas oublier que c'est la ministre des Finances qui a dit que les déficits alimentent l'inflation. Ce sont ses mots. C'est un point que les conservateurs font valoir depuis le début et que les libéraux ont refusé de reconnaître. Qui plus est, nous ne sommes pas seuls. Le possible futur chef libéral qui pourrait être le voisin de banquette de la ministre des Finances lorsque les libéraux siègeront de ce côté-ci de la Chambre, Mark Carney, a dit que l'inflation observée au Canada reflète de plus en plus ce qui se passe au Canada.

● (1920)

Si les députés ne veulent pas le croire, il y a aussi un ancien ministre libéral des Finances, John Manley, qui a dit qu'à cause de la politique budgétaire du premier ministre libéral, il est difficile de contenir l'inflation. C'est un point qui a également été confirmé par l'actuel gouverneur de la Banque du Canada, Tiff Macklem.

Quelles sont les répercussions de ces dépenses inconsidérées, de ces 60 milliards de dollars supplémentaires? Elles alourdiront la dette de chaque ménage canadien de 4 200 \$. C'est parce que le gouvernement, appuyé par son partenaire de coalition, le NPD, ne peut tout simplement pas s'empêcher de continuer à taxer de plus en plus les Canadiens jusqu'à les acculer à la faillite. Nous en sommes au point où les faillites sont à la hausse comme jamais auparavant.

Les Canadiens n'ont jamais été aussi nombreux à avoir recours aux banques alimentaires. Pourquoi? C'est parce que le premier ministre, un rentier millionnaire, ne comprend pas la douleur des Canadiens. Comment le pourrait-il? Nous parlons d'un homme qui a dépensé 6 000 \$ la nuit pour une chambre d'hôtel. Comment pourrait-il comprendre la douleur qu'il inflige aux Canadiens?

Le gouvernement gaspille 22 milliards de dollars pour embaucher des consultants qui camouflent son incompetence, en particulier celle de ses ministres, qui devraient plutôt faire le travail. En effet, les ministres sont censés trouver le moyen d'améliorer les aéroports et le système d'immigration dans lesquels ils ont mis la pagaïe. Pourtant, le gouvernement embauche de plus en plus de consultants pour tenter de camoufler ses problèmes. À quoi cela sert-il? Cela alourdit le fardeau fiscal des Canadiens et pousse plus de gens à recourir aux banques alimentaires.

Ordres émanant du gouvernement

En parlant des banques alimentaires, je signale que des représentants de certaines d'entre elles ont récemment témoigné devant le comité. Tout ce que nous entendons de la part des libéraux, c'est que tout va bien, que le temps est au beau fixe au Canada et que les gens n'ont jamais eu la vie aussi belle. Cependant, le PDG de la banque alimentaire Daily Bread a déclaré: « Les raisons sous-jacentes [du recours accru aux banques alimentaires] sont complexes, mais je peux les résumer en une phrase: les gens ne gagnent pas assez pour absorber la hausse rapide du coût de la vie. »

Nous avons déjà établi le fait que les déficits incontrôlés et inflationnistes du gouvernement ont plongé les Canadiens en pleine crise du coût de la vie. Ensuite, le gouvernement a ajouté encore plus de taxes, comme la première taxe sur le carbone, qui est une arnaque depuis le début et qui fait augmenter le prix de l'essence, des aliments et du chauffage. Maintenant, à partir du 1^{er} juillet prochain, il compte imposer une deuxième taxe sur le carbone, qui enlèvera encore plus d'argent aux Canadiens. Elle rendra l'essence, les aliments et le chauffage encore plus chers. Le gouvernement n'est ni « responsable » ni « prudent sur le plan financier », même si la ministre des Finances aime employer ces mots.

Ce gouvernement est bien déterminé à ruiner de plus en plus de Canadiens et à leur enlever toujours plus d'argent. Le Canada n'est plus ce qu'il était, un pays où les gens pouvaient s'attendre à être récompensés pour leur dur labeur. Maintenant, les gens travaillent plus fort que jamais, mais sans avoir l'espoir de pouvoir un jour se payer une maison. À cause des dépenses incontrôlées du gouvernement, les taux d'intérêt ne cessent d'augmenter. Ces taux d'intérêt pourraient grimper encore davantage. À cause des dépenses incontrôlées du gouvernement, il y a une crise du logement au pays, et ce budget va ajouter encore plus de dépenses, 60 milliards de dollars de plus, qui alimenteront la crise.

Les conservateurs continuent de lutter pour améliorer le sort des Canadiens. Nous demandons quelques mesures simples. Lorsque les conservateurs prendront le pouvoir, nous toucherons de bons chèques de paie; les prix seront plus bas et les logements seront plus abordables pour les Canadiens.

Les deux demandes simples que nous adressons au gouvernement néo-démocrate—libéral déconnecté de la réalité sont de réduire le déficit et de supprimer la taxe sur le carbone. La réduction du déficit ferait baisser l'inflation, ce qui entraînerait une baisse des taux d'intérêt. Si le gouvernement mettait fin à l'escroquerie de ses deux taxes sur le carbone inefficaces, les Canadiens garderaient plus d'argent dans leurs poches. Réduisons le coût de l'essence, de l'épicerie et du chauffage résidentiel; ramenons le gros bon sens chez nous et faisons quelque chose pour aider les Canadiens.

• (1925)

Le vice-président: La citation de Tupac, c'était fantastique. J'ai trouvé cela extraordinaire.

Nous passons aux questions et aux observations. Le secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien a la parole.

M. Chris Bittle (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député s'exprime presque exclusivement au moyen de slogans d'autocollants pour pare-chocs que le Parti conservateur a recyclés. Le plan du Parti conservateur en matière d'environnement se résume au recyclage de slogans.

Pourquoi le député ne parle-t-il pas des incidences du changement climatique sur l'abordabilité et sur le prix des aliments, ainsi

que de ses répercussions pour les Canadiens? Cependant, ce n'est pas ce sur quoi portera ma question.

Ma question est la suivante: Avant de prendre la parole à la Chambre et de faire fi du changement climatique, est-il allé dehors aujourd'hui pour voir la fumée qui envahit la capitale nationale en raison des feux de forêt ailleurs au pays, ou jouera-t-il simplement à l'autruche et s'en tiendra-t-il aux anciennes façons de faire du Parti conservateur?

M. Jasraj Singh Hallan: Monsieur le Président, ce que le député nous sert n'est ni plus ni moins qu'un écran de fumée. Il ne se rend pas compte que tous ces événements sont en train de se produire. Dans quelle mesure la taxe sur le carbone des libéraux a-t-elle été utile? Combien d'incendies ou d'événements climatiques a-t-elle permis d'éviter?

Les libéraux n'ont même pas de plan environnemental. Nous l'avons cherché partout. Quelqu'un a-t-il trouvé le plan environnemental des libéraux? Monsieur le Président, l'avez-vous vu? Je ne l'ai pas encore vu et je l'ai cherché. Je ne l'ai trouvé nulle part. Ce que nous avons trouvé, c'est un plan fiscal qui a rendu l'essence, les produits alimentaires et le chauffage domestique plus chers, et les libéraux en ont rajouté. L'arnaque qu'est leur taxe inefficace sur le carbone 1.0 a déjà fait grimper tous les prix, et ils vont maintenant en rajouter une couche avec leur taxe sur le carbone 2.0.

Ils doivent se mettre au travail pour créer un plan environnemental et mettre fin à l'hypocrisie.

• (1930)

[Français]

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, dans un autre registre, je voudrais parler un peu de monarchie avec mon collègue. La monarchie est un sujet que nous, au Bloc québécois, affectionnons particulièrement.

Dans le projet de loi C-47, comme on le sait, on a inséré la reconnaissance de Charles III comme souverain du Canada. Cela nous apparaît tout de même un peu farfelu dans un tel projet de loi.

Néanmoins, le Bloc québécois voulait quand même donner la chance au coureur. Comme il est de bon ton et comme il est normalement de bonne procédure, nous avons demandé à recevoir Charles III au Comité permanent des finances afin de pouvoir juger de ses compétences. Cela me semble être élémentaire.

Nous avons demandé à Rideau Hall s'il était possible de le recevoir. On nous a dit de nous adresser à Buckingham Palace, ce qui a été fait. Du côté de Buckingham Palace, on nous a dit qu'il fallait envoyer les demandes par écrit sur du papier fin, rien de moins. On est *fancy*, à Buckingham. Cela a évidemment été peine perdue. Nous ne recevrons pas Charles III au Comité permanent des finances comme nous l'aurions souhaité.

Les conservateurs proposent d'enlever l'article 510, qui proclame justement la nomination de Charles III comme souverain du Canada. Je trouve cela très intéressant, et j'aimerais vraiment entendre mon collègue se prononcer à ce sujet.

[Traduction]

M. Jasraj Singh Hallan: Monsieur le Président, il est triste de constater qu'alors que les Canadiens sont confrontés à la pire crise du coût de la vie de l'histoire du Canada, le Bloc veut parler de la monarchie.

Ordres émanant du gouvernement

Les conservateurs vont continuer de parler de la façon dont nous allons améliorer les investissements, les emplois et les salaires des Canadiens. Quand le député de Carleton deviendra le premier ministre de ce pays, les travailleurs pourront à nouveau récolter les fruits de leur labeur.

M. Blake Desjarlais (Edmonton Griesbach, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais me concentrer sur un aspect du discours du député, car à mon avis, il est très important que les Canadiens le comprennent. Je crois que le député présente souvent de bonne foi des solutions aux nombreux problèmes qui affectent les Canadiens d'un océan à l'autre, en particulier en ce qui a trait à l'abordabilité. Je le félicite d'offrir ce qui, je crois, constitue une tentative de solution à la crise de l'abordabilité.

Le fait est que les conservateurs vont devoir procéder à des coupes. Ils parlent d'austérité. Ils parlent de réduire le budget. Où vont-ils faire ces coupes? Dans les soins dentaires, les services de garde, ou l'eau potable pour les Premières Nations?

Où compte-t-il faire ces coupes, leurs slogans mis à part? C'est ce qui me rend le plus nerveux. Est-ce que cela va se transformer en quelque chose du genre « réduire la triple, triple, triple taxe sur le carbone »? J'aimerais vraiment le savoir.

Une voix: Oh, oh!

M. Blake Desjarlais: Monsieur le Président, les conservateurs me chahutent parce qu'ils ne veulent pas répondre à la question sur la politique.

Dans quels domaines vont-ils faire des coupes? Dans les soins dentaires ou les services de garde?

M. Jasraj Singh Hallan: Monsieur le Président, c'est simple. Le député vient de l'Alberta. Nous couperons la taxe sur le carbone, comme les Albertains l'ont demandé quand ils ont voté.

Rappelons qu'en 2019, les Albertains ont élu un gouvernement conservateur fortement majoritaire dont la priorité absolue était d'éliminer la taxe sur le carbone, comme l'a confirmé son premier projet de loi. La semaine dernière, les Albertains ont une fois de plus voté très largement en faveur d'un gouvernement conservateur qui s'oppose à cette arnaque libérale—néo-démocrate qu'est l'inefficace taxe sur le carbone.

Je signale donc au député albertain que nous allons défendre les intérêts des Albertains et supprimer la taxe sur le carbone, comme ils l'ont demandé quand ils ont élu le Parti conservateur uni pour diriger la province et lui ont confié ce mandat.

Le vice-président: J'espérais entendre une autre citation de Tupac.

Nous poursuivons le débat. Le secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien a la parole.

M. Chris Bittle (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, malheureusement, je ne suis pas la bonne personne à qui s'adresser pour une citation de Tupac. Cependant, je tâcherai de rendre le reste de mon discours aussi informatif qu'éclairant et divertissant pour les députés de la Chambre.

J'en ai parlé dans ma question. Ce matin, j'ai été troublé par un avertissement que j'ai reçu sur mon téléphone. Je pense que nous aurions tous été troublés en regardant la météo. Il y avait un avertissement sur la qualité de l'air à Ottawa à cause des incendies de forêt qui se produisent ailleurs. La situation a quelque chose d'ahurissant,

car les députés du Parti conservateur peuvent voir de leurs propres yeux ce qui se passe à l'extérieur de cet édifice ainsi que dans leurs propres circonscriptions, que ce soit en Alberta, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, en Colombie-Britannique ou au Québec. Ils peuvent voir ces incendies de forêt. Ils peuvent voir les effets directs des changements climatiques. Ils ont des répercussions sur la vie des gens. Je sais que ces députés ont les préoccupations de leurs concitoyens à cœur. Ils demandent au gouvernement ce qu'il fait, mais ils ne parlent pas des répercussions des changements climatiques sur les résidents de leurs circonscriptions.

Les conservateurs ne font pas le lien entre les deux, même si des scientifiques de partout au pays, des lauréats du prix Nobel et tous les chercheurs dignes de foi affirment que ces incidents sont liés. Toutefois, les conservateurs font l'autruche, même s'ils ont tous, sans exception, proposé de tarifier la pollution lors de la dernière campagne électorale. Ils peuvent voir ce qui se passe. Nous pouvons le voir de nos propres yeux. Les députés peuvent en constater les effets par eux-mêmes.

Combien ces feux de forêt et ces inondations coûteront-ils aux Canadiens? Quel est le coût des sécheresses pour les agriculteurs? Les députés parlent des répercussions sur les Canadiens, et c'est justement ce dont il faut parler. Quelles sont les répercussions à long terme? Quelles seront les conséquences pour nos enfants? S'il en coûte aujourd'hui des dizaines de milliards de dollars, à combien s'élèvera le coût pour nos enfants? Mes enfants auront bientôt 5 et 7 ans. À quoi ressemblera la situation dans 20 ans?

Nous pouvons voir que la planète se réchauffe. Le Parti conservateur du Canada va lever les bras au ciel et dire: « Nous n'avons rien essayé, mais nous sommes à court d'idées. » Je ne sais pas comment ils peuvent regarder leurs enfants et leurs petits-enfants dans les yeux.

Il y a encore beaucoup de travail à faire. Il est vrai qu'il n'y a pas forcément une seule façon de régler ce problème, mais les conservateurs n'offrent aucune solution. Nous pouvons voir de la fumée dans le ciel, à l'extérieur. Qu'est-ce que les conservateurs proposent? Ils ne proposent rien d'autre que des slogans à l'emporte-pièce. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le seul plan environnemental des conservateurs consiste à recycler leurs slogans. C'est tout ce qu'ils ont.

Lorsqu'il s'agit de travailler pour les Canadiens, les conservateurs tiennent de beaux discours. Tous ces slogans sonnent bien et semblent tout droit tirés d'un autocollant pour pare-chocs. Les conservateurs soutiennent qu'ils vont prendre telle ou telle mesure. Cependant, où étaient-ils au cours des sept dernières années et demie? Le gouvernement libéral et d'autres parlementaires ont travaillé fort pour aider les Canadiens à sortir de la pauvreté. Il y a 2,7 millions de Canadiens de moins qui vivent dans la pauvreté qu'en 2015, quand les conservateurs étaient au pouvoir.

Où étaient les conservateurs lorsqu'on a discuté de l'Allocation canadienne pour enfants? Ils s'y sont opposés. Ils se sont opposés à la bonification du Supplément de revenu garanti et de la Sécurité de la vieillesse. Le chef de l'opposition s'oppose fermement à l'instauration d'un régime de garderies abordables, qui permettrait pourtant aux familles en difficulté d'économiser des milliers de dollars. Les conservateurs se sont opposés à l'Allocation canadienne pour les travailleurs et à l'Allocation canadienne pour le logement. Les conservateurs tiennent constamment de beaux discours, mais c'est tout ce qu'ils ont à offrir.

Ordres émanant du gouvernement

Ils n'ont aucun plan stratégique. Leur seul plan consiste à effectuer des compressions budgétaires. Nous avons déjà vu ce qui se passe sous un gouvernement conservateur. Un tel gouvernement dit aux gens de s'en sortir seuls, qu'il ne sera pas là pour eux. Les conservateurs ne veulent absolument rien faire pour aider les Canadiens, sauf faire en sorte qu'il soit possible de polluer gratuitement.

● (1935)

La pierre angulaire de leur politique, c'est que les plus gros pollueurs bénéficieront de l'allègement fiscal le plus important. Ils réduiront les prestations accordées aux Canadiens, la remise verte et l'Incitatif à agir pour le climat pour transférer ces fonds aux plus gros pollueurs au pays. C'est extrêmement choquant.

Ils n'ont pas d'ambition. Ce côté-là de la Chambre n'a pas peur pour nos enfants et il n'a aucune envie de faire quelque chose de mieux pour eux. Ils n'ont aucune idée de ce que cet enjeu coûtera à long terme car, une fois de plus, ils ne feront rien. Laissons les feux brûler. Laissons les inondations se produire. Le Parti conservateur du Canada ne fera absolument rien pour lutter contre le changement climatique. Nous avons entendu des économistes, des représentants du secteur des assurances et des experts en sécurité nationale nous dire que la plus grande menace pour notre pays, c'est l'incidence du changement climatique. Les conservateurs s'en moquent. C'est aussi simple que cela. S'ils s'en souciaient, ils auraient un plan, quel qu'il soit. Ils parlent de technologie. Où est la boîte magique que possède le leader du Parti conservateur et qui va résoudre cette crise? Il n'y a pas de plan.

Ils parlent beaucoup des banques alimentaires, et à juste titre. Beaucoup de Canadiens traversent une période difficile, malgré les aides qu'ils reçoivent.

M. Jasraj Singh Hallan: Je me demande bien pourquoi.

M. Chris Bittle: Le député qui me chahute a parlé des banques alimentaires, mais je n'entends pas les gens de ma banque alimentaire dire qu'il faut supprimer la tarification de la pollution. Ce n'est pas ce dont ils parlent.

Les conservateurs sont en train de rire. Ils trouvent hilarant que 30 000 Canadiens aient été évacués de leur domicile. Ils s'en moquent. Ils rient.

M. Damien Kurek: Quelle honte.

M. Chris Bittle: C'est exact. C'est une honte, comme l'a dit le député.

● (1940)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre. Je crois que nous entrons maintenant dans un contre-débat. Je demande aux députés qui ont des observations ou des questions d'attendre la période des questions et observations, qui aura lieu bientôt, dans deux minutes et demie.

Le député dispose de deux minutes et demie, et je lui demanderais de ne pas se livrer à un débat.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Chris Bittle: Madame la Présidente, je me demande si les députés d'en face vont se rendre dans les banques alimentaires de leur circonscription et annoncer aux gens là-bas leur intention de réduire le financement des garderies abordables. Quelles seraient les conséquences pour les parents, surtout les parents seuls? Les députés d'en face feront peut-être des coupes dans le Supplément de

revenu garanti, les services de garde et l'Allocation canadienne pour enfants. Il n'y aurait pas de prestation pour le loyer. Ils n'auraient pas soutenu les Canadiens pendant la pandémie.

Voilà à quoi semblent se résumer les arguments du Parti conservateur. Je ne pense pas que les conservateurs entendent ou obtiendront beaucoup d'appui de la part des banques alimentaires de partout au pays en leur disant qu'elles n'ont qu'à se débrouiller. C'est la façon de faire des conservateurs. Encore une fois, quel est le coût des sécheresses, des incendies et des inondations qui ravagent les régions agricoles de notre pays et de nos alliés? Les conservateurs restent systématiquement muets là-dessus.

Enfin, j'aimerais parler des soins dentaires, chose à laquelle les conservateurs s'opposent également, et c'est bien là le plus choquant. Chacun d'entre nous, chaque député, bénéficie de soins dentaires financés par les contribuables, et ce régime s'applique aussi aux membres de notre famille. Que disent les conservateurs à leurs concitoyens? Ils disent: « Vous n'avez pas besoin d'un tel régime. Ce n'est pas souhaitable. Nous allons y mettre fin. C'est la façon de faire des conservateurs. »

Ils tiennent de beaux discours sur l'équilibre budgétaire, mais la pierre angulaire de leur plan, l'aspect qu'ils passent sous silence, c'est qu'ils veulent rétablir l'équilibre budgétaire aux dépens des Canadiens, en accordant, au passage, des allègements fiscaux aux plus grands pollueurs au pays.

S'il était de nouveau possible de polluer gratuitement au pays, nous pouvons tous être assurés d'une chose: il y aurait beaucoup plus de pollution. Il y aurait beaucoup plus d'incendies, d'inondations et de sécheresses. C'est une certitude. Encore une fois, il est très triste que les conservateurs voient la fumée qu'il y a dans l'air, dehors, et qu'ils disent qu'ils s'en fichent.

L'hon. Mike Lake (Edmonton—Wetaskiwin, PCC): Madame la Présidente, il était intéressant d'écouter le député libéral tenir des propos alarmistes sur les compressions, comme le font de nombreux députés libéraux. Le fait est que la dernière fois qu'un gouvernement a réduit de façon importante les transferts en matière de santé, les transferts en matière de services sociaux, et d'autres programmes importants, c'était lorsque Paul Martin était ministre des Finances. En effet, dans le cadre de ses budgets de 1995 à 1998, ces transferts sont passés de 18,4 milliards de dollars en 1995-1996 à 14,7 milliards de dollars en 1996-1997, et à 12,5 milliards de dollars en 1997-1998, en raison des politiques économiques désastreuses et de l'incompétence du gouvernement précédent, celui de Trudeau père, qui a accumulé des déficits pendant 14 des 15 années de son mandat. Aujourd'hui, nous voyons un autre gouvernement libéral incompetent en faire autant.

Cela ne préoccupe-t-il pas un tant soit peu le député?

● (1945)

M. Chris Bittle: Madame la Présidente, le député voit la fumée qu'il y a dans l'air, dehors, et parle de 1995. À l'époque, je crois que j'étais en 11^e année. Soyons réalistes. Soyons réalistes quant à ce qui se passe aujourd'hui. Soyons réalistes quant à l'avenir.

Puisque le député veut parler d'histoire, parlons-en. Parlons de Brian Mulroney, un premier ministre conservateur qui a fixé un prix sur la pollution. Devinez quoi? C'est un système qui a fonctionné. Cela a contribué à résoudre le problème des pluies acides, un problème omniprésent dans les années 1980. C'était une idée conservatrice. Si cela a fonctionné à l'époque, pourquoi les conservateurs ne sont-ils pas prêts, à tout le moins, à appuyer une solution?

[Français]

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné (Terrebonne, BQ): Madame la Présidente, on a appris récemment que le gouvernement avait accepté de prêter un montant supplémentaire de 3 milliards de dollars à Trans Mountain. Pendant ce temps, on apprend que le gouvernement est allé chercher 2 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi.

Mon collègue de l'autre côté de la Chambre parle des feux de forêt comme si ce projet de loi C-47 allait changer quoi que ce soit dans la lutte du Canada contre les changements climatiques. Il dit une chose, mais son gouvernement fait le contraire. Comment peut-il l'expliquer?

[Traduction]

M. Chris Bittle: Madame la Présidente, nous l'avons déjà expliqué. Il s'agit d'assurer la transition de l'économie. Le pétrole continuera d'être produit. Nous aurons encore besoin d'énergie. Je sais que lorsque le chef du Bloc québécois était ministre du gouvernement provincial, il cherchait à développer l'exploration pétrolière au Québec.

Encore une fois, il s'agit d'une transition. Il s'agit d'un oléoduc existant qui va être prolongé pour acheminer la même quantité de pétrole vers différents marchés.

Pendant que les conservateurs ne font rien, nous parlons du changement climatique.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, l'une des choses dont je suis le plus fière dans ce projet de loi, ce sont les soins dentaires et l'élargissement du programme. De toute évidence, les soins dentaires sont une cause que les néo-démocrates défendent depuis très longtemps. C'est une très bonne chose que les libéraux se soient ralliés à cette cause. Le projet de loi fait en sorte que ce ne soit pas seulement pour les enfants. Il étend le régime de soins dentaires aux personnes de moins de 18 ans et aux personnes âgées.

Je me demande si le député pourrait parler un peu de ce que les soins dentaires signifient dans sa circonscription, mais aussi expliquer comment les conservateurs justifieront auprès de leurs concitoyens pourquoi ils pensent que les soins dentaires ne sont pas nécessaires pour eux.

M. Chris Bittle: Madame la Présidente, je militais déjà en faveur des soins dentaires avant mon élection en 2015, alors que je présidais un centre de santé communautaire, à St. Catharines, qui avait mis sur pied une clinique dentaire gérée par des bénévoles.

Voir le regard des gens quand ils peuvent sourire, c'est extraordinaire. Cela change complètement leur vie. Les conservateurs diront peut-être qu'ils n'appuieront pas cette mesure parce que c'est la bonne chose à faire. Peut-être qu'elle leur plaira si on la présente comme un plan économique. On ne peut pas obtenir un emploi si on ne peut pas sourire à une entrevue d'embauche. Il est important que les gens puissent mener leur vie sans douleur.

Ordres émanant du gouvernement

Encore une fois, il est honteux que les conservateurs détournent le regard et qu'ils n'appuient pas cette mesure. Ils devront expliquer à leurs concitoyens pourquoi ils veulent leur enlever les soins dentaires.

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends la parole ce soir au sujet du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget, déposé par le gouvernement.

Le budget est un exercice central au sein de notre démocratie. C'est à ce moment que le gouvernement choisit de quelle manière et à quel endroit il va dépenser les centaines de milliards de dollars qu'il contrôle. Tout cet argent, le gouvernement ne l'invente pas. Chacun de ces dollars vient directement des poches des citoyennes et des citoyens des quatre coins du Québec et du Canada qui ont travaillé dur pour les gagner. Le gouvernement est donc tenu d'utiliser cet argent de manière responsable et raisonnable. Surtout, il doit le dépenser de manière à répondre aux besoins et aux priorités de la population. Tout cela parce que, je le répète, c'est notre argent.

Le gouvernement peut aussi utiliser le budget pour mettre en œuvre un projet de société, une vision qu'il a pour l'avenir. On l'a vu au Québec avec la construction des barrages hydroélectriques, qui continuent de faire de la nation québécoise une nation ambitieuse, visionnaire et résolument verte. Je me permets cependant de dire que, si on veut trouver une vision d'avenir, il faut chercher ailleurs que dans ce budget libéral.

Quand on consulte attentivement le budget, on remarque que la priorité du gouvernement était davantage de sauvegarder son mariage chancelant avec le NPD que de répondre aux besoins des Québécois et des Canadiens. Pendant que le premier ministre s'adonne à des jeux politiques et utilise la bourse de l'État comme son propre portefeuille pour se garder au pouvoir, le monde doit se serrer la ceinture et se demander comment faire pour payer l'hypothèque.

Alors qu'on parle d'inflation, de récession, de ralentissement économique et de flambée des taux d'intérêt, le gouvernement n'a pas jugé bon de mettre en place des mesures préventives pour permettre à l'économie d'être prête en cas de pépin dans les prochains mois ou les prochaines années. Ce gouvernement est complètement déconnecté de la situation économique et de ses conséquences réelles sur la vie du vrai monde, au quotidien. Puisque ces ministres en limousine ne prennent pas souvent le temps de sortir d'Ottawa et du Grand Toronto, je vais prendre le temps qu'il me reste pour leur expliquer ce qui se passe dans les régions comme la mienne, le Bas-Saint-Laurent, et de quelle manière leur inaction contribue à créer de la misère.

Le premier défi urgent, c'est le logement. Ce n'est pas compliqué: il n'y a pratiquement rien sur le marché dans ma région. Le taux d'inoccupation est de 0,4 % à Rimouski alors qu'il était de 0,2 % l'année dernière, selon les dernières données provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ou SCHL. On s'est amélioré, mais ce n'est rien pour écrire à sa mère. Pour donner une idée, un marché immobilier en santé se situe autour de 3 %. Entre le taux d'inoccupation actuel à 0,4 % et 3 %, qui est la moyenne, on est loin de l'équilibre.

Ordres émanant du gouvernement

Une telle dérive entraîne des conséquences jamais vues dans ma région. Pour bien les comprendre et les identifier, j'ai tenu un sommet sur le logement dans ma circonscription au mois de mars. Voici quelques constats que les organismes et les gens sur le terrain ont partagés avec moi. Les logements abordables ont disparu de la carte. Ceux qui sont toujours disponibles sont hors de prix ou ne permettent pas de vivre dans des conditions dignes. Les demandes d'aide d'urgence ont triplé depuis le début de la pandémie. Évidemment, les ressources manquent pour accommoder tout ce monde, et plusieurs sont laissés à eux-mêmes. Les refuges d'urgence, particulièrement à Rimouski et dans les environs, débordent. C'est du jamais-vu. On a constaté de l'itinérance à Rimouski en plein hiver. Passer la nuit dehors dans le Bas-du-Fleuve, en plein hiver, est loin d'être une partie de plaisir.

On m'a fait part d'histoires extrêmement inquiétantes. Des étudiants et des étudiantes à la recherche de logement sont approchés par des hommes âgés voulant les héberger en échange de services. C'est complètement inacceptable. Également, les maisons et les centres de traitement de la dépendance m'ont même indiqué que des gens ne pouvaient quitter leur installation, faute de place où aller.

Devant toute la précarité et la détresse engendrée, on aurait pu penser que le gouvernement se ferait une priorité d'attaquer la crise du logement. Or non, on a complètement échappé la balle. Il n'y a rien du tout pour le logement dans le dernier budget: zéro, *nada, niet*, pas une cenne.

- (1950)

On se pète les bretelles et on ressort des données du budget de 2022. C'est incroyable. Comment est-ce possible? Il y a une crise, mais on n'investit pas pour trouver des solutions pour contrer la crise. On est déconnecté pas à peu près.

De plus, les demandes du Bloc québécois et des organismes communautaires étaient assez claires, assez précises. Notamment, on demandait au gouvernement de reconduire et rendre permanente l'Initiative pour la création rapide de logements en plus d'augmenter le transfert consacré au supplément pour le loyer.

On a aussi parlé de la nécessité d'accélérer le transfert des fonds entre les gouvernements. Chaque jour qui passe où le fédéral retient les fonds au lieu de les acheminer au Québec et sur le terrain, les coûts de construction augmentent et nos étudiants, nos familles et nos aînés s'appauvrissent. Combien de temps attendra-t-on encore avant d'agir? Il y a urgence d'agir pour régler la crise du logement.

Il y a un autre dossier dans lequel on attendait à ce que le gouvernement réponde aux attentes: celui de l'assurance-emploi. Ce n'est pas depuis hier qu'on parle de cela. Lorsque le gouvernement libéral a pris le pouvoir en 2015, c'était une de ses promesses électorales. Lorsqu'il est revenu en 2019, il n'a pas non plus respecté sa promesse. En 2021, il a encore fait cette promesse. On nous a dit qu'on menait des consultations afin de savoir ce qui se passait. Pourtant, on sait ce qui se passe. On connaît les problèmes et on connaît les solutions. Ce qui manque, c'est la volonté d'agir, l'action.

Je n'ai pas oublié la promesse libérale de 2015 et je peux dire que les groupes de défense des droits des chômeurs ne l'ont pas oubliée non plus. Ceux qui ne l'ont surtout pas oubliée, ce sont les chômeurs et les chômeuses, qui attendent que le gouvernement fasse une réelle réforme.

Présentement, six travailleurs sur dix qui cotisent à l'assurance-emploi n'y sont pas admissibles parce que les critères d'admissibilité ne reflètent plus la réalité du marché du travail en 2023. Ce ne sont pas des gens qui font des prières et qui espèrent avoir un chèque de chômage, ce sont des gens qui contribuent à l'assurance-emploi. Ce n'est pas compliqué: ce programme a été mis en place il y a plusieurs années et il n'a pas été mis à jour. Il n'a pas été réformé. C'est normal qu'il ne reflète plus la réalité. J'espère que le gouvernement va agir, une fois pour toutes, en ce sens.

Comme mentionné précédemment, à la lecture du budget de 2023, on apprend que le gouvernement ne prévoit pas de réforme avant 2030. Les libéraux l'ont promis en 2015. Lors des élections de 2019, ils ont dit qu'ils allaient le faire.

En 2021, ils ont précipité des élections. On se rappelle à quel point c'était une bonne idée de changer le gouvernement et de déclencher des élections en 2021. De plus, on a fait cela en pleine pandémie, alors qu'on disait aux gens de porter leur masque et de respecter la distanciation sociale. Après cela, le gouvernement et son premier ministre, le député de Papineau, allaient prendre des photographies avec des bébés. On faisait comme s'il n'y avait plus de pandémie puisqu'on voulait gagner les élections. On ne voulait pas changer les choses pour la population, on voulait redevenir un gouvernement majoritaire. Ce n'est pas facile, un gouvernement minoritaire.

Chaque jour, ce gouvernement nous démontre qu'il se fout complètement de la démocratie. On sait qu'il a conclu une alliance avec les néo-démocrates, qui lavent la voiture du gouvernement depuis longtemps. Cela ne date pas d'hier. Les néo-démocrates portent aussi les valises du gouvernement, à coups de bâillons. On a déjà imposé une dizaine de bâillons depuis l'entente du gouvernement avec le NPD, qui se dit le nouveau parti démocratique.

Revenons au budget. Mes collègues comprendront que c'est assez difficile de passer cela sous silence. J'espère que les gens qui nous écoutent à la maison prennent conscience de ce qui se passe actuellement dans cette démocratie. Elle fonctionne maintenant à coups de bâillons pour permettre au gouvernement ou à un parti de l'opposition de sauver la face. Voilà ce qu'on tolère présentement dans un pays du G7.

Je le dis encore une fois, six travailleurs sur dix qui cotisent à l'assurance-emploi ne réussissent pas à l'obtenir. Au Bas-Saint-Laurent, chez nous, le travail saisonnier occupe une grande place dans l'activité économique et dans le quotidien des travailleurs et des travailleuses. Un régime de l'assurance-emploi solide, cela signifie des régions solides et une habitation de notre territoire qui se fait de façon pérenne.

La réforme de l'assurance-emploi est urgente. Cela fait partie des mesures de soutien qui sont nécessaires au travail saisonnier, qui est un moteur économique pour nos régions. Je pense notamment au tourisme, à l'agriculture et à la pêche. Nous pouvons en parler.

- (1955)

Tous ces secteurs d'activité, c'est du travail saisonnier. Ce n'est pas parce que le monde ne veut pas travailler pendant certaines saisons. Essayons d'aller planter des patates en plein hiver. Certains ministres du gouvernement ne semblent pas comprendre comment cela fonctionne. On se pose encore la question en 2023.

Une autre question que je dois absolument aborder concerne les aînés, c'est-à-dire l'iniquité entre les personnes de 65 à 75 ans qui n'ont pas eu d'augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse, et cela passe 10 pieds au-dessus de la tête du gouvernement. C'est une autre promesse électorale non respectée. J'espère que le gouvernement va agir une fois pour toutes.

• (2000)

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Madame la Présidente, j'ai écouté mon collègue très attentivement, comme toujours.

En fin de semaine, j'ai fait du porte-à-porte à Montréal dans des centaines de foyers. J'ai parlé avec des Québécois et des Québécoises qui ont soulevé le fait que le NPD a su mettre en place un programme de soins dentaires qui va aider les gens du Québec. Les gens de Montréal étaient super contents à l'idée qu'on mette ce programme en place.

Le NPD a obligé le gouvernement à mettre en place cette année un projet de loi concernant l'assurance-médicaments. Il y a tellement de trous dans le programme d'assurance-médicaments au Québec. Comme on le sait, les grandes centrales syndicales réclament un programme d'assurance-médicaments qui couvre tout le monde, un régime public, comme le NPD le propose.

Je vois donc un certain écart entre ce que le Bloc québécois appuie et ce que le NPD a proposé et qui semble avoir beaucoup de résonance à Montréal.

M. Maxime Blanchette-Joncas: Madame la Présidente, j'ai bien écouté la question et le commentaire de mon collègue. La première des choses, c'est que le programme de soins dentaires, ce n'est pas le NPD qui a inventé cela ni le gouvernement fédéral. Évidemment que le programme de soins dentaires actuellement en place au Québec n'est pas parfait.

Toutefois, je vais dire quelque chose. Ce n'est pas un secret. On peut voir dans le budget actuel déposé par le gouvernement que le supposé programme de soins dentaires n'est pas budgété. Il n'y a rien d'ici l'année 2023. Après cela, je veux faire un pari. Il va y avoir des élections en 2024, possiblement, si l'entente avec le NPD n'est pas respectée. Je promets que les libéraux vont mettre cela en avant dans leur campagne électorale. Ils vont demander aux gens de les élire à nouveau avec cette promesse. Alors je n'y crois pas actuellement.

L'autre chose très importante que je rappelle à mon collègue, c'est que le programme de soins dentaires mis en place actuellement par le gouvernement pénalise les familles québécoises. C'est inéquitable. Les familles québécoises vont recevoir moins d'argent que le reste des familles du Canada, parce qu'on a déjà des programmes de soins dentaires avec les conditions d'emploi actuelles au Québec. Il n'y a donc pas là de quoi se péter les bretelles, au contraire. On devrait dénoncer le fait qu'il y a une iniquité dans les programmes de soins dentaires qui sont mis en place par le gouvernement fédéral entre le Québec et le reste du Canada.

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné (Terrebonne, BQ): Madame la Présidente, je félicite mon collègue pour son excellent discours.

Il a notamment parlé de l'assurance-emploi. Je sais que c'est un sujet important pour lui. J'aimerais aussi l'entendre parler d'environnement.

Le moindre qu'on puisse dire, c'est que le projet de loi C-47 est très mince en termes de propositions pour l'environnement. Au

Ordres émanant du gouvernement

contraire, il permet aux pétrolières d'utiliser de l'argent des contribuables alors qu'elles n'en ont pas vraiment besoin pour investir dans des solutions qui ne fonctionnent pas vraiment.

J'aimerais entendre mon collègue s'exprimer là-dessus.

M. Maxime Blanchette-Joncas: Madame la Présidente, je vais dire quelque chose qui n'est pas un secret, mais qui est important. Le gouvernement a acheté un pipeline. Ce n'est pas pour transporter des céréales, c'est pour transporter du pétrole. Ce pipeline a coûté 30 milliards de dollars. Au début, c'était 7 milliards de dollars, puis cela a grimpé à 15 milliards, à 22 milliards, à 24 milliards, à 28 milliards et à 30 milliards de dollars. J'espère que le gouvernement sait qu'il pourrait régler bien des problèmes avec cet argent. Il pourrait créer des logements, aider les aînés et aider les familles.

Ce que dit ma collègue de Terrebonne est important. Le gouvernement ne se cache même plus. Il achète un pipeline de 30 milliards de dollars avec notre argent. Par ailleurs, dans le dernier budget, il donne 21 milliards de dollars en crédits d'impôt pour des entreprises gazières et pétrolières. Ces entreprises ne me feront pas pleurer ici ce soir pour des crédits d'impôt. Ce ne sont même plus des subventions, ce sont des crédits d'impôt. C'est encore plus difficile de retracer quel argent va aller dans les poches de quelles entreprises multimillionnaires.

Ce gouvernement n'est pas sérieux. Il veut faire la transition énergétique et, aujourd'hui, son ministre du Travail vante les gestes du gouvernement pour le développement pétrolier en milieu marin: « Ne me dites pas que l'économie verte exclut le pétrole et le gaz. » Je dis bravo au ministre du Travail. La transition énergétique carbone neutre, ce n'est pas ce gouvernement qui va la faire, je le garantis.

• (2005)

[Traduction]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Avant que nous reprenions le débat, je prie les députés de vérifier les microphones autour d'eux et d'éteindre ceux qui ne sont pas utilisés. Les interprètes signalent l'effet Larsen. Les microphones captent donc quelque chose. Je vous en saurais gré, car cela ferait gagner un peu de temps aux pages.

Nous reprenons le débat. Le député de New Westminster—Burnaby a la parole.

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-47 d'exécution du budget.

Je commencerai par condamner le comportement incroyablement enfantin des députés conservateurs au cours des derniers jours. Nous avons été témoins de comportements d'une immaturité sans précédent à la Chambre. Nous l'avons certainement constaté vendredi dernier. Je soulève cette question parce que les Canadiens doivent savoir que ce que bloquent les conservateurs, ce sont des mesures dont leurs concitoyens bénéficieraient. Je trouve cela surprenant.

Ordres émanant du gouvernement

Quelles mesures les conservateurs ont-ils bloquées ces derniers jours? Ils ont jeté du papier en l'air. Ils ont essayé de prétendre qu'ils éprouvaient des problèmes techniques. Ils ont présenté toutes les motions dilatoires possibles et imaginables. Le député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest a finalement pu présenter la motion pour demander le débat d'urgence, après qu'elle avait été bloquée par les conservateurs pendant huit heures. Ils ont bloqué un débat d'urgence sur les incendies de forêt à un moment où l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse sont ravagés par les flammes. Les pompiers travaillent d'arrache-pied, les collectivités sont menacées et les pertes économiques sont considérables; pourtant, les conservateurs ont passé toute la journée à empêcher cette motion d'être présentée. Je suis heureux que les députés plus rationnels soient enfin venus à bout de leurs efforts et qu'un débat sur les incendies de forêt se tienne ce soir.

Cependant, le fait est que les conservateurs sont tellement déconnectés de la réalité qu'ils ont bloqué un débat d'urgence qui est extrêmement important pour rendre hommage aux pompiers qui combattent les feux de forêt, ainsi qu'aux responsables et aux bénévoles qui tentent de garder les gens sains et saufs. Ils ont empêché la tenue de ce débat toute la journée, et je suis incroyablement déçu par ces cerbères pyromanes. Enfin, le NPD a persévéré, comme nous le faisons toujours en fin de compte, et nous allons maintenant avoir ce débat.

Les conservateurs vont justifier leur comportement en disant qu'ils font obstacle aux programmes que le NPD veut mettre en place, et c'est vrai. Il y a des programmes que le NPD, au nom des Canadiens, veut mettre en place, alors parlons donc des répercussions qu'auront ces programmes dans les circonscriptions conservatrices.

Le député de Burnaby-Sud et l'ensemble du caucus néo-démocrate ont obligé le gouvernement à mettre en place un régime de soins dentaires après des décennies d'engagements de la part des gouvernements libéraux et conservateurs, des engagements que ces gouvernements ont toujours reniés. Grâce au régime de soins dentaires, les personnes handicapées, les aînés et les familles qui ont des enfants de moins de 18 ans pourront enfin obtenir des soins dentaires à la fin de cette année. C'est ce que prévoit le projet de loi C-47. C'est ce que les conservateurs bloquent depuis deux jours. Ils bloquent l'accès aux soins dentaires pour des milliers de leurs concitoyens. Ils bloquent l'accès aux soins dentaires pour les aînés de leurs circonscriptions, c'est-à-dire les personnes de 70 ans qui n'ont jamais pu obtenir de soins dentaires parce qu'elles n'avaient pas les moyens de se les payer.

Nous savons que les soins dentaires coûtent cher. Cependant, les députés conservateurs se sont résolument opposés à ce que les aînés aient enfin accès à des soins dentaires après en avoir été privés pendant des décennies. Ils se sont résolument opposés aux personnes handicapées. Je trouve cela particulièrement méprisable, car nous savons que les personnes handicapées sont les plus pauvres parmi les pauvres. La moitié des personnes qui recourent à des banques alimentaires pour joindre les deux bouts sont des personnes handicapées. La moitié des sans-abri au Canada sont des personnes handicapées.

Je me rappelle que, à la terrible époque du régime Harper, les conservateurs sont passés comme un rouleau compresseur sur les personnes handicapées. Ils sont passés comme un rouleau compresseur sur les aînés en augmentant l'âge de la retraite, ce qui a forcé des gens qui avaient travaillé toute leur vie à travailler plus long-

temps. Le manque de respect dont ils ont fait preuve en empêchant l'adoption du programme de soins dentaires est, à mon avis, inconcevable.

Comme le savent les députés, lors des récentes élections en Alberta, les néo-démocrates ont remporté tous les sièges à Edmonton — sans exception, toutes les circonscriptions provinciales d'Edmonton —, en plus de remporter la plupart des sièges à Calgary. Si j'étais un député fédéral conservateur d'Edmonton ou de Calgary, je prendrais le pouls de la population et je me dirais: « Ce que nous faisons avec notre approche malveillante, en tentant de refuser aux gens des services qui pourraient les aider, c'est de toute évidence quelque chose que les habitants d'Edmonton et de Calgary rejettent. »

• (2010)

Si j'étais un député conservateur d'Edmonton ou de Calgary, j'y penserais à deux fois avant de faire ce qu'ils ont fait au cours des deux derniers jours, c'est-à-dire refuser d'accorder des soins dentaires de base aux aînés, aux personnes handicapées et à toutes les familles qui ont des enfants de 18 ans et moins. Ce n'est pas tout: les conservateurs ont aussi voté contre le remboursement pour l'épicerie. Pour ce qui est du montant moyen pour la circonscription d'un député conservateur, environ 11 000 Canadiens vivant dans chacune de ces circonscriptions recevraient un remboursement pour l'épicerie de 500 \$, qui leur permettrait de mettre du pain sur la table à un moment où les gens ont du mal à joindre les deux bouts.

Le député de Carleton, qui est le cerbère pyromane en chef, dit qu'il ne veut pas que cet argent soit versé à ces 11 000 personnes dans sa circonscription. Je suppose que d'autres députés conservateurs disent eux aussi que, dans leurs circonscriptions, ils ne veulent pas que ces 11 000 Canadiens qui ont du mal à joindre les deux bouts et ont un faible revenu obtiennent le remboursement pour l'épicerie. Pourquoi sont-ils aussi mesquins? Pourquoi se donnent-ils le droit de priver ces électeurs des avantages dont ils jouissent eux-mêmes? Je pose la question parce que les conservateurs, en tant que députés, ont accès à un régime de soins dentaires et à un bon salaire, mais ils refusent ces mesures de soutien à 11 000 concitoyens en moyenne dans leurs circonscriptions. C'est incroyable.

Le NPD a aussi réussi à forcer la main au gouvernement dans un autre domaine, soit le logement abordable. Le financement de la stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique est absolument essentiel. On construit enfin des logements abordables. Nous commençons enfin à nous attaquer concrètement à la crise du logement. Le député de Carleton aime bien faire de beaux discours. Il déclare, à juste titre, que le coût du logement a doublé sous la gouverne des libéraux. Ce qu'il oublie de dire, c'est qu'il avait aussi doublé sous le terrible régime de Harper, un des gouvernements les plus corrompus et les plus mesquins de notre histoire. C'était un gouvernement d'une incompétence crasse. Il était incapable de gérer les finances. Il était incapable de trouver comment sortir d'un sac en papier, et toutes les autres...

Des voix: Oh, oh!

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Ce n'est pas le moment des questions et observations. Je rappelle aux députés qu'ils doivent retenir leurs commentaires et les noter, car il reste environ deux minutes et demie avant la période des questions et observations. On dirait que chaque fois qu'il reste deux minutes et demie à un discours, les députés deviennent agités. Je vous prie de vous calmer, s'il vous plaît.

Le député de New Westminster—Burnaby a la parole.

M. Peter Julian: Madame la Présidente, la vérité fait mal. Quand la population canadienne dit la vérité aux conservateurs, nous savons quelle est leur réaction. Les Albertains à Edmonton et à Calgary ont clairement dit la vérité aux conservateurs au début de la semaine dernière, et je pense qu'on voit la même tendance à la baisse à l'égard des conservateurs dans les sondages.

Les conservateurs veulent mettre un terme à la construction de logements abordables. Pendant des décennies, l'affreux régime Harper de même que le gouvernement libéral ont refusé de construire des logements abordables, mais le NPD force aujourd'hui le gouvernement au pouvoir à construire des logements abordables. Or les conservateurs cherchent à empêcher que cela se produise. Ils ne veulent pas fournir des logements abordables aux Canadiens, qui pourraient ainsi avoir un toit au-dessus de leur tête et avoir les moyens de retourner sur le marché du travail ou à l'école. C'est une mesure qui pourrait avoir des répercussions importantes, mais les conservateurs considèrent, pour une raison ou une autre, que ce n'est pas une mesure qu'ils veulent appuyer.

Le NPD a contraint le gouvernement à investir dans les soins de santé. Les députés se souviendront peut-être que c'est l'affreux régime Harper qui, pendant la sombre décennie où il était au pouvoir, a placé les Canadiens en mode survie. C'est le gouvernement Harper qui a lancé le bal des coupures dans le financement des soins de santé, alors le NPD fait ce qu'il faut pour réparer les pots cassés des conservateurs. On trouve dans le projet de loi...

• (2015)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député d'Edmonton—Wetaskiwin invoque le Règlement.

L'hon. Mike Lake: Madame la Présidente, comme vous le savez et comme le sait le député, puisqu'il siège depuis assez longtemps pour le savoir, il est contraire au Règlement d'induire la Chambre en erreur. Or, il vient tout juste d'induire la Chambre complètement en erreur concernant le bilan de Stephen Harper.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je tiens seulement à rappeler aux députés que tout cela est en raison de l'interprétation...

M. Greg McLean: Non, ce n'est pas à cause de cela.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Cela relève du débat. Je tiens simplement à permettre au député de New Westminster—Burnaby de terminer son discours. Je demande aux députés...

Des voix: Oh, oh!

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Encore une fois, le député de Calgary-Centre semble être quelque peu exubérant en ce moment. Je lui demanderais de patienter. Il pourra prendre la parole pour poser une question dans une minute et six secondes.

Le député de New Westminster—Burnaby a la parole.

M. Peter Julian: Madame la Présidente, j'aimerais en fait déposer une motion demandant le consentement unanime, afin de pouvoir prendre une demi-heure supplémentaire pour parler du gouvernement Harper. Je me ferais un plaisir d'entrer dans les détails.

Je propose que l'on m'accorde une demi-heure supplémentaire pour parler spécifiquement du gouvernement Harper.

Ordres émanant du gouvernement

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je ne vais pas autoriser le consentement unanime à ce stade. Personne ne peut proposer de motion en raison de la manière dont nous avons structuré le débat.

Le député de New Westminster—Burnaby a la parole.

M. Peter Julian: Madame la Présidente, c'est dommage parce que j'aurais aimé passer la soirée à parler de l'horreur et de la mesquinerie du gouvernement Harper, de sa mauvaise gestion des finances et, bien sûr, des scandales que nous avons vécus, qui étaient sans précédent.

Je terminerai en disant ceci. Les gens, y compris ceux qui habitent dans les circonscriptions conservatrices, ont besoin de soins dentaires. Ils ont besoin d'avoir accès à des logements abordables. Ils ont besoin du remboursement pour l'épicerie. Ils ont besoin des mesures d'aide prévues dans ce projet de loi.

Bon sang, les conservateurs devraient se joindre à nos efforts, écouter leurs concitoyens et voter en faveur de ce projet de loi.

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): Madame la Présidente, au lieu de m'en tenir à mon rôle de députée, je vais aborder la question en me fiant à mes connaissances en soins dentaires, car c'est dans ce domaine que j'ai fait mes études. Même si le député a salué la façon dont le NPD a présenté cette mesure, je lui rappelle que l'Association dentaire canadienne s'est d'abord prononcée contre ce programme. Elle n'a même pas été consultée au début. C'est peut-être l'une des premières choses qu'il fallait faire. L'Association a demandé que les provinces élargissent la portée des programmes actuels, notamment ceux qui s'adressent aux enfants, comme le programme Beaux sourires. Le problème qui se pose également, c'est que, compte tenu du coût de la vie, bon nombre de ces chèques finissent par être encaissés à cause du coût élevé de la nourriture.

J'aimerais savoir si le député croit vraiment que ce programme pourrait faire l'objet d'une vérification, et si cet argent servira au programme de soins dentaires ou s'il aidera plutôt les familles durement touchées par l'inflation.

M. Peter Julian: Madame la Présidente, j'ai beaucoup de respect pour la députée et j'admire le travail qu'elle accomplit à la Chambre. J'ai bien l'impression — et je le dis sans mesquinerie — que la députée n'a pas lu le projet de loi contre lequel les conservateurs se battent depuis quelques jours, car elle a évoqué le paiement accordé l'année dernière pour les soins dentaires, et non le programme de soins dentaires qui entrera en vigueur à la fin de l'année et qui s'adresse aux aînés, aux personnes handicapées et aux jeunes. C'est un programme complètement différent. Si la députée avait lu le projet de loi, dans sa forme actuelle, elle le saurait. J'ai énormément de respect pour le travail qu'elle fait, mais je n'hésiterai pas à corriger les inexactitudes et, en l'occurrence, ce qu'elle a dit se rapportait à l'année dernière et non à l'année en cours.

[Français]

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de New Westminster—Burnaby pour son discours. J'ai le plaisir de travailler avec lui au Comité permanent du patrimoine canadien et nous apprécions la collaboration que nous avons. Je crois que nous l'apprécions. Du moins, c'est mon cas.

Ceci étant dit, je veux parler un peu du contenu du projet de loi C-47 et du budget en général.

Ordres émanant du gouvernement

Nous avons entendu beaucoup de témoins du milieu artistique et de l'industrie culturelle au cours des derniers mois et des dernières années. Ils étaient unanimes pour dire qu'il fallait soutenir l'industrie culturelle dans la relance post-pandémie. Nous en avons d'ailleurs parlé avec le ministre la semaine dernière en comité.

J'aimerais entendre l'opinion de mon collègue du NPD sur le fait que, dans ce budget, il n'y a pas les sommes que demandait explicitement l'industrie culturelle pour survivre à la relance post-pandémique. De plus, le peu d'argent qu'il y a est dépensé d'une façon qui n'est pas conforme aux demandes de l'industrie.

J'aimerais que mon collègue aborde ce sujet.

M. Peter Julian: Madame la Présidente, j'apprécie énormément mon collègue de Drummond. Je pense que la très grande majorité des députés à la Chambre sont d'accord pour dire qu'il faut vraiment investir plus dans le secteur des arts et de la culture. C'est important pour une stabilité économique communautaire.

Il est aussi important que nous ayons ces histoires que nous pouvons partager entre nous et qui nous permettent d'en apprendre sur le Québec, sur la Colombie-Britannique ou sur l'Acadie. C'est important dans un pays aussi vaste que le nôtre. Le Canada est la plus grande démocratie au monde où il y a deux langues officielles et une multitude de langues. Il y a aussi des gens des communautés autochtones et il faut partager ces cultures.

À mon avis, il faut continuer à travailler pour augmenter ces investissements. Le NPD ne va pas arrêter de militer pour le secteur des arts et de la culture.

● (2020)

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, j'apprends toujours beaucoup en écoutant les interventions de ce député. Il a demandé le consentement unanime pour parler un peu plus longuement, mais il n'a pas pu l'obtenir, bien entendu. J'aurais aimé que le député continue de nous parler encore un peu. Nous savons que le projet de loi ne va pas assez loin en ce qui concerne le logement autochtone. Il n'appuie pas suffisamment le plan d'action national pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le plan permet de faire un premier pas, mais il ne va pas assez loin.

Le député a parlé des années Harper. Je travaillais dans le secteur sans but lucratif à l'époque, et je sais à quel point ces années-là ont été horribles pour les intervenants du milieu caritatif. Le député pourrait peut-être parler des répercussions qu'ont eues les années Harper sur les peuples autochtones du Canada.

M. Peter Julian: Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que la députée d'Edmonton Strathcona et son voisin de banquette, le député d'Edmonton Griesbach, sont les deux députés les plus énergiques de l'Alberta à la Chambre. Ils ont une force incroyable.

Le gouvernement Harper a pris des décisions désastreuses pour les peuples autochtones. Je pourrais passer littéralement des heures à décrire à quel point le régime Harper était mauvais. Heureusement, c'est chose du passé. Nous ne voulons plus jamais y revenir.

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Madame la Présidente, c'est toujours un privilège de prendre la parole au nom de la population du Nord de la Saskatchewan. Les débats comme celui sur le projet de loi C-47 constituent de bonnes occasions pour les députés de parler de leur parcours et de leur point de vue à la Chambre. En tant qu'ancien comptable et ancien

maire, je peux dire aux députés que j'ai dû étudier quelques budgets et que j'étais un habitué des colonnes de chiffres. Je vais d'ailleurs commencer par parler de chiffres, de très gros chiffres dans certains cas.

En 2015, lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, la dette nationale du Canada était de 612 milliards de dollars. Le budget à l'étude prévoit que la dette du Canada atteindra 1,22 billion de dollars d'ici mars prochain; cela représente 81 000 \$ par ménage canadien et la dette continuera de se creuser pour atteindre 1,3 billion de dollars d'ici 2028. C'est bien simple, le premier ministre a accumulé en huit ans une dette plus importante que ne l'ont fait tous ses prédécesseurs réunis.

Comment en sommes-nous arrivés là? En 2015, les dépenses totales du gouvernement s'élevaient à 280 milliards de dollars. Ce budget prévoit encore des milliards de dollars de nouvelles dépenses. Le premier ministre ne peut tout simplement pas s'en empêcher. Au cours de la dernière année, les dépenses totales se sont élevées à 480 milliards de dollars, et ce budget prévoit qu'elles commenceront à 497 milliards de dollars et qu'elles augmenteront à 557 milliards de dollars d'ici 2027-2028. C'est une moyenne de 526 milliards de dollars pour chacune des 5 prochaines années. C'est aussi 246 milliards de dollars par année, soit 88 % de plus qu'en 2015.

Si c'est ce que la ministre des Finances voulait dire quand elle a déclaré: « Nous allons examiner et réduire les dépenses gouvernementales, parce que c'est la chose responsable à faire », je ne voudrais pas voir à quoi ressemble l'irresponsabilité.

J'ai deux ou trois autres nombres. Sous la direction du premier ministre, le Canada aura accumulé une nouvelle dette qui s'élèvera à plus de 700 milliards de dollars d'ici 2028. Selon les prévisions, les intérêts sur cette dette seront de plus de 50 milliards de dollars par année. C'est une augmentation de plus de 100 % par rapport à 2021 et 2022, et ce montant représentera environ 10 % des dépenses totales du gouvernement. Si j'avais dirigé mon cabinet de comptable pour la petite ville de Meadow Lake de la même façon que le gouvernement libéral a géré les finances du Canada, j'aurais dû fermer mon entreprise et je n'aurais pas été élu.

J'aimerais que nous examinions certaines des promesses qui ont été faites en 2015. Premièrement, le Parti libéral avait dit qu'il s'en tiendrait à des déficits faibles afin de rétablir l'équilibre budgétaire au Canada en 2019. Je suis désolé de devoir l'annoncer aux députés d'en face, mais le premier ministre n'a pas respecté sa promesse parce qu'il a non seulement accumulé un déficit de 700 milliards de dollars, mais il n'a jamais rétabli l'équilibre budgétaire au pays, et n'a pas la moindre intention de le faire. Personne ne doit être surpris si de plus en plus de Canadiens ne font plus confiance aux institutions gouvernementales de leur propre pays.

Deuxièmement, la ministre des Finances a parlé abondamment de réduire le ratio dette-PIB. C'est sa cible budgétaire. Je vous cite ses paroles: « Nous ne la manquerons pas. Elle garantira la viabilité de nos finances. » Cela ressemble à une autre promesse. Encore une fois, je suis désolé de devoir l'annoncer aux députés d'en face, mais le ratio dette-PIB a augmenté chaque année depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement en 2015, et les prévisions indiquent qu'il sera encore plus élevé dans la prochaine année. Par conséquent, quand le premier ministre et la ministre des Finances font des promesses au sujet de la dette et des déficits, je ne me fais pas d'illusion.

Il faut parfois investir pour réussir, et il est donc important de mesurer les résultats qu'on obtient lorsqu'on choisit de s'endetter et d'augmenter ses dépenses. Examinons l'état du Canada après huit années de dépenses libérales effrénées et de déficits inflationnistes. L'inflation fait grimper le prix de la nourriture à des sommets jamais vus en 40 ans. Près de la moitié des Canadiens estiment être à moins de 200 \$ de l'insolvabilité. Un Canadien sur cinq saute des repas pour réduire ses dépenses en nourriture, et 1,5 million de personnes ont eu recours aux banques alimentaires au cours d'un seul mois. Le coût moyen du logement, tant à la location qu'à l'achat, a doublé depuis 2015. Tel est le bilan du gouvernement libéral. En fait, les mesures qu'il propose dans le budget de 2023 ne feront qu'aggraver la situation des Canadiens, car les 67 milliards de dollars de nouvelles dépenses déficitaires attiseront la flambée inflationniste.

Je suis très fier d'être originaire du Nord de la Saskatchewan. Je pense que c'est une région qui constitue un très bon point de référence pour mesurer le rendement de l'économie canadienne. C'est une région qui compte de nombreux secteurs importants de notre économie: l'exploitation minière, la foresterie, l'agriculture, les hydrocarbures, le tourisme, etc. Elle abrite également un échantillon unique de communautés et de personnes qui, franchement, devraient être prospères. Au lieu de cela, partout où je vais, quand je rentre chez moi, les gens parlent de leur frustration et de leur désespoir face à la situation économique actuelle.

● (2025)

Les municipalités sont en difficulté. Le coût de projets d'infrastructure essentiels a explosé ces dernières années. Qu'il s'agisse de moderniser un réseau d'égouts, de construire un complexe récréatif ou d'améliorer une rue, les dirigeants communautaires doivent faire plus avec moins de moyens. Résultat: non seulement doivent-ils faire le gros du travail pour leur population, mais les conditions dans lesquelles ils mènent leurs activités ne cessent d'empirer à cause des politiques économiques de la coalition néo-démocrate—libérale.

Ces mêmes politiques ont des répercussions négatives sur les petites entreprises du Nord de la Saskatchewan. L'hiver dernier, j'ai parlé à un entrepreneur qui fournit du mazout de chauffage aux habitants de collectivités rurales et éloignées. Il m'a décrit la situation difficile dans laquelle il se trouvait à cause de l'augmentation du coût du mazout domestique. Devant cette hausse de prix, ses clients étaient forcés soit d'acheter de très petites quantités de mazout, soit de supplier l'entrepreneur de leur faire crédit jusqu'à ce qu'ils puissent payer. Les gens devaient choisir entre nourrir leur famille ou vivre sans chauffage en plein hiver dans le Nord de la Saskatchewan, et l'entrepreneur devait choisir entre perdre de l'argent ou voir ces familles vivre sans chauffage. Voilà le choix auquel ce propriétaire de petite entreprise était confronté à cause du cauchemar créé par la coalition néo-démocrate—libérale.

De plus, des propriétaires de petite entreprise me disent constamment que la taxe sur le carbone affecte de façon démesurée les collectivités rurales et éloignées des régions comme le Nord de la Saskatchewan. La situation devient très grave pour eux. Non seulement ils doivent composer avec la pénurie de main-d'œuvre, mais ils doivent aussi augmenter leurs prix à cause de la taxe sur le carbone. Maintenant, la coûteuse coalition veut ajouter une deuxième taxe sur le carbone, ce qui veut dire que les gens devront payer 61 ¢ de plus par litre d'essence.

Ordres émanant du gouvernement

Dans le Nord de la Saskatchewan, tout doit être transporté par camion. Il n'y a pas d'autre option. Selon le directeur parlementaire du budget, cette mesure obligera les ménages de la Saskatchewan à payer en moyenne 2 840 \$ de plus par année. Hausser le fardeau fiscal alors que les gens peinent à joindre les deux bouts n'est pas une façon d'assurer notre réussite économique. Peut-on s'étonner que les gens à qui je parle soient exaspérés?

Cette colère, je la sens aussi quand je parle aux agriculteurs de chez nous. Les députés ministériels semblent oublier que l'agriculture forme l'épine dorsale de l'économie canadienne. Or, un secteur stabilisant qui fournit la nourriture sur laquelle nous comptons tous mérite mieux de la part du gouvernement. Peut-on s'imaginer que la ministre de l'Agriculture du Canada vote contre le projet de loi C-234 qui accorderait aux agriculteurs des exemptions de taxe sur le carbone pour produire les aliments dont nous avons besoin? Si la ministre ne défend pas les intérêts des agriculteurs au Cabinet, qui le fera?

Il faut être réaliste. En matière d'agriculture, les libéraux sont devenus l'incarnation de l'expression « mordre la main qui nous nourrit ». Dans un pays qui nourrit le monde, le Canada est maintenant un endroit où les gens n'ont pas les moyens de se nourrir. Pour de nombreux résidents du Nord de la Saskatchewan qui avaient déjà du mal à gérer l'augmentation du coût de la vie, la montée en flèche du prix des aliments a engendré une crise.

Voici ce qu'a dit la présidente d'une banque alimentaire du Nord de la Saskatchewan: « Rien ne va plus. Tous les coûts augmentent: ceux de l'essence, du loyer, de la nourriture, du chauffage [...] Je ne sais tout simplement pas comment les gens sont censés s'en sortir. » Le budget mensuel de cette banque alimentaire est de 5 000 \$, et elle fournit maintenant la moitié du nombre de paniers alimentaires qu'elle fournissait il y a à peine trois ans. La mauvaise gestion de l'économie par les libéraux, avec le concours de leurs copains néo-démocrates, a créé des conditions qui nuisent directement aux personnes les plus vulnérables dans les collectivités.

Pendant ce temps, les gens du Nord de la Saskatchewan et du Canada ont un premier ministre qui dépense 6 000 \$ la nuitée dans un hôtel de Londres, refuse de l'admettre depuis des mois et n'en assume toujours pas la responsabilité, un premier ministre qui prend des vacances en Jamaïque dans un domaine luxueux appartenant à des donateurs de la fondation Trudeau, un premier ministre qui dépense 8 000 \$ par mois pour son épicerie, un premier ministre impliqué dans un scandale d'ingérence étrangère dans les élections qui confie l'enquête sur cette affaire à des membres de la fondation Trudeau et à des amis, un premier ministre qui a nommé au poste de commissaire à l'éthique la belle-sœur d'un ministre, également amie de longue date de sa famille, pour remplacer l'ancien commissaire qui est devenu tellement frustré des constants manquements à l'éthique des libéraux qu'il a fini par démissionner. À tous les points de vue, ce n'est pas ce qu'on peut appeler du leadership, quelle que soit la période de notre histoire.

Le budget de 2023 n'est pas un document économique. C'est un document politique que nous offre un gouvernement dirigé par un premier ministre ayant opté pour le pouvoir plutôt que pour les principes.

Ordres émanant du gouvernement

• (2030)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je me pose des questions parce que nous débattons ce soir du projet de loi C-47, qui n'est pas le budget, mais la loi d'exécution du budget. Je comprends que lorsqu'il s'agit d'interpréter une loi, les discours peuvent s'écarter du sujet, mais je n'ai rien entendu à ce propos dans ce discours. Je me demande si le député peut me renvoyer à la partie de son discours qui concerne la loi d'exécution du budget dont nous débattons ce soir.

M. Gary Vidal: Madame la Présidente, nous, les conservateurs, parlons d'améliorer le sort des gens. Nous parlons de la guerre contre le travail et de l'augmentation des impôts. Nous parlons de mettre un terme à la hausse du coût de la vie, à la hausse des prix de la nourriture, du carburant et du logement. Nous parlons d'amener les élus à davantage rendre des comptes à leurs électeurs, afin d'améliorer le niveau de vie des gens dans tout le pays.

M. Blake Desjarlais (Edmonton Griesbach, NPD): Madame la Présidente, je sais que mon collègue fait de l'excellent travail au comité des affaires autochtones et du Nord, ce qui nous rapproche, puisqu'il représente la Saskatchewan, et que je suis un député de l'Alberta, et que j'ai représenté de nombreux groupes autochtones.

Le budget vise directement à répondre à ce dont les communautés des Premières Nations ont besoin pour sortir des situations de crise qu'elles connaissent. Par exemple, le système d'alerte robe rouge est quelque chose de très important pour mes concitoyens, qui connaissent bien certaines des réalités difficiles qui ont été soulevées dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et dont sont victimes les personnes bispirituelles autochtones.

Pourquoi le député voudrait-il s'opposer à une initiative aussi importante, que demande la Commission de vérité et réconciliation, et qu'a-t-il à dire aux milliers de femmes qui ont besoin de cette aide?

M. Gary Vidal: Madame la Présidente, je suis d'accord avec mon collègue. Nous avons travaillé ensemble au sein de différents comités et souvent au sujet de nos Premières Nations et d'autres populations autochtones.

Je peux répondre ce qui suit au député. L'autre jour, lors d'une réunion du comité à laquelle nous participions tous les deux, nous avons parlé du rapport du directeur parlementaire du budget sur la capacité du ministère des Relations Couronne-Autochtones, du ministère des Affaires du Nord et du ministère des Services aux Autochtones d'atteindre les objectifs qu'ils se sont donnés, notamment au sujet des questions soulevées par le député. Je dirais que l'une des tâches qui nous incombent, en tant que députés, est de trouver une façon d'accroître la responsabilité afin que les bureaucrates des ministères, qui sont là pour offrir des services à la population, fixent de bonnes cibles et soient en mesure d'atteindre ces cibles afin qu'il n'y ait pas de dépenses majeures dans différents ministères qui ne mènent pas à une amélioration du sort de la population.

• (2035)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je rappelle au député d'éviter de dire « nos » Premières Nations en parlant des Autochtones. Je sais que cette façon de s'exprimer déplaît aux Autochtones: ils n'appartiennent à personne. Je voulais simplement souligner ce point.

Nous reprenons les questions et observations. Le député de Drummond a la parole.

[Français]

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, comme les conservateurs, le Bloc québécois votera contre le projet de loi C-47, mais pour des raisons différentes.

J'entends beaucoup mes collègues conservateurs parler de la taxe sur le carbone. Ils reviennent tout le temps sur les mêmes points. Nous sommes un peu pareils, au Bloc québécois. Nous revenons, nous aussi, sur les mêmes points: le fait qu'il n'y a rien pour les aînés, rien pour le logement, rien pour une réforme de l'assurance-emploi.

J'aimerais d'ailleurs entendre mon collègue se prononcer sur ce dernier point. Cela fait des années que c'est réclamé par toutes les parties prenantes et que c'est considéré comme une urgence urgente. C'est pour dire à quel point c'est urgent. Or, il n'y a rien dans ce budget.

Il me semble que c'était attendu et qu'on avait l'impression que cela allait enfin arriver. Qu'en pense mon collègue?

[Traduction]

M. Gary Vidal: Madame la Présidente, je répondrai à la question de mon collègue en lui disant que le budget a bien des lacunes et que bien des choses n'y sont pas incluses, dont la capacité de contrôler les dépenses inflationnistes et les énormes déficits. Il y a à peine six mois, la ministre des Finances parlait de devoir mettre un terme aux déficits inflationnistes parce qu'elle était consciente qu'ils attisaient les flammes de l'inflation.

Le budget comporte de nombreuses lacunes. Nous avons très clairement dit que le budget ne respecte pas certaines exigences, ce qui nous empêche de l'appuyer. Il y a entre autres l'établissement d'un plan vers l'équilibre budgétaire ainsi que la prise de mesures pour limiter les dépenses inflationnistes et l'augmentation du coût de la vie. Selon nous, ce sont des éléments très importants qui ne se trouvent pas dans le budget.

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté plusieurs discours sur le budget de cette année et le projet de loi C-47, la loi d'exécution du budget, à toutes les étapes du débat.

J'ai été inspiré par certains de ces discours. J'ai vraiment aimé celui du député d'Abbotsford. Il a parlé de la ligne que la ministre des Finances disait avoir l'intention de ne pas franchir l'an dernier. Il s'agissait de l'augmentation de ce qu'on appelle le ratio de la dette par rapport au PIB, ou produit intérieur brut.

Je suis entièrement d'accord avec lui. On dirait que, par la bouche de beaucoup de ministres, le gouvernement dit aux Canadiens à quoi ils peuvent s'attendre de sa part, pour ensuite faire fi de ces paroles qui semblent si belles en apparence. Le gouvernement a parlé de déficits à court terme de 10 milliards de dollars, puis du retour à l'équilibre budgétaire en 2019. Je m'en souviens très bien. Puis, il a parlé d'une taxe sur le carbone qui ne dépasserait jamais 50 \$ la tonne. C'était il n'y a pas si longtemps, dans la plateforme électorale de 2019.

J'adore les libéraux quand ils disent « nous assurons les arrières des Canadiens ». Qu'est-ce que cela signifie? Ils disent aussi « nous nous concentrons sur la résolution de ce problème ». Bien sûr. Ma préférée est « ce n'est pas l'inflation qui nous préoccupe; c'est plutôt la déflation. » Je crois qu'ils aimeraient que nous effacions ces paroles de nos mémoires en ce moment.

Ordres émanant du gouvernement

Dans l'univers politique actuel, les paroles ne valent rien, tant que les Canadiens ne verront pas ce qui se passe lorsque s'écroulent les véritables piliers de la santé financière du pays. Dans une économie peu performante et peu solide, les perspectives seront moins vastes pour les générations à venir.

Les programmes sociaux comme les services de santé, l'éducation et l'assistance sociale seront compromis, parce que les banquiers seront payés les premiers et que le montant des dépenses prioritaires aura augmenté. Cela signifie que la somme d'argent que les contribuables canadiens doivent déboursier pour payer les intérêts de la dette est en hausse, et l'augmentation est rapide.

Les déficits ne se résorbent pas d'eux-mêmes. Les combler exige de la planification et de la détermination. Les ignorer a des conséquences comme l'augmentation de l'inflation, de la fiscalité et de l'inégalité des revenus. Les tensions se font sentir parmi les travailleurs, comme on l'a constaté récemment avec l'Alliance de la fonction publique du Canada. Les Canadiens essaient seulement de faire en sorte que les salaires suivent l'augmentation du coût de la vie causée par la négligence du gouvernement.

Les dollars courants valent moins. Ils ne permettent pas d'acheter autant de nourriture, de logements et de services sociaux. Nous nous appauvrissons tous progressivement. Le gouvernement espère simplement que les Canadiens ne le remarqueront pas trop. Les Canadiens le remarquent, et ils se demandent comment un pays moderne peut gâcher son avenir et oublier les leçons tirées de la dernière fois où le même scénario s'est déroulé, il y a tout juste 40 ans. Les hommes politiques changent, mais la mémoire institutionnelle, le processus décisionnel, devrait retenir les leçons de l'histoire, en particulier de l'histoire récente.

Je dirais que le ratio dette-PIB du Canada est plutôt inutile, car il ne fait que comparer notre piètre capacité à assurer l'équilibre pour les contribuables de demain à celle des autres gouvernements dépensiers du monde. Le ratio dette-PIB augmente, et il n'y a aucun avantage à avoir un ratio dette-PIB élevé. Il y a seulement un coût, et il augmente rapidement.

Comme beaucoup l'ont indiqué, cette hausse des coûts a des conséquences croissantes. Selon les données présentées par le gouvernement, ce ratio sacré atteindra son plus haut niveau l'an prochain, cette fois-ci à 43,5 %. Je mets mes collègues en garde contre cette représentation opportuniste des données, et je rappelle à tout le monde que, l'an dernier, la ministre des Finances avait affirmé que ce ratio avait atteint son plus haut niveau et qu'il n'augmenterait plus. Ce sont des paroles et des promesses dénuées de sens ou d'intention réelle. Je pense que nous connaissons la réponse à ce choix.

Faisons le calcul à partir des comptes nationaux comme le fait le reste du monde. Il n'y a qu'un seul produit intérieur brut et il y a un certain nombre de dettes gouvernementales au Canada. Si on additionne la dette de chacune des provinces, en plus de celle du gouvernement fédéral, on obtient un ratio supérieur à 95 %.

Il faut aussi soustraire les montants qui n'appartiennent pas au gouvernement, mais qu'il aime inclure dans ses calculs. Je parle des cotisations qu'il exige des travailleurs pour financer certains programmes, par exemple le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Je dois souligner que c'est l'un des coûts imposés aux travailleurs qui a connu une forte hausse cette année.

• (2040)

Les Canadiens doivent dire au gouvernement que ces fonds ne lui appartiennent pas. Cet argent appartient aux travailleurs qui ont cotisé à ces régimes. Le gouvernement ne doit pas inclure ces montants dans ses calculs dans le but de redorer ses chiffres. Ce ne sont pas des actifs du gouvernement du Canada. Cet argent est gardé en fiducie pour les Canadiens par des organisations indépendantes. Le gouvernement ne peut pas utiliser ces fonds, n'est-ce pas?

Le gouvernement peut-il expliquer comment il pourrait avoir accès aux fonds que les Canadiens pensent avoir mis de côté pour leur retraite? Si je pose la question, c'est parce que le gouvernement a fait des pieds et des mains l'année dernière pour geler les comptes bancaires des Canadiens. Or, geler des prestations n'est rien à comparer de geler un simple compte de banque utilisé par une personne pour acheter de la nourriture et payer son loyer au Canada.

De toute façon, pour ceux qui s'y connaissent en finances, il faut arrêter de présenter une réalité plus rose que ce qu'il en est en vérité. Le gouvernement ne peut pas choisir quels chiffres utiliser dans ses calculs. En faisant abstraction des théories sur les finances durables — des théories illusoire —, le gouvernement ne peut pas choisir à sa guise les chiffres qui changent la vie des Canadiens. Les chiffres doivent correspondre aux faits.

L'ironie, c'est que le gouvernement libéral présente un scénario dans lequel les gouvernements provinciaux ont affiché des excédents budgétaires en 2022, contribuant ainsi au redressement global du Canada. Soyons clairs. Ce scénario est basé sur l'excédent d'une seule province, l'Alberta, dont les revenus dépendent des prix du pétrole et du gaz à l'échelle mondiale, des ressources que le gouvernement dénigre tous les jours à la Chambre.

Comme on l'a dit, si on compare les pays mal gérés dans le monde, l'Europe est un ensemble d'économies mal gérées sans aucune richesse en ressources, alors que le Canada est un pays très mal géré qui dispose d'une grande richesse en ressources. Il est très clair que le pays a besoin d'une meilleure gestion. Nous sommes prêts à prendre les commandes et nous attendons simplement que les actionnaires congédient l'équipe peu performante qu'est le gouvernement.

J'ai parcouru une grande partie du document du budget et j'ai noté plusieurs fantaisies que le gouvernement fait imprimer sur du papier officiel.

Prenons ceci: « Le point d'ancrage fiscal du gouvernement fédéral, qui vise à réduire le ratio de la dette fédérale au PIB à moyen terme, demeure inchangé et est atteint. » C'est faux. Il y a aussi ceci: « Même avec des coûts d'emprunt plus élevés, les frais de la dette publique en proportion de l'économie devraient demeurer à des niveaux historiquement bas. » Encore une fois, c'est faux.

Les paiements d'intérêts de 44 milliards de dollars sont en hausse par rapport aux 24 milliards de dollars d'il y a à peine 2 ans et ils représentent une part du PIB qui n'a jamais été aussi élevée en plus de 15 ans. Le gouvernement affirme que ces données pointent dans la bonne direction et espère que les Canadiens n'y prêtent pas attention.

Toutefois, les libéraux se surpassent à la Chambre des communes en mettant par écrit de telles absurdités. Continuons à dépenser, et tout s'équilibrera tout seul.

Qu'en est-il de ce passage du document budgétaire? Il dit:

Ordres émanant du gouvernement

Le budget de 2023 propose d'importantes mesures qui constituent les prochaines étapes du plan du gouvernement visant à attirer de nouveaux investissements privés en tirant parti des investissements publics et de la politique gouvernementale. L'approche n'a pas pour objectif de substituer le gouvernement au secteur privé ni de supplanter la prise de décision fondée sur le marché, mais de tirer parti des outils du gouvernement pour mobiliser le secteur privé.

Non, ce n'est pas le cas. C'est de la pure fantaisie. C'est un faux discours qui vise à donner l'argent des contribuables à des amis bien branchés du gouvernement libéral.

On accorde à des entreprises étrangères des subventions qui équivalent au double de ce qu'elles investissent au pays afin de mettre l'argent des contribuables canadiens dans les poches d'investisseurs étrangers. Voilà comment le gouvernement libéral pense se faire des amis.

Qui en profite? Ce ne sont pas les contribuables canadiens. Ce ne sont pas les 200 milliards de dollars de financement de projets qui étaient prêts à être investis au Canada avant que le gouvernement ne crée une incertitude totale sur le marché.

Qu'est-ce qui ne figure pas dans ce projet de loi d'exécution du budget? Tout ce qui concerne le financement de la lutte contre le changement climatique, comme l'année dernière. Le discours du budget indiquait qu'il fallait faire avancer les initiatives sur le climat, mais celles-ci ne figurent nulle part dans le projet de loi C-47.

Que contient ce projet de loi? Toute une série d'éléments qui n'ont rien à voir avec le budget, y compris des modifications de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et les dépassements de compétence. Il ne vise qu'à taxer, dépenser et diviser. Ce n'est pas la bonne façon de gérer les finances du Canada.

• (2045)

[Français]

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné (Terrebonne, BQ): Madame la Présidente, je salue mon collègue qui a aussi siégé au Comité permanent des finances. Je me souviens de ces moments lorsqu'on débattait du projet de loi C-2 notamment.

J'aimerais avoir un peu de clarté sur le sujet suivant: l'article 510 qui officialise la nomination de Charles III comme roi du Canada. Une des propositions du Parti conservateur est de retirer cet article.

Le Parti conservateur est-il juste soudainement pris de bonne foi et de bon sens et, en fait, devenu antimonarchique?

M. Greg McLean: Madame la Présidente, je suis désolé, mais je ne sais pas à quel article ma collègue fait référence. Si ma collègue pouvait mentionner les mots qui viennent avec l'article lors d'une prochaine question, cela pourrait profiter à la Chambre des communes.

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, j'ai l'impression que le discours du député était quelque peu malhonnête. Le député a commencé par parler de la malhonnêteté du gouvernement libéral, pour ensuite dire qu'il s'agit presque, au bout du compte, d'un projet de loi omnibus, comme si le gouvernement Harper n'était pas réputé pour ce type de projet de loi. Il a dit que nous aurions dû tirer des leçons de l'histoire, mais, durant la Deuxième Guerre mondiale, parmi les mesures que nous avons vues, il y avait l'investissement massif dans les collectivités et dans les infrastructures, alors je veux lui demander où il voudrait sabrer.

Cependant, ce qui a vraiment attiré mon attention le plus était lorsqu'il parlait des pensions des Canadiens. Je suis certaine qu'il sait où je veux en venir. Nous venons d'avoir des élections en Alberta, et le Parti conservateur uni a fait campagne en Alberta sur l'idée de retirer les Albertains du Régime de pensions du Canada et d'utiliser l'argent à ses propres fins.

Puisque le député n'aime pas la manière dont le gouvernement se sert des fonds du Régime de pensions du Canada, est-il d'avis que ce que Danielle Smith propose de faire en Alberta serait tout aussi répréhensible?

M. Greg McLean: Madame la Présidente, c'est une question tout à fait malhonnête. Il faut le dire très clairement à la Chambre des communes.

La députée a commencé sa question en disant qu'il y avait de la malhonnêteté dans mon discours. Ce qui est malhonnête, ce sont les mesures budgétaires dont j'ai parlé. Je ne pense pas avoir dit une seule chose de malhonnête dans ce discours.

Lors de la dernière campagne électorale à l'issue de laquelle le Parti conservateur uni a remporté les élections et formé un gouvernement majoritaire en Alberta, il n'a pas été question des régimes de pension. Cependant, que ce soit à l'Assemblée législative de l'Alberta ou à la Chambre des communes, le NPD semble croire que ce fut le cas. Il y a eu beaucoup de désinformation. Il y a encore de la désinformation à la Chambre, tout comme il y en a eu dans le cadre des élections provinciales. Cela semble arriver souvent.

Mme Heather McPherson: La désinformation venait de la première ministre.

• (2050)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je rappelle à la députée qu'elle a eu l'occasion de poser une question. Si elle a une question complémentaire, elle devrait attendre que je lui donne la parole pour des questions et observations.

Nous reprenons les questions et observations. La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, j'ai posé la question à d'autres députés qui participent au débat ce soir. Au cours des discussions sur le projet de loi C-47 à la Chambre, j'ai entendu très peu de députés parler véritablement du projet de loi C-47, qui ne porte pas sur le budget lui-même. Le budget a déjà été adopté à la Chambre. Nous débattons maintenant d'un projet de loi d'exécution du budget, qui modifie de nombreuses lois. C'est un projet de loi omnibus, mais qui n'est pas illégitime pour autant. Il donne suite à des changements.

J'ai voté contre le budget libéral, mais je voterai en faveur du projet de loi d'exécution du budget parce qu'il contient de très nombreuses mesures utiles, dont aucune n'a trait aux sujets qu'a abordés le député. Il semble que tout le monde à la Chambre présume que le projet de loi C-47 concerne le budget lui-même.

Je demande simplement au député s'il peut nous expliquer pourquoi il en est ainsi, puisque ce n'est pas l'objet du débat de ce soir.

M. Greg McLean: Madame la Présidente, c'est une excellente question, et la députée a tout à fait raison. Toutes sortes de mesures sont incluses. Certaines font partie du budget et d'autres, du projet de loi d'exécution du budget.

J'avais dans mes notes 10 aspects problématiques du projet de loi d'exécution du budget, dont j'aurais pu parler aujourd'hui. Bien sûr, il faudrait un préambule avant de plonger dans ceux-ci. J'espère que la députée a relevé tous les problèmes liés à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, que j'ai mentionnés dans mon discours. C'est aussi dans le projet de loi d'exécution du budget. Il modifie le libellé de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement alors qu'il vient d'être étudié par le comité. La députée était présente d'ailleurs.

Il y a bien des choses qui ne devraient pas être là. Bien honnêtement, c'est un projet de loi omnibus, et les modifications à ces lois devraient être présentées au Parlement. Nous venons de le faire dans un dossier où le gouvernement a manifestement empiété sur des champs de compétences.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille (Salaberry—Suroît, BQ): Madame la Présidente, cela me fait plaisir de prendre la parole ce soir — tardivement, je dois le dire, car il est presque 21 heures — pour participer au débat sur le projet de loi C-47.

Avant de commencer, je veux prendre quelques minutes pour témoigner toute ma solidarité aux citoyens de la Côte-Nord et de l'Abitibi, qui, depuis déjà quelques jours, combattent des feux de forêt vraiment graves. C'est une catastrophe.

Je sais que la députée de Manicouagan et la députée d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou sont sur place. Elles sont présentes et représentent bien leurs citoyens. Elles visitent des sites d'hébergements d'urgence, sont solidaires et très présentes avec leurs concitoyens et les autorités. Il y a un travail d'équipe extraordinaire qui se passe actuellement, et nous sommes de tout cœur avec les gens de la Côte-Nord et de l'Abitibi.

Ce soir, mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue prendra la parole dans le cadre du débat d'urgence sur les feux de forêt. Par la suite, il prendra la route pour aller, lui aussi, rejoindre ses citoyens afin de démontrer toute sa solidarité et d'être près d'eux dans ces moments qui ne sont pas faciles.

Évidemment, j'offre également toutes mes condoléances à la famille qui a perdu des membres importants par noyade lors d'un accident de pêche à Portneuf-sur-Mer. C'est une autre catastrophe pour les gens de la Côte-Nord. Je suis de tout cœur avec la famille et les parents des enfants et des gens qui ont disparu.

Avant de parler précisément du projet de loi C-47, je voudrais dire à quel point le bilan des travaux à la Chambre est tout de même impressionnant. Un petit titre dans les journaux m'a titillée la semaine passée, comme on le dit en bon québécois, c'est-à-dire qu'il a attiré mon attention. On disait que l'opposition était toxique et que plus rien n'avancait à la Chambre. Je me suis amusée, parce que je me disais que nous travaillons pourtant très fort et qu'il y a beaucoup de projets de loi émanant du gouvernement qui ont été acceptés. Je pense que cela vaut la peine que j'en fasse une lecture très rapide pour dire qu'au fond, quand les parlementaires travaillent ensemble en respectant toutes les étapes législatives, ils réussissent à faire adopter des projets de loi importants.

Je vais ne nommer que ceux du gouvernement. Depuis le début de la 44^e législature, les deux chambres ont adopté les projets de loi C-2, C-3, C-4, C-5, C-6, C-8, C-10, ainsi que le projet de loi C-11, qui porte sur la diffusion continue en ligne et sur lequel le travail de mon collègue de Drummond a été salué par le gouverne-

Ordres émanant du gouvernement

ment. Nous avons travaillé fort pour faire adopter cette loi si importante pour le Québec, nos artistes et nos artisans de la diffusion.

Nous avons aussi adopté les projets de loi C-12, C-14, C-15, C-16, C-19, C-24, C-25, C-28, C-30, C-31, C-32, C-36, C-39, qui est l'importante loi sur l'aide médicale à mourir, ainsi que les projets de loi C-43, C-44 et C-46.

Nous attendons actuellement la sanction royale pour le projet de loi C-9. De plus, le projet de loi C-22 reviendra bientôt à la Chambre. Ce dernier est important. Il s'agit d'un projet de loi sur la prestation pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, nous étudions le projet de loi C-13, qui est au Sénat et qui devrait revenir à la Chambre bientôt. Il y a aussi le projet de loi C-18, sur lequel mon collègue de Drummond a travaillé excessivement fort et qui est aussi au Sénat. Il y a finalement les projets de loi C-21, C-29 et C-45.

Je ne sais pas si mes collègues sont comme moi, mais je trouve que le Parlement n'a pas chômé et que le gouvernement a fait adopter beaucoup de ses projets de loi par la Chambre des communes. Avant de dire que l'opposition est toxique, il faut savoir qu'un grand nombre de ces projets de loi ont été adoptés à la majorité par les parlementaires de la Chambre.

Je tenais à le dire, parce que cela m'a un peu insultée de me faire dire que, comme députée de l'opposition, j'avais un comportement toxique qui empêchait de faire avancer des travaux de la Chambre. À mon avis, c'est complètement faux. On l'a vu: le bilan du gouvernement quant à l'adoption de ses propres projets de loi est très performant.

Nous arrivons maintenant au projet de loi C-47. C'est un grand débat que nous avons commencé au début de la journée, qui va se poursuivre jusqu'à mercredi et qui porte sur la loi d'exécution du budget. C'est un gros projet de loi qui contient beaucoup de pages et qui touche à plein de mesures budgétaires qui vont être mises en œuvre après l'adoption du projet de loi.

● (2055)

Je ne doute pas que d'ici la fin des travaux le 23 juin, normalement, la Chambre aura disposé du projet de loi C-47, donc à temps pour la relâche estivale.

Qu'aurait-il pu y avoir dans ce projet de loi, mais qui n'y est pas? Depuis trois bonnes années, le Bloc québécois et plusieurs autres députés à la Chambre expriment le fait qu'il n'y a rien pour les aînés. Je disais tantôt à mon adjoint que, dans ma circonscription, Salaberry—Suroît, il n'y a pas une rencontre où on ne parle pas de la diminution du pouvoir d'achat des aînés. Il n'y a pas un moment où un aîné ne m'approche pas pour me dire...

M. Martin Champoux: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Je suis assis à côté de ma collègue, qui fait son discours, et je suis dérangé par des sons venant je ne sais d'où. C'est comme si quelqu'un visionnait quelque chose ou alors qu'un écouteur, déposé sur une table, était à plein volume.

Je pense qu'il serait approprié de demander à mes collègues de baisser le volume de leur appareil s'ils écoutent des choses qui ne sont pas les discours prononcés à la Chambre. Ce serait le moindre des respects.

Ordres émanant du gouvernement

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): J'ai donné une directive en ce sens un peu plus tôt et je sais que les pages ont fait une tournée pour s'assurer que le volume des écouteurs, sur les bureaux qui ne sont actuellement pas utilisés, est abaissé.

Nous avons rencontré ce problème à plusieurs reprises et nous essayons de comprendre pourquoi cela arrive à certains moments, et pas à d'autres. Nous ferons de notre mieux pour veiller à ce que le problème ne se reproduise pas. Je demanderais aux gens qui sont à leur siège de vérifier si les écouteurs des sièges voisins sont bien éteints.

La parole est à l'honorable de Salaberry—Suroît.

● (2100)

Mme Claude DeBellefeuille: Madame la Présidente, c'est vrai. Quand je parle, j'entends un écho. C'est assez spécial. Je vais quand même essayer de poursuivre mon discours.

Je disais que c'était une honte qu'il n'y ait rien dans le projet de loi pour soutenir financièrement les aînés; pour augmenter, maintenir ou développer leur pouvoir d'achat.

Madame la Présidente, je m'excuse infiniment, mais j'entends l'écho de ma voix. C'est comme si j'avais un double...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je vais demander aux pages d'aller vérifier. Cela provient peut-être des galeries.

L'honorable députée peut poursuivre son discours. Nous allons essayer de régler le problème le plus rapidement possible.

Mme Claude DeBellefeuille: Madame la Présidente, à mon âge avancé, la concentration est plus difficile quand on entend un bruit de fond qui semble venir de l'au-delà.

Je disais donc que, dans le fond, le grand absent dans ce budget, c'est le soutien concret apporté aux aînés. Je pense que cela a été dit plusieurs fois par mes collègues du Bloc québécois: il y a deux classes d'aînés.

Au Québec et au Canada, il y a les aînés qui sont âgés de 65 ans à moins de 75 ans et ceux qui sont âgés de 75 ans et plus. Les aînés âgés de 75 ans et plus ont eu une augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse, tandis que ceux âgés de 65 ans à moins de 75 ans n'ont rien eu. Bien sincèrement, je ne sais pas si mes collègues savent que quand quelqu'un a seulement sa pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, le montant qu'il reçoit par mois n'est même pas suffisant pour payer un logement décent, assumer tous les coûts afférents à son loyer et réussir à avoir une vie raisonnable et digne. Ne pas être capable de mieux soutenir ceux qui ont bâti le Québec et contribué à son développement est assez honteux pour un pays membre du G7. Il faut être capable de leur donner tous les moyens pour vivre et terminer leur vie en toute dignité.

À peu près 22 % de la population de Salaberry—Suroît sont des aînés de 65 ans et plus. Tantôt, avant les problèmes techniques, je disais que je me promène dans tous les événements et que les aînés me parlent et me racontent leurs difficultés. Ils ne comprennent pas cette incompréhension du gouvernement et le fait qu'il ne les soutienne pas mieux afin qu'ils s'acquittent de leurs obligations mensuelles. Si un aîné a besoin de soins à domicile, de s'acheter des services, d'aller dans une résidence privée d'hébergement pour personnes âgées et de se payer des services nécessaires à sa perte d'autonomie, bien sincèrement, cette personne est obligée de demander

de l'aide de l'État québécois, de sa province, parce que ce qu'elle reçoit comme pension de la Sécurité de la vieillesse n'est pas suffisant pour répondre à ses besoins.

Il y a donc, dans ce budget, un grand manque de considération et d'estime pour nos aînés qui ont bâti la société qu'on a aujourd'hui.

Il y a un autre absent important. Je suis certaine qu'on est touché par cela. Il n'y a rien sur la réforme de l'assurance-emploi. La députée de Thérèse-De Blainville l'a souvent dit: il est plus que temps que cette vieille loi soit modernisée. On a eu des promesses de la ministre au cours des dernières années.

Récemment, on pensait être capable de l'entamer parce que la ministre a pris la peine de faire des consultations. Malheureusement, c'est la déception totale du Bloc québécois et de l'ensemble des partenaires qui sont sensibles à la cause des travailleurs. Il n'y a eu aucune réforme, aucune modification majeure de la Loi sur l'assurance-emploi pour faire face aux nouvelles réalités du marché du travail et permettre une meilleure couverture.

En terminant, je sais que le temps est écoulé. Madame la Présidente, j'espère que vous m'avez donné le temps que j'ai perdu à cause des problèmes sonores que j'ai vécus pendant mon discours. J'imagine que oui.

Je conclurai donc en disant que, pour le Bloc québécois, ce qui est important, c'est de voter un en faveur d'un budget qui est vraiment utile et qui sert le Québec. Actuellement, ce n'est pas ce qu'on a sous les yeux. Donc, le Bloc québécois votera contre le budget et, par conséquent, contre le projet de loi C-47.

● (2105)

[Traduction]

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Madame la Présidente, je tiens à remercier la députée d'avoir souligné que la Chambre travaille fort pour la population, que le travail avance et que des projets de loi sont adoptés. Je la remercie sincèrement de le souligner parce que nous — je ne dirais pas nécessairement nous tous, mais beaucoup d'entre nous — travaillons pour nos concitoyens.

Je veux parler un peu des aînés et du régime de soins dentaires pour les personnes âgées. Un grand nombre de personnes âgées dans ma circonscription ont appelé mon bureau et attendent anxieusement l'arrivée de soins dentaires à leur intention. J'aimerais savoir si c'est quelque chose dont la députée entend aussi parler de la part des aînés dans sa circonscription.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille: Madame la Présidente, je vais donner une réponse très honnête: étrangement, personne ne me parle des soins dentaires dans ma circonscription.

On sait qu'au Québec, les enfants ont une certaine couverture. Je sais que le gouvernement du Québec a élargi une certaine couverture pour y inclure les personnes qui doivent avoir une chirurgie, mais qui ne peuvent pas l'avoir parce qu'ils doivent recevoir des soins bucco-dentaires avant de subir la chirurgie. Il a ainsi élargi sa couverture. C'est le gouvernement du Québec qui a pris cette décision sans attendre qu'Ottawa prenne une décision en ce sens.

Bien sincèrement, les gens ne m'en parlent pas. Les aînés me parlent de la perte de leur pouvoir d'achat, du fait qu'ils doivent faire des choix difficiles entre l'épicerie, les soins, leur loyer et leurs loisirs. Ils me disent qu'ils se sentent tellement serrés financièrement et qu'ils n'ont aucune marge de manœuvre après avoir travaillé toute leur vie.

Il y a beaucoup d'aînés qui ont aujourd'hui 65 ou 70 ans et qui n'ont pas de régime de retraite. Ils ont travaillé fort. On peut penser à des serveuses de restaurant, à des gens qui ont travaillé fort physiquement, par exemple dans des usines, et qui n'ont pas eu accès à une convention collective qui garantissait un régime de retraite.

Aujourd'hui, ces gens sont inquiets et ne comprennent pas pourquoi le gouvernement n'a pas pensé à eux dans l'élaboration du projet de loi C-47.

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir me lever et poser une question à ma collègue de Salaberry—Suroît.

Dans son discours, elle a démontré encore une fois qu'elle était pleine d'empathie et de chaleur envers ses collègues en soulignant le travail de nos collègues de Manicouagan et d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou. Elle a aussi souligné le travail de notre collègue d'Abitibi—Témiscamingue, qui repartira ce soir en pleine nuit pour conduire de longues heures jusqu'à sa circonscription pour soutenir ses citoyens. C'est tout à fait admirable de sa part et je l'en félicite.

Il y a quelques secondes, en réponse à la question de notre collègue du NPD, ma collègue a parlé de l'absence de mesures pour venir en aide aux aînés sur le plan financier. Il n'y a pas de hausse de la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés de 65 à 74 ans. C'est une injustice que le Bloc québécois décrie depuis longtemps.

On ne vient pas en aide à cette classe d'aînés. Ces gens sont privés de cette augmentation à laquelle ils auraient droit, selon nous. En plus, quand ils doivent retourner sur le marché du travail pour réussir à joindre les deux bouts et combattre l'inflation galopante qu'on vit présentement, ils sont pénalisés, car on ampute leurs revenus de pension.

Toute cette injustice vient beaucoup nous chercher au Bloc québécois. Ma collègue en a glissé un mot. Je voulais aussi lui demander si elle se faisait aborder dans sa circonscription. C'est ce que je vis dans la mienne. Est-ce qu'on lui parle de la crise du logement et du fait que le gouvernement n'a pas du tout répondu dans ce budget à la situation criante de la crise du logement au Québec?

Mme Claude DeBellefeuille: Madame la Présidente, je dirais à mon collègue que les aînés me parlent de logement, mais qu'ils me parlent surtout d'avoir la possibilité de travailler sans être imposés, sans changer quatre trente sous pour un dollar.

Dans le budget, on aurait pu inclure des mesures pour rendre le travail des aînés plus rentable, pour les empêcher de perdre leur Supplément de revenu garanti ou les empêcher de payer trop d'impôt. Ainsi, les aînés auraient peut-être souhaité travailler un peu pour rester actifs socialement et améliorer leurs conditions de vie. Toutefois, il n'y a aucune mesure fiscale dans le projet de loi C-47 pour encourager ces aînés à revenir sur le marché du travail.

[Traduction]

L'hon. Mike Lake (Edmonton—Wetaskiwin, PCC): Madame la Présidente, le débat de ce soir a été intéressant. J'ai entendu deux

Ordres émanant du gouvernement

choses de la part des libéraux et des néo-démocrates, l'une à laquelle je m'attendais et l'autre non.

Je ne m'attendais pas à ce que quelques députés du NPD reviennent sans cesse sur les résultats des élections en Alberta pour crier victoire. Lorsque j'ai vu les résultats des élections, j'ai été frappé par le fait qu'un gouvernement conservateur, après avoir traversé une pandémie et changé de chef, a sans surprise perdu quelques points de pourcentage, mais a réussi à former un gouvernement fortement majoritaire.

Le NPD peut bien se réjouir d'avoir gagné environ neuf points de pourcentage aux dépens du Parti de l'Alberta, mais j'espère que nous souhaitons tous ce qu'il y a de mieux au gouvernement de Danielle Smith en Alberta, car ce serait vraiment une bonne chose pour tous les Albertains. Pour ma part, je félicite ce gouvernement et j'espère qu'il remplira au nom de tous les Albertains au cours des quatre prochaines années son mandat particulièrement solide.

Aujourd'hui, je m'attendais à entendre les libéraux tenir à répétition des propos alarmistes concernant les compressions budgétaires qu'un éventuel gouvernement conservateur pourrait effectuer ou menacer d'effectuer, selon le cas. Cela m'a amené à remonter en arrière pour examiner les compressions budgétaires effectuées par le passé. C'est un exercice important, puisque nous pouvons peut-être apprendre de ces situations. Il m'a fallu remonter loin pour trouver une véritable réduction des dépenses en matière de santé, de services sociaux et d'éducation ainsi que des transferts qui permettent de financer ces choses.

En 1993, en 1994 et en 1995, nous avons vu de telles compressions effectuées dès le début du mandat d'un gouvernement libéral nouvellement élu. Toutefois, j'ai été stupéfait de constater les compressions effectuées par la suite. Dans le budget de 1995-1996, le gouvernement libéral a dépensé 18,4 milliards de dollars dans les soins de santé, les services sociaux et l'éducation. Puis, l'année suivante, en 1996-1997, ces dépenses sont passées de 18,4 milliards de dollars à 14,7 milliards de dollars, une réduction de près de 4 milliards de dollars des importants transferts en matière de santé, de services sociaux, d'éducation et autres choses du genre. L'année suivante, en 1997-1998, ces transferts sont passés de 14,7 milliards de dollars à 12,5 milliards de dollars.

Je mentionne ces chiffres parce que, à cause des dépenses effectuées pendant le règne d'un gouvernement Trudeau incompetent sur le plan financier, un gouvernement qui a enregistré 14 déficits en 15 ans lorsqu'il était au pouvoir, il y a eu une crise de l'énergie, une crise du logement et une crise de l'inflation. Je ne sais pas si cela dit quelque chose aux députés dans cette enceinte. Il y a eu 14 déficits en 15 ans dans les années 1970 et 1980, ce qui a mené à ces compressions dévastatrices en 1996-1997 et en 1997-1998, lorsque les transferts pour la santé, les services sociaux et l'éducation sont passés de 18,4 milliards de dollars à 12,5 milliards de dollars en l'espace de deux ans. Le gouvernement libéral de l'époque devait composer avec les effets dévastateurs des politiques d'un autre gouvernement libéral, le gouvernement Trudeau, qui, une génération auparavant, n'avait pas du tout su comment gérer l'économie.

Ordres émanant du gouvernement

Je crains que nous soyons en train de revivre exactement la même situation. Les uns après les autres, les députés libéraux prennent la parole pour s'offusquer que les conservateurs aient voté contre telle mesure ou contre telle autre, en prenant bien soin de sélectionner les mesures dont ils parlent. Toutes ces mesures semblent bien bonnes, mais je me souviens d'un commentaire entendu lors des débats à la Chambre des communes le 1^{er} mai qui, comme bien d'autres commentaires du genre ce jour-là, m'avait frappé. C'était la réponse de la ministre des Finances à une question que lui avait posée un député conservateur. Au sujet du remboursement pour l'épicerie, elle avait dit: « Le remboursement pour l'épicerie offrira un soutien à 11 millions de Canadiens à faible revenu qui en ont besoin. » Comment le pays peut-il être rendu au point, en 2023, où la ministre des Finances vante le fait que 11 millions de Canadiens à faible revenu aient besoin d'aide pour payer l'épicerie? Comment le Canada peut-il être tombé si bas en 2023?

• (2110)

Il convient d'examiner ces importants transferts dont il est question, ainsi que d'autres programmes, à la lumière du budget du gouvernement et des chiffres qu'il renferme. Le Transfert canadien en matière de santé devrait s'élever à 49,4 milliards de dollars en 2023-2024. Les députés savent-ils que le coût du service de la dette devrait être de 43,9 milliards de dollars au cours du même exercice? J'ai bien dit 43,9 milliards de dollars. Ainsi, en raison de l'incompétence financière du gouvernement — ne mâchons pas nos mots —, qui est au pouvoir depuis huit ans, nous allons dépenser autant pour payer les intérêts de la dette fédérale que pour les soins de santé. Il n'y a pas d'autre façon de le dire: c'est le résultat d'une incompétence absolue.

Ce qui me frappe à la lecture du budget libéral, c'est que le gouvernement a conclu un accord avec le NPD qui se vante des nombreux aspects du budget libéral qu'il a réussi à négocier. Cependant, je dirai aux députés qu'un élément a été omis de ce budget.

Telle est la situation actuelle. Nous nous entendons souvent pour dire que certaines questions nécessitent notre attention. Il se peut que nous ayons des idées différentes pour les régler, mais nous pouvons convenir du fait que certaines questions nécessitent notre attention. Lors de la dernière campagne électorale, nous étions tous d'accord pour dire qu'il existe une crise de santé mentale au Canada. Nous avons tous proposé différentes idées dans nos plateformes. Nous avons organisé des élections. Les Canadiens ont examiné nos promesses, car nous faisons des promesses lors des campagnes électorales, et je pense qu'ils s'attendent à ce que nous tenions ces promesses. Certes, nous avons fait des promesses différentes de celles des libéraux et des néo-démocrates en matière de santé mentale, mais nous avons tous fait des promesses importantes.

À la page 91 de leur plateforme électorale, sous l'entrée « Transfert canadien en matière de santé mentale » d'un tableau de coûts sur cinq ans en noir et blanc, les libéraux ont promis très clairement d'investir 4,5 milliards de dollars dans la santé mentale. Les libéraux ont promis de réaliser cet investissement. Tous les libéraux ont fait du porte-à-porte pendant la campagne électorale et ont fait des promesses aux Canadiens, dont beaucoup avaient des problèmes de santé mentale, d'autant plus que nous étions encore en plein milieu d'une pandémie. Nous espérions que la pandémie tirait à sa fin, mais les gens étaient manifestement très touchés à ce moment-là.

Les Canadiens aux prises avec des problèmes de santé mentale ont reçu la visite d'un député ou d'un candidat libéral, qui leur a

promis que les libéraux allaient dépenser 4,5 milliards de dollars au titre d'un transfert canadien en matière de santé mentale.

Que s'est-il passé par la suite? Immédiatement après les élections, les libéraux ont signé leur entente avec le NPD. Aucun député néo-démocrate ne s'est encore attribué le mérite d'avoir négocié pour exclure cette mesure de leur entente, mais il est clair que le NPD doit avoir soulevé ce point. Il a dû dire qu'il voulait mettre ses priorités à l'ordre du jour plutôt que le transfert canadien en matière de santé mentale. Personne n'a parlé des raisons pour lesquelles cette mesure avait été exclue lors des négociations, mais il est très clair que les libéraux ont décidé que cette promesse n'était plus importante et qu'ils avaient d'autres priorités ou, si elle était encore importante pour eux, qu'ils en étaient arrivés à un point où la situation budgétaire était si mauvaise qu'il en ont parlé dans les réunions du Cabinet.

• (2115)

Je ne sais pas si le chef ou le leader parlementaire du NPD participe aux réunions du Cabinet libéral, mais les libéraux, eux assistent à ces réunions. Ils ont dû avoir des discussions et dire que la situation était vraiment difficile et que même s'ils avaient décidé de financer un programme, l'un des nombreux programmes énumérés à la page 91 de leur plateforme électorale, ils n'allaient plus avoir les moyens de remplir cette promesse.

J'ignore ce qui s'est dit. Tout ce que je sais, d'après ce que j'ai vu dans le budget et les chiffres dont il est question ce soir, c'est que nous allons nous trouver dans une situation où le gouvernement libéral et la coalition — qui sait combien de temps elle durera — devront avoir des discussions comme celles-là, parce qu'ils en viendront à un point où la vie ne sera pas seulement inabordable pour les Canadiens, elle le sera aussi pour le gouvernement.

À un moment donné, les choses ne peuvent plus durer. C'est exactement comme lorsque nous avons dû faire face aux conséquences de l'incompétence des libéraux de Trudeau au milieu des années 1990, parce que le gouvernement Trudeau des années 1970 et 1980 avait accumulé d'énormes déficits pendant toutes ces années. Je crains que nous nous dirigions vers la même situation. Pendant la période des questions et observations, j'espère qu'un libéral se lèvera pour me faire comprendre que mes inquiétudes ne sont peut-être pas fondées. J'espère que l'on nous expliquera ce soir la situation dans laquelle nous nous trouvons.

• (2120)

M. Arif Virani (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique, Lib.): Madame la Présidente, le point important dans les observations du député d'en face, c'est que la santé mentale est une question qui préoccupe tous les partis. Cependant, ce qu'il n'a pas mentionné, c'est que ce budget prévoit notamment de mettre en œuvre de façon officielle une entente qui comprend un financement de 190 milliards de dollars pour les soins de santé et...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Un instant s'il vous plaît. Le téléphone du député est juste à côté du microphone et nuit à l'interprétation. Je rappelle aux députés qu'ils doivent éviter que leur téléphone se trouve près du microphone ou vibre sur leur bureau pendant qu'ils essaient de faire un discours.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Arif Virani: Madame la Présidente, ce que je disais, c'est que l'entente de financement pour les soins de santé est d'environ 190 milliards de dollars sur les 10 prochaines années, dont environ 46 milliards de dollars de nouveaux fonds. Ce financement comprend notamment des priorités conditionnelles, l'une d'elles étant justement ce que le député a mentionné, soit l'accès en temps opportun à des services équitables et de qualité pour les problèmes de santé mentale, de dépendance et d'usage de substances. Je tenais simplement à le souligner afin d'étoffer le contexte du compte rendu du débat.

Le parti du député est fermement résolu à voter contre le budget. Ce budget prévoit 158,4 millions de dollars sur trois ans pour appuyer la mise en œuvre et le fonctionnement d'un numéro 988 qui servirait de ligne de prévention du suicide au pays et qui aiderait à répondre aux besoins des Canadiens en matière de santé mentale. Le député souhaite-t-il revoir sa position à cet égard?

L'hon. Mike Lake: Madame la Présidente, je peux garantir au député que s'il élimine les 60 milliards de dollars de nouvelles dépenses et les plus de 40 milliards de dollars de dépenses déficitaires, des dépenses que le pays ne peut pas se permettre en ce moment et qui font grimper le prix de tout, avec les conséquences désastreuses que l'on connaît, s'il élimine toutes ces dépenses et qu'il dit qu'on devrait faire une exception pour la ligne 988 de prévention du suicide et la conserver, j'appuierai cette proposition avec plaisir.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, je dois dire que j'hésiterais à croire que le Parti conservateur appuierait cette mesure en particulier uniquement à cause des manigances auxquelles les conservateurs se sont livrés au cours des deux derniers jours, pendant lesquels ils n'ont rien laissé passer. Ils n'ont même pas voulu tenir un débat sur les incendies de forêt, bien que la question soit très urgente.

Cependant, je suis d'accord avec mon collègue sur une chose qu'il a dite dans son discours. Je reconnais une chose à Stephen Harper lorsqu'il était premier ministre du Canada: il nous a montré son vrai visage, il nous a dit quand il allait faire des compressions et comment il allait décimer le secteur caritatif, l'aide étrangère et tout le reste. Il a dit très clairement qu'il allait faire ces choses, puis il les a faites. Cependant, l'actuel parti de l'opposition, le Parti conservateur, refuse de nous dire quelles compressions les conservateurs effectueraient. Le député refuse de nous dire quels éléments de ce budget il éliminerait. S'agit-il des soins dentaires? S'agit-il du logement? S'agit-il des soins de santé? S'agit-il d'une économie à terme? Lequel de ces éléments le député voudrait-il supprimer?

L'hon. Mike Lake: Madame la Présidente, je dirai tout d'abord que, bientôt, la députée pourra parler du gouvernement conservateur et qu'elle ne propagera pas de la désinformation.

Les néo-démocrates ont parlé de l'ère Harper tout au long du débat de ce soir, et je vais préciser quelques points au sujet de cette époque. La députée se trompe à bien des égards, mais il est vrai que, pendant l'ère Harper, nous avons fait quelques promesses et les avons tenues. Nous avons promis des hausses régulières. En fait, pratiquement chaque année, nous avons augmenté les dépenses dans le Transfert canadien en matière de santé de 6 %. Ce ne sont pas les arguments préfabriqués des libéraux qui permettraient aux députés de le savoir.

Voici une nette distinction entre l'approche du gouvernement libéral actuel et la nôtre: lorsque nous avons géré une débâcle économique mondiale, nous avons notamment pu compter sur une feuille de route vers le retour à l'équilibre budgétaire depuis le début, un

Ordres émanant du gouvernement

objectif que nous avons atteint en 2015. Nous n'avons pas vu de budget équilibré depuis.

[Français]

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné (Terrebonne, BQ): Madame la Présidente, je vais poser ma question rapidement à mon collègue.

Alors que l'État prête en ce moment 3 milliards de dollars à Trans Mountain, ce qui correspond aux allégeances du Parti conservateur aux énergies fossiles, le Parti conservateur répète sans arrêt *ad nauseam* depuis des mois qu'il faut un certain conservatisme fiscal.

Comment arrive-t-il à concilier les deux?

• (2125)

[Traduction]

L'hon. Mike Lake: Madame la Présidente, la députée et moi avons probablement des opinions divergentes sur le pétrole, le gaz et les pipelines. Cependant, une chose sur laquelle nous sommes d'accord est que le gouvernement fédéral n'a pas besoin d'être le propriétaire de l'oléoduc Trans Mountain. À notre avis, bien sûr, le secteur privé aurait dû être en mesure de construire l'oléoduc. Bien franchement, il est ridicule que le gouvernement se soit placé en situation de devoir acheter un oléoduc, mais, de surcroît, un oléoduc qui coûte des dizaines de milliards de dollars de plus que prévu, ce qui est absolument scandaleux.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir pour moi de prendre la parole au nom des incroyables concitoyens d'Edmonton Strathcona.

C'est la première fois que je suis à la Chambre depuis les élections en Alberta, alors je tenais à offrir mes félicitations à Rachel Notley. Bien sûr, ce n'est pas le résultat que nous espérions, mais je pense qu'il est important pour tous les députés fédéraux de souligner les grandes victoires en Alberta. En Alberta, nous avons fait élire la toute première députée noire de la province. Nous avons aussi fait élire la toute première députée autochtone de la province. Nous avons fait élire des députés à Sherwood Park. Nous avons remporté tous les sièges à Edmonton et largement plus de sièges à Calgary que lors des dernières élections. Presque toutes les circonscriptions urbaines de l'Alberta ont été remportées par le NPD, dont quelques-unes même qui étaient jusqu'alors détenues par des ministres. Je pense que Rachel Notley et tous les Albertains devraient en être extrêmement fiers.

Nous avons encore du travail à faire à certains égards. Je ne suis pas très fière que les Albertains aient élu une députée provinciale qui a comparé les enfants trans à des excréments. Je ne suis pas très fière qu'une conservatrice affichant un tel point de vue ait été élue. C'est épouvantable et révoltant de voir une telle chose pendant le Mois de la fierté. Bref, il y a du travail à faire, et nous allons continuer de le faire. Cela dit, ce n'est pas vraiment la raison pour laquelle je suis ici ce soir. Je tenais toutefois à en parler parce que, franchement, certaines de ces choses en disent long sur l'évolution du paysage politique albertain et l'importance qu'accordent les Albertains au fait de prendre soin les uns des autres, une évolution qu'il m'apparaît essentiel de connaître.

Ordres émanant du gouvernement

En fait, nous sommes ici pour parler du projet de loi d'exécution du budget. Je tiens à expliquer un peu ce qui fait son importance et pourquoi je l'appuie. Le projet de loi n'est pas parfait, le budget non plus. Ce n'est pas le budget que j'aurais rédigé. Cela dit, je suis très fière de faire partie du Nouveau Parti démocratique, qui avait réclamé certaines des mesures qui sont prévues dans le budget. J'en mentionnerai quelques-unes.

Dans Edmonton Strathcona et dans tout le pays, le coût de la vie et les problèmes d'abordabilité causent des difficultés aux familles. Nous ne pouvons pas nous rendre dans les épiceries et les collectivités et aller cogner à la porte des gens sans qu'on nous dise à quel point la situation est dure pour eux, à quel point il est difficile d'acheter de la nourriture, de payer le loyer, de trouver un logement, d'être en mesure de payer pour les dépenses courantes et de s'épanouir dans la collectivité.

En tant que députée, ma principale tâche consiste à améliorer la vie des Canadiens et de mes concitoyens et à trouver des moyens de les soutenir. Je ne saurais dire aux députés à quel point je suis fière du fait que les Canadiens auront accès à des soins dentaires lorsque le projet de loi sera adopté, et pas seulement pour les enfants, mais pour toutes les personnes de moins de 18 ans, les personnes en situation de handicap et les aînés. Mon Dieu, les personnes âgées du pays auront accès à des soins dentaires, ce qui aurait dû être le cas depuis des décennies. Cependant, je suis extrêmement fière de faire partie du Nouveau Parti démocratique, qui a fait pression pour que cela se produise en 2023.

Nous avons déjà parlé à la Chambre du remboursement de la TPS, qui donne un coup de pouce supplémentaire dont bien des familles ont besoin. Comme bien d'autres députés, j'aimerais que ce ne soit pas nécessaire, mais la réalité, c'est qu'il y a des Canadiens qui ont besoin de cette aide supplémentaire pour joindre les deux bouts. Si nous pouvons fournir cette aide dont les Canadiens ont besoin en cette période où le coût de la vie est difficile à assumer, alors pourquoi ne le ferions-nous pas?

En ce qui concerne le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique, j'ai beaucoup appris de ma collègue d'Iqaluit, la députée de Nunavut. Elle fait un travail remarquable pour défendre les intérêts des gens de sa circonscription. Elle a indiqué très clairement qu'on ne prévoit pas assez d'argent pour répondre aux besoins des communautés autochtones du Nord. Je dirai cependant que ce projet de loi d'exécution du budget est important, que les néo-démocrates doivent reconnaître cela tout en reconnaissant qu'ils ont comme responsabilité de continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement afin que les communautés autochtones en milieux urbain, rural et nordique reçoivent les fonds dont elles ont besoin pour avoir accès à des logements adéquats. Nous ne pourrions pas accepter moins que cela dans d'autres collectivités, et cela devrait valoir aussi pour les communautés autochtones.

• (2130)

Je suis fière de ce que nous avons fait pour les étudiants. Les députés savent-ils ce dont je suis vraiment fière? Je suis fière que l'on propose une mesure législative qui empêchera les entreprises d'utiliser des briseurs de grève. C'est important. C'est important pour les travailleurs, pour qu'ils sachent qu'ils peuvent réellement travailler, qu'ils peuvent réellement négocier, qu'ils peuvent négocier avec leur employeur pour obtenir un accord équitable. C'est vital pour les travailleurs. Cette mesure est dans le projet de loi, et je suis très fière du travail que le député de Rosemont—La Petite-Patrie a accompli à cet égard.

Bien sûr, le projet de loi comporte beaucoup de mesures, mais l'autre aspect dont je suis extrêmement fière, c'est l'investissement dans une économie tournée vers l'avenir. Le député de Timmins—Baie James a déployé énormément d'efforts, mais, de surcroît, les travailleurs de l'Alberta ont fait énormément de travail en ce sens. Les travailleurs de l'Alberta ont réclamé cet investissement en leur faveur. Comme je l'ai dit à maintes reprises dans cette enceinte, je suis issue d'une famille d'ouvriers de l'industrie pétrolière et gazière. Mon père était camionneur et il a travaillé dans les champs de pétrole. Il a travaillé en Alaska et en Alberta. Mes frères travaillent dans le secteur pétrolier et gazier. Mon mari travaille dans le secteur pétrolier et gazier. Je reconnais ce que ce secteur a fait pour le Canada. Je parle également aux habitants de ma circonscription. Ils veulent avoir l'assurance qu'il y a un avenir pour eux, pour leurs enfants et pour leurs familles, qu'il y aura des emplois pour eux, qu'il y aura une place pour eux dans l'économie de demain. Si nous n'investissons pas en Alberta, cela ne se produira pas. Je suis ravie par cet investissement. Je suis ravie que des travailleurs albertains soient à la tête de ce mouvement.

Je terminerai en disant à quel point j'ai honte de certains députés de l'Alberta, qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher le Parlement d'aller de l'avant. Le chef de l'Opposition officielle bénéficie d'un régime public de soins de santé et de soins dentaires depuis plus de 20 ans. Tous les députés bénéficient de soins dentaires et d'un régime de soins de santé, mais le chef de l'opposition a commencé la journée en proclamant qu'il utiliserait toutes les manœuvres procédurales possibles pour empêcher les familles de travailleurs d'avoir accès aux soins dentaires dont elles ont désespérément besoin. C'est honteux, quand les aînés, les personnes handicapées et les enfants, ses enfants, ont accès à des soins dentaires, et quand il a lui-même accès à des soins dentaires. Les 25 députés néo-démocrates en ont fait plus pour les Canadiens que les 115 députés conservateurs. Je leur demanderais de me nommer une chose qu'ils ont faite pour les Canadiens, une seule chose qu'ils ont réussi à faire. Tout ce qu'ils font, c'est de l'obstruction.

Pour ma part, je veux travailler afin d'améliorer notre pays pour les Canadiens. Je veux contribuer à un monde meilleur pour tous. Ainsi, lorsque je viens à la Chambre, je regarde autour de moi pour déterminer avec qui je peux collaborer. Comment puis-je obtenir des résultats? Comment puis-je faire pour améliorer la vie des gens de ma circonscription? C'est mon travail. C'est la raison pour laquelle je viens ici. C'est ce que fait chaque député de ce caucus de 25 personnes. C'est pour cela que les Canadiens obtiennent des soins dentaires. C'est pour cela que les Canadiens obtiennent de l'aide au logement. C'est pour cela que les Canadiens obtiennent le remboursement pour l'épicerie. Ce n'est pas grâce aux conservateurs qui se livrent à toutes sortes de manigances et qui tournent le Parlement en dérision. Nous faisons avancer des dossiers, et j'en suis très fière.

Nous avons beaucoup parlé de Stephen Harper ce soir, et je vais répéter qu'il a annoncé les compressions qu'il allait faire. Il nous a dit comment il allait détruire notre filet de sécurité sociale. L'opposition actuelle refuse de nous dire comment elle s'y prendra.

Je répète que ce projet de loi n'est pas parfait. Je voudrais y apporter certaines modifications, mais il prévoit suffisamment de mesures qui aideront les Canadiens, qui atténueront la crise de l'abordabilité et qui soutiendront les personnes ayant du mal à joindre les deux bouts dans notre pays en ce moment.

Je me présenterai à la Chambre tous les jours en étant prête à travailler et à en faire plus afin d'obtenir des mesures d'aide pour les Canadiens. J'espère bien que les conservateurs mettront fin à leurs manigances et uniront leurs efforts aux nôtres.

• (2135)

M. Arif Virani (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique, Lib.): Madame la Présidente, la députée d'en face a commencé son discours en parlant du résultat des élections provinciales en Alberta. J'aimerais y revenir un instant. Elle a parlé des premières qui avaient eu lieu à la suite de ces élections. Je crois qu'elle a notamment parlé de la toute première députée noire de l'Alberta. Cela vaut la peine d'être souligné.

J'aimerais attirer son attention sur certains aspects du budget. Elle a parlé de nombreux éléments du budget, qui contient de nombreuses mesures. Il y a notamment des sommes et des mesures de soutien qui sont destinées à s'attaquer à certains clivages qui persistent au sein de la société canadienne. Le budget prévoit 25 millions de dollars afin de soutenir l'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada, qui appuie des organismes des communautés noires. Une autre somme de 25 millions de dollars servira à soutenir la stratégie de lutte contre le racisme et à lutter contre certains problèmes perniciose liés au racisme contre les Autochtones, à l'antisémitisme et à l'islamophobie.

Presque deux ans après l'assassinat de la famille Afzaal à London, en Ontario, que pense la députée des initiatives en matière d'équité contenues dans le budget?

Mme Heather McPherson: Madame la Présidente, tout ce que nous pouvons faire pour collaborer sur un certain nombre de ces initiatives en faveur de l'équité est très important, mais je suis un peu inquiète. À titre d'exemple, la reconnaissance de la nécessité d'un plan national en ce qui concerne les femmes et les filles autochtones assassinées ou disparues est l'une des initiatives proposées dans ce budget.

J'affirmerais cependant que le gouvernement promet des fonds depuis 2019, mais qu'il n'a pas respecté ses promesses. C'est ma plus grande inquiétude à l'égard du gouvernement libéral. Il est capable de dire ce que les gens veulent entendre, mais il ne déploie pas les efforts nécessaires. Il n'accomplit pas le travail requis pour mettre les choses en œuvre, pour verser les fonds et pour rendre les programmes accessibles aux gens qui en ont le plus besoin. Je crois que le rôle du Nouveau Parti démocratique, c'est de faire pression sur le gouvernement.

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Madame la Présidente, je souhaite la bienvenue à la députée qui est de retour à la Chambre des communes après un séjour en Alberta pour les élections provinciales.

J'aimerais lui demander quelque chose. Elle a dit que de nombreuses personnes dans cette enceinte devraient avoir honte. Parallèlement, le gouvernement a présenté un budget qui enfonce encore plus le Canada dans le gouffre de l'endettement, de l'inflation et de l'incertitude, laissant les Canadiens dans le néant sur le pouvoir d'achat de leur argent durement gagné et ce qu'ils devront payer en taxes. Il faut aussi tenir compte du fait que la prochaine génération héritera de taxes encore plus élevées.

Ordres émanant du gouvernement

La députée peut-elle nous dire comment ses allégations sur la honte des autres se comparent au fardeau financier déshonorant qu'elle refile à la prochaine génération?

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Avant de céder la parole à la députée d'Edmonton Strathcona, je rappelle au député qu'il est interdit de parler, directement ou indirectement, de la présence ou de l'absence des députés à la Chambre.

La députée d'Edmonton Strathcona a la parole.

Mme Heather McPherson: Madame la Présidente, pour être bien claire, lorsque j'ai parlé d'avoir honte, je ne visais qu'un seul parti à la Chambre. Je ne visais pas tous les partis de la même manière.

J'ai des enfants rendus à l'âge de l'adolescence. L'une des choses que je veux désespérément, c'est qu'ils souhaitent rester en Alberta. Je veux qu'ils aient envie d'élever leur famille en Alberta. Je veux que l'Alberta ait une économie robuste, un système de santé robuste, un système d'éducation robuste et des systèmes robustes qui permettent à nos communautés de prospérer.

Je pense honnêtement que le budget en fait beaucoup pour aider les gens qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Il fait beaucoup plus pour aider les Canadiens que ne le font aujourd'hui les conservateurs en demandant à la présidence de faire la lecture de 900 amendements.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille (Salaberry—Suroît, BQ): Madame la Présidente, je félicite ma collègue pour son discours. On peut voir toute sa passion ainsi que toute l'importance qu'elle donne aux gens qu'elle représente dans sa circonscription.

Je suis également contente de l'entendre dire que, même si l'élection en Alberta n'est pas nécessairement le choix qu'elle aurait aimé faire, elle respecte quand même la démocratie qui s'est exprimée en Alberta. On y a élu une première ministre qui, certes, n'était pas son choix, mais qui a quand même été élue démocratiquement par les Albertains et les Albertaines. C'est bon, parce qu'au Bloc québécois, nous trouvons important de respecter la démocratie, ainsi que l'autorité et les champs de compétence de l'Assemblée nationale du Québec et des assemblées législatives des autres provinces. La démocratie en Alberta s'est donc exprimée.

J'aimerais poser une question à ma collègue. Dans un budget, il y a des choix prioritaires qui sont exprimés. J'ai de la misère à comprendre une chose et j'aimerais qu'elle me l'explique. Comment peut-elle donner son appui à un budget qui ne contient aucune mesure pour soutenir les aînés, aucune augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés de 65 ans et plus?

Le gouvernement crée deux classes d'aînés. En donnant son accord au budget, ma collègue appuie cette idée que les aînés de moins de 75 ans n'ont pas besoin d'être soutenus.

• (2140)

[Traduction]

Mme Heather McPherson: Madame la Présidente, ma collègue pose une bonne question. Je reviens à ce que j'ai dit dans mon discours. Ce projet de loi n'est pas parfait, et ce n'est pas ce que le Nouveau Parti démocratique aurait présenté.

Ordres émanant du gouvernement

Cependant, lorsque je pense aux personnes âgées de ma circonscription, je sais à quel point les initiatives sur les soins dentaires leur seront utiles. Je sais à quel point les investissements dans le logement pourront les aider. Ces mesures aideront grandement les personnes âgées de ma circonscription. Il m'est impossible de leur tourner le dos en ce moment.

M. Gerald Soroka (Yellowhead, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui au sujet d'un autre budget inflationniste et irresponsable des libéraux qui prétendent que celui-ci freine l'inflation alors que, en réalité, il fait exactement l'inverse.

Les libéraux prétendent même qu'il s'agit d'un plan canadien alors qu'ils continuent leur offensive contre les chèques de paie des travailleurs. En raison des dépenses irresponsables des libéraux, les Canadiens d'un océan à l'autre voient leurs moyens diminuer. Les gens font la file aux banques alimentaires pour nourrir leur famille. Les jeunes abandonnent l'idée de devenir un jour propriétaires. Même le directeur parlementaire du budget a formulé plusieurs préoccupations concernant le budget, allant de piètres perspectives économiques pour les prochaines années au manque de transparence financière et à l'approche d'une récession. Le gouvernement libéral a eu huit longues années pour servir l'intérêt des Canadiens, mais malgré qu'il ait réussi à dépenser plus que tous les autres premiers ministres précédents mis ensemble, sa mauvaise gestion chronique des finances et ses politiques imprudentes font que les Canadiens ont du mal à boucler leur budget.

Les Canadiens continuent de voir les prix monter en flèche, depuis le prix des aliments au prix de l'essence, en passant par les frais de chauffage résidentiel et même le prix des habitations. Avec cette crise du coût de la vie, il devient impossible de joindre les deux bouts. Malgré tout cela, le gouvernement continue d'augmenter la taxe sur le carbone et la taxe d'accise sur l'alcool, ce qui va à l'encontre de l'intérêt des Canadiens, qui travaillent fort. C'est assez.

Le gouvernement libéral a eu huit années pour agir pour les Canadiens, mais il est maintenant temps qu'il cède sa place et que les solutions sensées proposées par les conservateurs soient mises en œuvre afin de réellement aider les Canadiens partout au pays. L'appui des conservateurs au budget de 2023 est conditionnel à trois choses: le budget doit faire en sorte que les Canadiens rapportent des chèques de paie élevés à la maison, grâce à une réduction du fardeau fiscal, afin que travailler fort rapporte de nouveau; il doit mener à une réduction des prix grâce à l'élimination de la taxe sur le carbone et des déficits qui causent l'inflation; il doit donner aux jeunes des maisons qu'ils ont les moyens d'acheter en faisant disparaître les gardiens de la bureaucratie, en accélérant la construction de logements et en augmentant l'abordabilité dans ce secteur.

Les libéraux proposent des dépenses inflationnistes de 43 milliards de dollars et des ponctions fiscales insensées qui nuiront aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Après huit années du gouvernement libéral, nous constatons tous que les solutions qu'il propose ne fonctionnent tout simplement pas. Les conservateurs ont les bonnes solutions, des solutions qui fonctionnent, pour que les Canadiens qui travaillent fort reçoivent de gros chèques de paie.

Je suis fier de dire que les conservateurs n'appuieront pas le budget. Je m'explique. Le budget de 2023 des libéraux poursuit la guerre que mènent ces derniers au travail, aux travailleurs dévoués et à leur chèque de paie. Au lieu d'écouter les Canadiens qui souffrent à cause de la pire crise de l'abordabilité jamais vue, les libéraux s'entêtent à faire des dépenses irresponsables et inflation-

nistes et à augmenter les taxes et les impôts. Cela signifie que les travailleurs sont punis et qu'ils rapportent encore moins d'argent à la maison simplement parce qu'ils sont vaillants.

Les dépenses inflationnistes du gouvernement ont fait grimper en flèche le coût du panier d'épicerie, si bien qu'un Canadien sur cinq saute des repas ou dépend des banques alimentaires. Le remboursement trompeur pour l'épicerie ne donnera que 234 \$ à un adulte vivant seul pour couvrir l'augmentation du coût de la vie causée par les dépenses inconsidérées du gouvernement libéral. Selon le Rapport annuel sur les prix alimentaires 2023, une famille de quatre personnes dépensera jusqu'à 1 065 \$ de plus pour l'alimentation cette année, ce qui excède grandement le remboursement de 467 \$ qu'elle recevra pour l'épicerie.

Le 1^{er} avril, le gouvernement libéral a augmenté la taxe insensée sur le carbone, qui coûtera à la famille moyenne entre 402 \$ et 847 \$ en 2023, même après les remboursements. Le gouvernement continue à alourdir le fardeau fiscal des restaurants et des brasseries qui se remettent encore de la pandémie en augmentant la taxe d'accise sur l'alcool de 2 points de pourcentage. Le plafonnement temporaire des hausses de la taxe d'accise sur l'alcool est seulement en vigueur pour un an, ce qui est insuffisant.

• (2145)

Les politiques libérales qui consistent à augmenter les impôts et à récupérer l'argent que les Canadiens devraient conserver doivent cesser. Les conservateurs se donneront pour priorité de réparer les pots cassés des libéraux en veillant à ce que les travailleurs soient bien rémunérés et à ce qu'ils aient des perspectives d'avenir. Aujourd'hui, après huit ans de gouvernement libéral, la mise de fonds moyenne nécessaire pour acheter une maison a doublé. Nous croyons qu'il faut construire des logements que les jeunes peuvent se payer, afin qu'ils ne soient pas contraints de continuer à vivre dans le sous-sol de leurs parents parce qu'ils ont renoncé à leur rêve d'accéder à la propriété.

Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, le loyer moyen au Canada pour un appartement d'une chambre était de 973 \$. Après huit ans de gouvernement libéral, ce montant a explosé pour atteindre 1 760 \$. Les paiements d'hypothèque et les loyers ont quasiment doublé depuis que le premier ministre est au pouvoir, passant de 1 400 \$ à 3 100 \$.

Lorsque le premier ministre est entré en fonction, il ne fallait que 39 % du chèque de paie moyen pour payer les mensualités d'une maison moyenne. Après huit longues années d'insouciance libérale, ce chiffre est passé à 62 %, ce qui laisse aux Canadiens une part bien inférieure de leur chèque de paie à consacrer à d'autres dépenses essentielles.

Le gouvernement libéral n'a pas présenté de plan pour se débarrasser des obstacles et construire plus de logements abordables. Ses dépenses inflationnistes et ses politiques malavisées ont poussé les gens à renoncer à devenir propriétaires. Les conservateurs croient qu'il faut bâtir un pays où les gens peuvent se payer une maison, en se débarrassant des obstacles, en libérant des terrains, en accélérant la délivrance des permis de construire et en lançant des travaux pour construire des logements abordables. Tandis que le gouvernement libéral perpétue les dépenses et les impôts excessifs, nous continuerons d'accorder la priorité aux intérêts des travailleurs canadiens en construisant rapidement des logements abordables.

Ordres émanant du gouvernement

Huit longues années de gouvernement libéral n'ont rien apporté d'autre que des dépenses inflationnistes irresponsables, des hausses d'impôt insensées et des politiques irréflechies, ce qui nous a menés à la pire crise de l'abordabilité que les Canadiens aient connue. D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens ont moins d'argent dans leurs poches. Des gens font la file devant les banques alimentaires pour mettre du pain sur la table. Les jeunes ont perdu tout espoir d'accéder un jour à la propriété. Même le directeur parlementaire du budget a signalé plusieurs problèmes dans le budget, allant des faibles perspectives économiques des prochaines années à une récession imminente, en passant par un manque de transparence financière. Voilà l'effet du gouvernement libéral, qui a eu huit longues années pour défendre les intérêts des Canadiens. Le moment est venu pour lui de se retirer et d'adopter les solutions sensées que proposent les conservateurs afin d'amener le Canada à servir les gens qui travaillent.

Nous continuerons d'exiger ce qui suit: que les travailleurs aient accès à d'excellents chèques de paie et à un fardeau fiscal allégé, afin qu'il soit de nouveau payant de travailler fort; qu'on fasse baisser les prix grâce à l'élimination des déficits et de la taxe sur le carbone inflationniste; et qu'on construise des logis que les jeunes auront les moyens de payer, ce qui suppose d'éliminer les obstacles et d'accélérer la construction de logements abordables.

Nos demandes sont pragmatiques. Comme elles n'ont pas été satisfaites, nous n'appuierons pas le budget inflationniste des libéraux.

• (2150)

M. Arif Virani (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à corriger quelques erreurs factuelles qui ont été répétées par des députés conservateurs.

Le Canada a actuellement le déficit le plus bas de tous les pays du G7. Le Canada a le ratio dette-PIB le plus bas du G7. Le Canada a toujours une cote de crédit AAA. Ce sont des faits.

Toujours parmi les faits, soulignons que le député vient de l'Alberta, une province qui traverse actuellement des moments très difficiles. Mes pensées accompagnent les gens que le député représente et qui sont touchés par les feux de forêt. Ces phénomènes météorologiques graves et intenses sont liés aux changements climatiques.

Je dirais donc au député que le moment me semble mal choisi pour décider que la pollution ne coûtera plus rien. Est-il du même avis que moi?

M. Gerald Soroka: Madame la Présidente, je répondrais au député que nous ne sommes pas en train de dire que nous ne prenons pas au sérieux la crise climatique, mais que le plan fiscal des libéraux, qui n'a rien à voir avec la protection de l'environnement, n'est pas sérieux. Ils perçoivent de plus en plus d'argent, ce qui en laisse beaucoup moins aux Canadiens. Or, ils n'atteignent aucune cible en matière d'émissions. Comment leur plan fiscal et leur supposé plan environnemental peuvent-ils être bénéfiques pour l'environnement? Ils ne donnent rien.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NDP): Madame la Présidente, le député de Yellowhead a parlé des obstacles, comme le font beaucoup de conservateurs. Lorsque j'ai entendu le chef conservateur faire un discours sur le budget, l'an dernier, il a prononcé un discours de 20 minutes uniquement sur les

obstacles, sans mentionner ne serait-ce qu'un obstacle fédéral dans tout le discours.

Le député de Yellowhead a parlé des obstacles en parlant du logement. Je me demande s'il peut nous indiquer où se situent les obstacles fédéraux dans ce programme-là.

M. Gerald Soroka: Madame la Présidente, je dois admettre qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une question purement fédérale. Lorsque nous parlons d'obstacles ou de bâtons dans les roues, nous parlons de tous les pouvoirs publics.

Pour l'essentiel, lorsqu'il s'agit de zonage et de restructuration des plans de construction, cela relève généralement des règlements municipaux qui devraient être modifiés parce qu'ils engendrent parfois des politiques qui font que nous n'arrivons pas à construire les logements nécessaires. Il semble que les fonds sont inscrits au budget, mais on ne construit pourtant pas de logements. Comment cela est-il possible? C'est parce que les politiques et les programmes proposés par les municipalités ne garantissent pas toujours la construction rapide de logements.

Voilà le gros problème que j'ai à l'esprit lorsque je parle des obstacles. Nous devons nous attaquer à ce problème pour construire des habitations et loger les Canadiens.

[Français]

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné (Terrebonne, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais donner suite à une question que j'ai posée tout à l'heure à un autre collègue du Parti conservateur sur la façon de réconcilier le conservatisme fiscal qu'il mentionne et le fait que le gouvernement investit dans Trans Mountain 3 milliards de dollars additionnels pour un total de 30 milliards de dollars. Son collègue a répondu que le gouvernement n'avait en aucun cas besoin d'acheter Trans Mountain.

Je serais curieuse d'entendre les commentaires de mon collègue là-dessus, parce que si le gouvernement ne l'avait pas fait, Trans Mountain n'existerait pas. La logique semble faire défaut.

[Traduction]

M. Gerald Soroka: Madame la Présidente, il n'y a absolument aucune raison justifiant l'achat d'un pipeline par le gouvernement. Les politiques du gouvernement sont la seule raison de l'acquisition; elles sont à l'origine du problème. Si le pipeline avait été construit par le promoteur et l'entreprise, les coûts du projet n'auraient pas augmenté de 30 milliards de dollars. C'est un montant anormal, ridicule, et aucune entreprise privée n'aurait jamais construit ce pipeline pour une telle somme.

Il s'agit, une fois de plus, de l'incapacité du gouvernement à mener à bien des projets au Canada. Tout d'abord, les délais du projet sont largement dépassés et la construction devrait probablement être déjà achevée, mais les politiques libérales, telles que le projet de loi C-69, ont empêché la construction de pipelines au Canada. Les libéraux provoquent sciemment une hausse des coûts pour faire penser aux Canadiens que c'est ridicule et qu'aucun autre pipeline ne sera jamais construit. Ils ont raison. Si le gouvernement est propriétaire de l'oléoduc, nous ne le serons jamais. C'est pourquoi l'oléoduc devrait retourner au secteur privé, comme il se doit. Le gouvernement n'aurait jamais dû intervenir dans les activités des exploitants de pipelines du secteur privé.

Article 52 du Règlement

• (2155)

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Madame la Présidente, lors de la campagne électorale de 2015, les libéraux ont promis de faire un déficit modeste pendant un an, pour ensuite revenir à des budgets équilibrés, mais ce n'est pas du tout ce qui s'est passé. Nous avons plutôt eu droit à huit ans de dépenses inflationnistes, et maintenant, le gouvernement indique qu'il ne rétablira jamais l'équilibre budgétaire et qu'il poursuivra ses dépenses incontrôlées aussi longtemps qu'il le pourra. Nous espérons pouvoir y mettre un terme bientôt.

Comme si ce n'était pas déjà assez grave, en plus de ces énormes déficits, nous voyons que l'on hausse les taux d'intérêt pour tenter de freiner l'inflation galopante causée par les déficits. Tout cela est de mauvais augure pour les Canadiens. Selon les prévisions, la dette du Canada devrait atteindre 1,22 billion de dollars pendant l'année 2023-2024. Cela équivaut à une dette de près de 81 000 \$ par ménage.

Ces dépenses inflationnistes ont donné lieu à la plus forte inflation des 40 dernières années. Le record précédent avait été atteint sous un ancien gouvernement libéral qui avait un problème de dépenses effrénées. Le taux d'inflation élevé a amené la Banque du Canada à hausser les taux d'intérêt pour essayer de freiner l'inflation. Le gouvernement avait pourtant été mis en garde, mais a choisi d'ignorer cet avertissement. Par conséquent, nous avons maintenant une dette nationale record combinée à des taux d'intérêt à la hausse qui feront en sorte que le service de la dette du Canada devrait atteindre 43,9 milliards de dollars pour l'exercice 2023-2024.

Les députés peuvent-ils envisager à quoi pourraient servir ces 43,9 milliards de dollars s'ils ne servaient pas uniquement à payer la dette? Cette somme n'est pas destinée à rembourser la dette. C'est juste pour payer le coût annuel du service de la dette. Cette somme estimée à 43,9 milliards de dollars ne servira pas à réduire le déficit ou la dette dans les années à venir. Cette somme ne servira qu'à payer le service annuel de la dette. Ce sont 43,9 milliards de dollars qui auraient pu être consacrés aux soins de santé, au personnel infirmier, aux médecins et aux hôpitaux où les travailleurs de la santé ont été sollicités à l'extrême, voire au-delà de leurs limites. Ce sont 43,9 milliards de dollars qui auraient pu être consacrés à des projets d'infrastructure visant à améliorer les projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans nos collectivités, dans les communautés autochtones et dans les municipalités. Ce sont 43,9 milliards de dollars qui auraient pu être consacrés à des projets de transport pour aider les gens à se rendre au travail à l'heure, ou 43,9 milliards de dollars pour construire des maisons. Cependant, ces 43,9 milliards de dollars ne serviront qu'à payer le service de la dette.

J'avais l'habitude de demander aux gens de ma circonscription s'ils pouvaient s'imaginer ce que représentaient 20 milliards de dollars parce que j'avais de la difficulté à le faire. Les gens me regardaient d'un air perplexe ou hochaient la tête pour dire que non. Je leur demandais donc s'ils pouvaient s'imaginer cinq billets de 100 \$ dans ma main. Ils me répondaient qu'ils en étaient capables. Je leur ai dit que c'était ce que coûteraient 20 milliards de dollars à chaque Canadien, qu'il soit bébé, enfant, adulte, âgé ou qu'il soit un ancien combattant. C'est une dette de cinq billets de 100 \$. Je parlais alors de déficits de 20 milliards de dollars. Aujourd'hui, il est question de déficits de 40 milliards de dollars.

DÉBAT D'URGENCE

• (2200)

[Traduction]

LES INCENDIES DE FORÊT AU CANADA

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 15 novembre 2022, la Chambre procédera maintenant à l'étude d'une motion d'ajournement afin de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir les incendies de forêt au Canada.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

— Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député d'Edmonton Griesbach.

J'aimerais remercier la présidence d'avoir accueilli ma demande de débat d'urgence concernant la situation des feux de forêt au Canada, qui vont en s'aggravant.

Je tiens tout d'abord à dire que nous sommes de tout cœur avec les 120 000 Canadiens qui ont été forcés de fuir leur domicile cette année. Trente mille d'entre eux sont toujours déplacés, sans parler des centaines de personnes qui ont tout perdu dans ces incendies. Je remercie les pompiers, sur terre et dans les airs, pour le courage dont ils font preuve en accomplissant ce dangereux travail en vue d'assurer notre sécurité à tous.

Plus de 400 incendies font rage en ce moment d'un bout à l'autre du pays, de l'île de Vancouver jusqu'à la Nouvelle-Écosse. Plus de 3,6 millions d'hectares de forêt ont été réduits en cendres. Aujourd'hui, pour la première fois en huit ans que je suis député, je me suis levé sous un ciel enfumé à Ottawa. Comme je viens de la Colombie-Britannique, c'est une vision que je ne connais que trop bien, mais c'est la première fois que cela m'arrive ici, et nous n'en sommes qu'à la première semaine de juin. La saison des feux de forêt va être longue et difficile.

Les premiers intervenants locaux et provinciaux sont déjà débordés en Alberta, en Nouvelle-Écosse et au Québec. De toute évidence, nous devons réévaluer le rôle du gouvernement fédéral dans la protection et les interventions en cas de feux de forêt afin de développer des mesures proactives plutôt que de simplement réagir, comme nous le faisons en ce moment. Par ailleurs, nous devons accomplir la majeure partie de ce travail le plus rapidement possible au cours des prochaines semaines afin d'être prêts pour les chauds mois d'été. Ce travail et le soutien aux régions sinistrées de notre pays devraient être orientés par le débat urgent du Parlement; c'est pourquoi nous sommes ici à une heure tardive ce soir à débattre de ce sujet d'une importance capitale.

La saison des feux de forêt que nous connaissons en ce moment est sans précédent. La superficie des zones brûlées jusqu'à maintenant est 10 fois plus grande que la moyenne annuelle. Combien de fois avons-nous entendu cela au cours de la dernière décennie? Combien d'étés ont déjà été décrits comme « les pires que nous ayons connus » pour le bilan des feux de forêt?

Article 52 du Règlement

Il y a quelques jours, j'écoutais à la radio Mike Flannigan, un expert en matière de feux de forêt, de l'Université Thompson Rivers, à Kamloops. Il a dit des choses très importantes que je vais vous partager. D'abord, il a dit que les conditions météorologiques actuelles, ces saisons de feux de forêt qui nous touchent, ne sont pas la nouvelle normalité. Il a déclaré qu'en ce qui concerne les changements climatiques et les feux de forêt, nous sommes dans une spirale descendante et que la lutte contre la crise climatique est un combat pour éviter que les choses s'aggravent de plus en plus.

Selon un article publié le mois dernier dans la revue *Environmental Research Letters*, environ 40 % des feux de forêt que nous subissons chaque année en Amérique du Nord sont directement attribuables à l'industrie des combustibles fossiles et à ses répercussions sur le climat. Cependant, tout en luttant contre les changements climatiques pour éviter que la situation ne s'aggrave, nous devons nous adapter aux changements qui sont déjà à nos portes. En effet, ces changements sont pour ainsi dire permanents, étant donné que le dioxyde de carbone met des siècles à quitter l'atmosphère. Or, ces changements impliquent des incendies de forêt plus fréquents et plus intenses.

Cette adaptation passe notamment par un rôle accru du gouvernement fédéral dans la gestion des incendies de forêt. Premièrement, nous devons former et encadrer des équipes de pompiers qui nous aideront à maîtriser rapidement les incendies avant qu'ils ne deviennent incontrôlables. Deuxièmement, nous devons disposer d'un stock national de matériel pouvant être rapidement déployé dans les provinces touchées, afin de ne pas perdre de précieuses journées alors qu'un incendie ou un groupe d'incendies devient incontrôlable. Ce stock pourrait également comprendre un escadron d'avions-citernes qui pourraient être déployés rapidement là où ils sont nécessaires. Troisièmement, nous avons besoin d'une meilleure coordination des ressources et de la main-d'œuvre. Enfin, nous devons travailler entre les saisons des incendies pour restructurer les forêts qui entourent nos communautés afin que les incendies en milieu périurbain n'aient pas les mêmes effets destructeurs qu'aujourd'hui. Je voudrais aborder tous ces points plus en détail, en commençant par les pompiers.

Les équipes de pompiers au sol sont au cœur de la lutte contre les incendies de forêt au Canada. Ces équipes, composées de professionnels et de bénévoles, proviennent de petites communautés situées un peu partout au pays. Lorsque je vais sur les lignes d'arrêt dans ma circonscription, je vois des équipes de partout en Colombie-Britannique. Je tiens à remercier les 90 000 pompiers volontaires de partout au Canada pour leur travail, qui n'est pas du tout rémunéré. J'en profite pour faire la promotion du projet de loi C-310 de mon collègue néo-démocrate de Courtenay—Alberni, qui viendrait réduire davantage le fardeau fiscal des pompiers volontaires.

De plus en plus, des équipes internationales viennent nous aider, comme nous avons aidé d'autres pays par le passé. Lorsque je me suis rendu au Chili pour une visite parlementaire, en mars, il y avait du personnel canadien doté de matériel canadien qui combattait les incendies pendant la pire saison des incendies que le Chili ait jamais connue.

• (2205)

Nous devons songer à l'idée de créer un service national de lutte contre les incendies. Selon Michael Flannigan, 20 équipes comptant chacune 20 pompiers aideraient grandement à réagir rapidement aux incendies. Une première attaque rapide est la clé de la lutte

contre les incendies. Une fois qu'un feu de forêt dépasse quelques hectares de superficie par temps chaud, sec et venteux, il se transforme rapidement en un monstre incontrôlable qui ne peut être maîtrisé que par un changement de temps ou de saison.

Une fois l'incendie maîtrisé, il peut être éteint par des équipes de pompiers sur le terrain, qui accomplissent le travail dur, sale et chaud. Une intervention rapide, avec des avions-citernes, des avions écopeurs qui font le plein d'eau dans les lacs avoisinants et des hélicoptères qui en prennent dans des étangs et des réservoirs temporaires, peut rapidement éteindre de petits incendies. Je l'ai déjà vu depuis ma terrasse arrière dans ma circonscription, puisque j'habite à seulement quelques kilomètres d'une des principales bases aériennes qui servent à la lutte contre les incendies en Colombie-Britannique.

Trop souvent, les avions-citernes et les hélicoptères passent à basse altitude au-dessus de nous lorsqu'ils luttent contre des incendies de forêt ou de prairie dans ma région, à Penticton.

Le largage rapide de produits ignifugeants au moyen de gros avions — les plus récents arrivés à Penticton font partie d'une nouvelle flotte d'appareils Dash 8-400 — peut contribuer à délimiter un secteur de confinement pour les gros incendies, mais encore là, le travail sur le terrain est essentiel pour réellement éteindre le feu. Nous devons pouvoir accéder plus rapidement à l'équipement de pompiers essentiel qui est mis à la disposition des régions qui en ont besoin. Nous avons observé un tel besoin la semaine dernière en Nouvelle-Écosse, lorsque les ressources locales et provinciales ont très rapidement été surchargées en raison des incendies de forêt en périphérie d'Halifax.

Le gouvernement fédéral a fourni du matériel, mais il a fallu deux ou trois jours pour trouver ce matériel et l'envoyer aux pompiers.

J'aimerais maintenant parler de la coordination des efforts nationaux et de l'importance de prévoir les points d'ignition plutôt que de réagir au déclenchement d'incendies dans les forêts extrêmement sèches à la suite du passage de cellules orageuses. Nos prévisions météorologiques sont suffisamment exactes pour nous dire de manière quasi certaine quelles seront généralement les températures et, dans une moindre mesure, les précipitations auxquelles on peut s'attendre d'un bout à l'autre du Canada.

Cette année, nous savions que la saison des incendies de forêt sortirait de l'ordinaire, étant donné les températures record enregistrées presque partout au pays. Nous devons créer des programmes pour mettre sur pied des équipes de pompiers munies du matériel dont elles ont besoin, puis prendre rapidement des décisions prudentes en matière de planification pour mettre tout cela en place dans les secteurs à risque du pays avant que des incendies dévastateurs se déclarent.

Il faut accorder un financement adéquat aux programmes Intelli-feu afin d'éclaircir les forêts aux alentours des collectivités et même les arbres et les buissons près des maisons afin de limiter le risque que des maisons et des infrastructures soient détruites par des feux de forêt.

Article 52 du Règlement

La collectivité de Logan Lake, en Colombie-Britannique, s'est littéralement sauvée elle-même en 2021 grâce à un programme concerté d'éclaircissement des forêts, à l'application de l'initiative Intelli-feu dans les cours arrière résidentielles et même à l'installation de système de gicleurs sur les toits. C'est faisable. Logan Lake a travaillé pendant plus de 20 ans pour y arriver mais et, à grande échelle, il faudra beaucoup d'efforts et, honnêtement, beaucoup d'argent. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de premier plan dans une telle entreprise et il doit le faire.

Les choses ont changé radicalement au cours des 50 dernières en ce qui a trait aux feux de forêt. Quand j'allais à l'école dans la vallée de l'Okanagan, dans les années 1960, il n'y a eu que deux feux de forêt majeurs sur douze ans. De nos jours, il y en a plusieurs chaque année. Cette année, c'est la même chose qui se produit un peu partout au pays et il y a d'immenses incendies de forêts destructeurs en Nouvelle-Écosse et dans les forêts pluviales de l'île de Vancouver.

Les feux de forêt sont en train de changer et ils changent nos vies. Nous aussi, nous devons changer notre façon de répondre à ces menaces croissantes. Les provinces font du travail remarquable dans les régions vulnérables aux incendies, mais l'expérience du printemps en cours nous montre qu'aucune région du pays n'est à l'abri des feux de forêt. Le gouvernement fédéral doit agir afin d'être le leader dont nous aurons besoin dans le futur.

• (2210)

M. Bryan May (secrétaire parlementaire de la ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à réitérer les propos du député concernant les pompiers et le travail extraordinaire qu'ils accomplissent, et à les en remercier.

J'aimerais également profiter de cette occasion pour remercier les femmes et les hommes des Forces armées canadiennes qui sont à pied d'œuvre dans les provinces où sévissent actuellement ces terribles feux de forêt.

Le député a brièvement abordé ce que font les provinces. Je tiens à ce que la Chambre sache que 60 % des missions qui occupent actuellement la défense nationale consistent à venir en aide aux autorités civiles. C'est d'ailleurs le cas depuis quelques années.

Je dirais que le gouvernement intensifie ses efforts et qu'il intervient de plus en plus dans le cadre des urgences associées au changement climatique, qu'il s'agisse de feux de forêt, d'inondations, ou d'ouragans, comme Fiona.

Le député pense-t-il que les provinces font leur part et qu'elles se préparent à ces phénomènes climatiques inévitables?

M. Richard Cannings: Madame la Présidente, je pense que les provinces font certainement leur devoir.

Certaines provinces, comme la Colombie-Britannique, luttent contre ce problème depuis plus longtemps et plus intensément que d'autres et elles y ont consacré plus de ressources. Pour des provinces comme la Nouvelle-Écosse, il s'agit d'un nouveau problème et elles se trouvent donc dans une situation différente. Les provinces ont vraiment multiplié leurs efforts, mais une des différences qui existent entre les provinces et le gouvernement fédéral, c'est qu'elles sont moins à même d'investir de grosses sommes dans ce genre de projets et d'enjeux. Le gouvernement fédéral est bien placé pour vraiment apporter de l'aide à l'échelle nationale.

Le député a mentionné l'intervention des forces armées. Ce serait une bonne idée d'avoir une force spéciale expressément formée

pour lutter contre les incendies et faire face à d'autres situations d'urgence.

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Madame la Présidente, au nom du Bloc québécois, je veux d'abord réitérer tous mes vœux de solidarité à toutes les communautés éprouvées au Québec, mais aussi ailleurs au Canada en raison de la crise actuelle. Je comprends que c'est un sujet important. C'est même un sujet urgent.

Quand le NPD a demandé la tenue de ce débat d'urgence ce soir, le député de Rosemont—La Petite-Patrie a dit que le gouvernement fédéral devait en faire plus et le faire mieux, notamment en matière de planification, de formation de la main-d'œuvre et d'accessibilité aux équipements.

Je ne sais pas si mon collègue pourrait m'informer de la situation dans sa province de résidence parce que, au Québec, jusqu'à preuve du contraire, la réponse du fédéral était assez rapide. Je ne dis pas que le gouvernement est parfait, mais, quand le ministre Bonnardel à Québec a demandé l'aide des Forces armées canadiennes, cela a pris quelques heures avant que le ministre de la Protection civile acquiesce à la demande et envoie les effectifs sur le terrain. Somme toute, la gestion de la crise actuelle semble bien se passer jusqu'ici.

Peut-être que ce n'est pas le cas ailleurs au Canada, et j'aimerais que mon collègue aborde ce sujet.

[Traduction]

M. Richard Cannings: Madame la Présidente, les provinces s'en tirent bien. La Colombie-Britannique est aux prises avec d'importantes saisons de feux de forêt, et depuis 2015, les saisons de grands feux de forêt se succèdent sans interruption.

La Colombie-Britannique a élaboré des programmes, des techniques et des processus qui s'améliorent progressivement. Il y a toujours des choses à apprendre sur la façon de traiter les gens qui ont été forcés de quitter leur foyer. Cet aspect du processus perturbe beaucoup les familles et les gens. Nous avons appris beaucoup de choses à cet égard en Colombie-Britannique. Nous en apprenons beaucoup sur la communication entre les différentes équipes sur le terrain. Il y a toujours des choses que nous pouvons apprendre les uns des autres...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Nous avons assez de temps pour une autre question.

Le député de Kitchener-Centre a la parole.

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à remercier le député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest d'avoir veillé à ce que la Chambre tienne un débat sur les feux de forêt causés par les changements climatiques.

En tant que biologiste, je souhaite poser une question au député au sujet des tourbières; je pense ici aux tourbières hautes, aux tourbières basses et aux marécages. Il s'agit de l'une des boucles de rétroaction dont nous devons tenir compte dans la crise climatique, ce qui explique pourquoi je pose une question à ce sujet. En effet, les tourbières ne représentent que 3 % de la masse du monde, mais elles renferment le tiers du carbone stocké.

Le député pourrait-il parler des répercussions de l'assèchement des tourbières et des feux de forêt, et de la façon dont les feux de forêt touchant les tourbières pourraient aggraver de façon exponentielle la crise climatique actuelle?

Article 52 du Règlement

• (2215)

M. Richard Cannings: Madame la Présidente, je pourrais en parler longuement, mais je ne dispose que de 30 secondes. Je remercie le député de Kitchener-Centre de sa question.

Les tourbières jouent un rôle absolument crucial dans le stockage du carbone. Une fois qu'elles commencent à brûler, il est très difficile de les éteindre. Elles peuvent libérer d'immenses quantités de dioxyde de carbone pendant des mois lorsqu'elles brûlent. Il est essentiel de s'attaquer à ces feux très rapidement, surtout dans la forêt boréale.

M. Blake Desjarlais (Edmonton Griesbach, NPD): Madame la Présidente, pour beaucoup de mes concitoyens albertains, ce qui s'est passé au mois de mai et continue de se passer dans notre province, est vraiment catastrophique. Les feux de forêt, la fumée, la destruction et les dégâts marqueront les familles albertaines pendant longtemps. Je sais que nous ne serons jamais en mesure de reconstruire entièrement le patrimoine culturel de ces familles, les lieux où elles ont élevé leurs enfants, et les objets du quotidien qui leur rappelaient chaque moment important de leur vie, car tout est parti en fumée.

Nos pensées accompagnent ces familles. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elles puissent rebâtir leur vie. C'est pourquoi les néo-démocrates et moi-même appuyons fermement les collectivités autochtones qui ont été les plus durement touchées par ces feux de forêt.

Je tiens également à remercier personnellement les nombreux hommes, les nombreuses femmes, les personnes non binaires et issues de la diversité qui composent les équipes de pompiers de tout le pays — mais surtout en Alberta en ce moment —, et qui risquent leur vie pour que les membres de la collectivité puissent sauver ce qu'ils peuvent. Ils risquent leur vie pour que les enfants aient une maison où retourner. Ils risquent leur vie pour que les collectivités soient épargnées par les flammes. Il ne fait aucun doute qu'ils sont des héros méconnus, qui rentrent chez eux, jour après jour, couverts de cendres, sans forcément recevoir les remerciements de familles comme la mienne et de celles auxquelles je rends visite.

En 2003, ma famille a été victime d'un incendie de forêt dans le Nord-Est de l'Alberta. À l'époque, je n'étais qu'un enfant et je vivais avec ma famille. En 30 minutes à peine, le vent a déclenché un si gros incendie qu'aucune équipe ne pouvait même se rendre sur les lieux. L'incendie a détruit des forêts, fait tomber des lignes électriques, coupé des routes et entraîné l'interruption de services. Nous étions coincés. J'étais seul et j'avais peur. Ma mère, mon père, ma sœur et moi étions seuls, coupés de toutes les routes, avec des arbres tombés de chaque côté de notre maison. Nous étions sûrs que c'était la fin. Mon père et ma mère ont prié.

Mon père a fait ce qu'il pouvait. Son père avait construit une grange, et il s'en était occupé. À l'intérieur, il y avait des selles fabriquées à la main et transmises de génération en génération dans ma famille, des chuchoteurs de chevaux à certains des meilleurs clowns de rodéo de notre province. Cette histoire a été réduite en cendres, incinérée, sous les yeux de mon père en larmes.

Je me souviens d'avoir été évacué dans les bras d'un pompier. Il m'a pris dans ses bras et j'ai tout de suite pu sentir sa compassion et son besoin de nous sauver. Il m'a fait monter dans une voiture, m'a mis un masque à oxygène et m'a dit de fermer les yeux. Il m'a dit de chanter une chanson. « Trois fois », a-t-il dit, « et tout ira bien ».

Après deux chansons, je me suis rendu compte que nous étions enfin en train de sortir de la fumée. Même si j'avais laissé ma famille derrière, je savais que ma mère et mon père allaient s'en sortir parce que des gens comme lui étaient avec eux, comme les pompiers qui sont dans nos collectivités en ce moment. En leur nom, je tiens à remercier les pompiers.

La réalité, c'est que cela se poursuit et se produit encore aujourd'hui. Qu'il s'agisse des feux de forêt sur la côte Est ou dans les Prairies, nous en constatons les effets dévastateurs sur les familles comme la mienne qui doivent traverser cette épreuve. Je connais la douleur de ne pas pouvoir retrouver ce que nous avions jadis, mais je connais aussi la joie de pouvoir rentrer chez nous tous sains et saufs, avec ce que nous avons de plus précieux, nos êtres chers.

Lorsque je me suis rendu, il y a quelques semaines, à l'établissement métis d'East Prairie, une communauté réduite en cendres à 80 %, les gens m'ont accueilli avec le sourire. Ils m'ont accueilli avec la générosité et l'amour que seule une communauté ayant vécu le pire est capable d'exprimer. Les membres de la communauté de l'établissement métis d'East Prairie sont résilients, vaillants et remarquables. Lorsqu'on leur a dit, au petit matin un jour de mai, d'évacuer leur domicile, ils se sont tout de suite mis au travail. Il n'a fallu que 4 heures à toute la communauté pour évacuer le secteur, alors qu'il ne compte qu'une voie d'accès et une voie de sortie. Ils y sont arrivés grâce à la coordination de la communauté, pas grâce à une aide supplémentaire. C'est que la communauté savait que cela allait arriver un jour.

• (2220)

Les forêts du Nord de l'Alberta sont malades. De plus, la population a dû endurer des températures accablantes et dangereuses. Jadis, on disait « grâce à avril et à ses pluies, mai fleurit », une expression que de nombreux députés connaissent sans doute bien. Or, nous n'avons pas eu de pluies, ce qui donne lieu à l'un des incendies de forêt les plus dévastateurs que ma province ait jamais connus.

Lorsque j'ai rencontré le conseil de l'établissement métis d'East Prairie, ses membres m'ont supplié. Ils ont dit que dans tout le branle-bas des élections en Alberta, ils n'ont reçu aucun soutien. Ils ont demandé l'aide du gouvernement fédéral, mais la question des champs de compétence empêche ce dernier d'intervenir. Ils ont demandé de l'aide aux municipalités locales, mais celles-ci n'avaient plus de ressources à offrir.

Cette collectivité n'avait plus rien, mais ses membres ont tout donné. Bien qu'ils aient perdu plus de 14 résidences et que 80 % de la collectivité ait brûlé, ils ont sauvé les 20 % restants. Il s'agit d'une immense réalisation pour un groupe de bénévoles, un groupe d'experts dont les membres possèdent le savoir traditionnel nécessaire pour continuer de garder nos collectivités en sécurité.

On les appelle les « pompiers forestiers », et seulement 14 d'entre eux ont réussi à sauver le reste de la communauté. On a envoyé ce même groupe de pompiers au Québec, en Ontario et partout dans le monde. Nous avons plus que jamais besoin de leurs compétences, de leur connaissance des forêts et de leur savoir traditionnel.

J'ai parlé à des survivants d'East Prairie. J'étais là le jour où l'ordre d'évacuation a été levé, et la communauté m'a accueilli. Ce que j'ai vu était vraiment bouleversant.

Article 52 du Règlement

J'ai accompagné des familles, et c'était un moment incroyable pour certaines d'entre elles. Elles ont vu leurs maisons encore debout. Elles ont aussi vu leurs chiens, couverts de cendre, qui gardaient encore leur territoire. Ils tenaient bon, comme si c'était leur dernier combat, en attendant que leurs maîtres rentrent à la maison. C'est le genre d'amour dont les animaux savent faire preuve et que les humains offrent souvent avec plus de retenue, mais qui, je l'espère, ne s'éteindra jamais.

J'ai parlé à certains de ceux qui ont perdu leur maison. Une survivante, l'aînée la plus âgée de la communauté, est venue me voir pour me dire qu'une fois à bord de l'autobus pour rentrer chez elle, elle avait l'impression de rentrer à la maison comme elle l'avait fait le jour où elle a quitté le pensionnat. Elle a dit que la peur qu'elle ressentait dans son cœur et le fait de ne pas savoir à quoi s'attendre lui avaient arraché des larmes. Elle a constaté que, même s'il ne restait plus rien de son chez-soi, il restait beaucoup de sa collectivité. Elle a offert sa force, son leadership et sa gentillesse aux enfants, aux mères et à ceux qui souffraient véritablement. Elle leur a offert des sourires, des condoléances et de l'amour, même si elle avait tant perdu. Cela m'inspire beaucoup.

C'est une histoire que je voulais raconter à tous les députés, parce que de telles personnes existent aussi dans leur collectivité. Il vaut la peine de les protéger et de les soutenir. Nous devons veiller à ce que cette catastrophe climatique ne continue pas d'anéantir leur vie.

Je sais que ces personnes existent. Elles n'avaient qu'une seule demande. Elles ont dit qu'il y avait autant de familles qui rentraient chez elles que de familles qui n'avaient plus nulle part où aller. Elles ont dit que 900 000 \$ suffiraient à offrir de l'hébergement temporaire à tous ceux qui ont perdu leur maison jusqu'à ce qu'ils puissent la rebâtir.

Nous avons besoin de courage et nous devons exprimer l'amour que nous portons dans nos cœurs pour les Canadiens. Ces sentiments doivent se traduire par des programmes et des mesures de soutien qui répondent aux besoins les plus criants des gens qui sont actuellement en difficulté. Je prie la Chambre et mes collègues de transformer la compassion dont ils parlent si souvent en mesures concrètes. Les habitants d'East Prairie, de Paddle Prairie et de Peavine le méritent. Les gens qui sont touchés par les feux de forêt partout au pays le méritent.

Ces feux de forêt continuent de faire rage tous les jours. C'est le cas en ce moment même. Je sais qu'il est tard pour nous, mais ces pompiers travailleront encore plus fort que nous ce soir. Ils travailleront toute la nuit, tout en sachant qu'ils risquent de ne jamais retourner chez eux. Je demande à tous les députés de les garder dans leur cœur et dans leurs prières ce soir alors qu'ils continuent à lutter contre les incendies qui font rage partout au pays, tout en espérant que la Chambre leur enverra réellement de l'aide.

• (2225)

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoyne, Lib.): Madame la Présidente, je tiens moi aussi à exprimer ma reconnaissance envers les membres des Forces armées canadiennes qui sont déployés dans le cadre de l'opération Lentus. Je remercie également les pompiers qui combattent les incendies de forêt partout au pays.

Lors du débat sur le projet de loi C-224, que je parraine, nous avons entendu parler des séquelles des incendies de forêt sur les pompiers. On nous a raconté les conséquences pour les pompiers qui ont lutté contre les incendies à Fort Mac. Ces pompiers ont été

exposés à de grandes quantités de toxines en très peu de temps et ils présentent maintenant des taux élevés de cancers.

À l'heure actuelle, des gens à Ottawa souffrent de troubles respiratoires en raison du smog qui plane au-dessus de presque tout le pays. Non seulement ces incendies de forêt représentent un risque immédiat pour la population, ils constituent également un risque à long terme. Le député d'en face pourrait-il parler un peu plus longuement des effets indirects que nous commençons à observer?

M. Blake Desjarlais: Madame la Présidente, il ne fait aucun doute pour moi que les pompiers et les premiers répondants ne ménagent aucun effort pour accomplir leur travail dans les pires conditions et situations imaginables pour le commun des mortels. Ils mettent leur vie en danger. Ils laissent la peur de côté et font preuve de courage. Ce qu'il faut absolument savoir, c'est que l'équipement qu'ils utilisent met aussi leur vie en danger et que les données indiquent que cela contribue au risque de développer un cancer.

Je suis très heureux que la députée ait présenté son projet de loi, parce qu'il s'agit d'un enjeu sur lequel nous sommes tous d'accord. Nous avons tous déjà rencontré des pompiers et nous leur avons tous promis que nous ferions quelque chose à ce sujet. C'est exactement ce que nous allons faire.

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours.

Je lisais un article du *Devoir* tout à l'heure selon lequel un « joyau de la nation innue » a été détruit par les flammes sur la Côte-Nord. C'est une pourvoirie tout près de Sept-Îles, une propriété du gouvernement innu d'Uashat-Maliotenam.

Je lisais aussi que 80 % des communautés autochtones au Canada vivent dans des zones boisées et deviennent les premières victimes de ce phénomène grandissant. Mon collègue a fait le lien avec les changements climatiques et le réchauffement de la planète.

J'aimerais qu'il nous en dise davantage sur ce qu'on doit faire. Quelle est notre responsabilité en tant qu'élus pour protéger ces communautés?

[Traduction]

M. Blake Desjarlais: Madame la Présidente, je tiens à remercier la députée de sa question, car j'espérais qu'elle me soit posée. J'espère pouvoir y répondre convenablement au nom des nombreux Autochtones qui m'ont transmis les enseignements, l'histoire, et le savoir qui permettent de prévenir ces terribles catastrophes.

Dans la forêt boréale des territoires des traités n° 8, n° 10, et n° 11, les Autochtones pratiquent le brûlage dirigé, une activité traditionnelle qui consiste à brûler la végétation d'une certaine étendue afin de prévenir la propagation de feux de forêt plus importants. Sans brûlage dirigé, le combustible s'accumule et devient dangereux. C'est exactement ce qui se passe depuis que l'on interdit aux communautés des Premières Nations et des Métis de pratiquer le brûlage dirigé. Malheureusement, c'est encore une réalité au Canada. Pour que les Autochtones puissent entretenir les terres, comme ils le font depuis des millénaires, il faut les écouter et abroger les lois qui les empêchent de se livrer à leurs pratiques écologiques traditionnelles.

• (2230)

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Madame la Présidente, en sa qualité de leader autochtone dans cette enceinte, le député d'Edmonton Griesbach, peut-il nous donner plus de détails sur les modifications qu'il faudrait apporter dans notre façon de combattre les feux de forêt et la crise climatique si l'on tenait compte du savoir et de la sagesse des Autochtones?

M. Blake Desjarlais: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question, car c'est un sujet qui n'est pas souvent abordé à la Chambre des communes. Les Autochtones sont depuis longtemps les gardiens de l'île de la Tortue — l'Amérique du Nord — quand surviennent des catastrophes, peu importe s'il s'agit d'inondations ou de catastrophes naturelles, comme les feux de forêt ou des hivers longs et rigoureux.

Les Autochtones ont une histoire, des récits et des connaissances. L'histoire à laquelle on fait souvent référence dans cette enceinte est récente. Elle ne raconte qu'une infime partie de ce qu'est le Canada. En effet, le Canada est un territoire extrêmement ancien, un lieu empreint de traditions et de savoir. Les peuples autochtones y vivent depuis longtemps et ils savent comment protéger les terres et les entretenir.

Les Autochtones savent comment exécuter le brûlage dirigé. Quand on n'agit pas très tôt pour combattre les feux de forêt au moment de la saison où les risques sont plus faibles, par exemple en ne détruisant pas le combustible accumulé — ce qui arrive quand on interdit le brûlage dirigé —, on doit se préparer à combattre des feux beaucoup plus graves comme ceux qui font rage en Alberta ces jours-ci. Si le gouvernement avait fait les investissements nécessaires et donné aux Autochtones les pouvoirs et les ressources requis pour appliquer les méthodes traditionnelles, la situation actuelle serait bien différente; nous aurions une chance de maîtriser la situation.

L'hon. Kamal Khera (ministre des Aînés, Lib.): Madame la Présidente, avant de commencer, je souhaite vous informer que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Sudbury.

Je tiens à souligner que je prends la parole sur le territoire traditionnel du peuple algonquin anishinabe. Je suis très heureuse de pouvoir participer au débat d'urgence sur les incendies de forêt au Canada.

Je veux commencer par communiquer deux messages importants, car ils sont au cœur de mes préoccupations et, je suppose, de celles de tous les députés qui sont ici aujourd'hui. Tout d'abord, je tiens à dire à toutes les personnes touchées par les incendies de forêt qui ravagent le pays, que ce soit parce qu'elles ont dû évacuer leur maison, qu'elles ont perdu un animal de compagnie ou un bien ou que leur vie a été bouleversée d'une manière ou d'une autre, que le gouvernement du Canada les soutient. Nous travaillons d'arrache-pied pour apporter de l'aide là où elle est nécessaire. Ensuite, nous sommes extrêmement reconnaissants du travail héroïque des courageux travailleurs et bénévoles qui luttent contre ces incendies, que ce soit en première ligne en tant que pompiers, policiers, personnel de recherche et de sauvetage ou membres des Forces armées canadiennes ou dans les coulisses en tant que répartiteurs ou membres du personnel.

Pour mettre les choses en perspective, en date du 5 juin, c'est-à-dire aujourd'hui, il y avait déjà 2 214 incendies de forêt au pays; environ 3,3 millions d'hectares avaient été brûlés. Nous sommes déjà au cœur d'une autre saison des incendies de forêt intense. Dans bien

Article 52 du Règlement

des régions, la saison se prépare à devenir historique. Les ressources sont déjà utilisées au maximum et au-delà de leurs limites. Je sais que de nombreux Canadiens sont préoccupés, à juste titre, et se demandent comment le gouvernement du Canada réagit.

Les situations d'urgence de ce genre sont, bien sûr, d'abord gérées à l'échelle municipale. Si la situation commence à s'aggraver, les municipalités peuvent demander de l'aide du gouvernement de leur province ou de leur territoire. À leur tour, si la situation continue de se détériorer, les provinces et les territoires peuvent alors présenter des demandes d'aide fédérale. Ces mesures sont prises lorsqu'un événement d'urgence dépasse ou menace de dépasser les capacités des ressources d'une province ou d'un territoire, et que des ressources fédérales supplémentaires sont nécessaires pour soutenir la région touchée.

Une fois qu'une demande d'aide fédérale est reçue, le Centre des opérations du gouvernement prend en charge la coordination de l'intervention, notamment en consultant les provinces ou les territoires et tous les ministères concernés. Nous avons reçu des demandes d'aide fédérale de la province de l'Alberta les 10 et 27 mai, de la Nouvelle-Écosse le 31 mai et du Québec le 3 juin. Ces provinces nous ont demandé de les aider à faire face aux situations graves qui sévissent sur leur territoire. Toutes ces demandes ont été approuvées.

En Alberta, le gouvernement du Canada a fourni des ressources, y compris des ressources des Forces armées canadiennes, pour une période initiale de deux semaines susceptible d'être prolongée d'une semaine. Les ressources des forces en Alberta comprennent le personnel de lutte contre les incendies; les ressources de transport aérien pour des tâches comme l'évacuation des collectivités isolées; et le soutien technique, y compris l'équipement lourd. Environ 150 soldats en tout sont actuellement déployés dans les régions de Fox Creek et de Fort Chipewyan pour participer à la lutte contre les incendies. Le gouvernement du Canada fournit également des ressources provenant de nombreux ministères, y compris l'appui à la passation des marchés pour les fournitures et la logistique; l'intervention de la GRC, aussi chargée de l'application des lois, l'augmentation des heures d'ouverture de Service Canada, le soutien mobile à la sensibilisation et bien plus encore.

Les ressources des Forces armées canadiennes sont également déployées en Nouvelle-Écosse pour une période initiale de trois semaines susceptible d'être prolongée d'une semaine. Une unité d'intervention immédiate de la Base des Forces canadiennes Gagetown, au Nouveau-Brunswick, est également disponible pour mener des opérations de base de lutte contre les incendies. D'autres mesures de soutien sont semblables à celles offertes à la Province de l'Alberta. On prévoit aussi, entre autres, de rehausser les capacités de surveillance de la qualité de l'air, de déployer du personnel et des moyens d'intervention de la Garde côtière canadienne, et d'offrir, par l'intermédiaire du Programme d'aide à la gestion des urgences, un soutien aux Premières Nations touchées.

Au Québec, il y a maintenant 150 militaires déployés dans la région de Sept-Îles pour prendre part aux activités de lutte contre les incendies. La Croix-Rouge canadienne et d'autres organisations non gouvernementales sont activement déployées dans de nombreuses régions du pays et fournissent un soutien au besoin.

Article 52 du Règlement

• (2235)

En plus de notre intervention vigoureuse et efficace sur le terrain face aux situations qui se présentent, nous entreprenons également des programmes de dons jumelés afin de fournir une aide financière supplémentaire et d'encourager les Canadiens à faire de même. Nous nous sommes associés à l'Alberta, à la Nouvelle-Écosse et à la Croix-Rouge canadienne pour égaler les dons et aider à fournir des secours aux collectivités et aux familles les plus durement touchées dans les régions en cause. Jusqu'à maintenant, la campagne en Alberta a déjà permis d'amasser 20 millions de dollars.

Nous mettons également en œuvre une initiative de jumelage de dons avec les Territoires du Nord-Ouest et Centraide pour appuyer les efforts de secours et de rétablissement dans plusieurs collectivités. Ce n'est pas pour rien que, comme nous le savons, les Canadiens sont réputés pour leur altruisme et leur générosité, et je ne doute pas qu'ils se mobiliseront massivement pour faire des dons à leurs prochains.

Je viens de donner un aperçu de notre réaction immédiate aux situations d'urgence en cours dans tout le pays. Lutter contre ces incendies et gérer leurs conséquences immédiates n'est pas une mince affaire, mais ce n'est qu'une petite partie des activités d'intervention en cas de catastrophe. Nous savons que, même après que la fumée se sera dissipée, la reconstruction prendra beaucoup de temps. C'est pourquoi nous avons des programmes, comme les Accords d'aide financière en cas de catastrophe, grâce auxquels le gouvernement fédéral fournit aux gouvernements provinciaux et territoriaux des aides d'urgence après une catastrophe, pour un total d'environ 7,9 milliards de dollars, pour être précis, depuis la création du programme, en 1970.

Le gouvernement du Canada peut également assumer jusqu'à 90 % des dépenses, mais ce sont exclusivement les provinces et les territoires qui décident de la conception et de la mise en œuvre de leurs plans de rétablissement. Les dépenses admissibles peuvent viser l'évacuation, l'hébergement d'urgence, la réparation d'édifices publics ou d'infrastructures, l'enlèvement de matières dangereuses et, bien entendu, la remise en état de maisons individuelles, de petites entreprises ou de fermes. Nous savons que le rétablissement n'est pas toujours facile, mais nous sommes là pour apporter un soutien financier, tactique et pratique. Je tiens à ce qu'on sache que tous les ordres de gouvernement et tous les partenaires travaillent main dans la main sans jamais perdre la sécurité des Canadiens de vue.

À l'approche de l'été, partout au pays, le temps devient chaud et sec, ce qui a mené à de très vastes incendies de forêt dans le Centre, l'Est et l'Ouest du Canada. Il y a actuellement 413 incendies de forêt qui font rage. Alors que l'afflux de pompiers et le partage des ressources continuent partout au pays, j'aimerais une fois de plus profiter de l'occasion pour remercier tous nos partenaires, les communautés autochtones ainsi que nos homologues fédéraux, provinciaux et étrangers de leur excellente coopération. Nous maintenons une communication constante, et les répercussions d'un bout à l'autre du pays sont évaluées 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Encore une fois, nous sommes reconnaissants aux pompiers canadiens de leur travail sans relâche sur la ligne de front, en coulisses et au cœur des collectivités. Je les remercie, ainsi que tous nos partenaires et la population, de rester en sécurité et de s'être mobilisés pour aider. Je tiens à ce que tous les Canadiens affectés par ces incendies sachent que nous continuerons d'être là pour eux.

• (2240)

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais remercier la ministre pour son travail dans le cadre de la situation d'urgence actuelle. Je tiens aussi à remercier le député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest d'avoir demandé cet important débat aujourd'hui.

Dans une lettre ouverte publiée hier dans le *Globe and Mail*, l'Association canadienne des chefs de pompiers a déclaré que le Canada dépend de plus en plus de plus de 90 000 pompiers volontaires. Elle souhaite que le gouvernement leur indique clairement qu'ils sont nécessaires et appréciés. Elle souligne que le crédit d'impôt pour les pompiers qui font plus de 200 heures de travail bénévole s'élève à environ 450 \$. Ils obtiennent un allègement fiscal de 3 000 \$. L'Association demande que cet allègement soit porté à 10 000 \$, et la chose à faire serait d'appuyer une telle mesure. C'est indiqué dans mon projet de loi d'initiative parlementaire, le C-310.

Le gouvernement compte-t-il appuyer ce qui est en fait un geste modeste compte tenu de l'inflation galopante à laquelle les pompiers sont confrontés? Ils sont surchargés de travail. Certains d'entre eux travaillent en ce moment. Ils combattent les feux de forêt en plus de faire leur travail habituel. Le gouvernement va-t-il accéder à cette demande?

L'hon. Kamal Khara: Madame la Présidente, je pense que tous les députés se joignent à nous, d'abord et avant tout, pour remercier les pompiers d'un bout à l'autre du pays qui répondent présents chaque jour sans faute, mais surtout en cette période sans précédent. Je sais que tous les députés veulent continuer d'appuyer les pompiers.

Ma collègue, la leader adjointe du gouvernement à la Chambre, à l'aide du projet de loi d'initiative parlementaire qu'elle a présenté, défend ardemment au sein de notre caucus les pompiers afin que tous les braves hommes et toutes braves femmes qui portent l'uniforme continuent d'avoir notre soutien.

Nous sommes dans une période sans précédent. Comme nous l'avons déjà fait en tant que gouvernement, nous continuerons de soutenir tous les membres des collectivités, mais surtout ceux qui risquent leur vie chaque jour pour assurer notre sécurité.

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Madame la Présidente, j'ai eu la chance, un peu plus tôt ce soir, de remercier personnellement le ministre de la Protection civile, qui offre aux partis d'opposition une mise à jour quotidienne de la situation au Québec et ailleurs au Canada. Nous sommes très reconnaissants de cela. Quand la demande d'aide fédérale a été faite par le ministre Bonnardel, le fédéral a répondu rapidement. C'est rassurant.

Par contre, ce qui n'est pas rassurant, c'est d'entendre le premier ministre canadien et le premier ministre québécois dire que la situation actuelle risque de se prolonger tout l'été. C'est une situation anormale qui va devenir de plus en plus normale. Les autorités locales et les provinces font un travail extraordinaire et je pense que le rôle du fédéral est de donner son appui lorsque c'est nécessaire.

Cependant, si cette situation devient de plus en plus normale, à ce stade-ci, est-ce que le fédéral a la capacité et les ressources nécessaires pour venir en aide aux provinces?

Article 52 du Règlement

[Traduction]

L'hon. Kamal Khera: Madame la Présidente, tout le monde met la main à la pâte. Nous travaillons en très étroite collaboration avec les municipalités, les provinces et les territoires.

Nous suivons de près l'évolution des feux de forêt qui sévissent au Québec. Bien entendu, nous sommes en communication avec la province pour nous assurer qu'elle a tout le soutien dont elle a besoin. À sa demande, nous avons approuvé le déploiement de militaires des Forces armées canadiennes, qui participeront aux activités. Les fonctionnaires continuent également d'évaluer où d'autres ressources fédérales pourraient être nécessaires.

Nous savons que la situation est déjà très difficile partout au pays en raison des multiples feux de forêt et qu'elle le demeurera. Comme par le passé, le ministre de la Protection civile travaille en étroite collaboration avec les députés afin qu'ils soient informés de toutes les décisions que nous prenons et qu'ils disposent des ressources et des outils nécessaires.

Tout le monde met la main à la pâte. Nous continuerons de soutenir les collectivités là où elles en ont besoin.

• (2245)

Mme Viviane Lapointe (Sudbury, Lib.): Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi de prendre la parole à la Chambre au sujet de cette situation urgente.

Je tiens d'abord à saluer l'excellent travail accompli par les pompiers et les premiers intervenants dans l'ensemble du Canada. Ils luttent sur place contre ces incendies depuis des jours et des semaines et travaillent jour et nuit pour assurer la sécurité de leurs collectivités. Aujourd'hui et tous les jours, nous leur sommes profondément reconnaissants pour leurs efforts.

Nous demandons à tout le monde de préparer une trousse d'urgence et de conserver les documents importants près de la porte. Nous leur demandons aussi de procéder à une évacuation si une telle directive est donnée. Nos pensées accompagnent tous ceux qui ont déjà subi la perte inimaginable de leur foyer, de leurs biens précieux et de leurs souvenirs. Nous sommes solidaires de toutes les personnes touchées en cette période difficile et nous continuerons à travailler avec tous les partenaires afin qu'elles reçoivent le soutien dont elles ont besoin.

En tant que société, nous avons beaucoup employé le qualificatif « sans précédent » ces dernières années. Cependant, cette année, le Canada connaît une saison d'incendies de forêt qui est vraiment sans précédent. Plus de 3,3 millions d'hectares de terres ont brûlé au Canada. Cette superficie est supérieure à celle de la Belgique. Cela correspond à un peu moins de six fois la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard. Selon les données à jour du 4 juin, il y avait 413 incendies de forêt au Canada, dont 249 sont hors de contrôle. Il y a eu 2 214 incendies jusqu'à maintenant. La moyenne décennale pour cette période de l'année est 1 671 incendies.

[Français]

Nous maintenons une communication continue avec nos partenaires fédéraux et provinciaux, y compris des communautés autochtones. Les impacts sur les communautés sont surveillés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

[Traduction]

Nous sommes prêts à soutenir toute province et tout territoire qui sollicite un financement fédéral, y compris en facilitant le déplace-

ment de pompiers à l'intérieur du Canada ou en provenance de pays alliés, ou d'autres formes d'aide fédérale, mais c'est le Centre inter-services des feux de forêt du Canada, ou CIFFC, qui est chargé de coordonner l'aide à la lutte contre les incendies dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. Le CIFFC est un organisme indépendant. Le gouvernement fédéral finance son travail par une subvention annuelle de 1,2 million de dollars, et les experts de Ressources naturelles Canada fournissent des données et des conseils tout au long de la saison des incendies. Depuis le début de l'année, cet organisme a facilité le déplacement de centaines de pompiers et d'équipements de lutte contre les incendies entre les provinces et les territoires.

Des alliés comme les États-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande nous apportent également leur aide en matière de lutte contre les incendies. Nous avons en outre autorisé le déploiement des forces armées canadiennes dans trois provinces, à leur demande: l'Alberta, le Québec et la Nouvelle-Écosse. Bien que leurs tâches diffèrent légèrement en fonction des besoins déterminés de chaque province, l'aide apportée concerne la rotation des effectifs, le nettoyage, l'arrosage des points chauds ainsi que le soutien logistique et la planification. Des aéronefs sont également mis à la disposition des gouvernements qui en ont fait la demande pour les évacuations urgentes.

Cependant, l'aide fédérale ne s'arrête pas là. Nous adoptons une approche pangouvernementale à l'égard de cette situation d'urgence. Lorsque nos homologues provinciaux et territoriaux demandent de l'aide, tout le monde met la main à la pâte. Les communautés autochtones dans les réserves, qui peuvent être particulièrement vulnérables aux incendies de forêt et à d'autres catastrophes naturelles, reçoivent un soutien en cas d'urgence au titre du Programme d'aide à la gestion des urgences de Services aux Autochtones Canada, qui travaille avec les communautés dans les réserves et qui peut aider à assumer à la fois les coûts de l'intervention et ceux de la reconstruction engagés en cas d'évacuation à la suite d'un incendie de forêt.

La Garde côtière canadienne a mis du personnel et de l'équipement à disposition, notamment de l'aide par hélicoptère, selon la demande et la disponibilité des ressources, pour transporter les fournitures essentielles à l'intérieur et à l'extérieur des régions touchées, ainsi que le transport des personnes pour des déplacements non urgents, mais nécessaires.

Emploi et Développement social Canada et Service Canada travaillent conjointement pour veiller à ce que les personnes touchées par les incendies de forêt aient accès aux prestations et aux services fédéraux. Nous sommes prêts à offrir un soutien afin de conclure des marchés en cas d'urgence pour des biens, des services et de l'hébergement temporaire.

Le gouvernement a également accepté de verser une somme égale aux dons versés par la Croix-Rouge canadienne en Alberta et en Nouvelle-Écosse et par Centraide dans les Territoires du Nord-Ouest. Combinée à l'appui des provinces et des territoires, cette mesure signifie que chaque dollar sera multiplié par trois pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Ce ne sont là que quelques exemples des ressources fédérales qui ont été mobilisées ou qui sont prêtes à répondre aux demandes des provinces et des territoires. Par ailleurs, nous sommes toujours prêts à collaborer avec nos homologues pour combler les lacunes qui se présentent et qui pourraient constituer un risque pour les Canadiens.

Article 52 du Règlement

Je tiens à souligner que notre travail ne s'arrêtera pas une fois les incendies éteints. Grâce aux accords d'aide financière en cas de catastrophe, le gouvernement fédéral est en mesure de fournir des sommes importantes aux gouvernements provinciaux et territoriaux à la suite de catastrophes naturelles de grande ampleur. Lorsque Fort McMurray a connu une saison de feux de forêt dévastatrice en 2016, par exemple, nous avons versé plus de 374 millions de dollars pour soutenir son rétablissement. Nous sommes prêts à collaborer avec toutes les provinces et tous les territoires qui demandent du soutien dans le cadre de ce programme pour les aider à rebâtir.

Il s'agit d'une question qui dépasse la partisanerie. Dans tout le pays, tous les pouvoirs publics font de l'excellent travail. Dans cette situation d'urgence, nous nous concentrons tous sur ce qui compte le plus: la sécurité de tous les Canadiens. Alors que l'été approche et que la saison des incendies de forêt se poursuit, nous continuerons de nous occuper des Canadiens avant tout.

• (2250)

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NDP): Madame la Présidente, la députée a fait un bon résumé des contributions du gouvernement fédéral à la lutte contre les feux de forêt au Canada.

Dans mon discours, j'ai mentionné qu'un nombre croissant d'experts, comme Mike Flannigan, réclament la création d'un service de lutte contre les incendies dédié au Canada; un effectif qui s'ajouterait à celui des forces armées, mais qui serait spécialement formé pour ce genre de situation. M. Flannigan parlait de 20 équipes de 20 personnes, ce qui équivaut à peu près au nombre de personnes qui viennent nous prêter main-forte de l'étranger chaque année pendant la saison des feux de forêt. J'aimerais que la députée nous dise ce qu'elle pense de cette idée, c'est-à-dire de la création d'un service auquel toutes les provinces auraient accès, au besoin.

Mme Viviane Lapointe: Nous faisons beaucoup de choses, madame la Présidente.

Nous investissons notamment dans la formation d'un plus grand nombre de pompiers communautaires dans tout le pays cette saison, y compris 300 pompiers autochtones et 125 agents de sécurité-incendie autochtones. Nous recevons également des centaines de pompiers d'autres pays pour soutenir nos efforts dans les jours et les semaines à venir.

Il s'agit d'une approche à plusieurs volets, que nous évaluons continuellement et que nous adaptons au fur et à mesure que les besoins varient dans le cadre de cette situation d'urgence.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Sudbury de son intervention et de sa sensibilité. Sudbury, c'est un peu comme le Rouyn-Noranda de l'Ontario. J'ai l'impression de connaître presque par cœur sa circonscription, même si cela fait quand même plusieurs années que je suis allé voir, très jeune, « le gros cinq cents ».

Un des enjeux très préoccupants chez nous, c'est la qualité de l'air. Je suis convaincu que c'est un peu la même chose à Sudbury. Même si le feu n'est pas présent, on peut sentir que la qualité de l'air est affectée. Déjà, ce qu'on retrouve ici aujourd'hui, en Outaouais ou à Ottawa, on le ressentait chez nous en fin de semaine de façon pire.

Est-ce qu'il y a des mesures que le gouvernement peut prendre pour améliorer la qualité de l'air et s'assurer d'aider les personnes les plus vulnérables, particulièrement les personnes âgées?

Mme Viviane Lapointe: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question et de ses commentaires sur Sudbury.

Nous savons que les feux peuvent avoir un impact sur la santé et la qualité de l'air pour les Canadiens. C'est très important. Je sais qu'on travaille étroitement avec les leaders de notre système de santé qui observent la situation et qui donnent beaucoup de conseils aux gens qui sont affectés par la fumée.

[Traduction]

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à saluer la députée de Sudbury et lui exprimer ma gratitude. Je tiens aussi à remercier le gouvernement fédéral, qui a déployé des ressources dans tout le pays et collaboré avec les différents partis.

Je souhaite poser une question à la députée. Elle a mentionné l'expression « tout le monde met la main à la pâte », et je pense que c'est ce que nous avons constaté dans la situation d'urgence qui nous occupe. Cependant, nous devons également reconnaître que cette situation n'est pas le fruit du hasard. Il s'agit d'une crise qui se prépare depuis des décennies. C'est une crise climatique qui alimente les incendies de forêt. Ce n'est pas le fait d'un seul parti. Face à la crise climatique, on ne peut pas dire que « tout le monde met la main à la pâte ».

La députée pourrait-elle nous livrer ses réflexions sur la condition humaine et sur les raisons qui expliquent pourquoi on est tellement plus enclins « à mettre la main à la pâte » en cas d'urgence qu'à veiller de manière proactive à ce que l'on ne se retrouve pas dans pareille situation?

• (2255)

Mme Viviane Lapointe: Madame la Présidente, nous savons que la situation d'aujourd'hui est en grande partie attribuable au réchauffement de la planète, lequel entraîne une hausse des températures et fait en sorte qu'il y a plus de combustible sec vulnérable aux incendies, ce qui donne lieu à des périodes plus persistantes de temps chaud et sec et à des incendies de forêt qui s'intensifient et se propagent beaucoup plus rapidement qu'avant.

Voilà pourquoi il est important que nos plans et notre capacité à gérer ces situations évoluent. Au pays, des dizaines de milliers de Canadiens ont dû évacuer leur domicile. Il faut continuer d'améliorer nos plans. À mesure que notre expertise s'accroît, celle des personnes qui interviennent s'accroît également, tout comme celle des décideurs qui les appuient dans leur travail.

[Français]

M. Richard Martel (Chicoutimi—Le Fjord, PCC): Madame la Présidente, je vous signale que je partagerai mon temps de parole avec le député de South Shore—St. Margarets.

D'habitude, c'est un honneur et un plaisir de me lever à la Chambre pour prendre la parole. Souvent, je dois le faire sur des sujets chauds de l'actualité. Je suis toujours reconnaissant de la chance que j'ai de dénoncer ce que je trouve injuste et de débattre sur des enjeux importants. Cependant, ce n'est pas le cas ce soir.

Article 52 du Règlement

Je ne suis pas du tout heureux de faire ce discours; je suis même triste. J'ai été très inquiet et préoccupé ces derniers jours. Bien sûr, je parle ici de la situation des feux de forêt qui ont lieu un peu partout au Canada.

Depuis plusieurs semaines déjà, les feux de forêt sont le sujet chaud dans l'actualité. Jamais, le gouvernement du Canada n'a vu d'incendies forestiers aussi tôt dans la saison. Ces multiples feux créent un effet sans précédent. Si cette triste cadence se maintient, le total le plus important de feux jamais enregistré au pays pourrait bien être dépassé. Toute la population canadienne est inquiète en raison de ces feux de forêt. Elle est aussi inquiète de ce qu'on retiendra de ce qui restera.

En tout, 400 feux forestiers sont actuellement en activité partout sur le territoire canadien. Parmi ces 400 feux, 155 font rage au Québec. La forêt québécoise recouvre une surface aussi grande que le territoire de la France. C'est donc dire que la très vaste majorité de notre province est recouverte de forêts et d'arbres.

Imaginons: quand la province est victime de dame Nature et qu'on est aux prises avec de tels feux, c'est une véritable catastrophe environnementale et humaine. Les feux font rage partout au pays. Cette situation m'attriste beaucoup.

Je veux parler plus particulièrement des régions du Québec, comme le Saguenay et l'Abitibi qui subissent actuellement les effets les plus graves des feux de forêt. Un article ce matin à Radio-Canada montrait que l'Abitibi—Témiscamingue est la région la plus touchée du Québec. Des écoles doivent probablement fermer demain, car la qualité de l'air est devenue trop toxique. D'ailleurs, je tiens à saluer le travail du député d'Abitibi—Témiscamingue qui doit justement partir ce soir pour Rouyn-Noranda. Tout le monde doit se serrer les coudes dans des moments difficiles comme celui qu'on vit en ce moment.

La deuxième région la plus touchée est la mienne, le Saguenay—Lac-Saint-Jean. Je reviens d'une fin de semaine dans ma circonscription et les gens sont stressés chez nous. Une trentaine de feux sont actuellement actifs dans la région. Quelques-uns sont dans ma circonscription, mais la majorité se situent dans celle de mon collègue le député de Lac-Saint-Jean.

Comme députés, ce n'est pas un moment facile, car nous nous sentons impuissants face à des catastrophes qui sont plus grandes que nous. Les citoyens viennent à nous et nous demandent de l'aide. Parfois, ces mêmes citoyens ont perdu leur maison ou ont dû être évacués.

Le premier feu qui s'est déclaré dans ma circonscription est celui à Ferland-et-Boileau. Comme par hasard, cela s'est produit le lendemain des célébrations du 60^e anniversaire de la coop forestière de l'endroit. Cette petite municipalité est entourée d'arbres, ce qui a mis les habitants particulièrement à risque. En tout, 40 maisons ont dû être évacuées, car la situation était devenue trop dangereuse. On parle de familles qui se sont retrouvées à la rue pendant plusieurs jours. C'est tout un stress pour les parents et pour les enfants.

Le deuxième gros feu a eu lieu à Rivière-Éternité, dans le secteur de la montagne à Adrien, il y a quelques jours. Encore une fois, les forêts de cette petite municipalité ont été la proie des flammes. Une trentaine de résidents ont été évacués.

• (2300)

De plus, l'école primaire Marie-Médiatrice a dû fermer pour la journée par mesure de sécurité. Quatre avions-citernes ainsi que des pompiers forestiers ont combattu le feu pendant plusieurs heures. Le feu, en flanc de montagne, n'a pas été facile à maîtriser.

En ce moment, les feux qui font présentement ravage sont ceux qui sévissent dans la circonscription de mon collègue du Bloc québécois le député de Lac-Saint-Jean. Une douzaine de brasiers sont actifs dans la Zec des Passes.

Aucun plan d'évacuation d'urgence n'a été mis en place, mais la Zec est prête au cas où l'état d'urgence serait déclaré puisque la fumée causée par les feux devient de plus en plus dense. Le brasier, situé près de Notre-Dame-de-Lorette, au Lac-Saint-Jean, touche plus de 5 600 hectares de forêt. C'est d'ailleurs le plus important feu dans la région.

La porte-parole de l'organisation SOPFEU, Josée Poitras, a d'ailleurs mentionné que ce feu avait le statut « hors de contrôle ». C'est très inquiétant, mais, par chance, l'organisation, qui est d'ailleurs très compétente, fait état de la situation toutes les heures afin de limiter et de consolider les dégâts avant d'intervenir directement sur le feu avec des méthodes pour freiner l'hémorragie, comme des lignes d'arrêt mécanisées.

Heureusement, dans tous les incendies forestiers qui ont lieu présentement, aucune perte humaine n'a été signalée. C'est notamment à cause de l'excellent travail des pompiers forestiers.

D'ailleurs, je tiens à souligner leur bravoure et leurs efforts incontestables. Je remercie aussi évidemment SOPFEU, qui a pour mission de protéger la forêt et les infrastructures. Je tiens également, encore une fois, à remercier tout le personnel qui prête main-forte aux sinistrés et qui fait en sorte que les citoyens se sentent en sécurité, malgré les conditions. Ils sont essentiels et indispensables en ces temps de crise.

Non seulement les incendies font des ravages sur la faune et la flore, mais ils laissent également des dégâts dans l'air. La qualité de l'air, dans une bonne partie de la province, sera touchée. Plusieurs écoles doivent fermer leurs portes, car la situation est critique.

Québec a demandé 480 pompiers, 30 équipes de commandement et 4 bombardiers d'eau. Ottawa doit écouter ce que Québec demande, car notre province est dans une très mauvaise situation actuellement. L'engagement fédéral doit être constant et il doit être en fonction de ce que Québec demande.

Aux chers citoyens de partout au pays, je tiens à rappeler l'importance de ne pas aller inutilement en forêt et de ne surtout pas faire de feu à la maison. Le danger est réel. Il faut être conscient et travailler ensemble en ces temps de crise.

• (2305)

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, je remercie d'abord mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord de ses bons mots et de sa solidarité à l'égard de l'ensemble des régions du Québec. Je le remercie de ses bons mots pour mon collègue de Lac-Saint-Jean.

Comme il le mentionne, l'heure est à la solidarité. Dans nos communautés, les gens vivent beaucoup d'anxiété.

Article 52 du Règlement

J'aimerais que le député nous parle de la coordination entre la sécurité civile et la SOPFEU et de leur façon de travailler sur le terrain. J'aimerais aussi qu'il aborde l'importance du rôle qu'on peut jouer comme élu en servant de courroie de transmission et l'importance des communications et des médias locaux.

J'aimerais que le député nous parle de la façon de bien communiquer le message et de transmettre les informations nécessaires pour assurer la sécurité des gens.

M. Richard Martel: Madame la Présidente, je pense qu'il est très important d'être à l'écoute, d'être présent sur le terrain si la situation devient de plus en plus urgente, de discuter avec les maires de différents endroits dans notre circonscription et d'être au courant de tout ce qui se passe. Il est aussi important de savoir où la SOPFEU est rendue dans son fonctionnement et ainsi de suite.

Je pense que ce sont des choses très importantes, mais, dans tout cela, il faut être connecté avec les gens et les intervenants de notre région.

[Traduction]

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord remercier mon collègue d'avoir souligné les effets que la fumée et la pollution atmosphérique ont sur les gens. Le caucus multipartite sur le climat s'est réuni tout récemment. Nous avons entendu des représentants de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement. Ils nous ont dit que, selon l'Organisation mondiale de la santé, sept millions de personnes meurent de la pollution atmosphérique. C'est presque autant que le tabagisme, qui tue huit millions de personnes. La pollution atmosphérique contribue aussi à 18 % des décès prématurés. Elle a de graves répercussions sur la santé humaine.

Nous savons que nous devons atténuer les effets des changements climatiques, et éteindre les incendies rapidement est une responsabilité et un rôle important en ce sens. Mon collègue convient-il que le gouvernement fédéral doit veiller à ce que nous disposions du matériel nécessaire pour lutter contre ces incendies rapidement?

Je songe à Coulson Aviation, dans ma circonscription, qui combat des incendies en Argentine et en Australie et qui travaille avec les gouvernements fédéraux de ces pays afin de rééquiper leurs avions. Nous savons que l'armée canadienne doit disposer du matériel approprié si elle souhaite venir en aide aux provinces qui en font la demande, car de nouveaux incendies apparaissent un peu partout au pays.

[Français]

M. Richard Martel: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa très bonne question.

On voit l'importance de l'équipement adéquat lorsque certaines catastrophes ou certaines situations surviennent. Le problème, c'est que, souvent, on n'anticipe pas la situation et on est négligent en ce qui a trait à l'équipement dont on a besoin lorsque certaines catastrophes surviennent. Bien sûr, il faut être très vigilant à cet égard. Mon collègue a raison. Il faut être conscient aussi du fait que les changements climatiques sont réels et nous devons tous travailler ensemble afin de réduire les émissions de CO₂.

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à dire que je suis de tout cœur avec tous les gens de la circonscription du député de Chicoutimi—Le Fjord qui sont touchés par ces incendies de forêt.

Je dois cependant poser la question suivante au député. Ces incendies sont alimentés par la crise climatique et le parti du député a présenté une motion plus tôt aujourd'hui qui visait à supprimer la politique climatique la plus élémentaire que nous ayons dans ce pays, soit la tarification de la pollution.

Est-ce que le député voit un décalage entre sa profonde préoccupation pour ses voisins dans cette situation d'urgence et la motion de son parti présentée plus tôt dans la journée, qui réduirait notre réponse à la crise climatique?

• (2310)

M. Richard Martel: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

On doit bien sûr réduire les émissions de CO₂, mais on peut le faire avec de nouvelles technologies et non par la taxe sur le carbone. Il faut être conscient d'une autre chose. J'aimerais bien savoir quelle cible les libéraux ont atteinte depuis qu'ils sont au pouvoir. Nous sommes souvent visés, mais il faut voir ce qui a été fait. Dans la liste des pays les plus pollueurs, on s'aperçoit que le Canada est 58^e sur 63 pays.

[Traduction]

M. Rick Perkins (South Shore—St. Margarets, PCC): Madame la Présidente, nous avons entendu de très bons discours ce soir à propos de cet enjeu crucial. Je tiens tout d'abord à remercier le député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest d'avoir proposé ce débat.

Je ferai un commentaire plutôt personnel. Je ne suis pas le premier député dont la circonscription a été touchée par des feux de forêt, mais deux des plus grands feux de forêt de la Nouvelle-Écosse se trouvent dans ma circonscription, et l'un d'entre eux échappe encore à tout contrôle. J'aimerais donc personnaliser un peu mon intervention en expliquant à la Chambre ce qui s'est passé dans ma province au cours des huit derniers jours.

Si l'on remonte au dimanche 28 mai, c'est-à-dire il y a deux semaines, de nombreux députés étaient en vol vers Ottawa pour remplir leur rôle dans cette enceinte, comme nous le faisons chaque semaine. D'autres se préparaient à le faire tôt lundi matin, ce qui est mon cas. En fin d'après-midi dimanche, mon téléphone a retenti. C'était une alerte pour aviser la population d'un feu de forêt et qu'un ordre d'évacuation était en vigueur. Cet incendie était situé à 10 minutes de ma maison.

Un incendie majeur faisait rage dans la localité de Tantallon, un endroit qu'aucun député ne connaissait probablement avant l'annonce de ce feu de forêt il y a huit jours. C'est une magnifique localité située derrière la sortie 5, comme on le dit chez nous, de l'autoroute 103. C'est la sortie qu'empruntent les visiteurs qui vont à Peggy's Cove et à la baie St. Margarets. C'est une localité où il y a de nombreuses familles et beaucoup de jeunes enfants. On y retrouve trois garderies et beaucoup de personnes à la retraite, y compris quelques agents de la GRC et des membres des Forces armées canadiennes. Il y a un détachement de la GRC à Tantallon, juste à côté d'un supermarché Sobeys. Il n'y a qu'une seule rue pour entrer et sortir de ce lotissement, et aucune borne-fontaine. À l'arrière, c'est toute la nature sauvage de la Nouvelle-Écosse qui s'étend. Le centre-ville d'Halifax n'est qu'à environ 15 minutes en voiture.

Article 52 du Règlement

Ce jour-là, le vent soufflait à environ 40 kilomètres à l'heure en Nouvelle-Écosse. Le premier soir de l'évacuation, ce dimanche-là, je me suis rendu au centre d'accueil qui venait d'ouvrir à la caserne de pompiers de Black Point, qui se trouve à environ 30 secondes de chez moi. Le lieu a été ouvert rapidement par l'une des deux gestionnaires bénévoles du centre communautaire, Janet Fryday Dorey. Lorsque les gens franchissaient les portes du centre, ils étaient vraiment en état de choc.

J'ai parlé à un couple qui était en train de boire un verre sur la galerie vers 15 h 30, comme on le fait après avoir tondu la pelouse ou fait les corvées de la fin de semaine. Ils étaient assis là, et ils ont raconté qu'il y avait un incendie dans la cour de quelqu'un, puis que l'incendie avait commencé à prendre de l'ampleur et que, quelques instants plus tard, il s'était propagé à leur maison puis, très rapidement, à la maison suivante, parce que le vent soufflait à 40 kilomètres à l'heure. Le couple s'est dit : « Nous ferions mieux de sortir d'ici. » Ils sont montés dans leur voiture rapidement et sont partis. Un couvreur qui travaillait sur un toit juste à côté a vu l'incendie se propager, il est descendu du toit et a commencé à frapper aux portes pour faire évacuer les gens.

Lorsqu'ils sont venus, ils ont dit qu'ils ne savaient pas ce qui se passait, qu'un incendie faisait rage dans leur quartier et qu'ils ne savaient pas où aller ni quoi faire. Ce n'était pas un centre d'accueil où les gens pouvaient aller pour dormir. Il n'y avait pas de douches. On a commencé à voir des gens de la collectivité arriver et dire qu'ils avaient une chambre où un endroit pour accueillir ceux qui en avaient besoin. Des gens qui ont des auberges à Hubbards sont venus pour dire que les personnes évacuées pouvaient y rester gratuitement. Ensuite, on a commencé à apporter de la nourriture. Pour les Néo-Écossais et la plupart des Canadiens, la première chose à faire en temps de crise, c'est de fournir de la nourriture, et on a commencé à en apporter pour que les gens aient de quoi manger.

Je suis resté jusqu'aux environs de 23 heures. Je suis rentré lorsque le centre a fermé ses portes. Mon cellulaire a sonné; c'était le ministre de la Protection civile qui me téléphonait en ce dimanche soir. Dès le premier soir, il m'a téléphoné pour avoir le point de vue du député de la région sur les événements, et je lui en étais très reconnaissant. J'étais encore un peu sous le choc.

• (2315)

Je savais qu'un incendie s'était déclaré au sud de ma circonscription deux jours auparavant. Il avait démarré autour d'un lac. Je savais également que le même jour, à 20 minutes de là, dans une communauté appelée Chester Basin, un autre incendie s'était déclaré sur Beech Hill Road. Il était hors de contrôle et les vents soufflaient à 40 kilomètres à l'heure.

Ce petit incendie dans le comté de Shelburne, près d'un lac, a commencé dans la nuit du vendredi 26 mai, lors d'une fête au bord du lac, durant laquelle on a allumé un feu pour garder les gens au chaud. Le feu s'est propagé en raison du vent le dimanche et a commencé à se répandre dans tout le comté.

Le lendemain matin, le chef adjoint des pompiers d'Halifax et le ministère des Ressources naturelles tenaient une séance d'information à l'intention des médias pour expliquer ce qui se passait. C'était à Tantallon, pour l'incendie de Tantallon, et non celui de Shelburne. Plus de 100 camions de pompiers venus de toute la province étaient sur les lieux à Tantallon où, en l'espace de deux heures, plus de 16 000 personnes ont été évacuées de leurs maisons et ont dû trouver un endroit pour se réfugier temporairement.

L'incendie n'a fait qu'empirer lundi et mardi. Dans le comté de Shelburne, l'incendie doublait de superficie chaque jour. Pour ceux qui ne connaissent pas très bien le comté de Shelburne, il s'agit de la grande collectivité de pêcheurs de homard située dans la partie sud de ma circonscription. Il y a deux villes principales et de nombreux villages. Les deux villes principales sont les villes de Shelburne et de Barrington. Cet incendie s'est propagé à l'intérieur des 30 kilomètres qui séparent ces deux villes. Ces derniers jours, on a procédé à l'évacuation de la moitié du comté.

Cet incendie n'est toujours pas maîtrisé. Il s'étend maintenant sur 25 000 hectares, ou 65 000 acres. Par chance, nous avons eu un peu de pluie cette fin de semaine et l'incendie n'a pas gagné en superficie. Il a pris un peu d'ampleur dimanche, mais essentiellement, il demeure stable. Quelque 5 000 à 6 000 personnes de cette collectivité ont été évacuées.

Une partie de l'incendie à Halifax s'est propagée dans la circonscription d'Halifax-Ouest, et en tout, plus de 20 000 personnes ont été évacuées en Nouvelle-Écosse. Pendant la semaine, alors que nous combattions l'incendie à Shelburne, un incendie supplémentaire a pris naissance derrière la ville de Shelburne, et un autre, dans Pubnico-Est.

Il y avait de nombreux bénévoles dans les centres d'accueil. La Croix-Rouge s'occupait du centre d'accueil à Shelburne, tandis que l'Armée du Salut s'occupait d'un autre centre où elle nourrissait les pompiers. Mon adjoint de circonscription principal est pompier volontaire et il combat cet incendie tous les jours depuis le début. Je suis retourné dans la forêt avec les pompiers. Ils m'ont ramené sur les lieux un soir.

Des communautés ont été isolées. Des pompiers ont été isolés. Dans des endroits comme Clyde River, des pompiers ont dû abandonner leurs boyaux et courir jusqu'à leur véhicule pour échapper à l'incendie qui progressait à toute vitesse. Cet incendie brûle maintenant profondément dans la terre. Nous en avons pour des mois à lutter contre cet incendie dans le comté de Shelburne.

L'incendie de la région d'Halifax est complètement maîtrisé. Dans cette ville, il reste environ 5 000 personnes qui sont toujours évacuées. Il reste un travail colossal à faire pour qu'elles puissent rentrer chez elles. Il faut s'assurer que la situation est sécuritaire, rétablir le courant et, puisque la plupart de ces personnes ont des puits, vérifier que leur eau est potable. Le premier ministre provincial, le ministre provincial responsable de la gestion des urgences et le ministre fédéral de la Protection civile ont su travailler en étroite collaboration avec tous les responsables municipaux.

Cette situation est sans précédent. Cela ne s'est jamais produit en Nouvelle-Écosse. Il n'existait aucun manuel d'intervention pour le cas où une banlieue d'Halifax brûlerait en même temps que le plus grand incendie de l'histoire de la province faisait rage dans le comté de Shelburne.

Article 52 du Règlement

• (2320)

Je tiens à remercier tous les pompiers et tous les premiers intervenants, ainsi que tous les bénévoles qui aident encore à nourrir les pompiers. Je demande à toutes les personnes qui sont toujours évacuées d'être patientes et de ne pas retourner chez elles tant que les ordres d'évacuation ne sont pas levés. Ce n'est pas sécuritaire. Je leur demande de ne pas contourner l'incendie en tout-terrain ou en bateau, car elles mettraient leur vie et celle des autres en danger en agissant ainsi. Je leur demande de bien vouloir écouter leurs représentants locaux afin que nous puissions régler ce problème le plus rapidement possible.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Madame la Présidente, il est merveilleux d'avoir un compte rendu de première main des effets que peuvent avoir non pas un, mais deux grands incendies dans le voisinage d'une personne. Je sais qu'il ne s'agit pas d'événements quotidiens en Nouvelle-Écosse.

J'aimerais demander au député de nous donner plus de détails sur la manière dont la Nouvelle-Écosse gère la situation. Quelle aide est fournie par le gouvernement fédéral? Peut-il nous donner des idées sur les améliorations que nous pourrions apporter à l'avenir? Certaines régions du Canada ne sont pas confrontées quotidiennement aux incendies. Au milieu de tout cela, ne serait-il pas préférable d'avoir des ressources fédérales auxquelles faire appel immédiatement? Cela nous permettrait d'éviter de devoir patienter un jour ou deux, comme l'a fait la Nouvelle-Écosse, en dépit des gros efforts que nous avons déployés.

M. Rick Perkins: Madame la Présidente, il s'agit d'une excellente question. Il est toujours possible de faire mieux en toute chose. Dans ce cas-ci, il s'agissait d'une situation vraiment sans précédent, mais je crois que les choses se sont plutôt bien organisées. J'ai entendu, et j'entends encore, des résidents de ma communauté demander, avec une immense exaspération, pourquoi toutes les interventions n'ont pas été plus rapides. Étant donné qu'il fallait composer avec des vents qui soufflaient à 40 kilomètres-heure et que cette chose avançait comme un train de marchandises, il était très difficile pour tout le monde de réagir aussi rapidement que les gens le souhaitaient.

Le député a parlé des ressources du fédéral. Je pense que c'est une excellente idée. L'une des choses que cette expérience m'a apprises, c'est que le rôle du gouvernement fédéral est d'assurer la coordination et d'essayer de trouver toutes les ressources disponibles à l'échelle du pays. Pour l'instant, il n'y en a pas, ce qui constituait un problème. Le gouvernement fédéral devrait avoir de l'équipement à fournir au besoin. Ce n'est pas la tâche première des forces armées. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir pu venir, mais ce ne sont pas des pompiers professionnels. Ils n'ont pas d'équipement professionnel de lutte contre les incendies. Ils n'ont pas d'avions-citernes. Six avions-citernes ont dû venir du Montana vendredi soir. Trois sont venus de Terre-Neuve et un certain nombre du Nouveau-Brunswick. Pour la Nouvelle-Écosse, cela fera partie des bilans à dresser. La province doit augmenter un peu ses capacités. Je crois que le gouvernement fédéral devrait se pencher sur cette question et voir quels types de ressources il pourrait mettre à la disposition des provinces de façon permanente.

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député d'en face d'avoir expliqué à la Chambre les réalités sur le terrain. Je sais que sa circonscription a également été durement touchée par l'ouragan Fiona, et que la situation n'a donc pas été des plus faciles pour les habitants de sa circonscription.

À la fin de son intervention, il a parlé d'un avertissement qui a été transmis aux membres de la communauté leur demandant de ne pas retourner chez eux avant que la situation ne le permette. J'aimerais lui donner l'occasion de faire part aux Canadiens qui nous suivent d'autres conseils relatifs à la sécurité, qu'il s'agisse de précautions à prendre en camping ou en ce qui concerne les feux à ciel ouvert. Compte tenu des nombreux feux de forêt qui sévissent partout au pays, et afin d'éviter que d'autres circonscriptions connaissent le même sort que la sienne, aurait-il des conseils à donner?

M. Rick Perkins: Madame la Présidente, lorsque les gouvernements provinciaux interdisent d'allumer des feux et qu'ils recommandent aux gens de ne rien faire brûler ou de se montrer très prudents lors de saisons sèches comme celle-ci, on ne devrait pas penser que l'on peut contrôler le feu parce que l'on est spécial. Il semble que cela se produise encore en Nouvelle-Écosse malgré la situation actuelle.

On parle de circonscriptions où l'on s'alimente soi-même en eau, avec son propre puits et sa propre fosse septique. Lorsque les gens reviennent chez eux, ils ne peuvent pas boire cette eau; ils doivent la faire analyser. Le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse va, à partir de demain, procéder aux analyses d'eau gratuitement pour que les gens les fassent réaliser à leur retour.

L'important, c'est que les gens réfléchissent à ce qu'ils font sur leur propre propriété. Ils doivent s'assurer qu'elle est nettoyée et qu'il n'y a pas de matériaux susceptibles de s'enflammer. Surtout, je demande aux gens, lorsque nous nous trouvons dans ce type de situation, de ne pas même allumer de feux de camp ou de feux de joie la nuit simplement parce qu'ils pensent pouvoir les contrôler.

• (2325)

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): L'honorable députée d'Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia a la parole pour une brève question.

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Madame la Présidente, puisque j'ai peu de temps, ce sera plutôt un commentaire. Je tiens vraiment à saluer mon collègue et à le remercier de son engagement personnel dans la situation en Nouvelle-Écosse. Je veux saluer son courage, sa résilience et celle de ses concitoyens. Je pense qu'on peut dire que la Nouvelle-Écosse ne l'a pas eu facile au cours des dernières années. Il y a eu la pandémie, Fiona, Portapique et, maintenant, les feux de forêt. Je veux le remercier de son travail.

Lors d'un breffage qui nous a été offert par le cabinet du ministre de la Protection civile, le ministre disait de mon collègue qu'il était son *man on the ground* en Nouvelle-Écosse. On pouvait voir la confiance et la communication qu'il y avait entre le cabinet et les députés de l'opposition, et je pense que c'est bénéfique. Dans des situations comme celles-là, nous devons tous travailler ensemble.

[Traduction]

M. Rick Perkins: Madame la Présidente, je suis heureux que cette coopération existe bel et bien, mais la seule façon d'y parvenir était d'être présent sur le terrain, comme je l'ai été, en faisant chaque jour l'aller-retour entre Barrington, Shelburne et Tantallon. Cependant, ce n'est pas une démonstration de courage de ma part. Ce sont les pompiers et ceux qui luttent contre ces incendies qui font preuve de courage. Ce sont eux qui sont courageux et qui sont des héros.

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Madame la Présidente, je vous indique que je vais partager mon temps de parole avec le député d'Abitibi—Témiscamingue.

Je veux réitérer mes remerciements à mon collègue, que je trouve trop humble. Évidemment, nous remercions les autorités locales, les provinces et les gens qui mettent la main à la pâte en ce moment, mais c'est plutôt rare de voir un député s'impliquer de cette façon aussi. Évidemment, nous sommes là pour nos concitoyens, pour les rassurer. C'est ce que nous essayons de faire. C'est un peu notre rôle, mais je pense que le député a une implication particulière dans ce cas-ci.

Au nom du Bloc québécois, je veux réitérer mes vœux de solidarité envers toutes les personnes éprouvées partout au pays. On parle de plus de 26 000 personnes qui ont été évacuées à l'heure où on se parle. La situation évolue extrêmement rapidement. Je pense que tous les députés qui ont pris la parole ce soir ont donné des chiffres différents sur le nombre d'incendies et sur le nombre d'incendies qui sont hors contrôle en ce moment parce que la situation évolue extrêmement rapidement.

Nous pouvons prendre le temps de saluer les équipes qui sont sur le terrain, les autorités locales, les pompiers, les provinces et le gouvernement fédéral, qui a accepté de donner de l'aide aux provinces qui en demandaient.

En début de semaine dernière, on voyait des ressources québécoises qui allaient donner un coup de main dans l'Ouest du pays. Aujourd'hui, on est obligé de ramener ces gens, parce qu'il faut qu'il y ait le plus de ressources possible un peu partout.

Je commence à regarder les sites Internet où on peut voir la carte du Canada et où on peut voir ce qui se passe un peu partout. Il y a des données sur la qualité de l'air notamment. C'est extrêmement préoccupant, ce qu'on vit en ce moment.

Je veux vraiment donner tout mon soutien aux gens qui sont touchés. Je pense particulièrement à ma collègue de la Côte-Nord, la députée de Manicouagan, à ma collègue d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou et à mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue, qui va retourner chez lui dès cette nuit pour être auprès de ses concitoyens.

Je les salue, parce que, quand nous vivons des moments comme ceux-là, nous nous demandons un peu quel rôle nous avons à jouer. Ce n'est pas toujours facile, évidemment. Durant les premières heures où le Québec a été touché, c'est Québec qui était responsable de la situation, avec la SOPFEU et les autorités locales. En tant que députés fédéraux, nous nous demandons ce que nous devons faire.

Il n'y a pas très longtemps, un drame est survenu dans ma circonscription, et des civils ont été tués. Nous nous demandons ce que nous pouvons faire dans ce genre de situation. Nous ne voulons pas nuire aux autorités qui font leur travail, mais il est important que nous soyons là pour rassurer les gens et leur transmettre les messages qui doivent leur être transmis. C'est d'ailleurs ce que mon collègue faisait juste avant moi.

Je pense que c'est important de répéter les messages. Je lisais sur les causes potentielles des incendies. Je sais qu'il y en a quelques-uns qui sont causés par la foudre, notamment, mais on doit parler aussi des feux à ciel ouvert et des mégots de cigarette qu'on pour-

Article 52 du Règlement

rait jeter et qui pourraient être la source d'incendies. Je pense qu'il faut répéter ces messages et dire aussi qu'il ne faut pas être plus courageux qu'un autre, qu'il faut laisser les professionnels s'occuper de cela et suivre les instructions des autorités.

Je pense que notre rôle est d'être auprès de nos concitoyens. Je voulais donc saluer le travail de mes collègues du Bloc québécois et de partout au pays. Je sais que plusieurs députés sont touchés.

Je réitère les salutations que j'ai faites au ministre de la Protection civile et à son cabinet, qui sont vraiment actifs et qui nous tiennent au courant de la situation, nous les porte-parole de la Sécurité publique et de la Protection civile. Or ils nous ont dit d'emblée qu'ils allaient communiquer directement avec les députés touchés parce qu'il était important que ceux-ci soient au courant de la situation.

Depuis 2019, j'ai travaillé avec quelques ministres à la Chambre. Je dois souligner que la collaboration avec le ministre de la Protection civile est toujours impeccable. C'est bon de voir cette transparence. On met la politique de côté dans ces situations. Je pense que les citoyens éprouvés le méritent.

Est-ce qu'il est important de faire ce débat ce soir? Certes. C'est urgent, c'est une situation dont il faut parler et à laquelle il faut trouver des solutions. Comme je le disais, la plupart des députés sont sur le terrain. Par la suite, ils pourront revenir nous faire un bilan de la situation. Ils auront vu directement les ressources mobilisées, ils sauront quelles ressources supplémentaires auraient été nécessaires et ce qu'on aurait dû mieux faire.

Je sais que je ne peux pas faire référence à la présence des députés à la Chambre, mais je suis contente de voir que les personnes qui doivent travailler là-dessus sont en train de le faire pendant que nous en discutons.

• (2330)

Je ne sais pas ce qui va ressortir de ce débat, ce soir. Il faut certainement en parler. Je parle de l'expérience québécoise. Jusqu'à preuve du contraire, on a vu que la réponse du fédéral a été assez rapide quand la demande a été faite. Est-ce qu'on va manquer de ressources? Ce sera peut-être le cas. Il faut se poser les questions. Je pense qu'il y a un plan de contingence qui est en cours. Nécessairement, il faudra s'assurer d'avoir ces ressources, d'autant plus que le premier ministre du Québec disait cet après-midi que la situation risque de perdurer pendant l'été. On est déjà à environ 3,3 millions d'hectares de forêt incendiés. C'est tellement plus que la moyenne décennale. Normalement, on parle de quelque 260 000 hectares. C'est inquiétant. Il faut en effet s'assurer d'avoir les ressources nécessaires.

Je pense qu'il faudra faire le bilan et comprendre les causes de tout cela. On fait évidemment le lien inévitable avec le réchauffement climatique. Il faudra se poser ces questions. Ce n'est peut-être pas la bonne journée aujourd'hui pour le faire. Le Bloc québécois a envie de dire que la priorité est d'éteindre les feux et de veiller à ce qu'on ait les ressources sur le terrain.

Article 52 du Règlement

Je vais parler plus particulièrement de la situation au Québec, et mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue fera un portrait beaucoup plus précis de sa région. Je peux parler au nom de ma collègue de la Côte-Nord, qui s'est rendue auprès de ses concitoyens sur le terrain dès qu'elle a entendu parler de l'évacuation des résidants, à Sept-Îles. La situation est extrêmement inquiétante. On parle de deux incendies qui sont très près l'un de l'autre et qui entourent la ville de Sept-Îles. On me disait que les vents arrivent du Sud-Est et que, si le vent tourne, cela pourrait complètement raser la ville. C'est de toute évidence inquiétant.

J'entends souvent ma collègue de la Côte-Nord parler de l'importance de désenclaver la Côte-Nord. J'imagine que cela prend des situations comme celle-là pour se rendre compte de l'importance de le faire. Quand on regarde la situation actuelle des Nord-Côtiers, on s'aperçoit qu'ils ont la forêt d'un côté, là où il y a les incendies, la mer de l'autre côté, et le pont Touzel, qui est endommagé en ce moment. Ils sont un peu pris au piège. On fait des évacuations aériennes, notamment pour des cas médicaux. On va approvisionner les gens dans certaines communautés qui sont, eux aussi, en quelque sorte pris au piège.

On devra se poser des questions importantes quant à ces régions forestières, qui pourraient être plus touchées que les autres. Je disais tout à l'heure, en réponse à un discours de mon collègue, que les communautés autochtones vivent en majorité dans des régions forestières ou boisées. Elles deviennent inévitablement les premières victimes de ce phénomène grandissant. Que faisons-nous en tant qu'élus pour protéger ces communautés?

Je comprends qu'à l'heure actuelle, on se concentre sur les incendies hors contrôle les plus près des communautés habitées, et on peut comprendre l'urgence. Toutefois, voir des photos, des images des feux qui dévastent des centaines de kilomètres de forêt me fait mal au cœur. Évidemment, la priorité est l'humain, mais c'est quand même incroyable de voir des forêts dévastées.

Aujourd'hui, j'ai fait la route de ma circonscription jusqu'à Ottawa. Je suis juste de l'autre côté de la Côte-Nord, alors je m'attendais à ce que l'air de chez nous soit vicié et lourd. Ce n'était pas trop mal. Bizarrement, c'est en me dirigeant de plus en plus vers Montréal et l'Outaouais que le smog s'est intensifié. On ne peut donc pas dire qu'on n'est pas au courant de la situation et qu'on n'est pas touché par ce qui se passe, même si l'incendie n'est pas tout près de nos communautés.

Mon collègue me montrait une carte de sa circonscription. Il est de plus en plus entouré par les incendies. Pour certaines communautés, c'est une question de temps avant qu'elles soient touchées. Évidemment, c'est inquiétant. Plus de 780 ressources internationales sont déployées sur le terrain ou le seront. Le président Macron va envoyer une centaine de pompiers et d'experts en incendie, notamment à Sept-Îles, sur la Côte-Nord. Il y a des pompiers qui viennent de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis. Les Forces armées canadiennes ont également déployé des soldats et des militaires pour donner un coup de main. On voit vraiment l'ampleur de la situation. J'espère qu'on est prêt à faire face à ce qui s'en vient.

• (2335)

[Traduction]

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NDP): Madame la Présidente, je remercie la députée d'avoir fait le

point sur la situation au Québec, particulièrement dans la région de Sept-Îles.

En préparant mon discours de ce soir, j'ai examiné les prévisions à long terme pour le reste de la saison dans l'ensemble du pays, et ce qui m'a vraiment frappé, ce sont les régions qui seront touchées. Les zones les plus chaudes et les plus sèches se trouvent dans le Nord-Ouest du Québec, le Nord-Est de l'Ontario et pratiquement toute la Colombie-Britannique. Jusqu'à maintenant, la Colombie-Britannique a en grande partie échappé aux incendies, du moins à l'ouest des Rocheuses, sauf pour celui qui s'est déclaré juste au nord de ma ville cet après-midi.

Je me demande si la députée pourrait nous en dire davantage sur les conséquences à moyen et à long terme d'une saison des incendies comme celle-ci. Que devons-nous faire pour être mieux préparés?

[Français]

Mme Kristina Michaud: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son excellente question. Je regardais les nouvelles en fin de semaine et je voyais la dame qui faisait la météo. Elle parlait de la qualité de l'air dans certaines régions.

Je me disais que ce n'était pas normal de parler de cela. Est-ce que cela devient la nouvelle normalité? Va-t-on annoncer la pluie, le beau temps et la qualité de l'air pour les citoyens?

Cela a des effets incroyables sur les gens et sur la santé humaine. Les scientifiques le disent depuis longtemps. Ne pas agir sur les changements climatiques va nous coûter plus cher à long terme. Les coûts pour la santé humaine seront énormes.

Je disais tout à l'heure que ce n'était peut-être pas le moment de parler des causes et de pointer qui que ce soit du doigt, mais je pense que nous en avons énormément à faire. Nous devons en faire plus et nous devons faire mieux, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques. Le fait que nous soyons déjà dans l'adaptation et l'atténuation n'est pas bon signe.

[Traduction]

M. Rick Perkins (South Shore—St. Margarets, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais de nouveau remercier la députée de ses aimables paroles.

Comme je l'ai dit dans mes observations, nous avons vu ce qui se passait quand il n'y a qu'une seule route pour entrer ou sortir d'une région. Comme me l'a expliqué un soir le ministre de la Protection civile, l'évacuation de la Côte-Nord du Québec a représenté un grand défi parce que 10 000 personnes ont dû passer par une seule route et un seul pont, un pont qui avait subi des dommages.

Que pourrions-nous faire, d'après la députée, pour prévoir d'autres issues dans ces localités et mieux planifier les évacuations, car de telles situations se reproduiront forcément dans l'avenir?

• (2340)

[Français]

Mme Kristina Michaud: Madame la Présidente, c'est exactement ce que je disais tout à l'heure. Les gens de la Côte-Nord sont pratiquement isolés par le feu. D'un côté, il y a la forêt. De l'autre, il y a la mer. Le pont Touzel est fermé pour d'autres raisons depuis la semaine dernière, et le chemin de fer de Rio Tinto qui monte vers le Nord a aussi été endommagé.

Je parlais de désenclavement, tout à l'heure. Il va falloir adapter nos infrastructures, même pour les régions éloignées. Ce n'est pas normal qu'on n'ait plus d'issue de secours dans une si grande communauté. Je dis souvent que ma circonscription est grande avec ses 15 000 kilomètres carrés, mais, Manicouagan, c'est une autre paire de manches. C'est immense. Ces gens pourraient se retrouver complètement isolés. Cela n'a pas de sens. L'investissement dans ces infrastructures est une chose qu'il faut absolument examiner en ce moment, et cela aurait dû être fait bien avant.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je remercie ma chère collègue la députée d'Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia. Elle dit la vérité, comme toujours. Il y a seulement une petite différence entre nous, mais peut-être pas. Je parle ici de la question de la nouvelle normalité.

Nous assistons présentement à une augmentation de la température mondiale de 1,1 degré Celsius. Nous devons éviter une hausse de 2 degrés et, si possible, garder cela à 1,5 degré.

Je pense que ce n'est pas une nouvelle normalité, mais les jeux sont faits. Nous sommes maintenant dans une situation où c'est presque impossible d'imaginer que nous garderons cela à 1,5 degré. Nous en sommes déjà à 1,1 degré. Je pense que, dans l'avenir, nous repenserons au bel été de 2023.

Mme Kristina Michaud: Madame la Présidente, il est toujours intimidant de répondre à une question sur l'environnement et les changements climatiques de ma collègue, qui en connaît tellement sur le sujet.

Je parlais de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation tout à l'heure. Malheureusement, il y a des changements qui sont déjà critiques, qui sont déjà irréversibles et avec lesquels on va devoir vivre, malheureusement. Elle l'a dit, on risque d'avoir manqué le bateau concernant la température.

Est-ce que le plan canadien de lutte contre les changements climatiques est suffisant? Il ne l'est certainement pas. Est-ce que les plans des autres grands pays sont suffisants? Ils ne le sont certainement pas. On aurait dû faire mieux.

Maintenant, on est à l'étape de l'adaptation. Qu'est-ce qu'on fait pour s'adapter à ces nouvelles réalités? Tout à l'heure, on parlait d'adaptation des infrastructures. Il y a des infrastructures essentielles qui sont menacées. On devra certainement en faire plus dans ce dossier.

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, je me lève aujourd'hui pour discuter d'un sujet qui est d'une importance cruciale pour ma région, l'Abitibi—Témiscamingue, et pour toutes les régions du Nord-du-Québec qui sont aux prises avec des feux d'une violence incommensurable.

Comme ma collègue l'a mentionné, ce soir, je vais reprendre la route après le débat. Pour moi, le fait d'être ici aujourd'hui a du sens. Cela me permet d'avoir beaucoup de discussions avec plusieurs députés qui font preuve de solidarité, notamment du côté mi-

Article 52 du Règlement

nistériel. Je pense que cela bonifie le travail d'élu que nous pouvons faire et je tiens à les remercier.

Je me tiens devant mes collègues avec un cœur lourd et une profonde tristesse pour évoquer les régions ravagées par les flammes et les populations qui y habitent.

La foudre a causé plusieurs incendies, mais l'activité humaine a aussi contribué à la situation. Ce feu, animé par son propre désir, a englouti des terres en transformant nos forêts paisibles. Il ne laisse derrière lui que des scènes désolantes qui rappellent un film apocalyptique. Il suffit de voir des photos des villes de l'Abitibi—Témiscamingue, du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord ou du Lac-Saint-Jean, où le soleil était caché derrière un écran de fumée, où l'odeur de bois brûlé se faisait sentir à une centaine de kilomètres des lieux incendiés.

Dans ces régions où la nature est luxuriante et vibrante, il ne restera maintenant que des cendres ou des souvenirs brûlants. Les forêts majestueuses qui abritaient une incroyable diversité d'espèces animales et végétales seront réduites à des troncs noircis et à des cris silencieux.

Il y a quelque chose de bien plus précieux que les arbres et les fleurs qui ont été dévastés par les flammes: les vies humaines qui ont été touchées par cette tragédie. Évacuées, plusieurs familles attendent de savoir si leur maison et leurs biens éviteront le pire. De nombreuses personnes attendent de savoir si les territoires où leurs souvenirs sont bien présents seront toujours là après le passage des incendies ou si des proches seront touchés. Des vies sont chamboulées, des rêves sont maintenant en attente. J'ai une pensée pour la communauté de Clova, notamment.

À travers l'obscurité de la fumée, la lumière de la solidarité nous a guidés. Les Témiscabitiens, les Nord-Côtiers et les gens de toutes les régions du Québec sont solidaires. Les habitants de ces régions ont uni leurs forces pour affronter l'adversité.

Les pompiers sont en première ligne. Ils combattent les incendies, ils bravent les flammes et sont prêts à lutter pour sauver des communautés. À leurs côtés, des gens se portent volontaires. Armés de machinerie et de chargeuses-pelleteuses, ils mettent leur savoir-faire au service de leur communauté. Des milliers de héros inconnus lèvent la main sans rien attendre en retour.

Les policiers, les premiers répondants, les autorités municipales et la SOPFEU sont sur place. Ils assurent la préparation et évaluent les risques. Ils se soutiennent les uns les autres pour protéger les biens des gens et pour assurer la sécurité de toutes et de tous.

À côté de cela, il y a toutes les personnes des communautés qui lèvent la main, qui offrent des terrains, un hébergement, de la nourriture ou un lit de camp. Elles sont prêtes à donner un coup de main pour sauver des animaux, particulièrement dans le milieu agricole, en se serrant les coudes, en se soutenant mutuellement et en partageant des larmes, des peines, des inquiétudes. La solidarité des régions du Québec est une source d'inspiration pour nous tous. Cette solidarité continuera d'être au cœur de nos communautés jusqu'à ce que le dernier feu les menaçant soit éteint.

Article 52 du Règlement

J'aimerais en profiter pour faire un topo sur la situation chez nous en Abitibi—Témiscamingue. Quand une catastrophe de cette envergure se produit, l'information est souvent difficile à trouver. Je veux saluer mon frère Philippe, qui est directeur régional au ministère des Transports du Québec. Il a quand même pu me rassurer sur certains éléments et me donner l'heure juste, ce qui est toujours important.

Hier, il y a eu une importante réunion sous le leadership de la Conférence des préfets de l'Abitibi—Témiscamingue et de Sébastien D'Astous, maire d'Amos et préfet de la MRC Abitibi. Nous avons pu avoir cette rencontre d'échange avec Danielle Guimond de la sécurité publique qui se veut rassurante, mais qui montre aussi l'ampleur du travail qui est à faire sur le terrain.

Évidemment, je souligne le travail de la SOPFEU, notamment de Sylvain Labelle, qui coordonne ses opérations. Il y a aussi la MRC d'Abitibi-Ouest et son préfet Jaclin Bégin, ainsi que Norman Lagrange, qui a été sur le terrain pour établir un des camps qui a été établi à La Sarre.

Aujourd'hui, mes collègues ont peut-être entendu pour la première fois de leur vie les noms des villes de Normétal et Val-Paradis. Ce sont des communautés qui ont été menacées par les flammes et qui ont dû recevoir un avis d'évacuation.

Je veux aussi saluer tous les élus de l'Abitibi—Témiscamingue qui sont mobilisés, particulièrement mon homologue Suzanne Blais, députée de la circonscription Abitibi-Ouest, avec qui j'ai eu des échanges.

Un vrai travail va commencer une fois que ces feux seront éteints. Plusieurs communautés forestières auront peut-être vu leur moyen de subsistance disparaître. On parle de près de 3,3 millions d'hectares de forêt qui ont été décimés au Canada. Cela va demander une force intérieure qui sera mise à rude épreuve.

• (2345)

La solidarité nous guidera encore. Nous devons reconstruire ce qui a été perdu et guérir les cicatrices. Les régions dévastées par le feu auront besoin de nous pour les aider à se remettre sur pied et à reprendre espoir.

Nous devons investir dans la prévention des incendies, améliorer les systèmes d'alerte précoce et renforcer les mesures de sécurité. Nous devons également redoubler d'efforts pour lutter contre les changements ou dérèglementations climatiques, qui aggravent la fréquence et l'intensité de ces catastrophes naturelles.

Les impacts économiques sont importants. Qui sait ce que les flammes auront dévoré dans nos communautés? Quelle infrastructure routière ou ferroviaire aura été touchée? Je pense notamment à la Côte-Nord. Juste la fibre optique qui est passée au feu, quel impact dramatique cela a-t-il pour la communication avec le reste du monde dans ces circonstances où on a besoin d'information? On ne peut pas imaginer l'impact que cela peut avoir.

Tout cela demandera du temps, de l'effort, mais surtout de l'argent. Je sais que les gouvernements répondront présents. L'économie des régions en dépendra.

Nous devons faire preuve d'empathie et de compassion envers ceux qui ont été touchés par cette tragédie. Nous devons leur tendre la main, leur offrir notre soutien et notre réconfort. Ensemble, nous pouvons panser les blessures, reconstruire les foyers et aider les communautés à retrouver leur joie de vivre.

Ce qui est sûr, c'est que la forêt, elle, aura besoin le plus de notre aide. Elle contribue à notre économie et à notre environnement. Ma région est ancrée dans des activités de plein air, les pourvoires et les activités forestières. La forêt a toujours été résiliente, mais, cette fois, elle aura peut-être besoin d'un coup de main. C'est à nous tous d'y contribuer. Il faudra y replanter des arbres, tout en respectant les principes d'une gestion forestière durable. Or, rappelons-nous une chose: à travers ces scènes apocalyptiques, il y a un petit arbre qui émergera, là, tenant bien haut ses branches.

Nos forêts n'en sont pas à leur première épreuve. Je pense à ce petit arbre situé sur les îles du lac Abitibi à Duparquet, un thuya, un cèdre, petit et dense. Il est témoin du passage du temps, étant âgé de plus d'un millénaire. Les changements climatiques, les feux de forêt, l'arrivée des colons en Abitibi—Témiscamingue, il a presque tout connu, depuis le passage des Premières Nations anishinabe. Il est toujours là, bien fier et droit. C'est comme cela que seront les Québécois et les Québécoises de notre région après cette épreuve; là, droits, bien fiers, prêts à rebâtir et prêts à reboiser pour que notre Québec continue à prospérer.

Puisqu'il me reste un peu de temps, je veux continuer de nommer des éléments. La présence des forces armées fait une différence dans nos communautés, particulièrement les soldats qui sont mobilisés depuis Valcartier. L'Union des producteurs agricoles s'est mise à la disposition des gens qui ont alerté pour créer une solidarité pour le bétail particulièrement touché dans l'Abitibi-Ouest et pour pouvoir trouver des lieux de refuge. Il y aura peut-être une aide à avoir de ce côté. Sur le manque de ressources des petites municipalités, il va falloir aussi donner un coup de main.

Encore une fois, je veux saluer l'excellent travail de la SOPFEU. Je veux souligner l'excellent travail de ma collègue la députée de Manicouagan qui a été une source d'inspiration pour moi dans la situation. En Abitibi—Témiscamingue, je me sens un peu comme la petite maison blanche au Lac-Saint-Jean en fin de semaine. C'est un peu comme si tout le quartier brûlait, mais que ma maison était encore correcte. On sentait le feu de forêt de Larder Lake à Rouyn-Noranda, qui est à une centaine de kilomètres.

Évidemment, il y a tout ce qui se passe dans la circonscription de ma collègue d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, quand on parle des communautés de Chapais et de Lebel-sur-Quévillon. À 500 mètres de l'usine Nordic Kraft, le feu aurait pu avoir une conséquence catastrophique compte tenu de tous les produits possiblement explosifs qu'elle contenait.

Il y a les communautés autochtones anishinabe de Lac-Simon et de Kitecsakik; Louvicourt, qui est notre porte d'entrée de l'Abitibi—Témiscamingue vers le reste du Québec; Val-d'Or, qui a eu des alertes d'évacuation; les gens de Normétal et son maire, Ghislain Desbiens, qui ont à se mobiliser; Saint-Lambert a eu son alerte aussi; Saint-Dominique-du Rosaire et son maire, Christian Legault, que je veux saluer et à qui j'ai parlé brièvement aujourd'hui, où des feux sont apparus et ont été rapidement maîtrisés; La Reine et Fanny Dupras, avec qui j'ai des échanges aussi fréquemment. Je dis merci et bravo pour cette résilience et l'accueil des équipes de la SOPFEU.

Tout cela est un travail inimaginable qui se fait en collaboration. La solidarité demeure la valeur peut-être la plus importante dans les circonstances.

• (2350)

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue pour son intervention d'aujourd'hui et pour les renseignements qu'il nous a fournis sur la situation dans sa région.

Aujourd'hui, j'ai bien sûr beaucoup pensé aux habitants de l'Alberta, ma province d'origine, et certainement aux groupes autochtones du Nord de l'Alberta, comme le chef Adam et les gens de Fort Chipewyan. Nous savons que les habitants des localités éloignées et des communautés autochtones sont beaucoup plus exposés aux risques de feu de forêt en raison de leur situation géographique. Je me demande si le député pourrait nous en dire un peu plus à ce sujet.

Je sais que mon collègue a évoqué tout à l'heure l'idée des programmes Intelli-Feu et les moyens de préparer nos collectivités aux incendies de forêt. Je me demande si le député pourrait nous en dire un peu plus à ce sujet.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son excellente intervention et de sa sensibilité sur l'enjeu des communautés autochtones. C'est sûr qu'il est bien difficile pour moi de proposer des pistes de solutions concrètes à ce stade, mais, assurément, il y en aura à trouver.

Cela m'amène à m'interroger sur le modèle économique qui est mis de l'avant depuis des dizaines d'années et qui a peut-être créé le résultat qu'on a aujourd'hui.

J'ai une pensée pour les gens des Premières Nations, particulièrement les Anishinabe chez nous. Peut-être qu'elles sauront nous répondre avec philosophie et spiritualité dans les circonstances. Il faudra surtout faire appel à la patience, la résilience et la force de l'être humain. Je m'en inspirerai grandement.

• (2355)

[Traduction]

M. Rick Perkins (South Shore—St. Margarets, PCC): Madame la présidente, ce que vivent les concitoyens du député d'Abitibi—Témiscamingue et de la députée de Manicouagan est très similaire à ce que vivent mes propres concitoyens.

J'ai été confronté à une situation qui n'a rien eu de facile; c'était même très difficile. C'était à Shelburne: alors que la saison de la pêche au homard tirait à sa fin, j'ai demandé au gouvernement s'il pouvait prolonger la saison de la pêche au homard pour le retrait des casiers parce que, comme la plupart des pompiers volontaires sont des pêcheurs de homard qui avaient eux-mêmes été évacués, ils ne pouvaient pas se rendre à leurs bateaux pour aller en mer. Le gouvernement a accédé à ma demande et il continue de le faire.

Je suis allé derrière les lignes avec les pompiers volontaires. La plupart des pompiers en région rurale sont des volontaires. Ils travaillent 18 heures par jour, 7 jours sur 7, pour tenter de régler la situation. Le reste de la journée, ils dorment à la caserne la plus proche.

Article 52 du Règlement

Je me demande si le député d'Abitibi—Témiscamingue pourrait nous faire part de ce qu'il a entendu sur le rôle des pompiers volontaires dans sa région, dans Manicouagan et ailleurs au Québec.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Madame la Présidente, je remercie mon collègue, qui est co-vice-président du Comité permanent de l'industrie et de la technologie et qui est une inspiration pour moi, particulièrement dans les circonstances. Comme je l'ai dit, je vais prendre la route pour pouvoir aller devenir cet homme de terrain qu'il a été pour les gens de chez lui. Il nous a donné plusieurs exemples. Il a parlé notamment de l'industrie du homard.

Pour moi, il y a un enjeu plus large. C'est celui de la décentralisation. Pourquoi n'est-ce pas les citoyens eux-mêmes qui décident de la propriété de leur ressource pour assurer son développement durable? Pourquoi ne décident-ils pas quand s'exerce la saison en fonction des priorités de la communauté et de la gestion durable du stock? Pour moi, ce serait un élément fondamental.

Le député nous amène sur la question humaine, celle des gens qui vont faire le sacrifice de leur vie et de leurs heures de travail. Ils vont aller au front, littéralement, et laisser leurs familles pour apporter de l'aide. Je veux les saluer grandement.

Il y a aussi une contribution internationale. Je l'ai mentionné dans une déclaration plus tôt. Il y a des gens qui viennent de la France, des États-Unis, du Portugal et de l'Amérique du Sud. Cette solidarité me touche énormément et elle m'inspire. J'espère qu'on saura la vivre dans chacune des communautés au Canada. C'est vrai en Abitibi—Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec, en Nouvelle-Écosse et en Alberta.

On aura de sérieuses questions à se poser, mais la meilleure des réponses sera la solidarité.

• (2400)

[Traduction]

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je suis reconnaissante des deux minutes dont je dispose pour participer au débat d'urgence sur les feux de forêt et je remercie tous mes collègues ici ce soir.

Nous tenons un débat à deux niveaux. Nous avons passé la majorité du débat à parler du premier niveau, ce qui est approprié. Le premier niveau est la situation immédiate. C'est ce que nous venons de traverser, ce qui n'est pas encore terminé. Comme mon collègue de South Shore—St. Margarets l'a souligné, l'idée que des feux de forêt fassent rage dans des régions de la Nouvelle-Écosse, ma province, où au mois de mai le temps n'est habituellement pas chaud et sec, mais plutôt froid, maussade et très pluvieux est à ce point étrangère aux Néo-Écossais qu'elle est plutôt effrayante.

Article 52 du Règlement

Comme le député de South Shore—St. Margarets l'a dit plus tôt ce soir, l'incendie est profond; il est encore actif plusieurs pieds sous terre. Voilà ce qui se passe en ce moment. Voilà où nous en sommes. Il faut garder à l'esprit qu'au Canada, au cours des 10 dernières années, une superficie moyenne de 150 000 hectares a brûlé chaque année au mois de mai. Ces chiffres seraient moindres si on remontait 100 ans en arrière, puisque les effets du réchauffement se faisaient déjà sentir au cours des 10 dernières années. Ce mois-ci, en mai 2023, plus de deux millions d'hectares ont brûlé. Voilà ce qui se passe en ce moment. Voilà où nous en sommes. Il faut saluer le courage des pompiers ainsi que la patience et le sang-froid des gens qui quittent leur domicile sans poser de questions pour se mettre en sécurité de façon ordonnée.

Cela dit, je pense que nous savons aussi qu'à l'heure actuelle, il est déjà presque trop tard pour réagir à cet enjeu plus vaste qu'est l'urgence climatique. La Chambre a déclaré que nous étions en si-

tuation d'urgence climatique lors d'un vote tenu le 18 juin 2019. La même année, Greta Thunberg a utilisé le feu comme analogie, ce qui aurait dû amener notre génération et nos dirigeants à faire le nécessaire pour ne pas en arriver là. Comme elle l'a dit: « [N]otre maison brûle [...] Je veux que [...] vous agissiez comme si notre maison était en feu, parce que c'est le cas. »

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès):
Comme il est minuit, je déclare la motion adoptée.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le mardi 15 novembre 2022, la Chambre s'ajourne jusqu'à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à minuit.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 5 juin 2023

Privilège

La présumée atteinte au privilège au comité — Décision de la présidence	
Le Président	15257

Recours au Règlement

La demande d'étude de motions d'amendement — Décision de la présidence	
Le Président	15258
Les problèmes techniques soulevés durant le vote par appel nominal — Décision de la présidence	
Le Président	15258

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur les droits de la personne à l'échelle internationale

Projet de loi C-281. Troisième lecture	15259
M. Lawrence	15259
Mme McPherson	15261
M. Kusmierczyk	15261
M. Trudel	15261
M. Drouin	15261
M. Trudel	15263
Mme McPherson	15265
M. Genuis	15266
M. Lawrence	15267
Report du vote par appel nominal sur une motion	15268

Recours au Règlement

La réponse du gouvernement aux questions inscrites au Feuilleton	
Mme Rempel Garner	15268
Mme Romanado	15269
M. Kurek	15269
M. Brassard	15270
Le décorum	
M. Scheer	15271

Privilège

La violation présumée de l'obligation du gouvernement de nommer un mandataire du Parlement	
M. Barrett	15274

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023	
Projet de loi C-47. Étape du rapport	15275
Décision de la présidence	
La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes)	15275
Motions d'amendement	
M. Hallan	15275
Motions n ^{os} 1 à 280	15275

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Mois du patrimoine philippin	
Mme Zahid	15281
La chasse, la pêche et le piégeage	
M. Calkins	15281
La levée du drapeau italien	
M. Iacono	15281
La lutte contre les changements climatiques	
Mme Pauzé	15281
Le Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes	
Mme Brière	15282
L'environnement	
Mme Rempel Garner	15282
Le marché du village de Hespeler	
Mme Bradford	15282
Une gagnante du concours d'affiches de l'Association internationale des Lions Clubs	
M. Rogers	15282
L'économie	
M. Barrett	15282
L'attaque contre le temple d'Amritsar	
M. Sarai	15283
Le budget	
Mme Lantsman	15283
Le budget	
M. Scheer	15283
Le 40^e anniversaire du Gîte Ami	
M. Fergus	15283
La Semaine canadienne de l'environnement	
M. Bachrach	15284
Les feux de forêt au Québec	
M. Lemire	15284
La tarification du carbone	
Mme Thomas	15284
Des félicitations à l'occasion d'un départ à la retraite	
Mme Thompson	15284

QUESTIONS ORALES

L'économie	
M. Poilievre	15285
Mme Freeland	15285
M. Poilievre	15285
Mme Freeland	15285
M. Poilievre	15285
Mme Freeland	15285
M. Poilievre	15285

Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	15296	Les droits de la personne	
Loi visant à resserrer les obligations de comparution pour les délinquants sexuels (Loi de Noah)		M. Steinley	15307
M. Soroka	15296	M. Viersen	15307
Projet de loi C-336. Présentation et première lecture	15296	Les organismes de bienfaisance	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	15297	M. Viersen	15307
Les comités de la Chambre		L'aide médicale à mourir	
Comptes publics		M. Viersen	15307
M. Genuis	15297	M. Genuis	15307
Motion d'adoption	15297	M. Genuis	15308
M. Bittle	15298	Les restrictions liées à la COVID-19	
Mme Sinclair-Desgagné	15299	M. Genuis	15308
M. Julian	15299	L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté	
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	15299	M. Genuis	15308
M. Hallan	15300	Hong Kong	
Motion	15301	M. Genuis	15308
Rejet de la motion	15302	Motion	15308
Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada		Rejet de la motion	15310
Projet de loi C-35 — Avis de motion d'attribution de temps		Questions au Feuilleton	
M. Holland	15302	M. Gerretsen	15310
Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023		Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
Projet de loi C-47 — Avis de motion d'attribution de temps		M. Gerretsen	15313
M. Holland	15302	Demande de débat d'urgence	
Les travaux de la Chambre		Les incendies de forêt au Canada	
M. Holland	15303	M. Cannings	15314
Les comités de la Chambre		Décision de la présidence	
Comptes publics		Le vice-président	15314
Motion d'adoption	15303	Le logement	
M. Gerretsen	15303	M. Hallan	15314
M. Hallan	15303	Décision de la présidence	
M. Julian	15303	Le vice-président	15315
M. Gerretsen	15304		
Motion	15304		
Adoption de la motion	15306		
Pétitions		ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT	
Les droits de la personne		Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023	
M. Albas	15306	Projet de loi C-47. Étape du rapport	15315
Le bien-être des oiseaux		Motions d'amendement	
M. Cannings	15306	M. Hallan	15315
La justice		Motions n ^{os} 281 à 329	15315
M. Mazier	15306	Suspension de la séance	
L'environnement		Suspension de la séance à 19 h 14	15316
M. Green	15306	Reprise de la séance	
Les droits de la personne		Reprise de la séance à 19 h 18	15316
M. Lawrence	15306	Mme Romanado	15316
L'aide médicale à mourir		Motion	15316
M. Lawrence	15306	Adoption de la motion	15316
Les services de sauvetage pour surfeurs		M. Hallan	15316
M. Johns	15306	Motions n ^{os} 330 à 455, 684 à 689, 691 à 749 et 751 à 904	15316
		M. Bittle	15324
		M. Champoux	15324
		M. Desjarlais	15325

M. Bittle	15325
M. Lake	15326
Mme Sinclair-Desgagné	15327
Mme McPherson	15327
M. Blanchette-Joncas	15327
M. Julian	15329
Mme Sinclair-Desgagné	15329
M. Julian	15329
Mme Vecchio	15331
M. Champoux	15331
Mme McPherson	15332
M. Vidal	15332
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	15334
M. Desjarlais	15334
M. Champoux	15334
M. McLean	15334
Mme Sinclair-Desgagné	15336
Mme McPherson	15336
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	15336
Mme DeBellefeuille	15337
Mme Zarrillo	15338
M. Champoux	15339
M. Lake	15339
M. Virani	15340
Mme McPherson	15341
Mme Sinclair-Desgagné	15341
Mme McPherson	15341
M. Virani	15343
M. McLean	15343
Mme DeBellefeuille	15343
M. Soroka	15344
M. Virani	15345
M. Cannings	15345
Mme Sinclair-Desgagné	15345
M. Arnold	15346

DÉBAT D'URGENCE

Les incendies de forêt au Canada

M. Cannings	15346
Motion	15346
M. May (Cambridge)	15348
Mme Michaud	15348
M. Morrice	15348
M. Desjarlais	15349
Mme Romanado	15350
Mme Michaud	15350
M. Morrice	15351
Mme Khera	15351
M. Johns	15352
Mme Michaud	15352
Mme Lapointe	15353
M. Cannings	15354
M. Lemire	15354
M. Morrice	15354
M. Martel	15354
M. Lemire	15355
M. Johns	15356
M. Morrice	15356
M. Perkins	15356
M. Cannings	15358
Mme Romanado	15358
Mme Michaud	15358
Mme Michaud	15359
M. Cannings	15360
M. Perkins	15360
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	15361
M. Lemire	15361
Mme McPherson	15363
M. Perkins	15363
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	15363

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>